

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

Rapport de présentation du Compte Financier Unique

2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20240626-2024_118-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

Publication : 03/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

Rapporteur : **Monsieur PUGLIESI Pierre** Adjoint au Maire Délégué aux Finances

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

1) LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES.....	6
2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	9
A. LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT.....	9
A-1. Chapitre 70 : Produits des services et du domaine	12
A-2. Chapitre 73 et 731 : Impôts et taxes.....	13
A-3. Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	18
A-4. Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement (Chap. 013, 75, 76 et 77).....	23
B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26
B-1. Chapitre 011 : Charges à caractère général	29
➤ Les autorisations d'engagement du chapitre	34
Les crédits mandatés sur autorisation d'engagement s'élèvent à 734 063,53 € en 2023. Ils concernent la formation des agents, les études « commerce », la saison culturelle 2022/2023 et la saison culturelle 2023/2024.	34
B-2. Chapitre 012 : Frais de personnel	34
B-3. Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.....	42
B-4. Chapitre 66 : Les charges financières	45
B-5. Les autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement (Chapitres 014, 67 et 68)	46
4) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	49
A. LES EVOLUTIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	49
5) LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	52
A. LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	52
A-1. Chapitre 10 : Dotations, fonds et réserves.....	54
A-2. Chapitre 13 : Subventions d'investissements reçues	55
A-3. Chapitre 16 : Dettes et emprunts.....	56
A-4. Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	57
A-5. Chapitre 45 : Opérations sous mandats (travaux pour compte de tiers).....	57
A-6. Les restes à réaliser en recettes d'investissement	57
B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	59
B-1. Les opérations financières :	61
B-2. Les opérations d'équipements :	61
B-3. Chapitre 45: Travaux pour le compte de tiers et sous mandats	103
B-4. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement	105
6) LA GESTION DE LA DETTE ET DES GARANTIES D'EMPRUNT	107
A. LA GESTION DE LA DETTE.....	107
B. LES GARANTIES D'EMPRUNT	109
7) LES OPERATIONS D'ORDRE.....	112
8) LES RATIOS OBLIGATOIRES.....	113

Par délibération 2023/041 du 27 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) - vague 3 - pour les budgets de la Ville pour l'exercice 2023.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;

améliorer la qualité des comptes ;

simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et contribue à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière. Le comité de fiabilité des comptes locaux (qui agit comme comité de pilotage de l'expérimentation du CFU) a prévu une démarche progressive permettant, à partir du "CFU expérimental", de préparer le "CFU cible", c'est-à-dire celui qui pourrait être généralisé à partir des comptes de l'exercice 2024.

Avant l'expérimentation du CFU, à la fin de chaque exercice :

Le maire et ses services préparent le compte administratif ;

Le comptable de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) prépare le compte de gestion ;

Avant le 30 juin de l'année suivante, l'assemblée délibérante approuve les deux documents. L'un comme l'autre comporte des états volumineux, pas toujours faciles à lire, et partiellement redondants.

Avec le CFU :

- **Le maire et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le « compte financier unique » ;**
- Le CFU présente une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire ;
- La confection du CFU est entièrement dématérialisée, ce qui facilite le travail des services ;
- A l'aide du CFU, les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ont disparu ;
- Pour l'assemblée délibérante, le calendrier de vote est inchangé.

Le contenu-du CFU

I) Informations générales et synthétiques

Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques

II) Exécution budgétaire

C'est le compte rendu de l'exécution budgétaire : la « vue d'ensemble » (grands équilibres) est fournie par l'ordonnateur (maire ou président de la collectivité) et les « vues détaillées » sont apportées par le comptable de la DGFIP.

III) États financiers

C'est la vision patrimoniale : le bilan (qui présente le patrimoine), le compte de résultat (qui explique comment le patrimoine a évolué au cours de l'exercice clos) et l'annexe (celle-ci uniquement pour les collectivités qui expérimentent la certification des comptes)

IV) États annexés

Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU.

Vous disposez ainsi de focus sur :

- des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle, etc.)
- des sujets comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice etc.).

Une expérimentation, et ensuite ?

L'expérimentation du CFU porte sur un, deux ou trois exercices entre 2021 et 2023. Le temps d'expérimentation permet de préparer le CFU susceptible d'être généralisé à partir de 2024, si le législateur le décide ainsi.

Ce CFU 2023 a donc été précédé par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (délibération 2023-001 du 1er février 2023) et par le vote du budget primitif 2023 (délibération 2023-035 du 27 mars 2023). Ont suivi les votes de quatre décisions modificatives (délibérations 2023-175 du 18 juillet 2023, 2023-202 du 19 octobre 2023, 2023-244 du 30 novembre 2023 et 2023-265 du 15 décembre 2023) pour ajuster les prévisions.

Avec un résultat général de 10 390 177,90 €, le CFU 2023 constate une amélioration des finances de la Ville avec un fonds de roulement qui double (+5 350 K€) et dépasse le niveau de fin 2020 soit 7 730 086 €.

En section de fonctionnement, la Ville ne subit plus comme en 2022 les effets de l'inflation (+3,4% contre 5,9% en 2022 mais 0,20% en 2020). En effet, après neutralisation

- **du versement de la subvention Engie relative au gaz de ville (1 932 425,60 €) en dépenses et en recettes,**
- **des écritures comptables de régularisation également en dépenses et en recettes pour 1 069 572,71 €**
- **et des écritures induites par le refinancement des emprunts « Caisse d'épargne » dont la charge a été étalée pour 715 194,51 €,**

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,35% soit en deçà de l'inflation.

Ces 2.35% d'augmentation représentent 2 394 162,34 € et sont constituées pour **86,01% de mesures externes sur la masse salariale** (augmentation du point d'indice, Transfert prime – point, Complément CSG, PPCR, RIFSEEP, augmentation du SMIC, prévoyance, refonte de la grille salariale des catégories B et C...) soit 2 059 145 €

Les dépenses de fonctionnement de la Ville sont donc contenues.

Cela se traduit par une amélioration des épargnes. En 2023, le taux d'épargne brut atteint 6,16% contre 5,56% en 2023. Il est donc important de noter que malgré les efforts de gestion, ce taux reste toujours inférieur au seuil d'alerte communément admis de 7 %.

Cette situation s'explique par un déficit de recettes de fonctionnement. Pour Ajaccio les recettes de fonctionnement par habitant s'élèvent à 1 494 € contre 1 623 € pour les villes de strate comparable. Même si l'effet ciseau est évité grâce au fonds de concours en fonctionnement pour les charges de centralité, la progression des recettes reste insuffisante. **En effectuant les retraitements susvisés de la subvention « gaz » et des écritures de régularisation comptable, les recettes de fonctionnement augmentent de 5,47% soit 5 570 621,60 €,** dont 3 280 184 € de fiscalité directe et 649 296 € de dotations de l'Etat (mesures exogènes). A noter qu'à l'instar du niveau national, la Ville a vu ses droits de mutation à titre onéreux baisser de 5,34% alors que cette recette était très dynamique. D'autres recettes (CAF avec le « bonus territoire » et nouveaux partenariats dans le domaine de la propreté urbaine) ont permis de neutraliser cette baisse.

In fine, l'augmentation de l'épargne transférable en section d'Investissement s'élève à 3 176 459,26 €. Cette économie de fonctionnement a permis de financer en 2023 la part de ville de projets structurants et ambitieux comme par exemple :

- Projets liés au développement durable :
 - Rénovation énergétique des bâtiments communaux : 399K€
 - Photovoltaïque : 421K€
 - Végétalisation des cours d'école : 150K€
 - Parc Berthault : 938K€
 - Modernisation de l'éclairage public : 2 276 K€
- Création de nouveaux équipements communaux :
 - Conservatoire de musique : 3 259K€
 - Antiquarium : 354K€

- CIAP : 275K€
- Amélioration des équipements de la Ville
 - Travaux dans les bâtiments communaux, crèches et écoles : 1 830K€
 - Travaux dans les équipements sportifs : 227K€
- Aménagements urbains
 - Traversée de Mezzavia : 170K€
 - Cours Napoléon : 984 K€
 - Poste de régularisation du trafic : 633 K€
 - Travaux de voirie : 1 477 K€

Au total, 19,3 M€ ont été mandatés pour des dépenses d'équipement en 2023

Ces dépenses d'équipement ont été financées à hauteur de 37,64% de leur valeur TTC. **En prenant en compte les restes à réaliser, ce taux de financement extérieur atteint 70%**

Enfin, la Ville a effectué des opérations de réaménagement de dette (dette caisse d'épargne) – à somme nulle (cf DM 2023) - en 2023 afin de dégager des marges de manœuvre à court et moyen termes.

Pour l'année 2023, les réalisations cumulées de l'exercice toutes sections confondues s'élèvent :

➤ **En dépenses à : 176 269 907,32€**

➤ **En recettes à : 186 660 085,22 €**

Soit un résultat global final de clôture de : + 10 390 177,90 €

1) LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des équilibres du compte financier unique 2023 du budget principal de la ville d'Ajaccio.

Exécution budgétaire 2023			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles Investissement	65 777 113,93	Recettes réelles Investissement	55 856 061,26
Dépenses d'ordre Investissement	562 249,61	Recettes d'ordre Investissement	4 978 284,83
Dépenses investissement totales	66 339 363,54	Recettes investissement totales	60 834 346,09
Dépenses réelles Fonctionnement	103 041 066,95	Recettes réelles Fonctionnement	109 780 244,98
Dépenses d'ordre Fonctionnement	4 978 284,83	Recettes d'ordre Fonctionnement	562 249,61
Dépenses fonctionnement totales	108 019 351,78	Recettes fonctionnement totales	110 342 494,59
Total des Dépenses	174 358 715,32	Total des Recettes	171 176 840,68
	Reprise résultat antérieur fonctionnement (n-1)		+ 2 225 735,77
	Reprise résultat antérieur investissement (n-1)		+ 2 815 000,64
Total global des Dépenses	174 358 715,32	Total global des Recettes	176 217 577,09
Résultat section investissement	-2 690 016,81	Résultat section fonctionnement	+ 4 548 878,58
		Résultat de clôture 2023	+ 1 858 861,77

Reports des restes à réaliser 2023			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser investissement	1 911 192,00	Restes à réaliser investissement	10 442 508,13
Total des reports en Dépenses	1 911 192,00	Total des reports en Recettes	10 442 508,13
Résultat de clôture reports 2023			8 531 316,13

Résultats cumulés 2023			
Dépenses		Recettes	
Total cumulé dépenses investissement	68 250 555,54	Total cumulé recettes investissement	74 091 854,86
Total cumulé dépenses fonctionnement	108 019 351,78	Total cumulé recettes fonctionnement	112 568 230,36
Total dépenses	176 269 907,32	Total recettes	186 660 085,22

Résultat de clôture cumulé 2023	10 390 177,90
---------------------------------	---------------

Pour l'année 2023 le résultat global de clôture est le suivant :

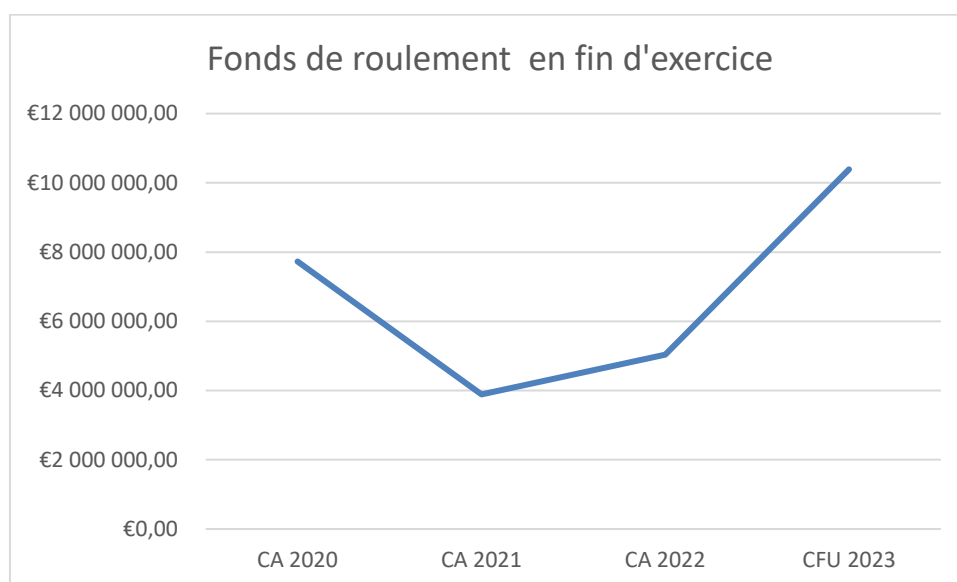
Section de fonctionnement					
	Mandats et Titres émis	Résultat reporté n-1	Cumul section	Restes à réaliser	Total général
Dépenses	108 019 351,78		108 019 351,78	0.00	108 019 351,78
Recettes	110 342 494,59	2 225 735,77	112 568 230,36	0.00	112 664 637,40
Recettes - Dépenses	2 323 142,81	2 225 735,77	4 548 878,58	0.00	4 548 878,58
Résultat				→	4 548 878,58

Section d'investissement					
	Mandats et Titres émis	Résultat reporté n-1	Cumul section	Restes à réaliser	Total général
Dépenses	66 339 363,54		66 339 363,54	1 911 192,00	68 250 555,54
Recettes	60 834 346,09	2 815 000,64	63 649 346,73	10 442 508,13	74 091 854,86
Recettes - Dépenses	- 5 505 017,45	2 815 000,64	- 2 690 016,81	8 531 316,13	5 841 299,32
Résultat				→	5 841 299,32

	Mandats et Titres émis	Résultat reporté n-1	Cumul section	Restes à réaliser	Total général
Résultats cumulés CFU 2023	- 3 181 874,64	5 040 736,41	1 858 861,77	8 531 316,13	10 390 177,90

Le détail des fonds de roulement des quatre dernières années est repris dans le tableau ci-après :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
Fonds de roulement en début d'exercice	5 338 416,00 €	7 730 086,00 €	3 888 397,45 €	5 040 736,41 €
Résultat de l'exercice	2 391 670,00 €	-3 841 688,55 €	1 152 338,96 €	5 349 441,49 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	7 730 086,00 €	3 888 397,45 €	5 040 736,41 €	10 390 177 ,90 €



Les prévisions budgétaires étant équilibrées en dépenses et en recettes, le résultat est influencé par les taux de réalisation en fonctionnement et en investissement.

Le facteur déterminant de ces écarts nous amène à rappeler dans le présent document, non seulement les montants réalisés, mais aussi les montants des prévisions budgétaires ainsi que les taux de réalisation. Il est également rappelé, à titre de comparaison, les montants réalisés pour la période 2020-2023.

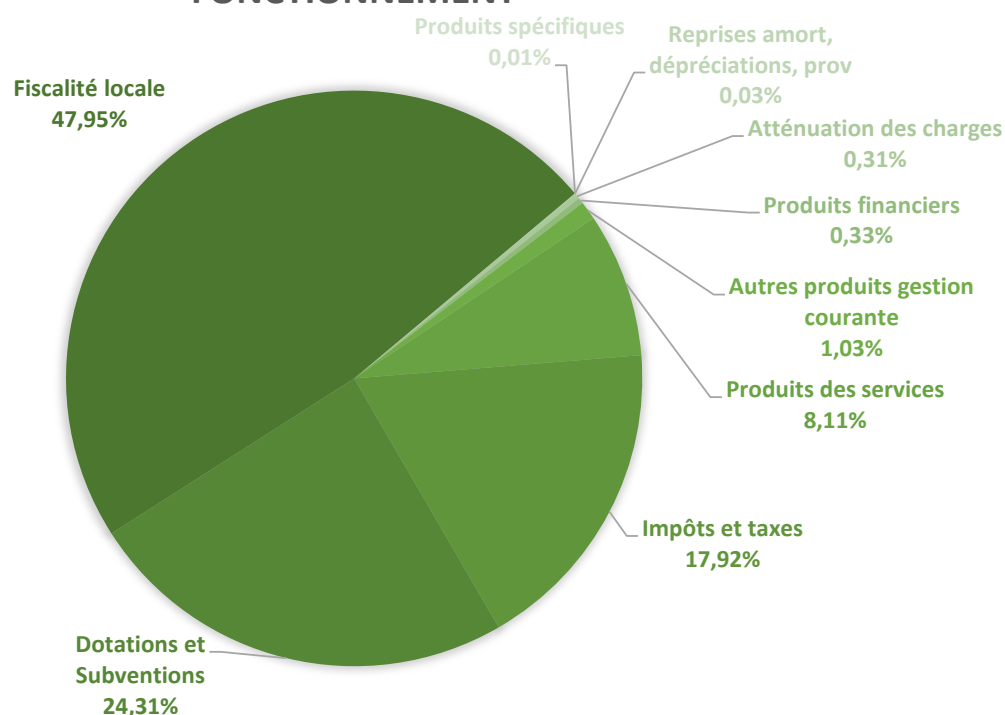
2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les ressources de fonctionnement

Les recettes globales de fonctionnement hors résultat reporté totalisent 110 342 494,59 € - le taux de réalisation est de 100,90 %.

Nature	Intitulés	Crédits ouverts en 2023 (BP + DM)	Réalizations 2023	% réalisé	% titres émis
CHAP 70	Produits des services	8 840 067,65 €	8 902 830,93 €	100,71%	8,07%
CHAP 73	Impôts et taxes	19 616 317,00 €	19 673 542,32 €	100,29%	17,83%
CHAP 731	Fiscalité locale	52 855 382,71 €	52 637 026,59 €	99,59%	47,70%
CHAP 74	Dotations et Subventions	25 974 097,24 €	26 686 781,28 €	102,74%	24,19%
CHAP 75	Autres produits gestion courante	841 262,87 €	1 134 851,08 €	134,90%	1,03%
CHAP 013	Atténuation des charges	268 000,00 €	342 082,58 €	127,64%	0,31%
Total des recettes réelles de gestion		108 395 127,47 €	109 377 114,78 €	100,91%	99,13%
CHAP 76	Produits financiers	368 000,00 €	361 130,20 €	98,13%	0,33%
CHAP 77	Produits spécifiques	0,00 €	12 000,00 €	0,00%	0,01%
CHAP 78	Reprises amort, dépréciations, prov	30 000,00	30 000,00	100,00%	0,03%
Total des recettes réelles		108 793 127,47 €	109 780 244,98 €	100,91%	99,49%
CHAP 042	Opérations d'ordre	562 250,92 €	562 250,92 €	100,00%	0,51%
Total des recettes		109 355 378,39 €	110 342 494,59 €	100,90%	100,00%

CFU 23- REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



En 2023, les recettes réelles de fonctionnement représentent dans leur ensemble un ratio de 1 494 € par habitant en 2023 contre 1 408 € par habitant en 2022 (population INSEE), la moyenne de la strate se situant à 1 623 € par habitant.

Nature	Intitulés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
CHAP 70	Produits des services	5 520 979,00 €	7 270 886,41 €	8 249 718,14 €	8 902 830,93 €
	Evol chap. 70	-24,81%	31,70%	13,46%	7,92%
CHAP 73 et 731	Impôts et taxes	62 571 304,00 €	66 827 849,80 €	69 418 510,79 €	72 310 568,91 €
	Evol chap. 73	-0,87%	6,80%	3,88%	4,17%
CHAP 74	Dotations et subventions	23 105 859,00 €	19 220 143,39 €	21 852 825,86 €	26 686 781,28 €
	Evol chap. 74	8,44%	-16,82%	13,70%	22,12%
CHAP 75	Autres produits gestion courante	405 162,00 €	186 139,84 €	418 473,26 €	1 134 851,08 €
	Evol chap. 75	-12,96%	-54,06%	124,82%	171,19%
CHAP 013	Atténuation des charges	271 032,00 €	255 552,91 €	232 746,90 €	342 082,58 €
	Evol chap. 013	-1,02%	-5,71%	-8,92%	46,98%
Total recettes de gestion		91 874 336,00 €	93 760 572,35 €	100 172 274,95 €	109 377 114,78 €
	Evol recettes de gestion	-0,69%	2,05%	6,84%	9,19%
CHAP 76	Produits financiers	361 870,00 €	369 961,46 €	363 118,05 €	361 130,20 €
	Evol chap. 76	-0,48%	2,24%	-1,85%	-0,55%
CHAP 77	Recettes exceptionnelles	1 512 077,00 €	1 550 330,28 €	1 234 482,99 €	12 000,00 €
	Evol chap. 77	-60,26%	2,53%	-20,37%	-99,03%

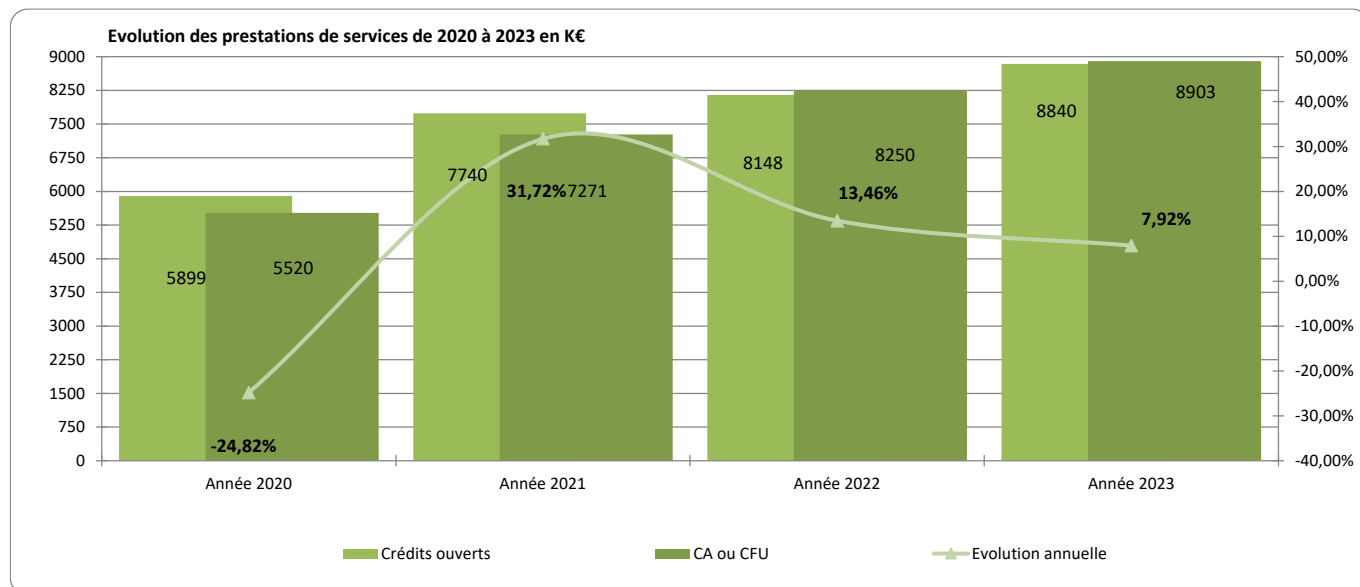
CHAP 78	Reprises amort, dépréciations, prov				30 000,00 €
<i>Evol chap. 77</i>					
Total des recettes réelles		93 748 283,00 €	95 680 864,09 €	101 769 875,99 €	109 780 244,98 €
<i>Evol recettes réelles</i>		-3,03%	2,06%	6,36%	7,87%
INFLATION		0,20%	5,90%	5,90%	3,40%
CHAP 042	Opérations d'ordre	1 166 844,00 €	11 707 085,63 €	0,00 €	562 250,92 €
<i>Evol recettes d'ordre</i>			903,31%	-100,00%	
Total des recettes		94 915 127,00 €	107 387 949,72 €	101 769 875,99 €	110 342 495,90 €
<i>Evol recettes de fonctionnement</i>		-1,82%	13,14%	-5,23%	8,42%

Le détail des évolutions par chapitre est présenté ci-après :

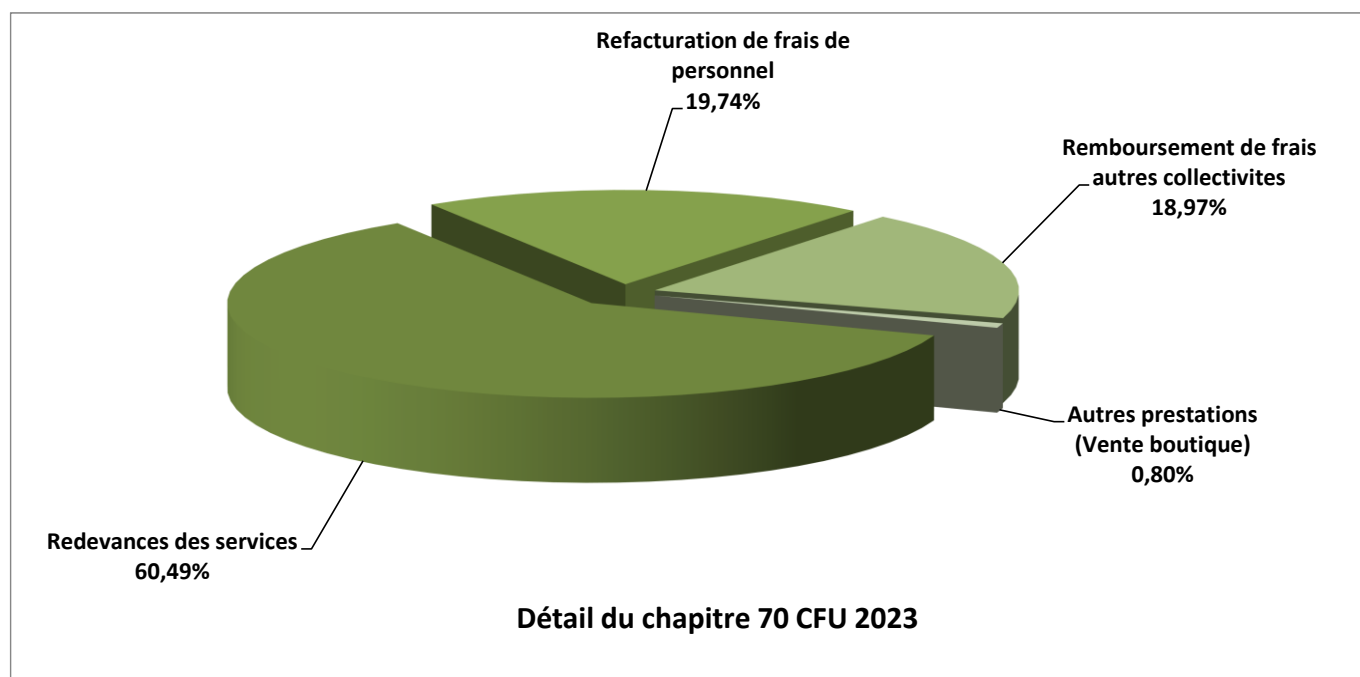
A-1. Chapitre 70 : Produits des services et du domaine

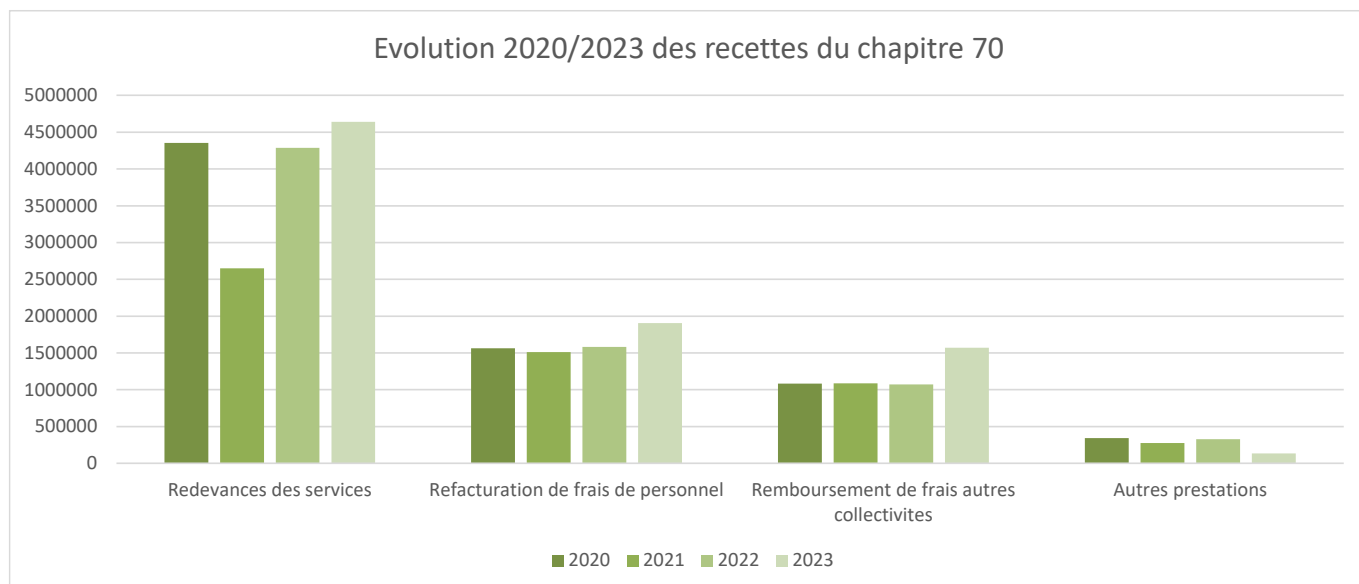
en k€	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Crédits ouverts	5 899	7 740	8 148	8 840
Comptes administratifs	5 520	7 271	8 250	8 903
Evolution annuelle	- 24,82 %	+ 31,70 %	+ 13,46 %	7,92%
Taux de réalisation	93,58 %	93,93 %	101,25 %	100,71

Les recettes du chapitre 70 pour un montant de 8 902 830,93 € sont en augmentation de + 7,92 % par rapport à l'exercice précédent.



Les recettes du chapitre 70 sont décomposées comme suit :

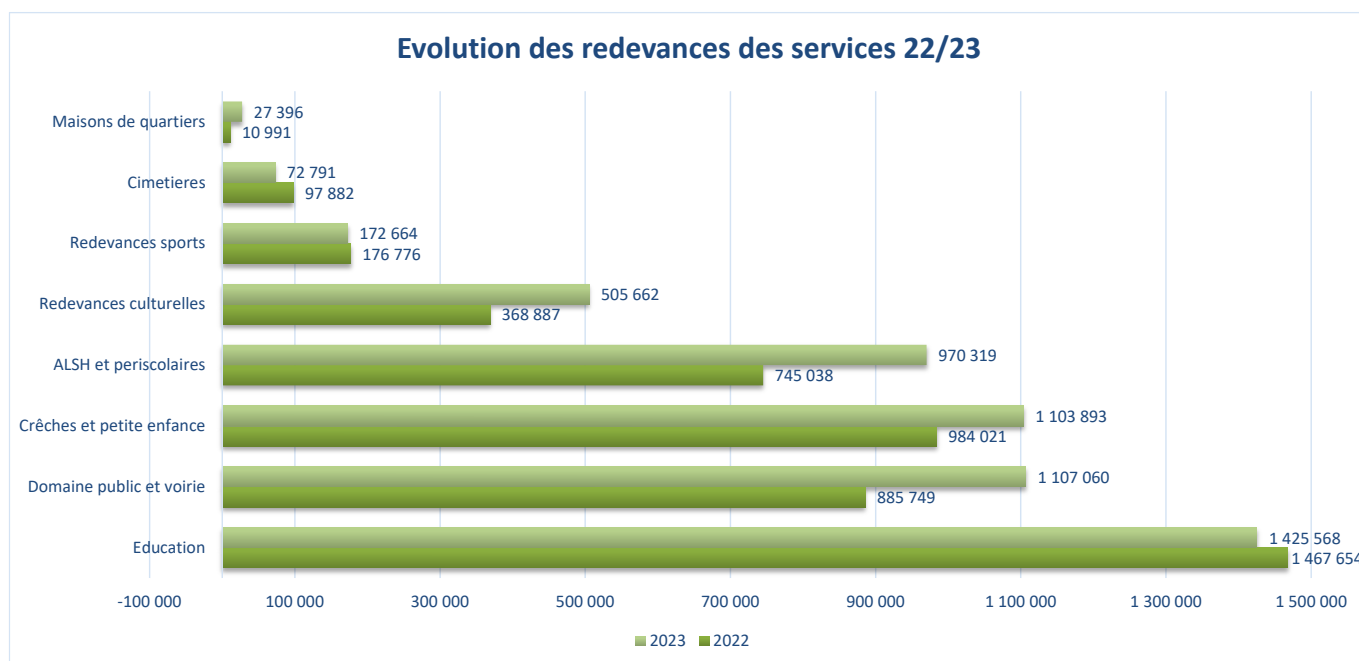




Le chapitre 70 bénéficie d'effets exogènes à la Collectivité :

- Les frais refacturés aux autres collectivités comprennent entre autres charges le carburant. L'inflation est donc ici l'explication de l'augmentation,
- Les frais de personnels refacturés ont été impactés par les diverses mesures gouvernementales visant à soutenir le pouvoir d'achat des ménages

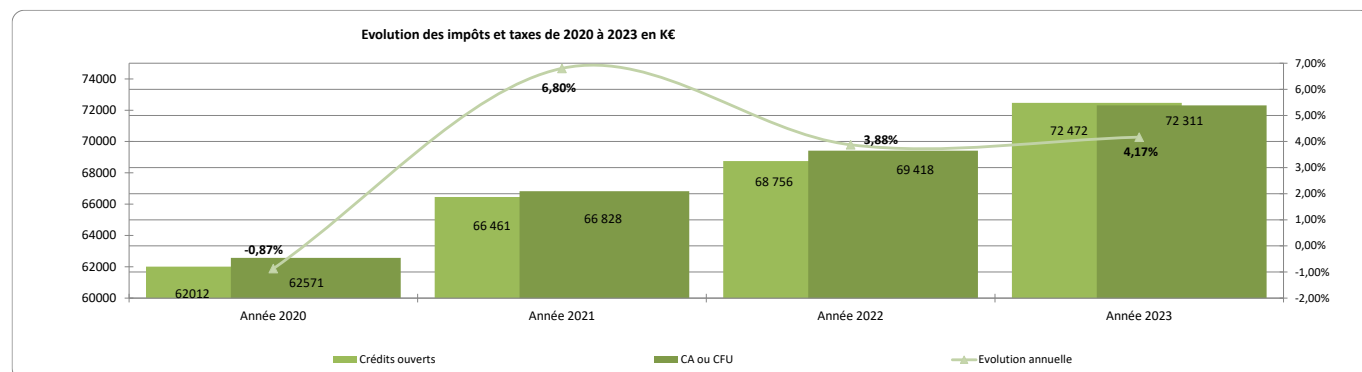
Mais également d'une augmentation des redevances des services. La variation des redevances des services est détaillée ci-après :



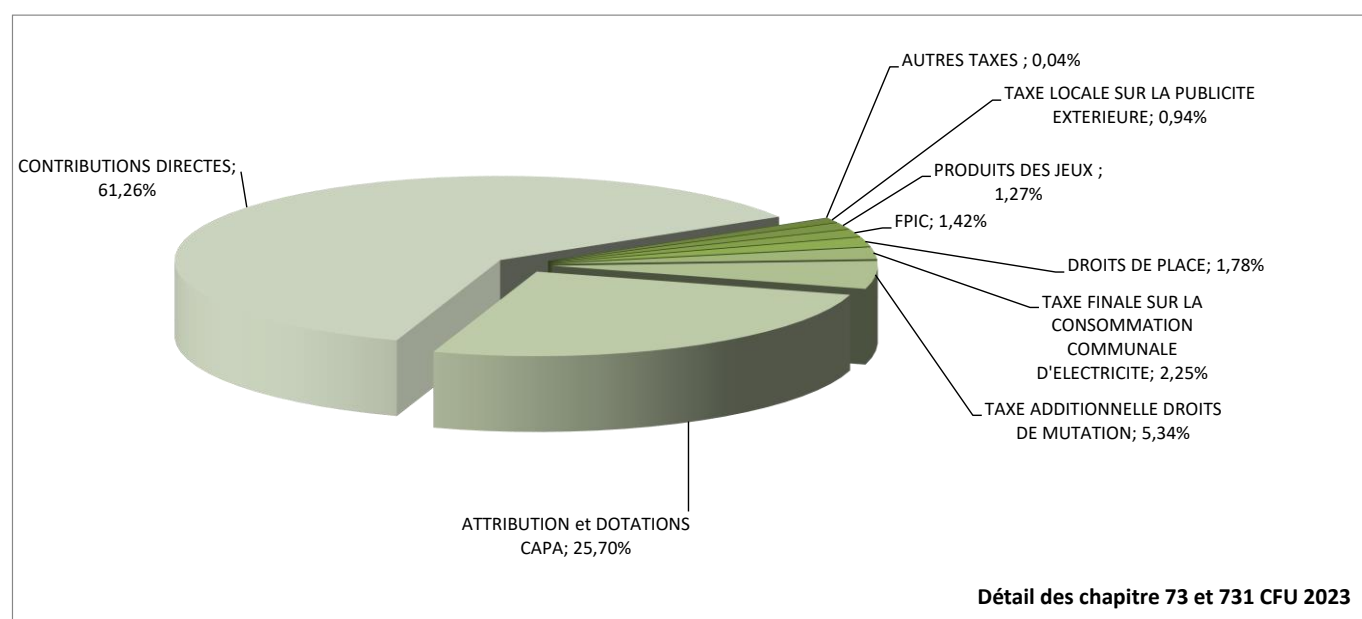
A-2. Chapitre 73 et 731 : Impôts et taxes

en k€	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Crédits ouverts	62 012	66 461	68 756	72 472
Comptes administratifs	62 571	66 828	69 418	72 311
Evolution annuelle	-0,87 %	+ 6,80 %	3,88%	4,17%
Taux de réalisation	100,90 %	100,55 %	100,96%	99,78%

Ces deux chapitres budgétaires représentent 65,6% des recettes réelles de fonctionnement. Les impôts et taxes représentent 72 310 568,91 € en hausse de 4,17 % par rapport à 2022. Pour rappel, la hausse entre les recettes fiscales de l'exercice 2020 et celui de 2021 est pour partie la conséquence d'un **changement de périmètre au niveau des compensations fiscales** entre le chapitre 73 et le chapitre 74. Entre 2021 et 2023, seul l'effet « base » conduit à l'augmentation du produit de la fiscalité directe.



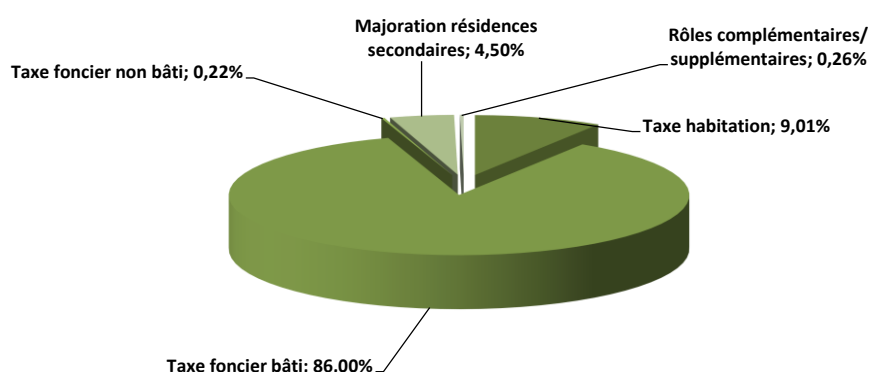
Au sein du chapitre, il convient de distinguer le produit des contributions directes, les dotations versées par la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales et les autres taxes.



➤ Les contributions directes

Le produit fiscal des impôts directs, des taxes foncières et de la taxe d'habitation totalise 44 299 276 € soit 61,26 % des chapitres 73 et 731. Ce montant comprend le produit issu des rôles généraux émis au titre de l'année en cours pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation uniquement sur les résidences secondaires (y compris la majoration), ainsi que le produit issu d'éventuels rôles complémentaires et supplémentaires émis par la Direction régionale des finances publiques au titre de rectifications de l'année en cours ou des années antérieures. Depuis 2021, un mécanisme de compensation des « pertes » de taxe d'habitation sur les résidences principales est activé.

Impôts directs 2023 Etat Fiscal 1288M



Le produit des contributions directes augmente de 8 % par rapport à 2022 à l'aide du dynamisme des bases fiscales et du relèvement de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Pour rappel, en 2021, l'augmentation entre 2020 et 2021 était en partie induite par l'effet technique de l'application de la réforme de la Taxe d'habitation (voir rapport CA 2021).

Les taux des impôts votés par le conseil municipal demeurent identiques depuis plusieurs années.

ETAT 1288 M	2020	2021	2022	2023
TH	19 464 038,00 €	3 683 610,00 €	3 714 402,00 €	3 993 408,00 €
Majo. résidences sec.	1 338 490,00 €	1 343 549,00 €	1 357 638,00 €	1 994 672,00 €
TFB	15 597 868,00 €	25 579 666,00 €	26 598 782,00 €	28 401 147,00 €
TFNB	81 059,00 €	85 057,00 €	85 904,00 €	99 015,00 €
Application CoCo*		8 683 661,00 €	9 078 337,00 €	9 694 241,00 €
Produit rôles généraux	36 481 455,00 €	39 375 543,00 €	40 835 063,00 €	44 182 483,00 €
Produit rôles complémentaires et supplémentaires	412 925,00 €	258 808,00 €	184 029,00 €	116 793,00 €
Total	36 894 380,00 €	39 634 351,00 €	41 019 092,00 €	44 299 276,00 €
Croissance en euros	1 292 999,00 €	2 739 971,00 €	1 384 741,00 €	3 280 184,00 €
Evolution en %	3,63%	7,43%	3,49%	8,00%

*La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : Coefficient Correcteur « 'Coco » (Rappel CA 2021 – Calcul du coefficient correcteur figé, appliqué en 2022)

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Toutefois, certaines communes, comme Ajaccio, sont sous compensées. Afin de neutraliser ces écarts, il est mis en place un coefficient correcteur. L'objectif est de compenser chaque année à l'euro près la perte de la TH.

Le Coefficient Correcteur de la Ville d'Ajaccio a été fixé à **1,33106** :

Ressources à compenser :

Bases communales TH résidences principales 2020 / Taux communal 2017 = 15 853 508 €

+ Allocations compensatrices TH 2020 = 2 657 986 €

+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH perçus entre 2018 et 2020 : 351 419 €

Soit un total « A » de ressources à compenser s'élevant à 18 862 913 €

Ressources de compensation :

Produit net de TFBP perçu par le département en 2020 : 10 286 402 €

+ allocations compensatrice TFPB versées au département en 2020 : 7 077 €

Soit un total « B » de ressources de compensation s'élevant à 10 293 479 €

Taxes foncières sur les propriétés bâties après la réforme :

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département « C » = 15 597 868 + 10 286 402 = 25 884 270 €

Différence à compenser :

« A » - « B » = 18 862 913 - 10 293 479 € = 8 569 434 € = « D »

Calcul du Coco :

« D » / « C » : 8 569 434 € / 25 884 270 € = **1,33106**

L'augmentation de + 8 % du produit fiscal est dû à plusieurs facteurs :

- La loi de Finances pour 2023 a acté une revalorisation des valeurs locatives à 7,1%. Il s'agit globalement de l'augmentation du produit perçu par la Ville. En effet, les valeurs locatives sont utilisées pour le calcul de la taxe foncière bâtie et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- L'autre facteur concerne les flux de biens entrants ou sortants des bases d'imposition de la Ville, constatés dans le cadre de la Commission Communal des Impôts Directs (CCID). La Direction des Finances veille à l'optimisation des bases, dans un souci de justice fiscale et de maximisation du produit. Ce travail a été très productif en 2019 (848K de rôles supplémentaires) et devient de moins en moins significatif sous l'effet de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Toutefois, il convient de rester vigilant sur la prise en compte exhaustive des biens nouveaux dans le cadastre, en partenariat avec la DGFIP.

- Enfin, Le conseil municipal a décidé par délibération 2022/227 de moduler la majoration au pourcentage de 60% la cotisation communale de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale – Cette modulation entraîne un produit supplémentaire de 637 034 € en 2023

➤ **Les autres taxes**

Elles représentent 15,84% des chapitres 731 et totalisent 8 380 K€, en baisse de 0,51 % par rapport à l'exercice précédent.

INTITULE	Réalisations CA 2020	Réalisations CA 2021	Réalisations CA 2022	Réalisations CFU 2023
TAXE ADDITIONNELLES ET DROITS DE MUTATIONS	3 106 855,48 €	3 893 246,23 €	4 081 387,00 €	3 863 624,08 €
<i>Evol</i>	-3,02%	25,31%	4,83%	-5,34%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 413 250,15 €	1 520 696,48 €	1 570 619,00 €	1 629 086,30 €
<i>Evol</i>	-66,00%	7,60%	3,28%	3,72%
PRODUITS DES JEUX	518 643,29 €	490 909,98 €	947 296,00 €	876 486,00 €
<i>Evol</i>	-47,59%	-5,35%	92,97%	-7,47%
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	428 510,86 €	611 063,29 €	659 161,00 €	679 198,02 €
<i>Evol</i>	-34,13%	42,60%	7,87%	3,04%
DROIT DE PLACE ET DOMAINE PUBLICQUE	230 972,23 €	880 591,22 €	1 121 617,00 €	1 289 356,19 €
<i>Evol</i>	-66,21%	281,25%	27,37%	14,96%
AUTRES TAXES DIVERSES	129 403,00 €	123 827,60 €		
TOTAUX	5 827 635,01 €	7 396 507,20 €	8 380 080,00 €	8 337 750,59 €
<i>Evol</i>	-16,15%	26,92%	13,30%	-0,51%

▪ La taxe sur l'électricité est de 1 629 086.30 € en 2023, en progression de 3,72 %. Le coefficient multiplicateur (pour mémoire 8,5) n'ayant pas été modifié entre 2022 et 2023, l'augmentation de cette recette est le fruit d'une consommation accrue, cette taxe étant calculée sur la base des consommations en kVA.

▪ Les produits des jeux du Casino et des jeux de hasard sont de 876 486 €. Ils ne retrouvent pas encore leur niveau de 2019 (989 559 €) et sont en baisse de -7,47% par rapport à 2022 – L'essor des jeux en ligne explique ces variations.

▪ Le produit de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation est de 3 863 624,08 €, soit une baisse de -5,34% par rapport à 2022. Au niveau national, une réduction de 23 % des DMTO en 2023 est constatée, due à une chute des ventes de 18 % et une baisse des prix de 5 %. Cette tendance a débuté en 2022, lorsque les taux d'intérêt ont augmenté et que le taux d'usure est resté bas, ralentissant le marché immobilier. Ajaccio « limite » cette baisse.

▪ La taxe perçue sur la publicité extérieure et les droits de place sont en hausse de, respectivement, +3,04% et de +14,96% par rapport à 2022. Durant la crise sanitaire, des exonérations ont été votées par le conseil municipal pour soutenir le redémarrage de l'activité économique après les périodes de fermeture imposées pour les commerces (délibération 2020/157 du 20 juillet 2020 abatement applicable au montant de la taxe locale sur la publicité extérieure due par chaque redevable au titre de l'année 2020). En 2023, la TLPE dépasse le niveau moyen pré COVID-19 (2017, 2018 et 2019) soit 648K/an. Il convient également de souligner que la collecte de la TLPE est désormais réalisée à l'aide d'une régie de recettes, remplaçant les titres de perception directs.

➤ **Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien :**

Les dotations versées par la Communauté d'agglomération ont pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la ville et l'intercommunalité. Le montant de ces dotations est de 18 581 253 € soit 25,70% du chapitre, en baisse de -1,98 % par rapport à 2022 du fait d'une baisse de l'attribution de compensation (AC) de 463 432,78 €. Quant à la Dotation de Solidarité Communautaire, elle augmente de 88 492 €.

➤ **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le FPIC reversé à la Commune en 2023 est de 1 025 921 € soit baisse de -3,5% par rapport à 2022.

Cette baisse prévue est le résultat de la refonte des indicateurs de richesse des collectivités :

Rappel : refonte des indicateurs de richesse des collectivités :

L'article 194 de la Loi de finances pour 2022 acte d'importants changements dans le calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal, deux critères utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation. Le contenu de la réforme peut être résumé en deux idées principales : le potentiel financier est recalculé à partir du nouveau panier de ressources mobilisables par les communes, en y ajoutant de nouvelles impositions jusque-là non prises en compte :

L'éventuelle majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour les communes situées en zone tendue qui auraient décidé de l'instituer (60% pour la commune d'Ajaccio),

L'imposition forfaitaire sur les pylônes,

Les droits de mutation à titre onéreux, sur la base d'une moyenne des trois dernières années (Ressource importante pour la Ville d'Ajaccio),

La taxe locale sur la publicité extérieure,

Une fraction du produit net de la TVA perçue par l'EPCI déterminée au prorata de la population,

La taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base.

l'effort fiscal est quant à lui modifié dans sa philosophie, puisque désormais il n'intègrera plus la part des produits fiscaux levés par l'intercommunalité sur le territoire de la commune. La TEOM et la REOM disparaissent également du calcul.

La Loi de finances 2023 recèle également plusieurs dispositions destinées à atténuer les effets des nouveaux indicateurs de richesse, issus de la LFI 2022 et dont l'entrée en vigueur est lissée sur sept ans (2023-2027) :

la formule de calcul de l'effort fiscal restera entièrement neutralisée en 2023. Les nouveaux potentiels financiers seront quant à eux pris en compte à hauteur de 10 %, conformément au calendrier prévu ;

la condition d'effort fiscal agrégé (supérieur à 1) jusqu'ici requise pour qu'un ensemble intercommunal puisse prétendre au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), est supprimée – ce qui devrait permettre à une cinquantaine de territoires d'accéder au fonds ;

la garantie prévue en cas de perte d'éligibilité est améliorée : 90 % puis 75 %, 50 % et 25 % de la dernière dotation perçue, contre 50 % non renouvelables jusqu'ici

FPIC en €	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Montants perçus	1 096 435,00 €	1 055 435,00 €	1 063 147,00 €	1 025 921,00 €
Evolution annuelle	2,13%	-3,74%	0,73%	-3,50%

A-3. Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

en k€	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Crédits ouverts	22576	19 698	22 208	25 974
Comptes administratifs	23105	19 220	21 853	26 687
Evolution annuelle	8,44%	-16,81%	13,70%	22,12%
Taux de réalisation	102,34%	97,57%	98,40%	102,75%

Deuxième poste de recettes au sein de la section de fonctionnement, le chapitre 74 représente 24,19 % des recettes réelles de fonctionnement. **Ce chapitre budgétaire regroupe les concours financiers de l'Etat et les subventions de fonctionnement provenant des divers financeurs.** Il totalise 26 686 781,28 € en hausse de 22,12 % par rapport au CA 2022. Mais cette hausse doit être retraitée de la subvention « gaz » - En effet, le Conseil municipal a approuvé lors du vote de la Décision modificative N°2 du budget Principal pour l'exercice 2023 Les écritures support à l'exécution des deux conventions passées entre la commune et la société Engie. La première convention, signée le 19 juillet 2023, intitulée "convention de financement des amortissements concernant le site Loregaz à Ajaccio au titre de l'exercice 2022" concerne le versement d'une subvention spécifique pour les amortissements de Loregaz pour les investissements réalisés à partir de l'année 2015. La convention stipule que la Commune d'Ajaccio verse une subvention de 2 204 145 € à ENGIE et que la Commune perçoit une subvention d'un montant identique de la part de l'Etat. La seconde convention "de financement du fonctionnement et des amortissements réseaux (hors Loregaz) à Ajaccio au titre de l'exercice 2022" signée le 5 septembre 2023 concerne le versement de deux subventions de la Commune d'Ajaccio en faveur d'ENGIE :

- une première subvention au titre du fonctionnement pour un montant de 1 960 264,48 €,
- une seconde subvention au titre des amortissements réseaux hors Loregaz pour un montant de 2 564 950,60 €.

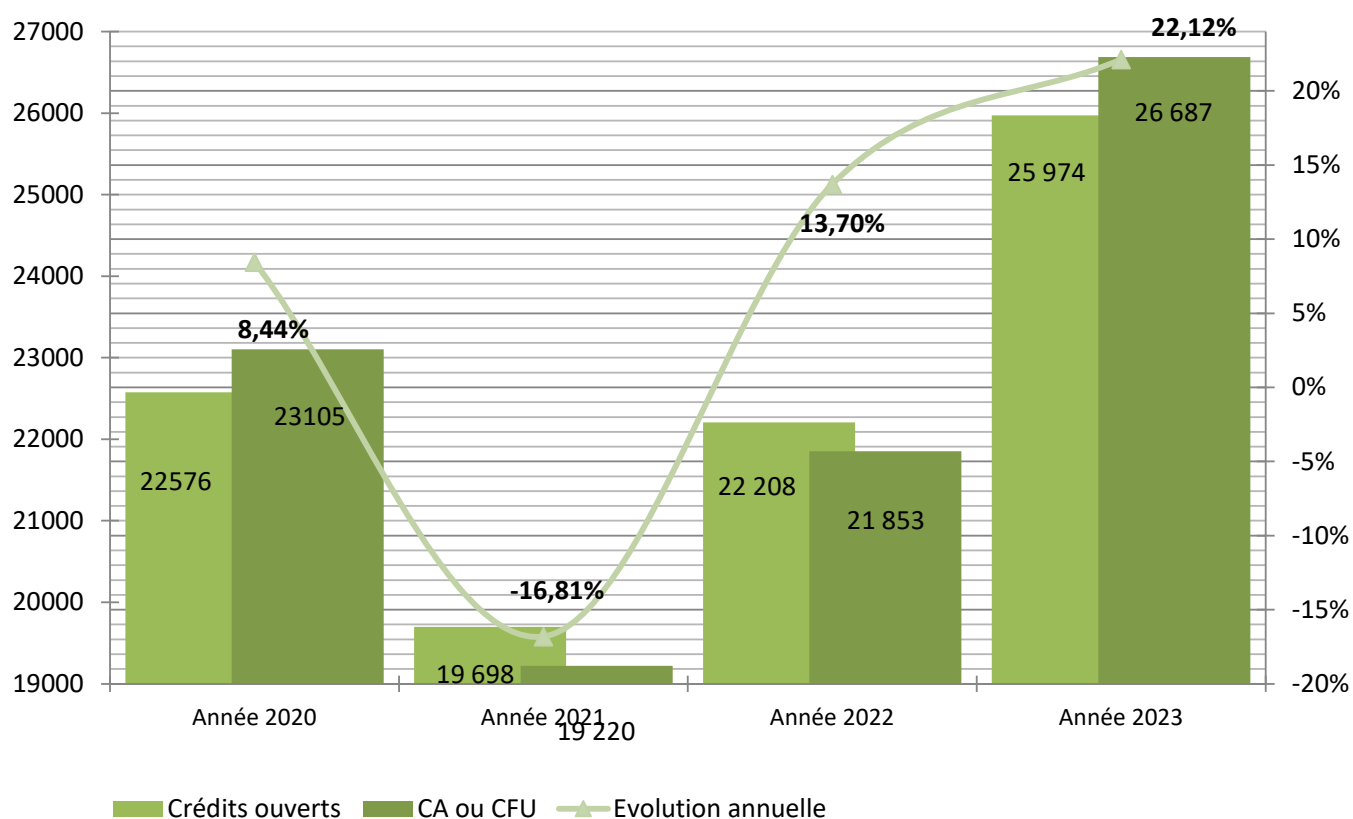
La convention précise également les deux subventions que l'Etat versera à la Commune d'Ajaccio soit :

- 1 932 425,60 au titre de la subvention de fonctionnement,
- 2 492 789,48 € au titre des amortissements réseaux hors Loregaz.

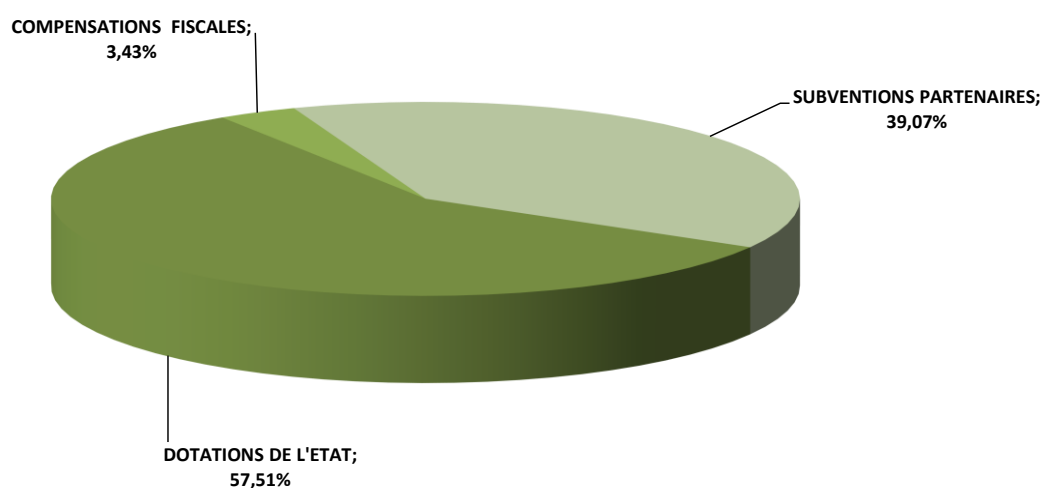
En retraitant le chapitre 74 du montant de la subvention Etat (1 932 425,60 €), l'augmentation du chapitre est ramenée à +13,27%

Enfin et pour rappel, la baisse constatée entre 2020 et 2021 s'explique techniquement par les effets de la réforme de la taxe d'habitation expliquée au chapitre 73. En effet, 2 008 064 € ont migré vers le chapitre comptabilisant les impôts et taxes (voir rapport CA 2021). En neutralisant cette réforme, le produit de ce chapitre affichait tout de même une baisse de 8,12% soit - 1 877 K € par rapport entre 2020 et 2021. L'exercice 2022 permettait donc de renouer avec une dynamique positive.

Evolution des dotations, subventions et participations de 2020 à 2023



Trois blocs de recettes sont identifiables au sein du chapitre 74 :



Répartition des dotations, subventions et compensations CFU 2023

➤ Les concours financiers de l'Etat

Les dotations versées par l'Etat représentent la somme de 15 346 777 € :

Dotations de l'Etat	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
Dotation Forfaitaire	9 748 203,00 €	9 771 285,00 €	9 847 335,00 €	9 991 352,00 €
<i>Evol</i>	1,81%	0,24%	0,78%	1,46%
Dotation Solidarité Urbaine	1 526 033,00 €	1 577 327,00 €	1 634 990,00 €	1 695 013,00 €
<i>Evol</i>	4,71%	3,36%	3,66%	3,67%
Dot. Nationale de Péréquation	2 173 771,00 €	1 970 015,00 €	2 364 018,00 €	2 799 207,00 €
<i>Evol</i>	4,43%	-9,37%	20,00%	18,41%
Total DGF	13 448 007 €	13 318 627 €	13 846 343 €	14 485 572 €
<i>Evol</i>	2,55%	-0,96%	3,96%	4,62%
Dot. Gle de Décentralisation	769 984,00 €	764 984,00 €	759 984,00 €	765 984,00 €
<i>Evol</i>	1,32%	-0,65%	-0,65%	0,79%
Autres dotations	77 698,40 €	77 199,25 €	91 153,97 €	95 220,84 €
<i>Evol</i>	-12,19%	-0,64%	18,08%	4,46%
Total des Dotations	14 295 689 €	14 160 810 €	14 697 481 €	15 346 777 €
<i>Evolution en €</i>	333 439 €	-134 879 €	536 671 €	649 296 €
<i>Evolution en %</i>	2,39%	-0,94%	3,79%	4,42%

Le principal concours financier de l'Etat envers la collectivité est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) composée de la Dotation Forfaitaire (DF), de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). **Après une baisse de la DGF 2021 de 134 879 € soit -0,94 %, ces recettes renouent avec une dynamique positive en 2022 puis en 2023.**

La Dotation Forfaitaire, premier concours de l'Etat, s'élève à 9 991 352,00 € et se calcule à partir des éléments suivants :

Détail dotation forfaitaire notifiée	2020	2021	2022	2023
Dotation de base n-1 retraitée	9 574 837,00 €	9 748 203,00 €	9 771 285,00 €	9 847 334,00 €
Part dynamique de la population	173 366,00 €	23 082,00 €	76 049,00 €	144 018,00 €
Ecrêtement péréqué	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total de la DF	9 748 203,00 €	9 771 285,00 €	9 847 334,00 €	9 991 352,00 €
Différentiel	173 366,00 €	23 082,00 €	76 049,00 €	144 018,00 €

Dotation forfaitaire (+ 144 k€ / 2022)

Le calcul de la Dotation forfaitaire est corrélé à la part dynamique de la population INSEE (+ 1 107). Pour une commune de la taille d'Ajaccio, 1 habitant supplémentaire (population INSEE) rapporte environ 130 €

DSU (+60 k€ / 2022)

Depuis plusieurs années, les lois de finances prévoient une majoration des enveloppes de péréquation. La DSU a ainsi progressé au niveau national de +90M€ en 2020 et +95M€ en 2021 et 2022 et à nouveau + 90M€ en 2023.

Ainsi s'explique que la croissance de la DSU se soit limitée à +60 k€ cette année (sur ce concours, une baisse est légalement impossible).

DNP + 435 k€ / 2022)

L'enveloppe nationale est constante, comme depuis plusieurs années. La DNP est typiquement la dotation imprévisible d'une année sur l'autre de par les multiples effets de seuil qui entourent son calcul.

Ajaccio a basculé en 2022 dans la strate de population supérieure (75 000 – 100 000 habitants).

Cette strate est nettement plus riche, et Ajaccio est donc jugée comparativement plus pauvre qu'en 2021, entraînant un gain sur cette dotation de 20% entre 2021 et 2022. A savoir que la hausse est limitée réglementairement à 20% d'une année sur l'autre. Elle est de 18,41% entre 2022 et 2023

Autres dotations :

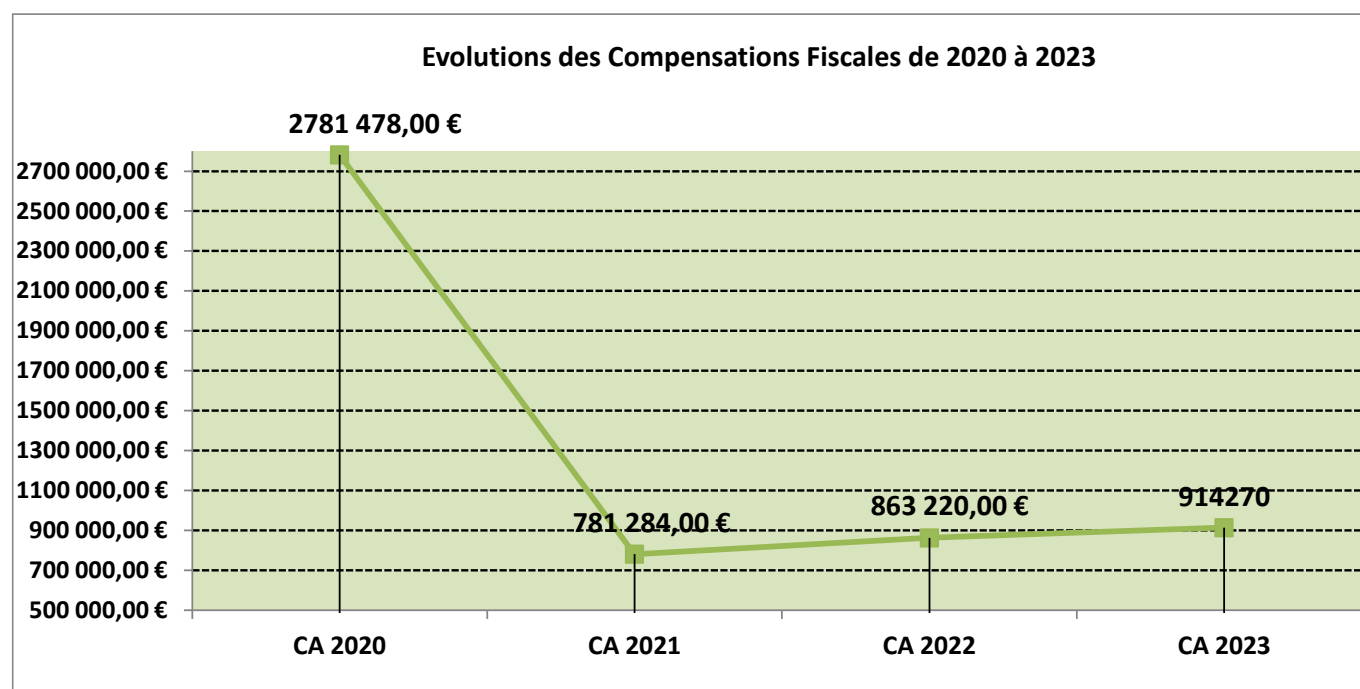
La ville d'Ajaccio est également éligible à la **Dotation Générale de Décentralisation** instituée pour compenser les charges résultant de l'établissement des documents d'urbanisme ou du service communal d'hygiène et de santé. Son montant est de **759 984 €**.

Depuis 2017, la Commune perçoit la dotation fonctionnement pour le **fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**. Alors réservé aux dépenses d'investissement, le dispositif du FCTVA a été élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, permettant de compenser la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement. En 2023, le FCTVA en fonctionnement s'élève à **15 476,34 €**.

Enfin, la **dotation pour les titres sécurisés** enregistre **66 356 €** en 2023 et la **dotation de recensement 13 388 €**.

➤ Les compensations fiscales

Les compensations fiscales ont pour objectif de compenser les pertes de recettes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'Etat au profit des contribuables. Elles s'élèvent à 914 270 €, en hausse de 5,91 % par rapport au CA 2022. La baisse constatée en 2021 résulte pour rappel de l'effet de la réforme de la taxe d'habitation (transfert au chapitre 73).



Le détail des compensations est :

Compensations fiscales	2020	2021	2022	2023
Compensation de la TH et de la TLV	2 696 052 €	38 066 €	38 066 €	38 066 €
Evolution en €	99 094 €	-2 657 986 €	0 €	0 €
Compensation de la TF	85 426 €	743 218 €	825 154 €	876 204 €
Evolution en €	1 264 €	657 792 €	81 936 €	51 050 €
Total des Compensations	2 781 478 €	781 284 €	863 220 €	914 270 €
Evolution en €	100 358 €	-2 000 194 €	81 936 €	51 050 €
Evolution en %	3,74%	-71.91 %	10,49%	5,91%

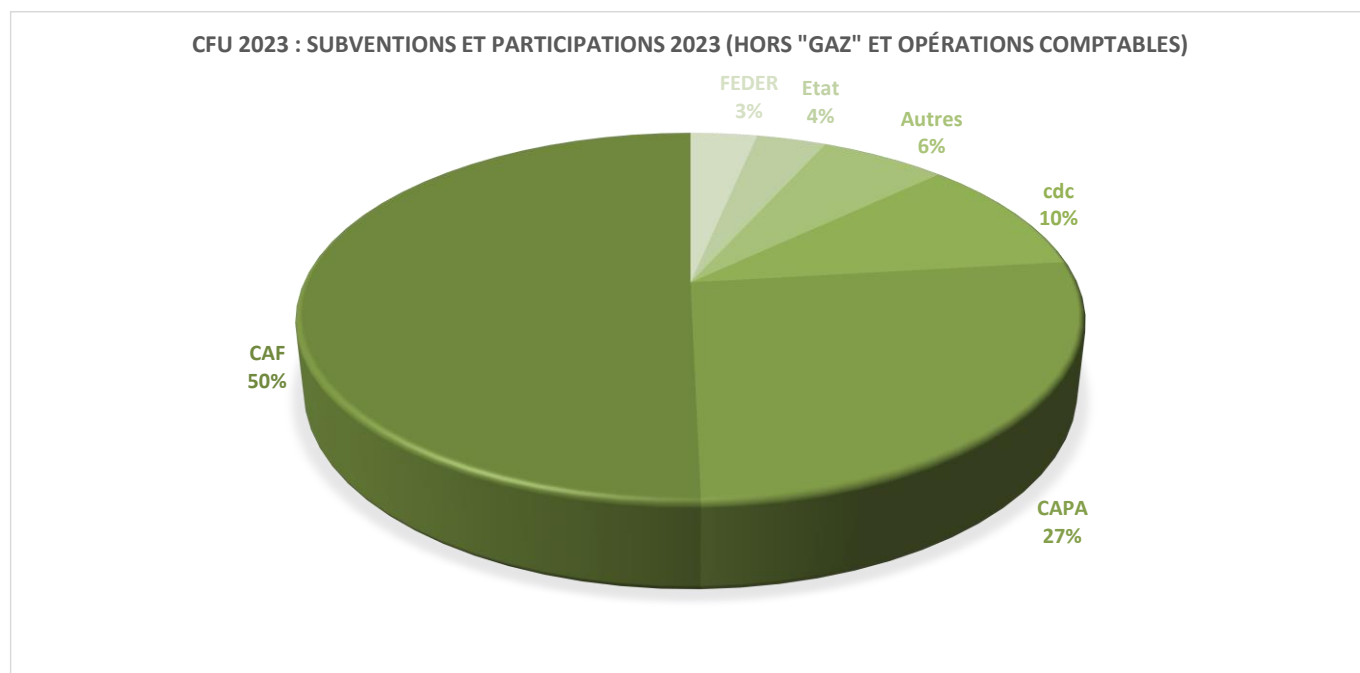
➤ Les subventions et participations de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement obtenues auprès des partenaires de la collectivité s'élèvent à 10 425 734,28€ soit 67,6 % d'augmentation par rapport à 2022 (+ 4 205 662,89 €). Cette hausse est à retraiter

- de la subvention « gaz » (voir supra) s'élevant à 1 932 425,60 €
- de corrections comptables sur les subventions CAF (comptabilisées en dépenses et en recettes) induites par un changement de comptabilisation réglementaires sur les rattachements 2022 pour un montant de 1 069 572,71

La hausse est donc de 19,35% (1 203 664,58 €)

Les subventions et participations sont réparties comme suit :



La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) reste le principal financeur pour toutes les actions engagées pour la petite enfance, la jeunesse et l'action sociale. A ce titre, la Commune a obtenu 3 737 983,09€ de financement CAF contre 3 393 882€ en 2022. Cette forte progression (10,14%) est la résultante de la mise en place du « Bonus territoire ». Pour rappel, l'ambition de ce dispositif est triple :

- alléger les charges de gestion générées par nos conventionnements,
- harmoniser et simplifier les financements à l'échelle du département,
- faire bénéficier des Bonus Territoires à tous les équipements cofinancés par la collectivité.

La CAPA verse un fonds de concours de 1,9M€ en application de la délibération 2023/280 du 15 décembre 2023. Cette participation vise à couvrir les charges d'exploitation des équipements de rayonnement communautaire. De plus, la CAPA participe au marché de Noël (35 000 €) et à des opérations liées à la politique de la Ville (34 020 €)

La Collectivité de Corse soutient la Ville en fonctionnement pour 756 074,48€. Les actions sont les suivantes :

- Programmation culturelle : 335 000 € (en report)
- Fonctionnement du musée : 362 116,88 €
- Animations dans les médiathèques : 25 865,60 €
- Animation anniversaire de la libération de la Corse (report) : 25 500 €
- Animations liées au patrimoine : 7 083 €
- Régime forestier : 509€

L'Etat apporte des subventions en fonctionnement pour 255 067,54€. Les actions sont les suivantes :

- Participation au Contrat de Ville pour 111 713€
- Soutien à la médiation pour les médiathèques : 40 582€
- Soutien à la médiation pour la programmation culturelle : 8 500€
- La participation au fonctionnement de la maison des Services Publics des jardins de l'Empereur : 35 000€
- La participation aux petits déjeuners dans les écoles : 52 569€
- Subvention ANRU : 6 703,54 €

Les subventions d'investissement de l'Europe, adossés aux projets « PO Maritim », s'élève à 243 249,02€ (en report). Il s'agit du solde des programmes :

- Mare e terra : 70 445 €
- Adapt : 52 700 €
- Gritaccess : 35 204,02 €
- Qualiporti : 84 900 €

Enfin, la Ville a reçu des financements pour

- Participation au financement des apprentis : 100€
- Une participation de 458 000 € pour la gestion des mégots (Alcome) et de la propreté urbaine (Citeo)
- Une subvention de 1 292 € pour la restauration scolaire
- Une subvention de 2 950 € pour la médiation culturelle

A-4. Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement (Chap. 013, 75, 76 et 77)

Les autres recettes de fonctionnement correspondent aux chapitres 013, 75, 76 et 77 et représentent 1,71 % des recettes réelles de fonctionnement.

➤ Le chapitre 013 : Atténuations de charges

Ce chapitre totalise au CA 2023 le montant de 342 082,58 €. Il recouvre des remboursements de rémunérations et de maladie du personnel pour 266 207,58€ (contre 147 206,90€ en 2022) ainsi que la comptabilisation du stock final de la boutique du Musée Fesch pour un montant constaté au 31 décembre 2022 de 75 875 € (contre 85 540 € en 2022).

➤ Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise en 2023 1 134 851,08 € contre 418 473,36 € pour l'année 2022. Il est en augmentation de 716 377,72 € par rapport à 2022. Mais l'application de la M57 a entraîné une migrations de

comptes du chapitre 67 au chapitre 65, expliquant cette différence importante. Sont donc comptabilisés dans ce chapitre :

- Les recettes de la DSP du Casino pour 127 941,75€ (chap 75 en M14)
- Les recettes de la DSP du crematorium pour 10 000€, (chap 75 en M14)
- Le sponsoring pour les événements : 5 800 € (chap 75 en M14)
- Le revenu de l'immeuble « Orange » : 385 062,87 € (chap 75 en M14)
- Des redevances pour concessions de voirie : 36 600 € (chap 75 en M14)
- Des pénalités perçues sur le domaine public : 112 25 € (chap 77 en M14)
- Des pénalités perçues pour travaux non effectués : 2 760 € (chap 77 en M14)
- Des produits exceptionnels divers pour 454 435,88 € (chap 77 en M14)

➤ **Le chapitre 76 : Produits financiers**

Le chapitre 76 pour un montant total de 361 130,02 € correspond :

- A la dernière année du contrat de gains sur échange de taux d'intérêts avec le Crédit agricole pour un emprunt contracté auprès de la SFIL en 2008 pour une durée initiale de 15 ans pour 2 078,30 €,
- au versement de l'aide concernant le fond de soutien aux collectivités pour « sortir des emprunts toxiques », échelonné sur 14 ans, pour un versement annuel de 354 062,90 €,
- Aux intérêts dus par l'ACA dans le cadre du prêt que la Ville a consenti pour l'achat d'un terrain soit 4989€.

➤ **Le chapitre 77 : Produits exceptionnels**

Ce chapitre retrace uniquement le produit des cessions d'immobilisation soit 12 000 € en 2023 (terrain de voirie)

➤ **Le chapitre 78 : Provisions**

Ce chapitre retrace uniquement les reprises de provision pour 30 000 €.

La délibération 2022/035 du 23 mars 2022 a approuvé la constitution de provision pour risques et charges au titre des litiges ouverts à l'encontre de la commune. La délibération 2023/034 du 27 mars 2023 a, quant à elle, approuvé la reprise des provisions pour vingt litiges relevant des documents d'urbanisme.

Les recettes d'ordre sont décrites en fin de rapport.

SYNTHÈSE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2020/2023



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
■ CHAP 70 Produits des services	5520 979,43 €	7270 886,41 €	8249 718,14 €	8902 830,93 €
■ CHAP 73 Impôts et taxes	62571 303,75 €	66827 849,80 €	69418 510,79 €	72310 568,91 €
■ CHAP 74 Dotations et Subventions	23105 859,42 €	19220 143,39 €	21852 825,86 €	26686 781,28 €
■ CHAP 75 Autres produits gestion courante	405 161,73 €	186 139,84 €	418 473,26 €	1134 851,08 €
■ CHAP 013 Atténuation des charges	271 031,92 €	255 552,91 €	232 746,90 €	342 082,58 €
■ CHAP 76 Produits financiers	361 870,38 €	363 961,46 €	363 118,05 €	361 130,20 €
■ CHAP 77 Recettes exceptionnelles	1512 076,50 €	1550 330,28 €	1234 482,99 €	12 000,00 €
■ CHAP 78 Provisions				30 000,00 €

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 108 019 351,78€. Le taux de réalisation hors opérations d'ordre est inférieur aux crédits ouverts (95,39 %).

Nature	Intitulés	Crédits ouverts en 2023 (BP + DM)	Réalisations 2023	% réalisé	% mandats émis
CHAP 011	Charges à caractère général	17 807 515	17 334 214,22	97,34%	16,05%
CHAP 012	Charges de personnel	71 036 000	70 825 278,89	99,70%	65,57%
CHAP 014	Atténuations des produits	200 000	167 210,00	83,61%	0,15%
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	10 864 902	10 714 757,46	98,62%	9,92%
Total des dépenses réelles de gestion		99 908 417	99 041 460,57	99,13%	91,69%
CHAP 66	Charges financières	2 730 826	2 718 575,80	99,55%	2,52%
CHAP 67	Charges exceptionnelles	1 242 664	1 239 564,20	99,75%	24,90%
CHAP 68	Dotations pour provisions semi-budgétaires	80 466	41 466,38	51,53%	0,04%
Total des dépenses réelles		103 962 374	103 041 066,95	99,11%	95,39%
CHAP 042	Opérations d'ordres	7 618 740	4 978 284,83	65,34%	4,61%
Total des dépenses		111 581 114	108 019 351,78	96,81%	100 %

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT CFU 2023

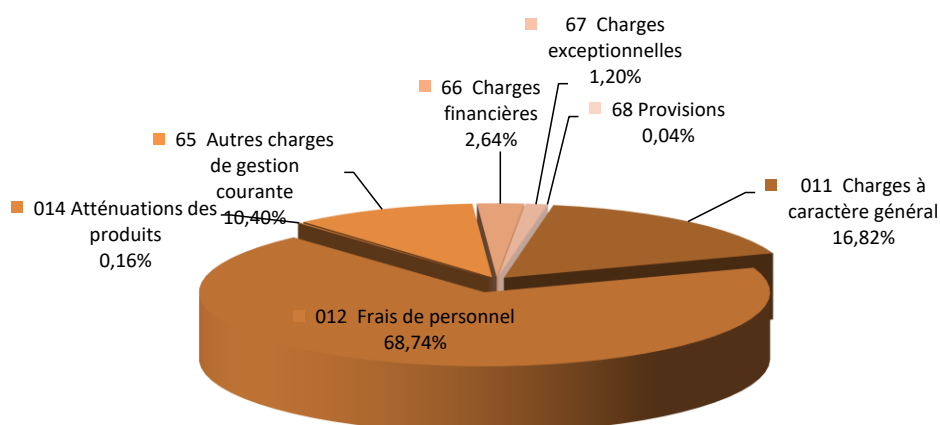


Tableau des évolutions des dépenses de fonctionnement pour la période 2020-2023 :

Nature	Intitulés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
CHAP 011	Charges à caractère général	13 933 489,13 €	14 539 409,09 €	16 765 493,41 €	17 334 214,22 €
	<i>Evol chap.011</i>	-7,30%	4,35%	15,31%	3,39%
CHAP 012	Charges de personnel	63 877 709,29 €	64 330 542,06 €	68 007 506,18 €	70 825 278,89 €
	<i>Evol chap. 012</i>	0,92%	0,71%	5,72%	4,14%
CHAP 65	Autres charges de gestion	8 522 082,66 €	8 587 633,86 €	8 116 063,94 €	10 714 757,46 €
	<i>Evol chap. 65</i>	-5,30%	0,77%	-5,49%	32,02%
CHAP 014	Atténuations des produits	526 266,00 €	628 304,76 €	550 971,66 €	167 210,00 €
	<i>Evol chap. 014</i>	9,64%	19,39%	-12,31%	-69,65%
Total des dépenses de gestion		86 859 547,08 €	88 085 889,77 €	93 440 035,19 €	99 041 460,57 €
		-1,08%	1,41%	5,99%	5,99%
CHAP 66	Charges financières	2 084 001,32 €	1 916 464,55 €	1 905 309,04 €	2 718 575,80 €
	<i>Evol chap. 66</i>	-7,56%	-8,04%	-0,58%	42,68%
CHAP 67	Charges exceptionnelles	482 526,09 €	2 352 002,17 €	676 150,43 €	1 239 564,20 €
	<i>Evol chap. 67</i>	-5,45%	387,44%	-71,25%	83,33%
CHAP 68	Provisions			416 133,00 €	41 466,38 €
	<i>Evol chap. 68</i>				
Total des dépenses réelles		89 426 074,49 €	92 354 356,49 €	96 437 627,66 €	103 041 066,95 €
		-1,26%	3,27%	6,85%	6,85%
CHAP 042	Opérations d'ordres	5 387 511,37 €	4 770 380,16 €	5 470 368,96 €	4 978 284,83 €
	<i>Evol dépenses d'ordre</i>	44,92%	-11,45%	14,67%	-9,00%
Total des dépenses		94 813 585,86 €	97 124 736,65 €	101 907 996,62 €	108 019 351,78 €
<i>Evol dépenses de fonctionnement</i>		56,00%	2,44%	4,92%	6,00%

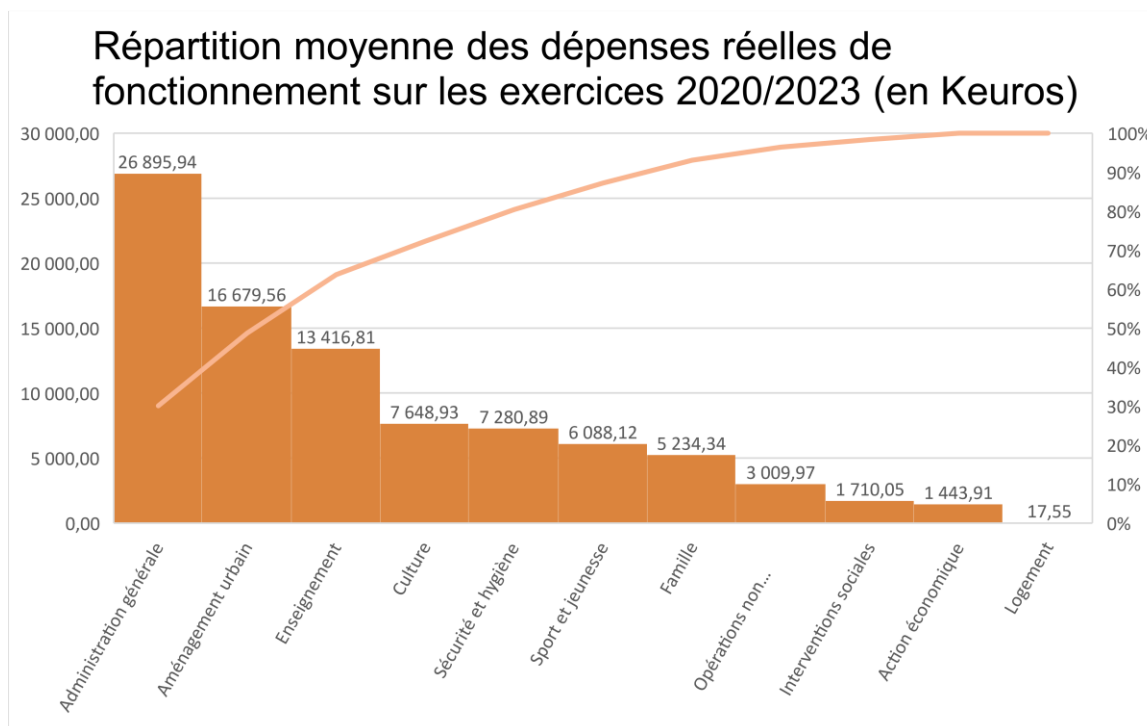
Les dépenses réelles représentent 1 402 € par habitant en 2023 contre 1 334 € par habitant en 2022 (population INSEE), la moyenne de la strate se situant à 1 399 € par habitant. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 6,85% entre 2022 et 2023. **Comme vu précédemment, les recettes de fonctionnement évoluent à +8,42% entre 2022 et 2023, soit de manière plus soutenue que les dépenses réelles de fonctionnement. Il n'y a donc pas d'effet « ciseau ».**

L'exercice 2023 a été marqué, tout comme les recettes, par des éléments exogènes :

- L'impact de l'inflation à 3,4% sur l'exercice,
- Les mesures gouvernementales pour soutenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique.

Le tableau ci-après détaille en millions d'€ les dépenses réelles de fonctionnement par fonction de 2020 à 2023 ainsi que leur évolution.

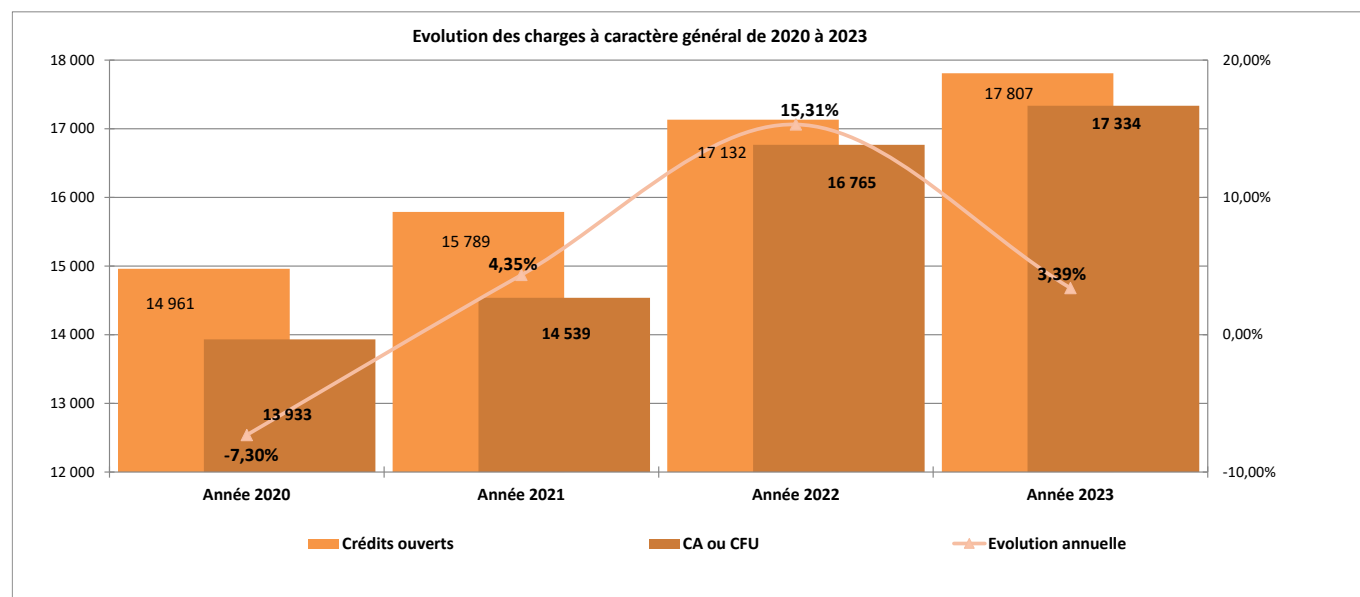
Fonctions (en €)	CA 2020	Part 2020	CA 2021	Part 2021	CA 2022	Part 2022	CFU 2023	Part 2023
Opérations non ventilables	3 009,97	3,37%	3 965,46	4,29%	3 650,84	3,54%	4 343,00	4,21%
<i>Evol</i>	-4,11%	-2,88%	31,74%	27,57%	-7,93%	-17,41%	18,96%	18,96%
Administration générale	26 895,94	30,08%	26 666,28	28,87%	27 780,77	26,96%	32 130,00	31,18%
<i>Evol</i>	-2,24%	-0,99%	-0,85%	-4,00%	4,18%	-6,61%	15,66%	15,66%
Sécurité et hygiène	7 280,89	8,14%	7 226,75	7,83%	7 369,63 €	7,15%	7 525,00 €	7,30%
<i>Evol</i>	2,74%	4,05%	-0,74%	-3,89%	1,98%	-8,66%	2,11%	2,11%
Enseignement	13 416,81	15,00%	13 892,70	15,04%	15 181,46 €	14,73%	15 676,00 €	15,21%
<i>Evol</i>	2,63%	3,95%	3,55%	0,26%	9,28%	-2,04%	3,26%	3,26%
Culture	7 648,93	8,55%	8 200,47	8,88%	8 977,88 €	8,71%	11 778,00 €	11,43%
<i>Evol</i>	0,43%	1,71%	7,21%	3,81%	9,48%	-1,88%	31,19%	31,19%
Sport et jeunesse	6 088,12	6,81%	6 104,13	6,61%	6 223,31 €	6,04%	4 757,00 €	4,62%
<i>Evol</i>	1,05%	2,34%	0,26%	-2,92%	1,95%	-8,63%	-23,56%	-23,56%
Interventions sociales	1 710,05	1,91%	1 705,89	1,85%	1 982,36 €	1,92%	787,00 €	0,76%
<i>Evol</i>	-45,68%	-44,98%	-0,24%	-3,41%	16,21%	3,99%	-60,30%	-60,30%
Famille	5 234,34	5,85%	5 545,36	6,00%	6 688,95 €	6,49%	7 238,00 €	7,02%
<i>Evol</i>	16,00%	17,49%	5,94%	2,58%	20,62%	8,19%	8,21%	8,21%
Logement	17,55	0,02%	6,00	0,01%	6,00 €	0,01%	6,00 €	0,01%
<i>Evol</i>	-68,37%	-67,96%	-65,81%	-66,90%	0,00%	-41,77%	0,00%	0,00%
Aménagement urbain	16 679,56	18,65%	16 602,55	17,98%	16 803,38 €	16,31%	15 407,00 €	14,95%
<i>Evol</i>	1,79%	3,10%	-0,46%	-3,62%	1,21%	-9,30%	-8,31%	-8,31%
Action économique	1 443,91	1,61%	2 438,76	2,64%	1 773,06 €	1,72%	3 394,00 €	3,29%
<i>Evol</i>	-28,41%	-27,50%	68,90%	63,54%	-27,30%	-34,82%	91,42%	91,42%
Total	89 425,12		92 354,16		96 437,63		103 041,00	



B-1. Chapitre 011 : Charges à caractère général

en k€	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Crédits ouverts	14 961	15 789	17 132	17 807
Comptes administratifs	13 933	14 539	16 765	17 334
Evolution annuelle	-7,30%	4,35%	15,31%	3,39%
Taux de réalisation	93,13%	92,08%	97,86%	97,34%

Totalisant pour 2023 un montant de 17 334 214,22 € contre 16 765 493,41 € en 2022, les charges à caractère général regroupent toutes les dépenses usuelles et quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et aux services rendus à la population ajaccienne. Elles représentent 16,05% des dépenses réelles de fonctionnement contre 15,58% en 2022. Ces dépenses ont été impactées par l'inflation et par une augmentation du périmètre des services publics rendus aux ajacciens



Après un exercice 2022 en forte hausse (+ 15,31%), l'évolution du chapitre 011 retrouve un rythme plus classique en 2023 à l'aide d'une inflation nationale en baisse et d'efforts de gestion dans les services, malgré une augmentation des besoins des usagers. Le détail est présenté ci-après :

Le tableau ci-dessous détaille les évolutions de 2020 à 2023 par article.

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Différence 2023-2022
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 933 487	14 539 409	16 765 524	17 334 214	568 690
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 344 233,00 €	1 372 282,80 €	1 456 765,94 €	1 826 081,89 €	369 315,95 €
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	42 052,00 €	69 384,15 €	84 734,13 €	170 190,47 €	85 456,34 €
617	ETUDES ET RECHERCHES	64 237,00 €	61 123,93 €	33 242,98 €	76 371,60 €	43 128,62 €
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	30 710,00 €	23 678,49 €	34 202,02 €	43 981,94 €	9 779,92 €
637	AUTRES IMPOTS ET TAXES A AUTRES ORGANISMES	15 405,00 €	7 615,18 €	61 906,40 €		-61 906,40 €
6037	VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES	165 158,00 €	178 456,00 €	168 290,00 €	85 540,00 €	-82 750,00 €
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES (scolarisation des enfants hors secteur)	0,00 €	0,00 €	153 297,76 €	30 996,00 €	-122 301,76 €
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	41 081,00 €	80 135,56 €	79 757,65 €	55 560,58 €	-24 197,07 €
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES POUR BIBLIOTHEQUES	91 109,00 €	71 525,08 €	126 470,74 €	124 866,80 €	-1 603,94 €
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	2 895,00 €	3 000,15 €	2 838,13 €	5 026,96 €	2 188,83 €
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	818 610,00 €	59 724,57 €	28 894,88 €	69 500,81 €	40 605,93 €
6078	AUTRES MARCHANDISES	4 951,00 €	6 874,99 €	20 659,13 €	25 225,83 €	4 566,70 €
6122	CREDIT BAIL MOBILIER	30 885,00 €	30 398,40 €	30 398,40 €		-30 398,40 €
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	433 756,00 €	332 642,70 €	494 249,18 €	452 968,48 €	-41 280,70 €
6135	LOCATIONS MOBILIERES	251 993,00 €	442 645,51 €	471 586,09 €		-471 586,09 €
6156	MAINTENANCE	743 521,00 €	841 917,26 €	982 526,14 €	956 922,86 €	-25 603,28 €
6161	PRIMES D'ASSURANCES	439 585,00 €	488 300,63 €	599 091,09 €	664 724,51 €	65 633,42 €
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	31 857,00 €	54 976,85 €	36 164,18 €	54 548,73 €	18 384,55 €
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	159 953,00 €	135 833,26 €	242 092,52 €	226 438,78 €	-15 653,74 €
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	15 750,00 €	3 423,00 €	1 073,72 €	12 000,00 €	10 926,28 €
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	33 208,00 €	39 244,75 €	128 656,61 €	42 352,61 €	-86 304,00 €
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	5 965,00 €	0,00 €	5 400,00 €	0,00 €	-5 400,00 €
6226	HONORAIRES	48 927,00 €	177 796,54 €	48 720,00 €		-48 720,00 €
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	469 700,00 €	483 638,59 €	470 304,42 €	347 875,35 €	-122 429,07 €
6228	DIVERS	2 494,00 €	11 732,75 €	110 224,88 €	96 554,67 €	-13 670,21 €
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	144 253,00 €	97 755,87 €	219 606,23 €	326 323,74 €	106 717,51 €
6232	FETES ET CEREMONIES	394 373,00 €	498 125,28 €	815 107,09 €	683 105,00 €	-132 002,09 €
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	136 738,00 €	587 550,97 €	442 998,94 €	373 030,99 €	-69 967,95 €
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	100 952,00 €	85 120,77 €	49 662,12 €	119 850,57 €	70 188,45 €
63512	PUBLICATIONS	51 059,00 €	38 319,00 €	32 312,51 €		-32 312,51 €

6238	DIVERS	0,00 €	72 000,00 €	32 962,20 €	23 312,39 €	-9 649,81 €
6241	TRANSPORTS DE BIENS	8 229,00 €	3 412,40 €	13 937,22 €	7 290,00 €	-6 647,22 €
6247	TRANSPORT COLLECTIF	75 156,00 €	97 431,33 €	164 686,86 €	173 029,16 €	8 342,30 €
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	16 349,00 €	7 406,52 €	15 517,23 €	29 931,60 €	14 414,37 €
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	0,00 €	4 983,33 €	4 354,80 €	6 733,01 €	2 378,21 €
6256	MISSIONS	17 974,00 €	12 187,17 €	27 214,75 €		-27 214,75 €
6257	RECEPTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	97 141,00 €	64 208,46 €	80 204,79 €	78 845,69 €	-1 359,10 €
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	287 645,00 €	230 554,03 €	273 742,50 €	261 748,31 €	-11 994,19 €
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	35 356,00 €	40 530,15 €	39 437,23 €	48 170,36 €	8 733,13 €
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	509,00 €	509,00 €	509,00 €	509,00 €	0,00 €
6283	FRAIS DE NETTOYAGE LOCAUX	1 530 252,00 €	1 775 912,82 €	1 854 043,28 €	1 832 536,61 €	-21 506,67 €
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	141 003,00 €	152 483,39 €	242 512,40 €	145 342,16 €	-97 170,24 €
6355	AUTRES IMPOTS	1 296,00 €	77,67 €	0,00 €	1 704,28 €	1 704,28 €
637	AUTRES IMPOTS				36 248,28 €	36 248,28 €
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	572 573,00 €	614 406,42 €	780 323,35 €	1 091 600,53 €	311 277,18 €
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	1 770 217,00 €	1 507 736,38 €	1 642 841,08 €	1 882 875,65 €	240 034,57 €
60621	COMBUSTIBLES	591 074,00 €	676 589,27 €	622 719,76 €	818 246,39 €	195 526,63 €
60622	CARBURANTS	550 413,00 €	648 223,42 €	890 470,13 €	895 350,71 €	4 880,58 €
60623	ALIMENTATION	502 346,00 €	731 818,27 €	933 717,30 €	909 900,85 €	-23 816,45 €
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	256 969,00 €	316 383,17 €	324 309,38 €	336 957,39 €	12 648,01 €
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	92 541,00 €	107 861,32 €	131 894,91 €	208 903,17 €	77 008,26 €
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	233 273,00 €	302 591,95 €	351 234,70 €	276 265,79 €	-74 968,91 €
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	9 652,00 €	41 478,98 €	14 896,31 €	4 021,45 €	-10 874,86 €
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	101 158,00 €	113 249,41 €	167 394,96 €	205 477,68 €	38 082,72 €
61221	MATERIELS ROULANTS				21 352,80 €	21 352,80 €
61351	MATERIELS ROULANTS				69 009,08 €	69 009,08 €
61521	ENTRETIEN ET REPARATION TERRAINS	180 862,00 €	188 112,39 €	272 105,76 €	184 244,74 €	-87 861,02 €
61358	AUTRES				361 786,82 €	361 786,82 €
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	106 509,00 €	132 220,56 €	102 835,85 €	111 085,57 €	8 249,72 €
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	56 807,00 €	52 141,64 €	80 109,22 €	61 855,90 €	-18 253,32 €
62268	AUTRES HONORAIRES - CONSEILS				37 752,50 €	37 752,50 €
62876	REMBOURSEMENT DE FRAIS AU GFP DE RATTACHEMENT	122 315,00 €	59 730,00 €	0,00 €		0,00 €
62878	REMBOURSEMENT FRAIS CAF			9 388,06 €	11 654,57 €	2 266,51 €
63512	TAXES FONCIERES	194 289,00 €	169 469,00 €	168 324,00 €	225 909,00 €	57 585,00 €
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	45 579,00 €	60 717,43 €	41 672,22 €	34 078,58 €	-7 593,64 €
615231	ENTRETIEN SUR VOIRIE	50 105,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €

615232	ENTRETIEN REPARATIONS RESEAUX	ET VOIES ET	170 485,00 €	71 760,08 €	50 930,88 €	70 579,92 €	19 649,04 €
--------	----------------------------------	----------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Les augmentations les plus significatives sont les suivantes :

- Les **prestations de services** (611) sont en augmentation de 20,22%. Il s'agit de nouveaux services :
 - o Collecte et recyclage des mégots (entraînant une nouvelle recette au chapitre 74 - Alcome)
 - o Nettoyage raisonné des plages et entretien des toilettes
 - o Prestations de propreté urbaines sur secteur 4 (entraînant également une nouvelle recette au chapitre 74- Citeo)
 - o Surveillance du musée Fesch (diminution des charges de personnel au 012)
 - o Elagages ponctuels sur un périmètre plus important
 - o Entretien du parc urbain du Casone
 - o Surveillance de la piétonisation de la vieille ville
- Les **consommations d'eau** sont en augmentation de 28,52% . L'exercice 2023 a été consacré à des corrections de facturation – des avoirs comptabilisés en recettes au chapitre 70 viennent atténuer cette augmentation. D'autre part, des problèmes d'étanchéité à la piscine Rossini ont été réglés en 2023.
- De même les dépenses relatives à l'**électricité** ont augmentées de près de 12,75% (inflation et déploiement de climatisations dans les écoles).
- Les crédits alloués aux **combustibles** (chaufferies) ont augmenté de 23,9% sous l'effet de l'inflation
- Les dépenses relatives aux **annonces et insertions** augmentent de 32,7% - les **fournitures d'entretien** de 36,86%
- Le montant des **primes d'assurance** a augmenté de 9,87% (augmentation des malus auto)

Concernant les baisses, les plus significatives concernèrent :

- Les **locations mobilières** (-30,35%)
- Les frais d'actes et de contentieux (-35,19%)

➤ Le détail des dépenses du chapitre par fonction

Les crédits consommés et classés par politique au sein de ce chapitre sont détaillés ci-après et comparés en pourcentage par rapport au CA 2022.

o **Fonction 0 : Administration générale : 9 371 648,85€ contre 8 025 290,02€ en 2022**

Sont retracées toutes les dépenses concernant les consommables (carburant et combustibles, électricité, eau, téléphone), les impôts et taxes, les loyers, les assurances, les locations de véhicules, les frais actes et contentieux, les contrats de maintenance au sein des bâtiments communaux, la logistique générale vêtements de travail, fournitures administratives et d'entretien), la formation du personnel et l'ensemble des prestations informatiques. Les dépenses du cabinet, des festivités et des cimetières sont également comptabilisées sur cette fonction. Il s'agit des natures de dépenses les plus inflationnistes.

o **Fonction 1 : Sécurité et salubrité publique : 166 014,07€ contre 353 142,25€ en 2022**

Cette fonction centralise les mouvements concernant la sécurité, la police municipale, l'entretien des bornes incendies mais également la salubrité de la commune et des plages et les dépenses du service hygiène et santé. La baisse est induite par la fin du contrat de délégation de service publique de la fourrière.

o **Fonction 2 : Enseignement : 2 498 808,31€ contre 2 444 553,04€ en 2022**

Cette rubrique réunit toutes les activités de l'enseignement, écoles maternelles et écoles primaires, ainsi que les activités annexes, restauration scolaire et transports scolaires.

o **Fonction 3 : Culture et Patrimoine : 2 153 140,94€ contre 2 217 380,20€ en 2022**

Elle rallie toutes les formes d'expression artistique, animations culturelles, spectacles musicaux et de théâtre, musique municipale et centre municipal de danse. Elle comprend aussi les dépenses de conservation et de diffusion du patrimoine bibliothèque et médiathèque, du musée Fesch, du salon napoléonien et la mise en valeur du patrimoine historique.

○ **Fonction 4 : Sport et jeunesse : 1 118 692 € contre 916 641,54 € en 2022**

Cette fonction rassemble les dépenses nécessaires à la pratique, la gestion et l'entretien de l'ensemble des installations sportives (piscines, gymnases et stades) et au développement d'activités pour les jeunes au sein de l'école municipale des sports, les centres de loisirs et diverses autres animations. L'augmentation est due aux combustibles de la chaufferie des piscine et à la comptabilisation sous cette fonction de l'entretien des espaces verts sportifs

○ **Fonction 5 : Social et santé : 254 319,84€ contre 530 033,26€ en 2022**

Toutes les interventions en faveur du secteur social sont réunies au sein de la fonction. On retrouve à l'intérieur de cette rubrique les dépenses pour les animations au sein des maisons de quartiers (St Jean, Salines et Cannes), le fonctionnement des maisons de services au public (Mezzavia et des Jardins de l'Empereur) et les prestations du contrat de ville. Les partenariats avec des associations sont maintenant comptabilisés au chapitre 65

○ **Fonction 6 : Famille : 482 500,30 € contre 642 565 ,52 € en 2022**

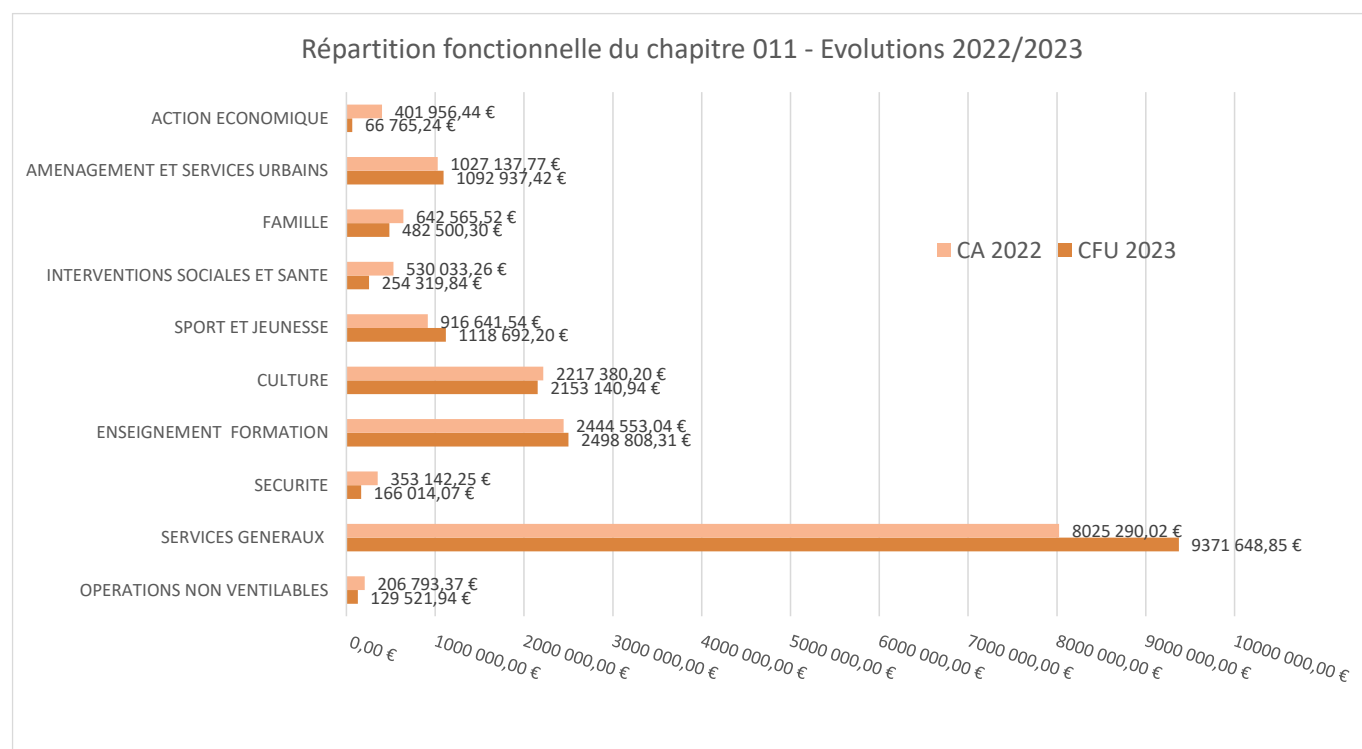
Sont retracées l'ensemble des dépenses concernant les services fournis en faveur des crèches, jardins d'enfants, garderies et le relais des assistantes maternelles (alimentation, animations, prestations de services, diverses fournitures et petits équipements).

○ **Fonction 8 : Aménagement urbain et environnement : 1 092 937,42€ contre 1 027 137,77€ en 2022**

Sont classées au sein de cette fonction toutes les actions des services de propreté urbaine et de nettoyage, les aménagements de proximité (voirie, trottoir, éclairage public, feux tricolores.), les services de l'environnement (plages, espaces naturels, traitement des palmiers) et des espaces verts.

○ **Fonction 9 : Action économique : 66 765,24 € contre 401 956,44 € en 2022**

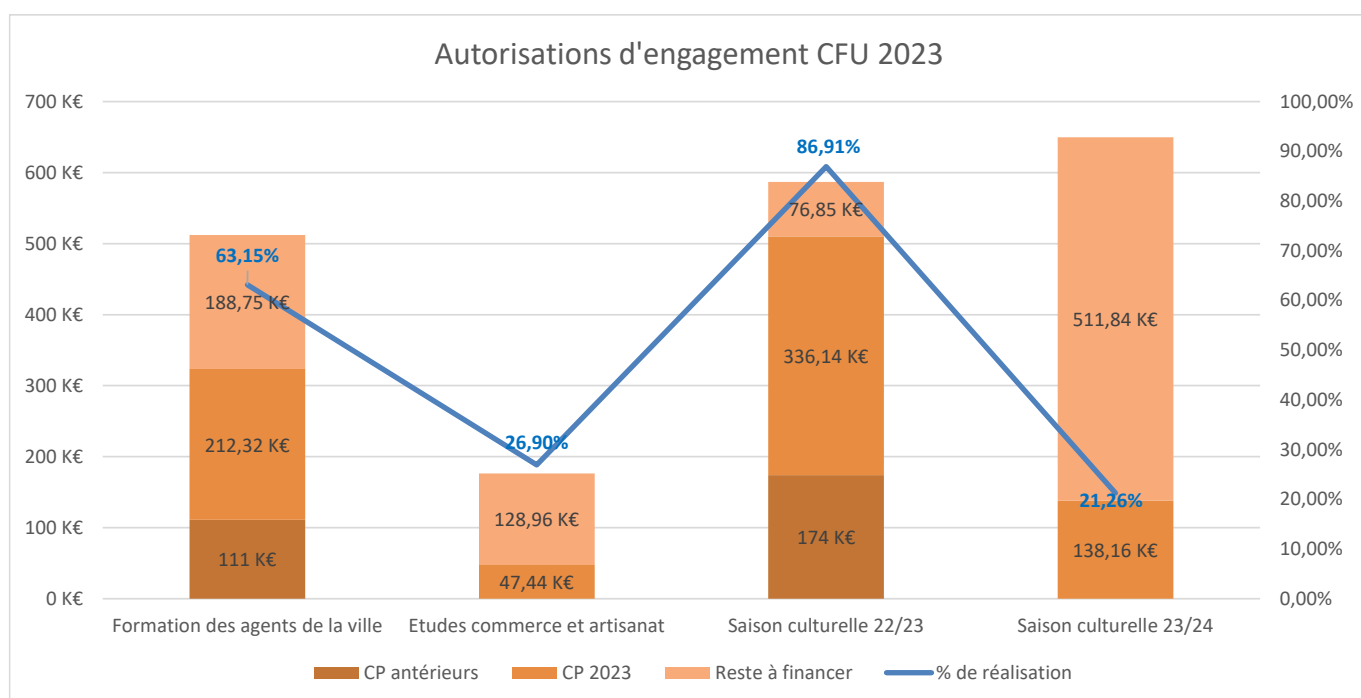
Les interventions économiques regroupent la gestion et l'animation des missions entreprises par la Direction du commerce, de l'artisanat et du domaine public, des dépenses de promotion de l'image de la Ville ainsi que les programmes européens relatifs au développement économique. La baisse est due à la fin des programmes européens



➤ Les autorisations d'engagement du chapitre

Les crédits mandatés sur autorisation d'engagement s'élèvent à 734 063,53 € en 2023. Ils concernent la formation des agents, les études « commerce », la saison culturelle 2022/2023 et la saison culturelle 2023/2024. Ces autorisations d'engagement (AE) sont détaillées ci-après :

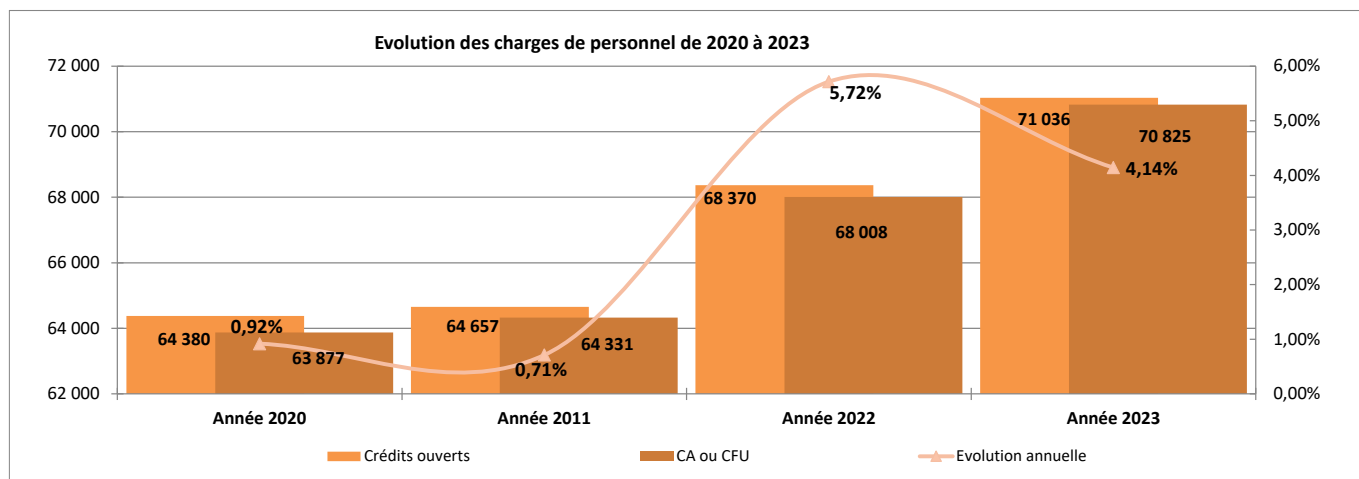
AE	AE ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Formation des agents de la ville	512 200,00 €	111 129,62 €	212 319,27 €	188 751,11 €
Etudes commerce et artisanat	176 400,00 €		47 444,65 €	128 955,35 €
Saison culturelle 22/23	587 000,00 €	174 015,07 €	336 135,56 €	76 849,37 €
Saison culturelle 23/24	650 000,00 €	0,00 €	138 164,05 €	511 835,95 €



B-2. Chapitre 012 : Frais de personnel

en k€	Année 2020	Année 2011	Année 2022	Année 2023
Crédits ouverts	64 380	64 657	68 370	71 036
Comptes administratifs	63 877	64 331	68 008	70 825
Evolution annuelle	0,92%	0,71%	5,72%	4,14%
Taux de réalisation	99,22%	99,50%	99,47%	99,70%

Les charges de personnel constituent le poste de charges prédominant avec un montant de 70 825 278,89 € en augmentation de 4,14% par rapport à 2022.



La masse salariale est tout d'abord impactée par les politiques nationales et locales :

- Les mesures externes représentent 10% de la masse salariale 2023,
- Le GVT (Glissement vieillesse technicité) représente 5% de la masse salariale 2023.
- Les revalorisations salariales (points, SMIC, etc..) de 2022 et 2023 ont un impact majeur sur l'évolution de la masse salariale, en 2021 les mesures externes représentaient 3,5 % de la masse salariale, elles représentent 10% en 2023. Leur montant est passé de 2,3 M€ à 7,1 M€ soit une augmentation de +208 % en 2 ans

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Mesures externes							
Augmentation du point 2017	597 446 €	625 411 €	631 378 €	640 432 €	634 571 €	638 726 €	674 669 €
Transfert Prime -> point	122 862 €	122 957 €	125 429 €	126 354 €	126 986 €	128 002 €	129 282 €
Complément CSG		443 477 €	473 854 €	469 570 €	460 504 €	443 558 €	478 500 €
PPCR 2019			195 445 €	196 886 €	197 871 €	199 454 €	201 049 €
PPCR 2020				99 319 €	99 816 €	100 614 €	101 419 €
PPCR 2021					259 400 €	261 475 €	263 567 €
RIFSEEP					251 000 €	900 000 €	1 100 000 €
Prévoyance / Mutuelle					25 000 €	106 075 €	169 190 €
SMIC					39 000 €	148 000 €	321 000 €
Grille Cat C						550 000 €	554 950 €
Augmentation du point 2022						1 003 694 €	1 982 898 €
Augmentation du point 2023							445 266 €
Revalorisation Grille B et C							108 000 €
Jour de carence		-86 808 €	-92 396 €	-56 004 €	-71 116 €	-91 258 €	-109 828 €
Augmentation 5 points 2024							
Changement échelon automatique (*)		374 547 €	422 019 €	445 455 €	256 588 €	651 396 €	678 918 €
Sous total mesures externes (1)	720 309 €	1 479 585 €	1 755 729 €	1 922 012 €	2 279 620 €	5 039 736 €	7 098 881 €
Mesures Internes							
CAP (**)		229 098 €	252 136 €	189 221 €	92 453 €	62 145 €	124 425 €
Promotion (***)		14 082 €	27 613 €	9 535 €	19 229 €	7 194 €	35 758 €
Ticket restaurant			71 787 €	143 175 €	135 406 €	139 286 €	197 149 €
Sous total mesures internes (2)		243 180 €	351 535 €	341 931 €	247 088 €	208 624 €	357 332 €
GVT (Echelon (*)) + CAP (**) + Promotion (***)		617 727 €	1 313 318 €	1 944 396 €	2 293 222 €	2 991 025 €	3 800 216 €
Total par année (3)	720 309 €	1 722 765 €	2 718 814 €	3 564 128 €	4 451 660 €	7 518 651 €	10 417 327 €

Les effectifs des personnels permanents sont inférieurs à ceux de 2022 -5 agents, sachant que 17 agents sont affectés à la nouvelle crèche U Prunelli, mais restent inférieur à 2017 avec -67 agents.

L'évolution des effectifs des personnels permanents est le suivant :

Nombre d'agents payés	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	I Puppunelli
Titulaires/Stagiaires	1331	1403	1437	1430	1394	1404	1359	6
Contractuels	246	140	111	117	139	156	190	10
Contrats Aidés	35	2	1	1	2	0	0	
Apprentis	24	20	19	20	21	14	20	1
SS-total Personnel permanent	1636	1565	1568	1568	1556	1574	1569	17
Services Civiques	2	5	1	2	2	3	3	
Saisonniers/Occasionnels	10	0	0	0	6	0	8	
Surveillants vacataires	13	12	11	12	13	11	16	
Vacataires	43	41	50	56	64	64	65	
SS-total Personnel occasionnel	68	58	62	70	85	78	92	
Total Permanent + occasionnel	1704	1623	1630	1638	1641	1652	1661	

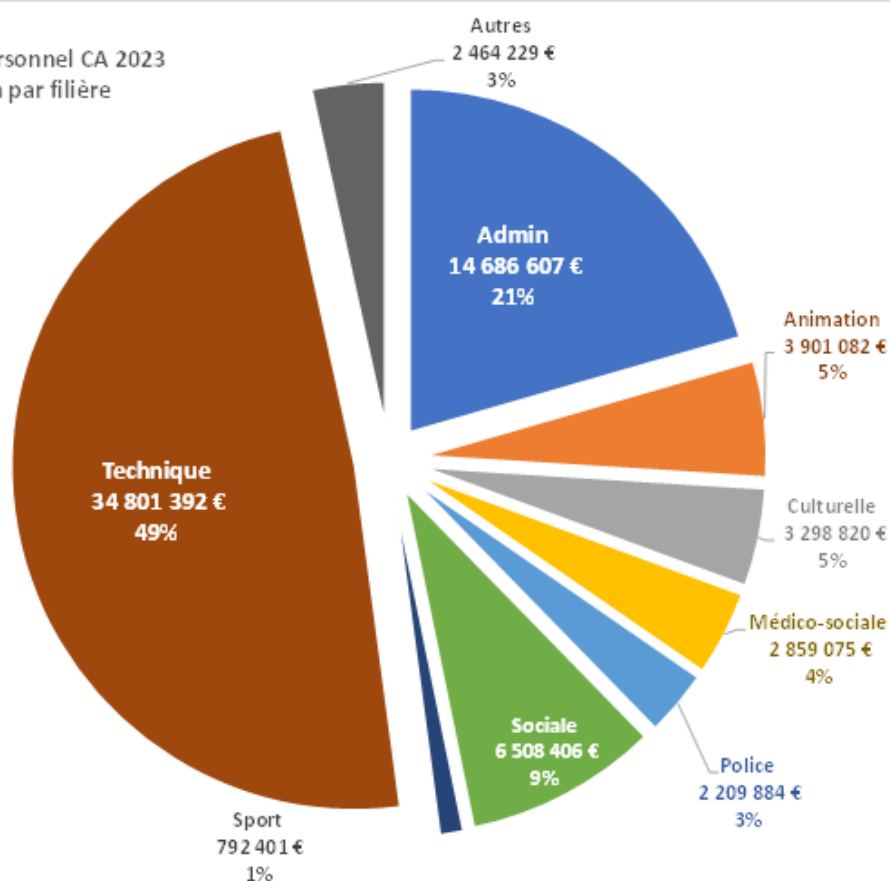
La répartition par catégories des Fonctionnaires sur emplois permanents est la suivante :

Catégories	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
A	75	73	96	92	88	89	94
B	96	88	73	75	72	134	133
C	1160	1242	1268	1263	1234	1181	1132
Total titulaire	1331	1403	1437	1430	1394	1404	1359

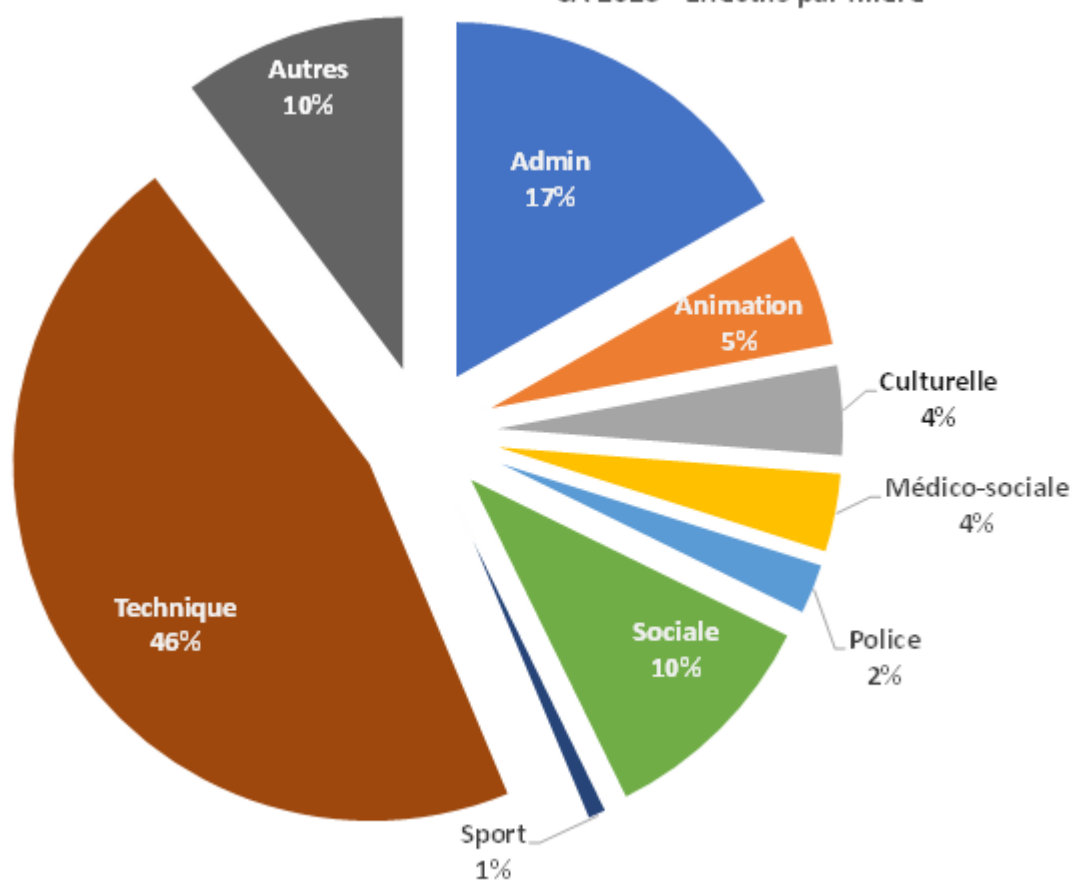
La répartition par filières des Fonctionnaires sur emplois permanents est la suivante :

Filières	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Administrative	316	297	305	291	279	271	264
Technique	574	628	671	682	693	721	703
Animation	74	80	81	82	77	82	81
Culturelle	77	76	74	75	73	70	64
Médico-Social	71	63	59	59	55	59	60
Police	43	42	44	44	44	43	41
Social	165	200	194	189	165	149	137
Sport	11	11	9	8	8	9	9
Autres	0	6	0	0	0	0	0
Total titulaire	1331	1403	1437	1430	1394	1404	1359

Dépenses de personnel CA 2023
Répartition par filière



CA 2023 - Effectifs par filière



Eléments de comparaison avec les communes de même strate :

Analyse du point de vue de la Population « DGF » (76 813 habitants)

Chiffres provisoires	2023	% de la MS brute	Population	76 813	ecart/strate
Masse salariale brute	70 825 279 €	→	Coût par habitant	922 €	6,0%
<i>ITC</i>	<i>-1 862 518 €</i>	<i>-2,63%</i>	<i>Spécifique à la corse</i>		
<i>IR</i>	<i>-1 163 084 €</i>	<i>-1,64%</i>	<i>Spécifique à la corse</i>		
sous-total	67 799 677 €	→	Coût par habitant	883 €	1,5%
<i>Port</i>	<i>-814 631 €</i>		<i>la MS du port est remboursée</i>		
<i>Parking Diamant</i>	<i>-734 747 €</i>		<i>La MS du Parking est remboursée</i>		
MS Corrigée	66 250 299 €	→	Coût par habitant	862 €	-0,9%
<i>Moyenne de strate 2022</i>			<i>Coût par habitant</i>	<i>870 €</i>	
Musée	2 112 103 €	3,0%			
<i>dont ITC</i>	<i>55 543 €</i>				
<i>Dont IR</i>	<i>34 685 €</i>				
MS Corrigée sans le musée	64 228 424 €	→	Coût par habitant	836 €	-3,9%

Analyse tenant compte du sur classement touristique

Depuis 2022, Ajaccio, pour tenir compte de sa situation de commune touristique, est surclassée dans les communes de strate démographique supérieure à 90 000 habitants (Arrêté portant sur classement démographique de la commune d'Ajaccio 2A-2021-09-30-00004 du 30/09/2021).

En prenant en compte l'impact démographique du tourisme, on constate qu'Ajaccio est bien en dessous de la moyenne de la strate, concernant ses dépenses de personnel.

Chiffres provisoires	2023	% de la MS brute	Population	90 523	ecart/strate
Masse salariale brute	70 825 279 €	→	Coût par habitant	782 €	-10,1%
ITC	-1 862 518 €	-2,63%	Spécifique à la corse		
IR	-1 163 084 €	-1,64%	Spécifique à la corse		
sous-total	67 799 677 €	→	Coût par habitant	749 €	-13,9%
Port	-814 631 €		la MS du port est remboursée		
Parking Diamant	-734 747 €		La MS du Parking est remboursée		
MS Corrigée	66 250 299 €	→	Coût par habitant	732 €	-15,9%
Moyenne de strate 2022			Coût par habitant	870 €	
Musée	2 112 103 €	3,0%			
dont ITC	55 543 €				
Dont IR	34 685 €				
MS Corrigée sans le musée	64 228 424 €	→	Coût par habitant	710 €	-18,4%

Élément de contexte concernant la comparaison de la ville d'Ajaccio avec la moyenne de la strate :

Les éléments de contexte présentés en 2022, restent valables en 2023, les handicaps dont souffre la ville, s'aggravent en raison de l'impact important lié à l'inflation et aux mesures salariales nationales, qui ne trouvent pas de compensation à travers les recettes de la ville.

Faible densité de population ou surface communale importante : 1er handicap

Le premier élément concerne le positionnement de la Ville d'Ajaccio en matière de densité de population. Sur les 86 communes de la strate 50 à 100 000 habitants, notre ville est à la 72ème position en termes de densité de population au Km2 avec 870 habitants au Km2 quand la moyenne se situe à plus de 5500 habitants au Km2, et que les communes en haut du classement culminent à plus de 27 000 habitants au Km2.

Cette faible densité a un impact direct sur l'étalement géographique des services, donc le nombre d'agents nécessaires pour remplir ses missions : plus d'écoles, plus de voirie à nettoyer à entretenir, plus d'éclairage, etc... Donc plus de dépenses.

Ajaccio : une ville touristique : 2ème Handicap

Beaucoup de dépenses, pas de recette induite par le tourisme

Depuis 2022, Ajaccio, pour tenir compte de sa situation de commune touristique, est surclassée dans les communes de strate démographique supérieure à 90 000 habitants, cela permet de sortir du biais consistant à comparer Ajaccio à une strate qui n'est pas la bonne, et nier ainsi un facteur essentiel et préalable à toute analyse et comparaison. Il faut donc prendre en compte une population de 90 523 habitants (arrêté portant sur classement démographique de la commune d'Ajaccio 2A-2021-09-30-00004 du 30/09/2021).

Le fait qu'Ajaccio soit une ville très touristique, 2 ports de plaisance, comportant un port de commerce et un aéroport, induit des dépenses, sans se traduire par des recettes de même hauteur.

En effet les recettes liées au tourisme enchaînent à la commune, les bénéficiaires sont les professionnels, la CCI, l'OIT, la CAPA, l'Etat. La commune contribue directement aux dépenses liées au tourisme (Propreté urbaine, entretien de la voirie, etc...), mais ne retire que très peu ou pas de recette.

Ajaccio une ville moyenne entourée de villages ou de très petites communes : 3ème handicap :

À cette faible densité de population s'ajoute la non prise en compte d'autres facteurs handicapants, comme sa situation si particulière pour une ville de plus de 70 000 habitants, concentrant à elle seule la plupart des infrastructures d'intérêt supra communal car Ajaccio n'entre en synergie, de ce point de vue, avec aucune autre commune, étant entourées de très petites communes, voire de villages.

Ajaccio contribue par ses équipements, sa situation ses infrastructures aux populations situées autour d'elle, pas seulement la CAPA, mais bien au-delà, elle participe largement au développement touristique, mais n'a en retour quasiment aucune recette, c'est une forme de solidarité à sens unique d'Ajaccio vers les autres.

La situation financière d'Ajaccio trouve sa source, en grande partie sur cette faible solidarité inter-communale, départementale et régionale à destination d'Ajaccio. En 2022, le fonds de concours versé par la CAPA permet de contribuer partiellement à ce problème

Le tableau ci-après détaille les différentes évolutions de chaque article des dépenses de frais de personnel entre le CA 2020 et le CA 2023 :

012	FRAIS DE PERSONNEL	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	EVOLUTION 2023-2022
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	0,00 €	98 729,47 €	566 812,71 €	397 865,80 €	-168 946,91 €
6331	VERSEMENT TRANSPORT	377 675,00 €	376 022,54 €	393 977,04 €	413 143,73 €	19 166,69 €
6332	COTISATION AU FNAL	171 639,00 €	170 871,93 €	178 939,10 €	187 739,76 €	8 800,66 €
6336	COTISATION AU CNFPT	258 837,00 €	307 561,34 €	340 329,02 €	375 582,31 €	35 253,29 €
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TIT	29 703 004,00 €	29 623 376,01 €	30 496 723,17 €	31 891 064,85 €	1 394 341,68 €
64112	SFT- SUPPLEMENT DE RESIDENCE	1 520 806,00 €	1 511 655,18 €	1 568 851,35 €	1 022 377,95 €	-546 473,40 €
64113	NBI				455 462,27 €	455 462,27 €
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMNITE INFLATION			96 400,00 €	0,00 €	-96 400,00 €
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	8 434 024,00 €	8 750 670,28 €	9 323 613,36 €	9 639 729,67 €	316 116,31 €
64131	REMUNERATION NON TIT	4 817 584,00 €	4 957 368,50 €	5 913 726,73 €	6 079 414,74 €	165 688,01 €
64134	PERSONNEL NON TITULAIRE INDEMNITE INFLATION			19 200,00 €	0,00 €	-19 200,00 €
6451	COTISATIONS URSSAF	5 931 373,00 €	5 919 760,36 €	6 207 271,65 €	6 724 860,72 €	517 589,07 €
6453	COTISATIONS CAISSE RETRAITE	9 976 419,00 €	9 947 490,12 €	10 217 646,99 €	10 688 271,25 €	470 624,26 €
6454	COTISATIONS ASSEDIC	173 624,00 €	176 182,81 €	220 624,71 €	236 444,03 €	15 819,32 €
6455	ASSURANCE DU PERSONNEL	11 824,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6456	VERSEMENT AU FNC	226 478,00 €	231 438,00 €	229 035,00 €	204 772,00 €	-24 263,00 €
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE				12 818,41 €	12 818,41 €
6475	HONORAIRES MEDICAUX	105 471,00 €	140 322,78 €	175 893,35 €	105 545,77 €	-70 347,58 €
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES	14 633,00 €	108 166,59 €	0,00 €	39 180,83 €	39 180,83 €
6488	TICKETS RESTAURANTS	2 154 319,00 €	2 010 926,15 €	2 058 462,00 €	2 351 004,80 €	292 542,80 €
TOTAUX CHAPITRE 012		63 877 710,00 €	64 330 542,06 €	68 007 506,18 €	70 825 278,89 €	2 817 772,71 €

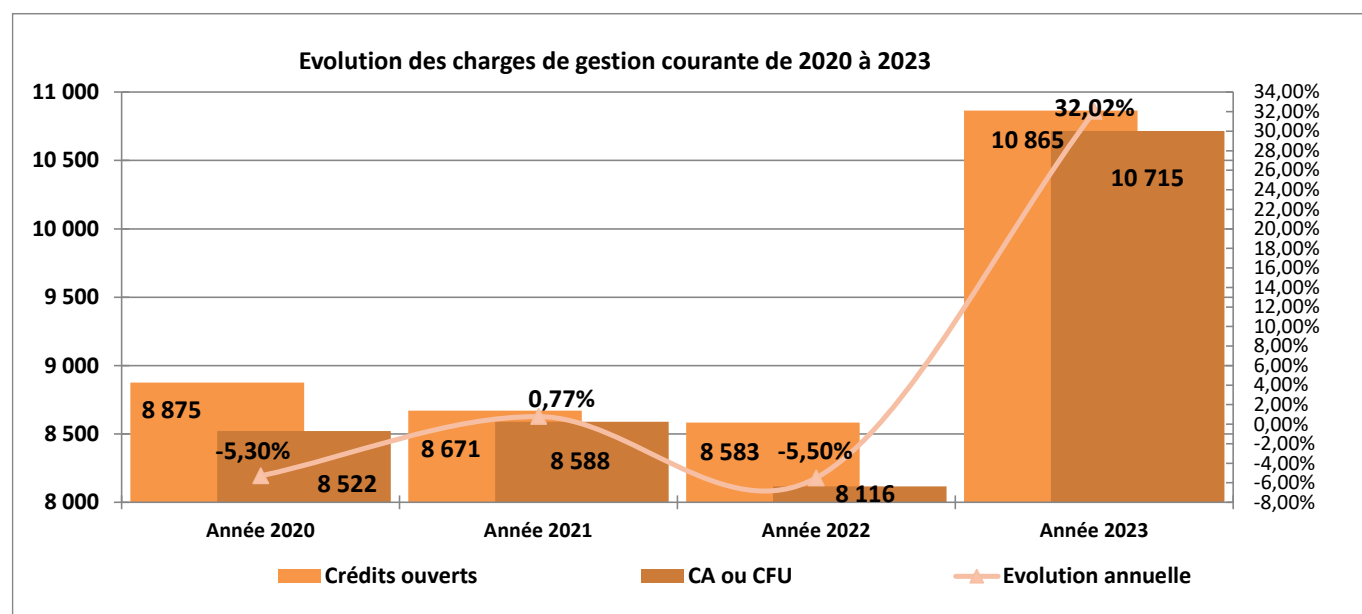
B-3. Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

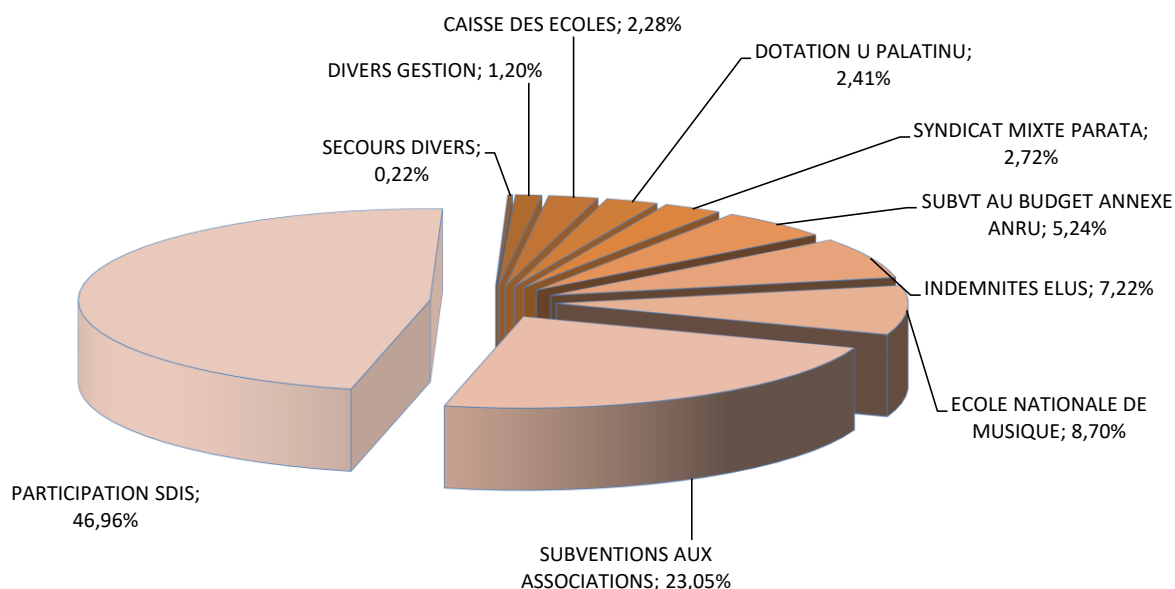
en k€	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Crédits ouverts	8 875	8 671	8 583	10 865
Comptes administratifs	8 522	8 588	8 116	10 715
Evolution annuelle	-5,30%	0,77%	-5,50%	32,02%
Taux de réalisation	96,02%	99,04%	94,56%	98,62%

Outre les subventions de fonctionnement versées aux organismes publics et aux personnes de droit privé, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », inclut les crédits relatifs aux indemnités des élus et aux subventions d'équilibre des budgets annexes. Il intègre également avec l'application de la M57 des dépenses comptabilisées en M14 au chapitre 67. Il représente 9,92 % des dépenses réelles de fonctionnement et s'établit à 10 714 757,46€ pour l'année 2023, en forte hausse (+32,02% / 2022).

Mais, à l'instar du chapitre 74 en recettes des fonctionnement, cette hausse est à retenir de la subvention « gaz » versée à Engie pour un montant de 1 932 425,60 €. La subvention réellement versée à Engie par la Ville s'élève à 1 960 264,48 €. Le chapitre 65 est donc augmenté in fine de 27 838,88 € au titre de ce dispositif « gaz »

L'augmentation du chapitre 65 est donc ramenée à 8,2%





CFU 2023 : Subventions et participations retraitées de la subvention "gaz"

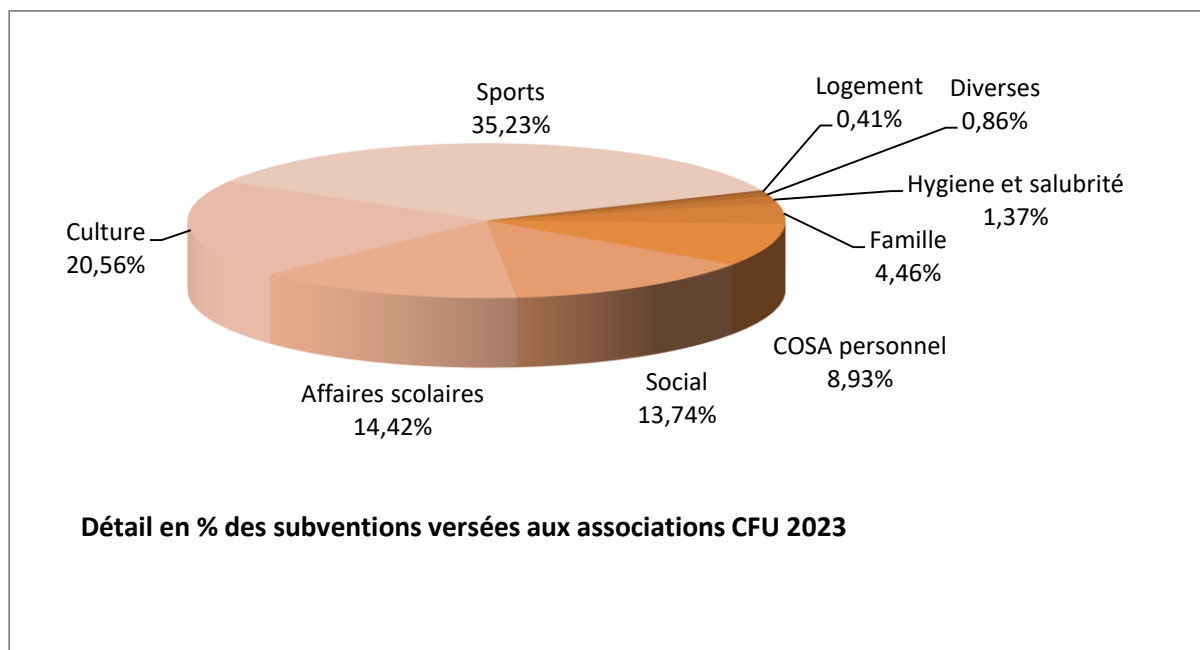
Le tableau ci-après détaille les sommes versées par type de dépenses au sein du chapitre pour la période 2020-2023.

Libellés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
INDEMNITES ET FORMATIONS ELUS	583 490,00 €	608 483,03 €	620 767,20 €	634 441,19 €
<i>Evol</i>	-1,17%	4,28%	2,02%	2,20%
CONTINGENT SERVICE INCENDIE	3 818 207,00 €	3 816 140,00 €	3 887 659,00 €	4 123 925,00 €
<i>Evol</i>	1,92%	-0,05%	1,87%	6,08%
SYNDICAT MIXTE DE LA PARATA	200 000,00 €	220 000,00 €	234 000,00 €	238 564,00 €
<i>Evol</i>	-4,00%	10,00%	6,36%	1,95%
CAISSE DES ECOLES	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
<i>Evol</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
U PALATINU	212 000,00 €	212 000,00 €	212 000,00 €	212 000,00 €
<i>Evol</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE	672 273,00 €	691 179,26 €	715 802,26 €	764 164,04 €
<i>Evol</i>	-0,49%	2,81%	3,56%	6,76%
PARTICIPATION ECOLES PRIVEES	596 177,00 €	572 371,32 €	560 564,04 €	568 508,08 €
<i>Evol</i>	-2,56%	-3,99%	-2,06%	1,42%
SUBVENTIONS DIVERSES	1 383 156,00 €	1 572 325,00 €	1 388 518,00 €	1 455 847,35 €
<i>Evol</i>	12,13%	13,68%	-11,69%	4,85%
SUBVENTION BA ANRU	578 827,00 €	678 767,00 €	277 219,76 €	460 311,46 €
<i>Evol</i>	162,63%	17,27%	-59,16%	66,05%
SUBVENTION BA STATIONNEMENT	270 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Evol</i>		-100,00%		

SECOURS DIVERS	7 952,00 €	13 650,00 €	19 532,48 €	18 974,35 €
<i>Evol</i>	-22,04%	71,65%	43,10%	-2,86%
DIVERS GESTION	0,00 €	2 718,25 €	1,20 €	105 596,39 €
<i>Evol</i>	-100,00%	#DIV/0!	-99,96%	8799599,17%
TOTAL	8 522 082,00 €	8 587 633,86 €	8 116 063,94 €	8 782 331,86 €
<i>Evol</i>	10,45%	0,77%	-5,49%	8,21%

- Les participations obligatoires versées (Ecole nationale de musique, SDIS) sont en forte hausse car elles sont indexées sur l'inflation. Les contributions aux partenaires publics (Caisse des écoles, syndicat mixte de la Parata et fonctionnement de la Halle de sports) ont fait l'objet d'une attention et d'un suivi particulier depuis trois ans. Certaines participations sont stabilisées par rapport aux inscriptions budgétaires et aux versements des exercices précédents.
- Outre les subventions versées aux personnes de droit public et de droit privé, la Ville, via le chapitre 65 « charges de gestion courante » verse une contribution nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement de son budget annexe à caractère administratif ANRU. Pour 2023 le montant de la subvention s'élève à 460 311,46 €, soit une hausse significative de 66,05% par rapport à 2022. En effet, le recours d'une subvention du budget principal est nécessaire pour couvrir les intérêts de la dette ANRU
- Concernant les subventions de fonctionnement, la Ville a continué en 2023 à apporter son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale

Détail part politiques des subventions versées CFU 2023	
catégories	montants
Logement	6 000
Diverses	12 518
Hygiène et salubrité	20 000
Famille	65 000
COSA personnel	130 000
Social	200 080
Affaires scolaires	210 000
Culture	299 300
Sports	512 950
Total subventions diverses	1 455 848



B-4. Chapitre 66 : Les charges financières

Le chapitre 66 comptabilise la totalité des intérêts payés au titre des emprunts, de la gestion de la trésorerie et des charges liées à la gestion active de la dette. Ce chapitre atteint un taux de réalisation de 99,55 % et représente 2,52 % des dépenses réelles de fonctionnement. Son montant atteint 2 718 575,80. Facialement, il s'agit d'une hausse importante mais elle s'explique par des écritures de renégociation de certains emprunts de la Caisse d'Epargne. De plus, le taux du Livret A et les taux d'intérêt des lignes de trésorerie ont considérablement augmenté en 2023

Le tableau ci-après détaille les différentes évolutions des charges financières entre le CA 2020 et le CA 2023.

Intitulés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
Intérêts réglés à l'échéance (66111)	2 109 939,00 €	1 962 415,00 €	1 840 826,81 €	2 071 865,87 €
Intérêts courus non échus (66112)	-120 535,00 €	-129 895,00 €	7 310,00 €	105 414,00 €
Intérêts de la dette + Icne	1 989 404,00 €	1 832 520,00 €	1 848 136,81 €	2 177 279,87 €
Evolution en %	-8,93%	-7,89%	0,85%	17,81%
Intérêts payés sur ligne de trésorerie	67 001,00 €	44 944,00 €	48 500,00 €	118 395,36 €
Autres charges financières	27 596,00 €	39 000,00 €	8 672,23 €	422 900,92 €
Total des charges financières	2 084 001,00 €	1 916 464,00 €	1 905 309,04 €	2 718 576,15 €

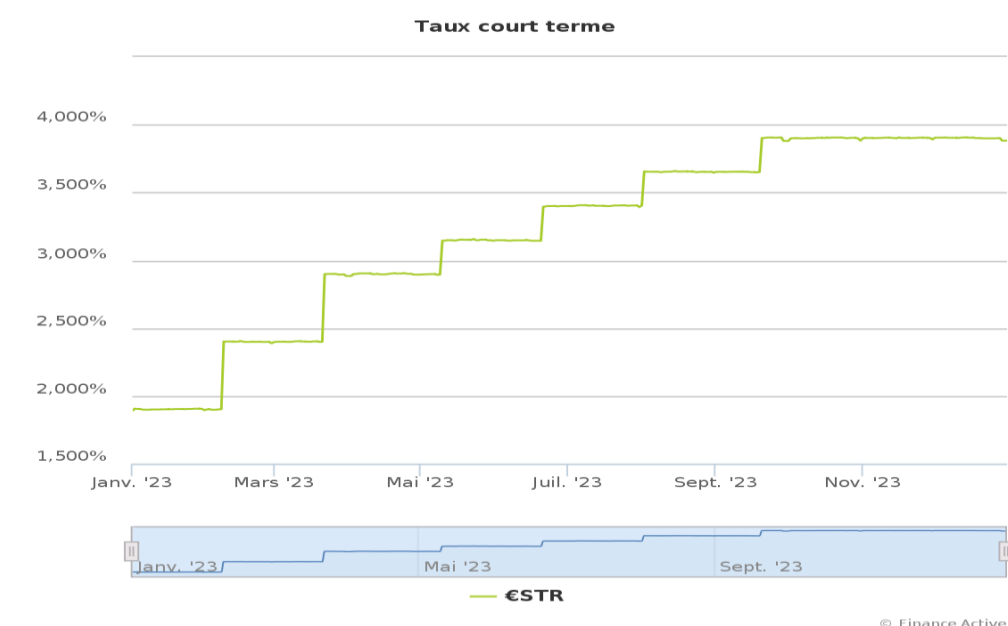
L'augmentation des charges des comptes 66111 et 66112 est due :

- aux nouveaux emprunts souscrits en 2023 dont les premières échéances sont intervenues au cours de l'exercice 2023,
- à l'augmentation du taux du livret A qui est passé de 2 à 3% en février 2023.

L'opération de refinancement de la dette a permis d'éviter 138 345.28 euros d'intérêt réglés à l'échéance au compte 66111 tout en entraînant, mécaniquement, une augmentation des intérêts courus non échus au compte 66112 et des pénalités de refinancement de dette au compte 6688 de 422 900.92 euros (charges étalées par ailleurs).

Enfin, on remarque une hausse significative des intérêts payés sur les lignes de trésorerie. En effet, si jusqu'en 2022, la Commune bénéficiait d'un taux fixe de 1%, en 2023, les contrats de ligne de trésorerie ont été adossés à l'indice €STR + 1% de marge. €STR est un taux d'intérêt interbancaire de référence du marché en zone euro obtenu par la Banque centrale européenne qui a fortement évolué en 2023.

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution du taux moyen de l'€STR du 1^{er} janvier 2023 (1.89%) au 31 décembre 2023 (3.88%).



☞ **Une analyse précise de la dette et du refinancement est présentée au chapitre 6 de ce rapport de présentation.**

B-5. Les autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement (Chapitres 014, 67 et 68)

➤ **Le chapitre 014 atténuations des produits**

Ce chapitre totalise pour 2023 le montant de 167 210 € contre 550 971,66 € en 2022. Ces atténuations concernent uniquement des reversements de fiscalité (restitutions au titre de dégrèvement de taxe d'habitation). Les opérations d'investissement réalisées en 2021 (subvention OPH) permettent d'annuler en 2023 la pénalité concernant l'application de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

➤ **Le chapitre 67 charges exceptionnelles**

Ce chapitre totalise en opérations réelles 1 239 564,20 € en 2023 contre 676 150,43 € pour 2022. Tout comme le chapitre 74 en recettes de fonctionnement, les dépenses comptabilisées au chapitre 67 doivent être retraitées des corrections comptables sur les subventions CAF (comptabilisées en dépenses et en recettes) induites par un changement de comptabilisation réglementaires sur les rattachements 2022 pour un montant de 1 069 572,71

Outre ces opérations ; ce chapitre enregistre soit des opérations qui n'ont pas de caractères répétitifs ou non classables au sein des autres chapitres soit des écritures budgétaires demandées par le trésorier municipal, principalement des annulations ou réductions de titres émis sur exercices antérieurs pour 169 991,49 €

➤ Le chapitre 68 Provisions

Ce chapitre totalise en opérations réelles 41 466,38€ pour 2023.

Les règles comptables imposent aux collectivités d'enregistrer en comptabilité une provision sur l'exercice en cours, en raison de la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice. Ainsi, pour les communes, les dispositions sont les suivantes :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter ;
- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au Livre VI du code du commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective ;
- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information du comptable.

En dehors des cas ci-dessus, l'article R. 2321-2 du CGCT dispose que la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré. Le Comité de fiabilité des comptes locaux est plus exigeant en stipulant que, du point de vue comptable, et quelle que soit la collectivité concernée, une provision doit impérativement être enregistrée lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- le risque ou la charge doit être nettement précisé quant à son objet ;
- la réalisation du risque ou de la charge est encore incertaine, mais des événements survenus ou en cours, la rendent probable ;
- l'échéance de la sortie de ressources ou le montant ne sont pas connus précisément, mais ils sont néanmoins évaluables avec une approximation suffisante.

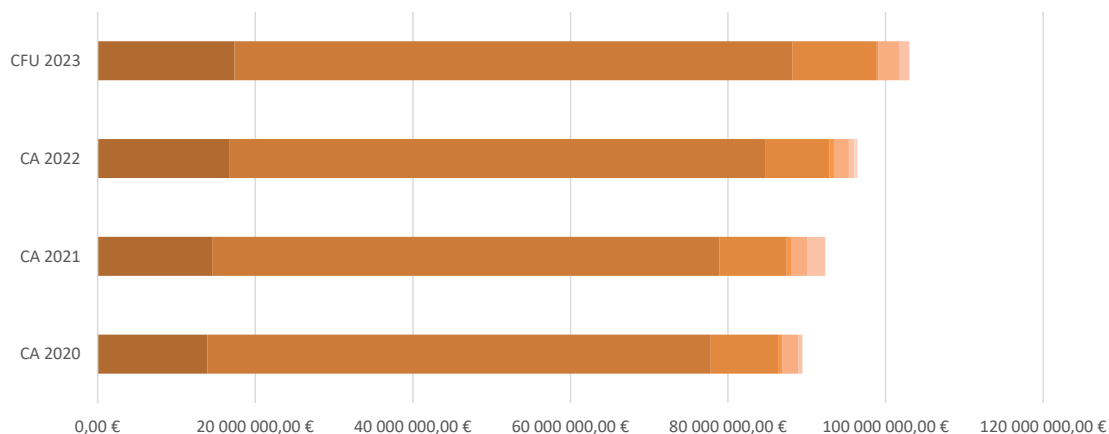
Pour 2023, la Ville a donc provisionné :

- 18 000 euros au titre des provisions pour litiges et contentieux :

Commune d'Ajaccio c. Pinelli David (SMACL)	5 000 €
SCI CGP Immobilier Cour d'Appel de Bastia	10 000 €
la SCI Kennedy CAA Marseille	3 000 €

- 23 466.38 euros au titre des dépréciations aux actifs circulants correspondant à 15% des restes à recouvrer de 2019 constatés par le comptable public et à sa demande.

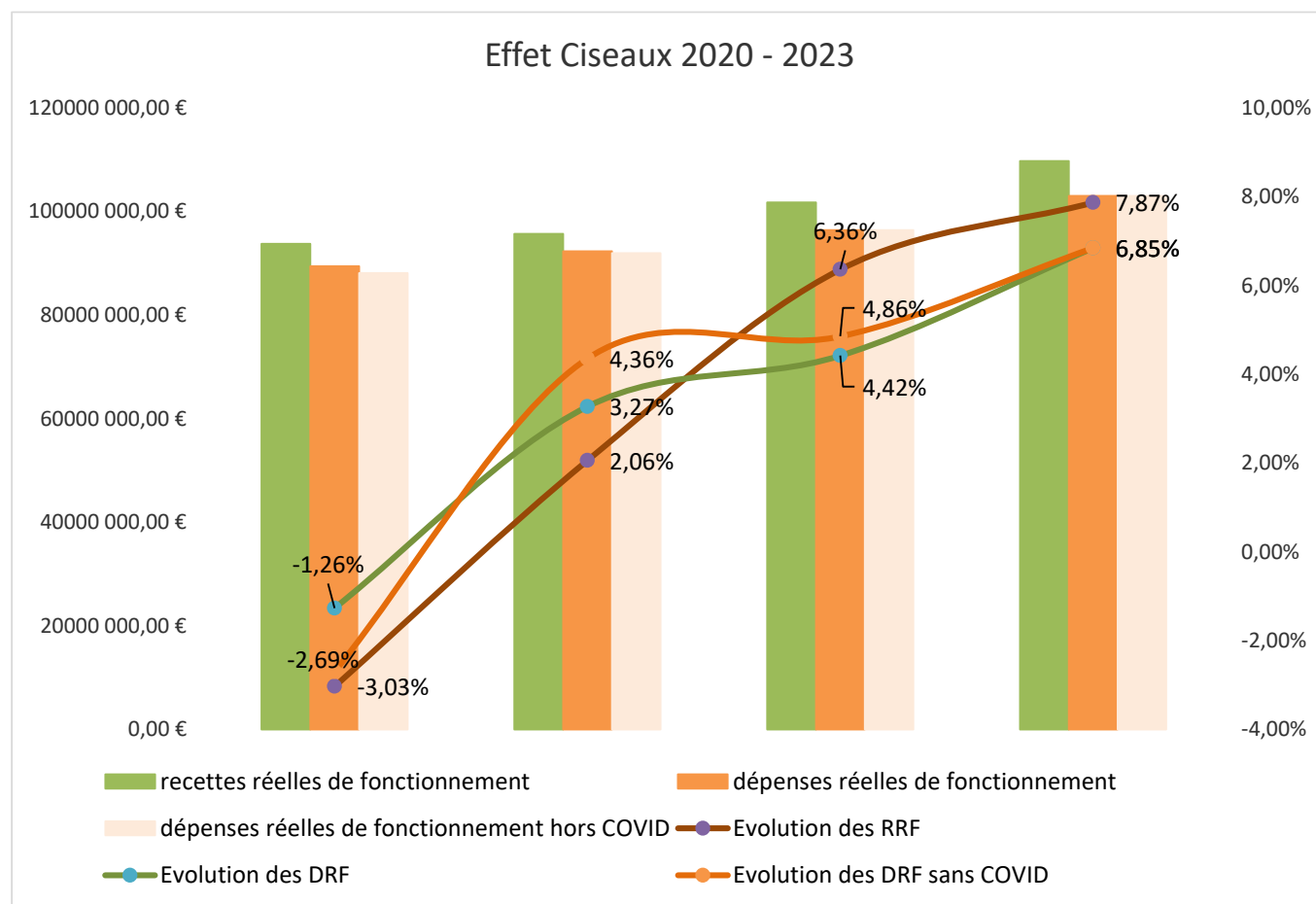
SYNTHÈSE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2020/2023



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
■ CHAP 011 Charges à caractère général	13 933 489,13 €	14 539 409,09 €	16 765 493,41 €	17 334 214,22 €
■ CHAP 012 Charges de personnel	63 877 709,29 €	64 330 542,06 €	68 007 506,18 €	70 825 278,89 €
■ CHAP 65 Autres charges de gestion	8 522 082,66 €	8 587 633,86 €	8 116 063,94 €	10 714 757,46 €
■ CHAP 014 Atténuations des produits	526 266,00 €	628 304,76 €	550 971,66 €	167 210,00 €
■ CHAP 66 Charges financières	2 084 001,32 €	1 916 464,55 €	1 905 309,04 €	2 718 575,80 €
■ CHAP 67 Charges exceptionnelles	482 526,09 €	2 352 002,17 €	676 150,43 €	1 239 564,20 €
■ CHAP 68 Provisions			416 133,00 €	41 466,38 €

4) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

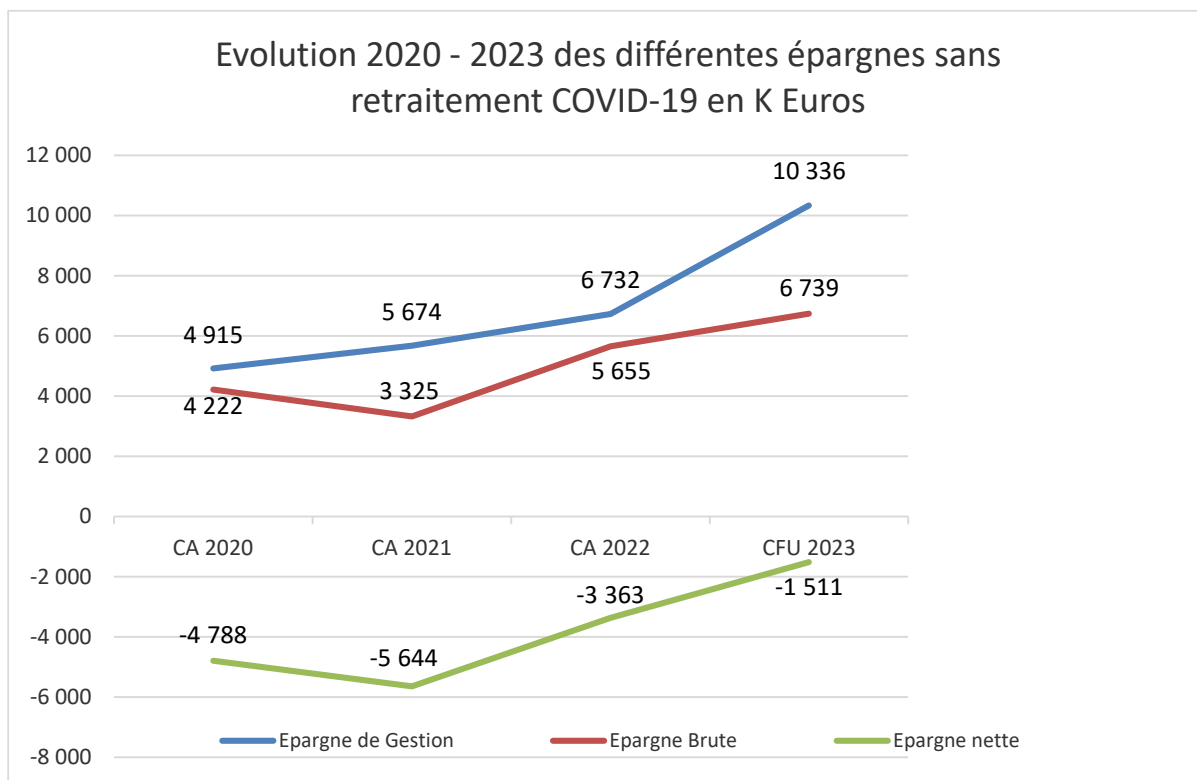
A. Les évolutions de la section de fonctionnement



Depuis 2022, la courbe d'évolution des recettes réelles de fonctionnement domine à nouveau celle des dépenses réelles de fonctionnement, éloignant donc le risque de « l'effet ciseau ».

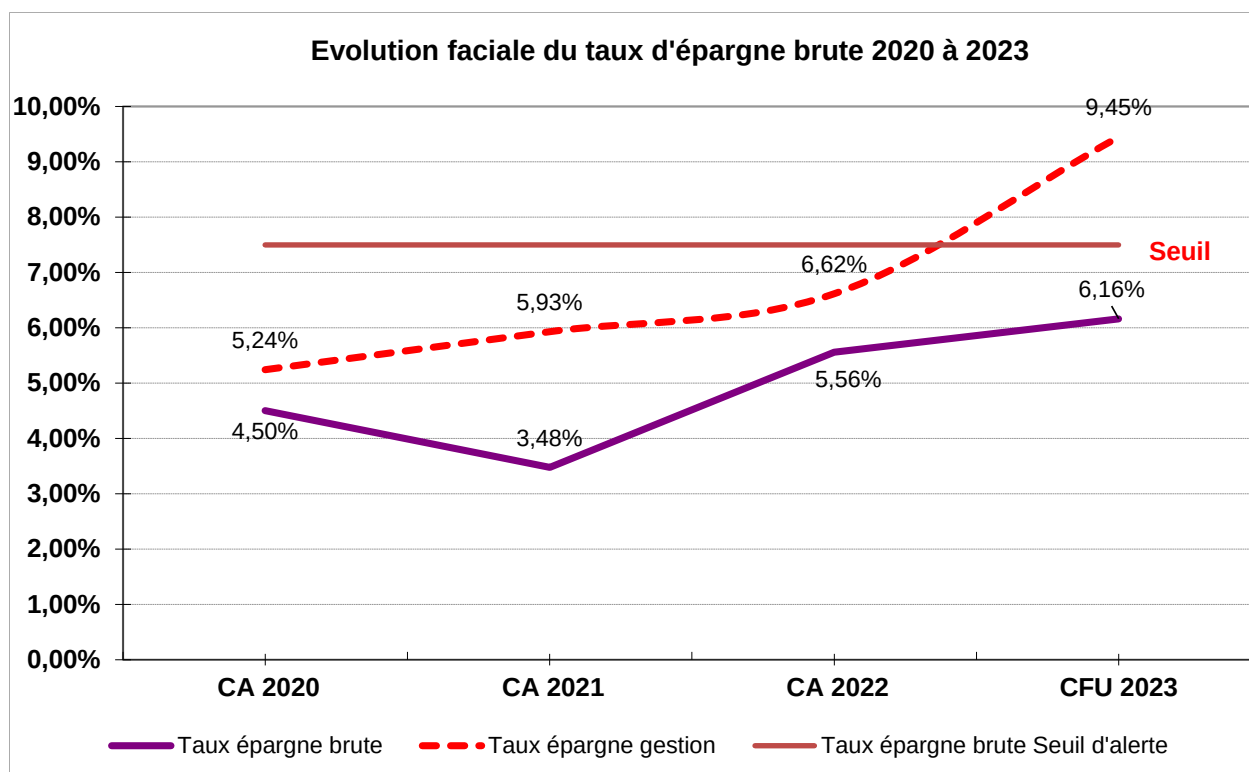
Les évolutions des différentes épargnes

INTITULES (en K €)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
Recettes de Gestion	91 874	93 760	100 172	109 377
DGF	13 448	13 319	13 846	14 486
Impositions directes	36 894	39 376	41 019	44 299
Autres impôts et taxes	28 377	27 452	28 399	28 012
Autres recettes	13 155	13 613	16 908	22 580
Dépenses de Gestion	86 959	88 086	93 440	99 041
Charges à caractère général	13 933	14 539	16 764	17 334
Frais de personnel	63 878	64 331	68 008	70 825
Autres charges de gestion	9 148	9 216	8 668	10 882
Epargne de Gestion	4 915	5 674	6 732	10 336
Résultat financier	-1 722	-1 547	-1 535	-2 358
Résultat exceptionnel	1 029	-802	458	-1239
Epargne Brute	4 222	3 325	5 655	6 739
Remboursement en capital	9 010	8 969	9 018	8 250
Epargne nette	-4 788	-5 644	-3 363	-1 511



L'épargne de gestion s'améliore encore (+ 53%) entre 2022 et 2023 après une hausse de +18,66% entre 2021 et 2022 soulignant l'effort de gestion des services. Et il en est de même pour l'épargne brute (+19,17%). En effet, contrairement aux exercices précédents, 2022 et 2023 ont été exempts de dépenses lourdes exceptionnelles. Par contre, l'épargne nette reste négative, même si ce ratio s'améliore encore : en 2022 : +2 282 K€ et en 2023 : + 1 852 K€

La Ville est toujours dans l'incapacité de couvrir la totalité du capital des emprunts par la section de fonctionnement hors intégration du résultat reporté.



L'épargne brute représente 6,16 % des recettes réelles de fonctionnement, toujours sous le seuil d'alerte communément admis (7.50 %). Mais malgré les éléments exogènes ayant impacté les dépenses de fonctionnement de la Ville, la dynamique reste ascendante, à l'aide des efforts de gestion des services et de l'optimisation des recettes.

5) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les ressources d'investissement

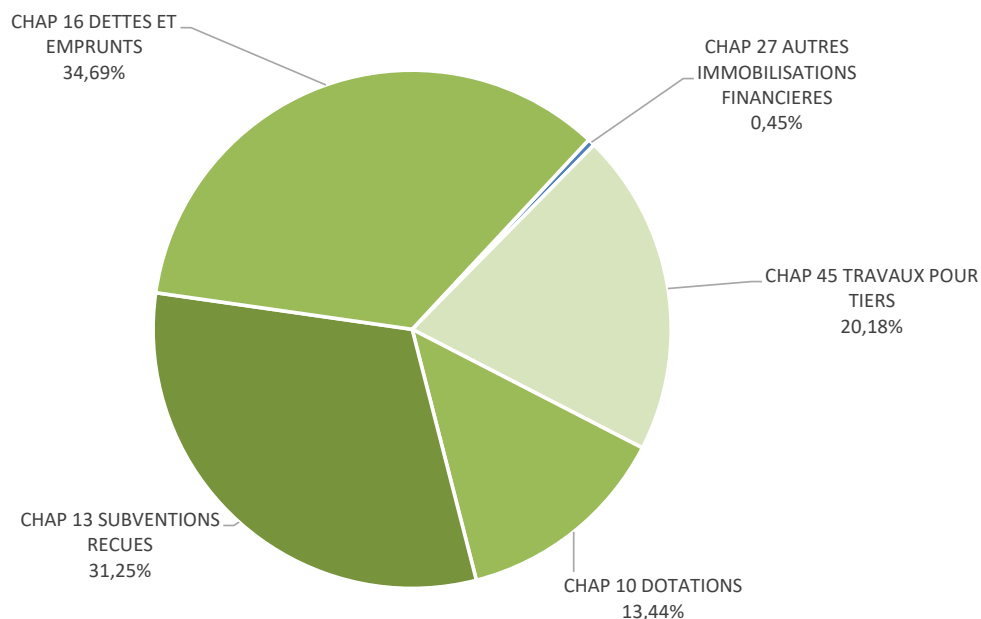
Les recettes d'investissement totalisent 60 834 346,09 € et le taux de réalisation pour l'exercice 2023 hors restes à réaliser est de 79,66%. Hors opérations d'ordre budgétaire, le taux de réalisation atteint les 84,71 %.

Nature	Intitulés	Crédits ouverts en 2023	Réalisations 2023	Restes à Réaliser au 31/12/2023	% réalisé	Part de la section
CHAP 10	Dotations, fonds et réserves	3 957 395,71 €	3 559 643,90 €		89,95%	5,85%
CHAP 13	Subventions d'investissement reçues	14 951 908,22 €	10 768 610,15 €	7 275 571,45 €	72,02%	17,70%
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés	39 205 484,87 €	36 065 491,03 €	3 113 220,00 €	91,99%	59,28%
CHAP 27	Autres immobilisations financières	118 420,00 €	118 427,28 €		100,01%	0,19%
CHAP 23	Immobilisations en cours	41 190,00 €	0,00 €	41 190,00 €	0,00%	0,00%
CHAP 45 et 48	Opérations pour tiers et sous mandats	7 661 975,88 €	5 343 888,90 €	12 526,68 €	69,75%	8,78%
CHAP 024	Produits des cessions	0,00 €			#DIV/0!	
Total des recettes réelles		65 936 374,68 €	55 856 061,26 €	10 442 508,13 €	84,71%	80,21 %
CHAP 021	Virement de la section de fonctionnement	2 576 506,92 €				
CHAP 040	Opérations d'ordres	5 042 233,09 €	4 978 284,83 €		98,73%	8,18%
CHAP 001	Solde d'exécution positif reporté	2 815 000,64 €				
Total des recettes		76 370 115,33 €	60 834 346,09 €	10 442 508,13 €	79,66%	100,00 %

Afin de comparer avec les exercices antérieurs, il convient de neutraliser les opérations du chapitre 16 relatifs à la renégociation de la dette. Ainsi, le chapitre 16 s'analyse à un montant de 9 187 056 €. Il convient de plus de retraiter la subvention « gaz » perçue en recettes d'investissement au chapitre 13 et reversée en dépenses au chapitre 204 pour 2 492 789,48 €.

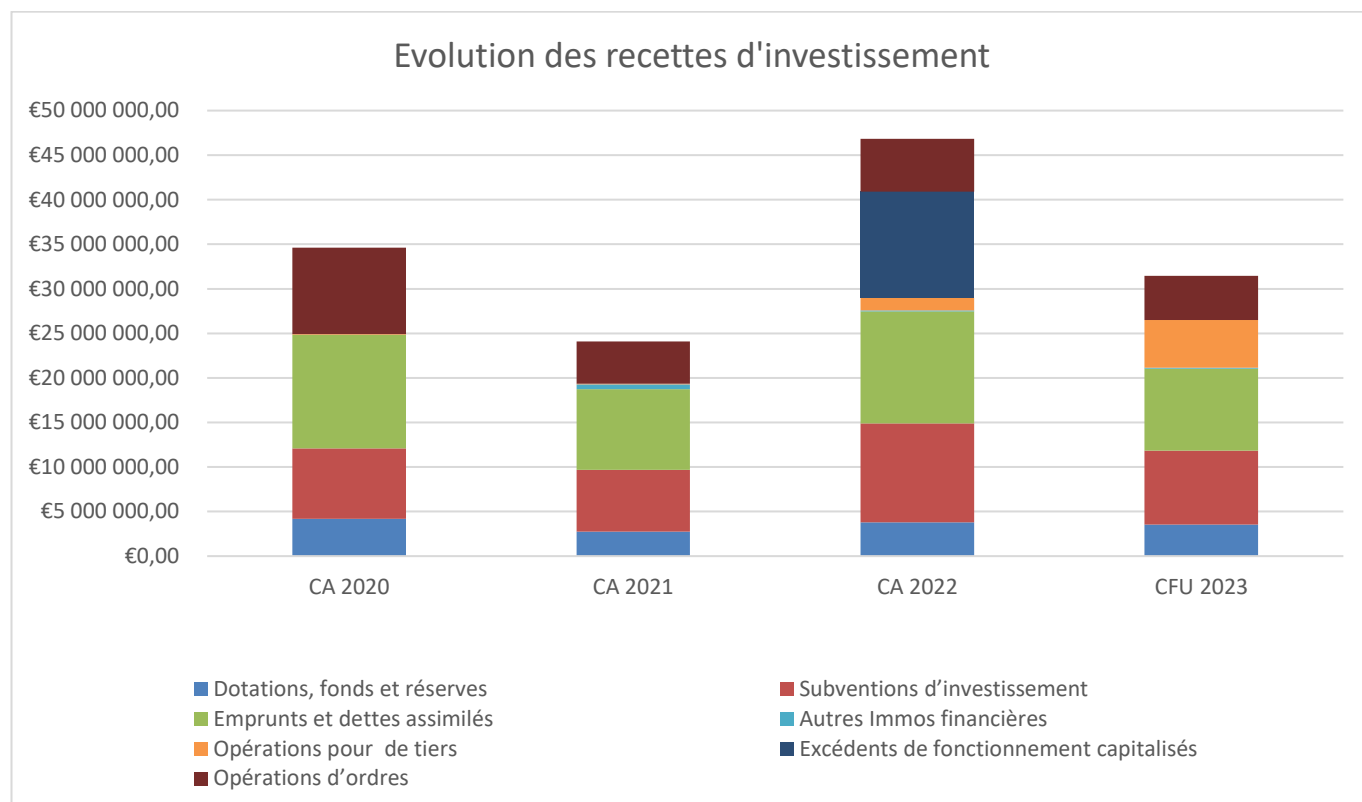
Ces retraitements sont effectués sur le tableau suivant.

Recettes réelles d'investissement retraitées au CFU 2023



Le tableau ci-après présente les évolutions des différentes recettes d'investissement comptabilisées par types de recettes pour la période 2020 à 2023.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
Dotations, fonds et réserves	4 174 676,00 €	2 759 377,46 €	3 801 240,33 €	3 559 643,90 €
<i>Evol</i>	79,31%	-33,90%	37,76%	-6,36%
Subventions d'investissement	7 925 775,00 €	6 936 797,68 €	11 096 138,07 €	8 275 820,67 €
<i>Evol</i>	-11,68%	-12,48%	59,96%	-25,42%
Emprunts et dettes assimilés	12 745 050,00 €	9 033 692,00 €	12 581 402,00 €	9 187 056,37 €
<i>Evol</i>	42,15%	-29,12%	39,27%	-26,98%
Autres Immos financières	0,00 €	558 404,81 €	110 000,00 €	118 427,28 €
<i>Evol</i>	0,00%	#DIV/0!	-80,30%	7,66%
Opérations pour de tiers	86 314,00 €	50 443,01 €	1 375 890,02 €	5 343 888,90 €
<i>Evol</i>	-80,66%	-41,56%	2627,61%	288,40%
Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	11 950 779,92 €	0,00 €
<i>Evol</i>				
Total recettes réelles d'investissement	24 931 815,00 €	19 338 714,96 €	40 915 450,34 €	26 484 837,12 €
<i>Evol</i>	17,21%	-22,43%	111,57%	-35,27%
Opérations d'ordres	9 676 211,00 €	4 770 380,16 €	5 928 957,00 €	4 978 284,83 €
<i>Evol</i>	133,42%	-50,70%	24,29%	-16,03%
Total recettes d'Investissement	34 608 026,00 €	24 109 095,12 €	46 844 407,34 €	31 463 121,95 €
<i>Evol</i>	36,17%	-30,34%	94,30%	-32,83%



A-1. Chapitre 10 : Dotations, fonds et réserves

Ce chapitre totalise 3 559 643,90 € ; il représente près de 12,28 % des recettes réelles d'investissement et se décompose par :

▫ Le produit de la taxe d'aménagement et versement sous densité (ex TLE). Pour 2023 le montant perçu atteint un pic de 1 079 392,74 € contre 1 654 746,17 € en 2022. L'exercice précédent avait été marqué par une hausse significative par rapport au compte administratif 2021. Cette recette est liquidée par la DDTM et recouvert par la DGFIP. Les services de l'Etat nous ont informé en 2021 d'un retard important dans le traitement de cette taxe. Il s'agissait donc là d'un rattrapage de la période COVID-19. 2023 intègre toujours une part de rattrapage – le niveau moyen des exercices antérieur s'évalue à 800 000 €

Taxe Aménagement	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Montants perçus	867 374,02 €	730 383,97 €	1 654 746,17 €	1 079 392,74 €
Evolution annuelle	13,85%	-15,79%	+ 126,56%	-34,77%

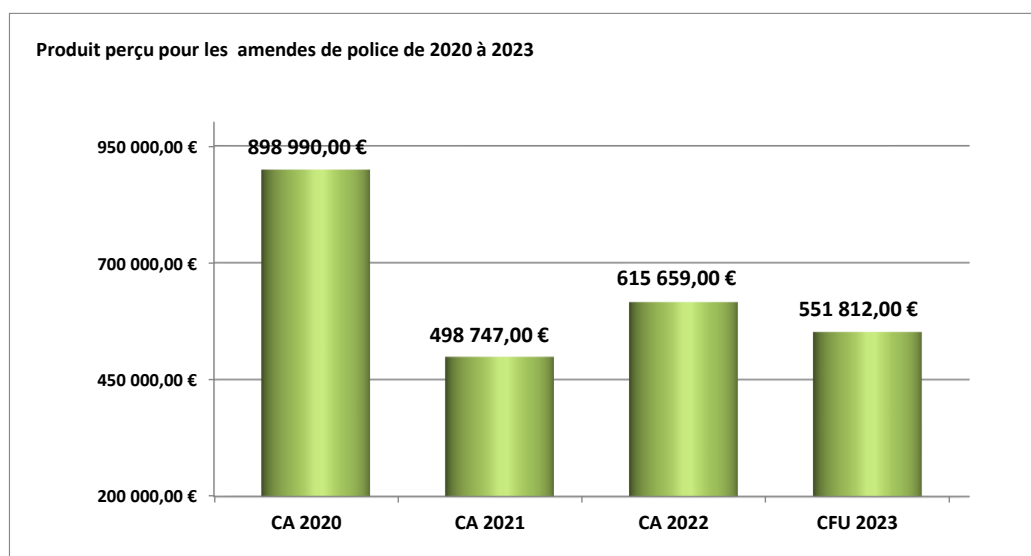
▫ Le Fonds de Compensation de la TVA. Ce fonds concerne le reversement d'une partie de la TVA payée pour des opérations d'investissement. A ce titre 2,48 millions d'€ ont été versés par les services de l'Etat. La progression ou la diminution par rapport à l'exercice précédent étant corrélée au cycle des investissements réalisés au cours de l'exercice précédent. A noter que toutes les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles au FCTVA.

FCTVA perçu	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Montants perçus	2 084 202,17 €	2 028 993,49 €	2 146 464,16 €	2 480 251,16 €
Evolution annuelle	33,06%	-2,65%	+5,7%	+15,5%

A-2. Chapitre 13 : Subventions d'investissements reçues

Ce chapitre, représentant près de 37,16 % des recettes de la section, atteint également un pic de 11 096 138 €. Au sein de ce chapitre nous pouvons distinguer deux types de recettes :

▫ Les fonds affectés à l'investissement : ce sont les produits des amendes de police. Pour 2023, la ville a enregistré une recette 551 812 € de contre 615 659 € en 2022. Il faut préciser que le montant perçu chaque année n'est pas proportionnel au nombre d'amendes recensés sur le territoire ajaccien. En effet, la loi de finances fixe chaque année le montant du produit rétrocédé aux collectivités territoriales. La recette 2021 est clairement impactée par la crise sanitaire, mais le niveau de recettes perçues en 2020 n'est pas encore retrouvé



▫ Les subventions allouées par nos différents partenaires financiers sur l'exécution des programmes d'investissement. Ainsi 10 216 798,15 € contre 10 480 479 € en 2022 ont été perçus. Mais, tout comme en section de fonctionnement, ce chiffre doit être retraité de la subvention « gaz ». Un dispositif similaire a été exécuté en investissement. Ainsi, la ville a perçu de la part de l'Etat une subvention de 2 492 789,48 € à reverser à Engie. Le montant des subventions est donc ramené à 7 724 008,67 €

Subventions	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Prévisions budgétaires	10 436 509,00 €	11 841 459,75 €	13 512 234,98 €	11 907 306,74 €
Subventions encaissées	5 220 343,00 €	6 438 050,68 €	10 480 479,07 €	7 724 008,67 €
Taux de réalisations	50,02%	54,37%	77,56%	64,87%
Evol	-17,90%	23,33%	62,79%	-26,30%

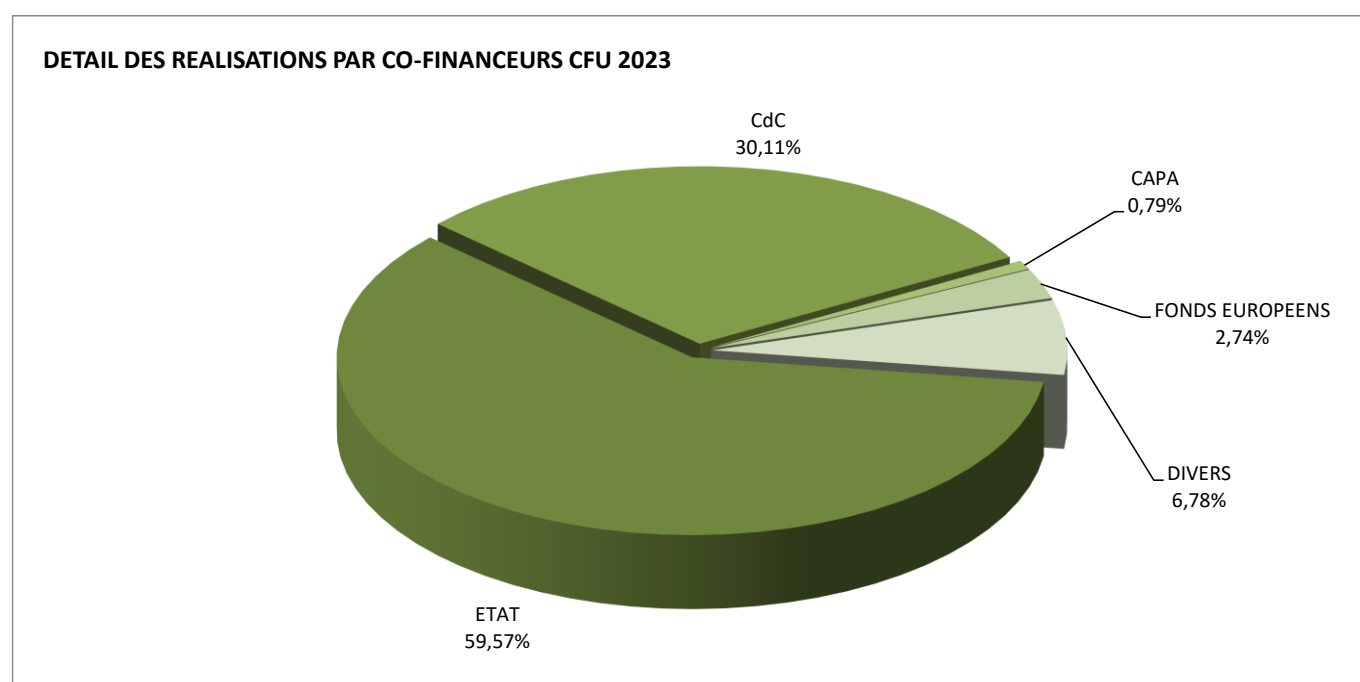
En intégrant les restes à recevoir le taux passe à 125,94% des inscriptions budgétaires de l'exercice (La participation FEDER au cours Napoléon notifiée fin 2023 et gérée en AP n'avait pas été budgétée) .

CFU 2023 Subventions d'équipements	TOTAL	Hors AP	AP/CP
Prévisions budgétaires	11 907 306,74 €	943 621,38 €	10 963 685,36 €
Subventions encaissées	7 724 008,67 €	457 995,79 €	7 266 012,88 €
% des encaissements	64,87%	48,54%	66,27%
restes à recevoir	7 272 571,45 €	547 575,34 €	6 724 996,11 €
% des restes à encaisser	61,08%	58,03%	61,34%
Totaux perçus + reports	125,94%	106,57%	127,61%

La répartition par partenaires financiers des subventions d'équipement est la suivante :

Partenaires	ETAT	CTC	DPT *	CAPA	EUROPE	AUTRES	TOTAL
Crédits ouverts	4 942 032,82 €	4 891 264,92 €	286 180,00 €	277 783,00 €	544 193,00 €	965 853,00 €	11 907 306,74 €
Encaissements	4 601 223,04 €	2 325 874,79 €		60 997,54 €	211 964,26 €	523 949,04 €	7 724 008,67 €
% des encaissements	93,10%	47,55%	0,00%	21,96%	38,95%	54,25%	64,87%
Restes à réaliser	2 235 600,58 €	2 316 511,11 €	234 868,80 €	117 613,00 €	1 835 063,00 €	532 914,96 €	7 272 571,45 €
% des restes à réaliser	45,24%	47,36%	82,07%	42,34%	337,21%	55,18%	61,08%

* Il est à noter que les subventions qui sont inscrites au titre du Département sont répertoriées ainsi afin de conserver la meilleure lisibilité possible sur les arrêtés d'attributions reçus pour les opérations et programmes en cours d'exécution. Elles ne concernent bien évidemment que les AP/CP et les reports des exercices précédents.



A-3. Chapitre 16 : Dettes et emprunts

Afin de financer le programme d'investissement de l'exercice 2023, 4 emprunts ont été mobilisés auprès d'établissements financiers partenaires pour un montant global de 9 187 056,37 € dont le détail est le suivant :

- ☞ Un prêt de 4 000 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 20 ans sur la base d'un taux variable (Livret A(Préfixé) + 0.5)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé) (Contrat n° 727609E réf. Ville 00312).
- ☞ Un prêt de 3 000 000 € souscrit auprès de la Caisse Régionale du crédit Agricole pour une durée de 10 ans sur la base d'un taux fixe à 4,5 % (Contrat n° 000000399199 réf. Ville 00314).
- ☞ Un prêt de 973 226,37 € souscrit auprès de la Banque Postale pour une durée de 15 ans sur la base d'un taux variable (Euribor 3M + 1.27)-Floor 0 sur Euribor 3M (Contrat n° MON545159EUR réf. Ville 00313).
- ☞ Un prêt « Intracting » sous la forme d'une avance remboursable souscrit auprès de la Banque des territoires pour un montant total de 4 327 050 euros au taux fixe très avantageux de 0.25% dont 1 213 830 euros ont été mobilisés en 2023. Le reste à mobiliser de ce prêt est porté en restes à réaliser de recettes d'investissement (

Les recettes totales constatées au chapitre 16 s'élèvent à 36 065 491,03€. En effet, une opération de refinancement des emprunts Caisse d'Epargne a été menée en 2023 comme déjà évoqué dans la section de fonctionnement dont les recettes enregistrées au chapitre 16 s'élèvent à 26 878 434,66 euros.

Les explications sont données au chapitre 6 à la fin de ce rapport.

A-4. Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Ce chapitre atteint 118 427,28 € et regroupe les recettes suivantes :

- ☞ Le remboursement de la dette ACA pour 90 000 €
- ☞ L'étalement du remboursement de la dotation initiale du Palatinu (Auparavant en section de fonctionnement – modification des écritures à la demande du trésorier) pour 20 000 €
- ☞ 8 427,28 € au titre d'un trop perçu par la SPL Ametarra

A-5. Chapitre 45 : Opérations sous mandats (travaux pour compte de tiers)

Ce chapitre atteint 5 343 888,90 €. Il s'agit d'un chapitre équilibré en dépenses et recettes. Il regroupe les remboursements de la CAPA suivants :

- ☞ Bassin du Vazzio : 31 683,60 €
- ☞ Bassin Peraldi : 4 021 644,11 €
- ☞ Bassin Alzo di Leva : 1 225 903,83 €

De plus, sont comptabilisées à ce chapitre le remboursement des travaux effectués dans les copropriétés défaillantes

A-6. Les restes à réaliser en recettes d'investissement

Objet	Montant	Chapitre	AP ?
Emprunt "intracting" Banque des territoires	3 113 220,00 €	16	Non
FEDER Aménagement du cours Napoléon	1 502 830,00 €	13	Oui
PEI Conservatoire de musique	692 055,00 €	13	Oui
Prisme CSPE modernisation de l'éclairage public	365 000,00 €	13	Oui
Fonds écoles et DQ travaux dans les écoles CDC	346 903,73 €	13	Oui
FEDER modernisation de l'éclairage public	332 233,00 €	13	Oui
Subvention Etat DSIL Antiquarium	326 640,00 €	13	Oui
Co maîtrise d'ouvrage CDC Traversée de Mezzavia	280 000,00 €	13	Oui
DQ CDC véhicules	257 940,00 €	13	Oui
CDC (ex CD2A) Aménagement du cours Napoléon	234 868,80 €	13	Oui
DSIL et DQ Bornes de contrôle d'accès	233 900,00 €	13	Oui
DQ CDC Travaux de voirie	196 440,00 €	13	Oui
ATC et CDC aménagement CIAP	193 290,00 €	13	Oui
CDC Conservatoire de musique	186 745,00 €	13	Oui
Remboursement dégâts manifestations Etat	186 732,00 €	13	Non
DSIL Etat Rénovation énergétique des bâtiments	178 954,00 €	13	Oui
DSIL Etat Parc Berthault	176 640,00 €	13	Oui
DQ CDC Photovoltaïque	170 400,00 €	13	Oui
Subvention ATC Antiquarium	169 000,00 €	13	Oui
DQ CDC Rénovation énergétique des bâtiments	155 400,00 €	13	Oui
DQ CDC Travaux dans les bâtiments administratifs	148 150,00 €	13	Oui
Participation CAPA travaux médecine préventive	100 677,00 €	13	Non
DQ CDC travaux médecine préventive	98 780,00 €	13	Oui

Fonds vert végétalisation des cours d'école	96 780,00 €	13	Oui
DQ CDC Travaux dans les crèches	78 410,00 €	13	Oui
CDC subvention matériels et ouvrages bibliothèques	59 606,63 €	13	Non
DQ CDC Parc Berthault	58 880,00 €	13	Oui
CAF Travaux dans les crèches	58 733,00 €	13	Oui
Subvention acquisition œuvres d'art	47 500,00 €	13	Oui
CDC Fonds sport travaux dans les gymnases	46 110,00 €	13	Oui
Remboursements travaux port Charles Ornano	41 190,00 €	13	Non
ANAH OPAH des Cannes	30 961,67 €	13	Oui
ANS Aires de jeux et postes surveillance des plages	28 125,00 €	13	Oui
Subvention matériels Espace Diamant	21 000,00 €	13	Non
DQ CDC Cimetière EREA	20 640,00 €	13	Oui
Subvention CDC restaurations musée	18 750,00 €	13	Oui
CDC DQ Aires de jeux et postes surveillance des plages	18 620,00 €	13	Oui
DQ CDC travaux musée Fesch	17 600,00 €	13	Oui
Chartes urbaines CDC Plage St François	17 394,00 €	13	Oui
DQ CDC éclairage public classique	16 900,00 €	13	Oui
ANAH veille et observations copropriétés défaillantes	15 820,00 €	13	Oui
DQ CDC matériels cantines	14 227,19 €	13	Oui
DQ CDC végétalisation des cours d'école	13 820,00 €	13	Oui
CAPA participation travaux DSIT	13 040,00 €	13	Oui
CDC bibliothèque 3 Marie	12 775,33 €	13	Oui
Travaux pour compte de tiers - copropriétés	12 526,68 €	13	Oui
ACV Pré configuration place Diamant	8 360,00 €	13	Non
DSIL Etat Photovoltaïque	6 281,58 €	13	Oui
CDC Restauration du patrimoine	6 000,00 €	13	Non
CAPA OPAH des Cannes	3 896,00 €	13	Oui
ANAH ACV interventions sur l'habitat privé	3 500,00 €	13	Oui
CDC Statuaire napoléonien	3 000,00 €	13	Oui
CDC sites écoles bilingues	2 818,47 €	13	Non
CAF matériels ALSH	1 914,96 €	13	Non
CDC restauration et conservation des livres anciens	529,09 €	13	Oui
Total	10 442 508,13 €		

B. Les dépenses d'investissement

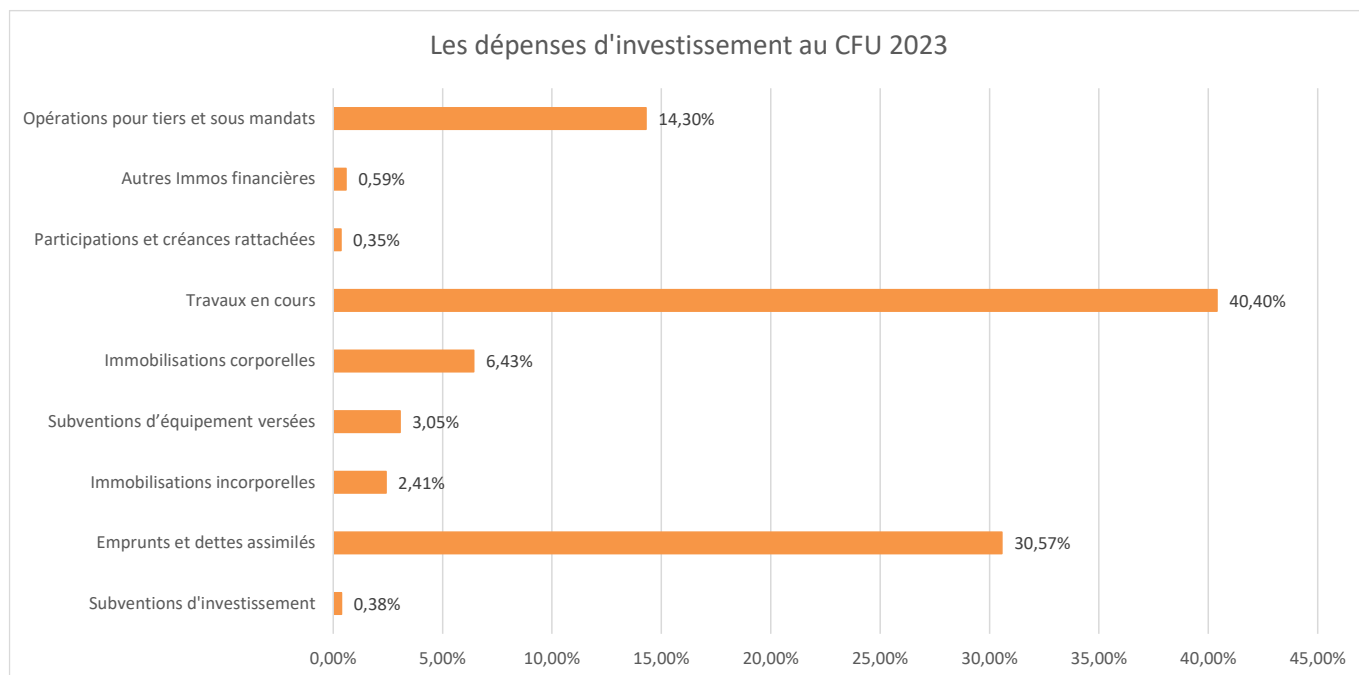
Les dépenses d'investissement totalisent 66 339 363,54 € et le taux de réalisation pour l'exercice 2023 est de 78,45%.

Nature	Intitulés	Crédits ouverts en 2023	Réalisations 2023	Restes à Réaliser au 31/12/2023	% réalisé	Part de la section
CHAP 13	Subventions d'investissement	139 350,00 €	139 348,69 €	0,00 €	100,00%	0,21%
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés	39 250 726,87 €	38 214 134,62 €	1 000 000,00 €	97,36%	57,60%
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	1 772 045,17 €	890 607,82 €	108 498,38 €	50,26%	1,34%
CHAP 204	Subventions d'équipement versées	3 660 730,77 €	3 620 484,90 €	0,00 €	98,90%	5,46%
CHAP 21	Immobilisations corporelles	3 219 305,14 €	2 371 916,71 €	356 002,41 €	73,68%	3,58%
CHAP 23	Travaux en cours	19 541 634,26 €	14 914 132,78 €	219 914,46 €	76,32%	22,48%
CHAP 26	Participations et créances rattachées	130 000,00 €	130 000,00 €	0,00 €	100,00%	0,20%
CHAP 27	Autres Immos financières	433 300,00 €	216 000,00 €	217 300,00 €	49,85%	0,33%
CHAP 45	Opérations pour tiers et sous mandats	7 660 772,20 €	5 280 488,41 €	9 476,75 €	68,93%	7,96%
Total des dépenses réelles		75 807 864,41 €	65 777 113,93 €	1 911 192,00 €	86,77%	99,15%
CHAP 040	Transferts entre sections	562 250,92 €	562 249,61 €	0,00 €	100,00%	0,85%
Total des dépenses		76 370 115,33 €	66 339 363,54 €	1 911 192,00 €	78,45%	100,00%

Afin de comparer avec les exercices antérieurs, il convient de neutraliser les opérations du chapitre 16 relatifs à la renégociation de la dette. Ainsi, le chapitre 16 s'analyse à un montant de 11 283 911,10 € (comprend 3M€ de remboursement de crédits relais non comptabilisés pour le calcul de l'épargne nette). Le tableau ci – près propose ce retraitement

Il convient de plus de retraiter la subvention « gaz » perçue en recettes d'investissement au chapitre 13 et reversée en dépenses au chapitre 204 pour 2 492 789,48 €.

Le tableau ci – après présente ces retraitements



Le tableau ci-après présente les différentes dépenses réelles d'investissement comptabilisées pour la période 2020 à 2023 ainsi que leur évolution.

Chapitre	Désignation	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
CHAP 10	Dotations, fonds divers	0,00 €	0,00 €	118 092,00 €	0,00 €
	<i>Evol</i>				
CHAP 13	Subventions d'investissement	0,00 €	90 856,50 €	0,00 €	139 348,69 €
	<i>Evol</i>				
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés	9 010 425,00 €	8 969 121,86 €	9 097 494,24 €	8 283 911,10 €
	<i>Evol</i>	4,32%	-0,46%	1,43%	-8,94%
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	653 314,00 €	521 254,97 €	622 123,44 €	890 607,82 €
	<i>Evol</i>	22,02%	-20,21%	19,35%	43,16%
CHAP 204	Subventions d'équipement versées	118 346,00 €	1 422 109,41 €	852 305,12 €	1 127 695,42 €
	<i>Evol</i>	94,11%	1101,65%	-40,07%	32,31%
CHAP 21	Immobilisations corporelles	6 614 522,00 €	3 421 189,18 €	7 185 205,54 €	2 371 916,71 €
	<i>Evol</i>	21,42%	-48,28%	110,02%	-66,99%
CHAP 23	Travaux en cours	7 513 235,00 €	11 509 879,22 €	13 194 503,94 €	14 914 132,78 €
	<i>Evol</i>	-22,92%	53,19%	14,64%	13,03%
CHAP 26	Participations financières	28 000,00 €	28 000,00 €	158 000,00 €	130 000,00 €
	<i>Evol</i>	-94,24%	0,00%	464,29%	-17,72%
CHAP 27	Immobilisations financières	1 597 636,00 €	513 182,20 €	477 565,00 €	216 000,00 €
	<i>Evol</i>	20,49%	-67,88%	-6,94%	-54,77%
CHAP 45	Opérations pour le compte de tiers	103 755,00 €	31 317,60 €	1 439 290,51 €	5 280 488,41 €
	<i>Evol</i>	-65,77%	-69,82%	4495,79%	266,88%

	TOTAL	25 639 233,00 €	26 506 910,94 €	33 144 579,79 €	33 354 100,93 €
	Evol	-3,41%	3,38%	25,04%	0,63%

Les dépenses réelles d'investissement de la Ville d'Ajaccio se maintiennent à un niveau haut de plus de 33M€/an.

B-1. Les opérations financières :

Les opérations financières du CFU 2023 retracent :

➤ Au chapitre 16 Emprunts et dettes :

Les mouvements consacrés au remboursement du capital des emprunts se sont élevés à 38 214 134,62 € en incluant le refinancement de la dette Caisse d'Epargne et représentent 57,6 % des dépenses réelles de la section d'investissement comme suit :

Type de remboursement	Montants
Auprès des établissements financiers	8 285 252.46
Auprès de la SPL acquisition Halle Campinchi	392 150.00
Rente viagère OLANDINI (Lazaret)	81 198,42
Remboursement crédit relais	3 000 000,00
Réaménagement de dette	26 455 533.74

La dette et le refinancement sont détaillés ci-après dans la partie 6 – A du présent rapport.

➤ Au chapitre 26 Participations et créances :

On y retrouve la participation de la ville au titre de l'exercice 2023, au capital de la SPL AMETARRA (Recapitalisation selon les termes de la délibération 2022/228 du 25 octobre 2022).

➤ Au chapitre 27 Immobilisations financières :

Ce chapitre totalise 216 000 € et il enregistre les écritures suivantes la participation de la Ville au traité de concession attribué à la SPL Ametarra dans le cadre de l'opération Cœur de Ville (Citadelle, place Campinchi ...) : 216 000€

↳ Le remboursement à la CAPA des investissements réalisés par la Direction des services informatiques et télécommunication dans le cadre de la convention de mutualisation est rattaché pour 217 300€

B-2. Les opérations d'équipements :

Les dépenses d'équipement sont globalisées en quatre chapitres distincts selon qu'ils s'agissent d'immobilisations incorporelles (chapitre 20), de subventions d'équipement versées (chapitre 204), d'acquisition de matériels, de mobiliers et de véhicules (chapitre 21), la construction et l'aménagement de bâtiments ou de travaux (chapitre 23). Pour l'année 2023, elles totalisent 19,3 millions d'€ sur le budget principal. Les tableaux ci-après vous présentent les détails des dépenses d'équipement, leurs taux de réalisation ainsi que les restes à réaliser au 31 décembre 2023.

Nature	Intitulés	Crédits ouverts en 2023	Réalisations 2023	Restes à Réaliser au 31/12/2023	% réalisé
Dépenses d'équipement					
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	1 772 045,17 €	890 607,82 €	108 498,38 €	50,26%
CHAP 204	Subventions d'équipement versées	1 167 940,69 €	1 127 695,42 €	0,00 €	96,55%
CHAP 21	Immobilisations corporelles	3 219 305,14 €	2 371 916,71 €	356 002,41 €	73,68%
CHAP 23	Travaux en cours	19 541 634,26 €	14 914 132,78 €	219 914,46 €	76,32%
Total des dépenses d'équipement		25 700 925,26 €	19 304 352,73 €	684 415,25 €	75,11%

➤ **Les Autorisations de Programmes et Crédits de paiements.**

Les dépenses d'investissement sur autorisation de programme (AP) s'élèvent en 2022 à 15 940 989,96 € contre 13 692 953,14 € en 2022 (+ 16,42%). Le détail par chapitre est le suivant :

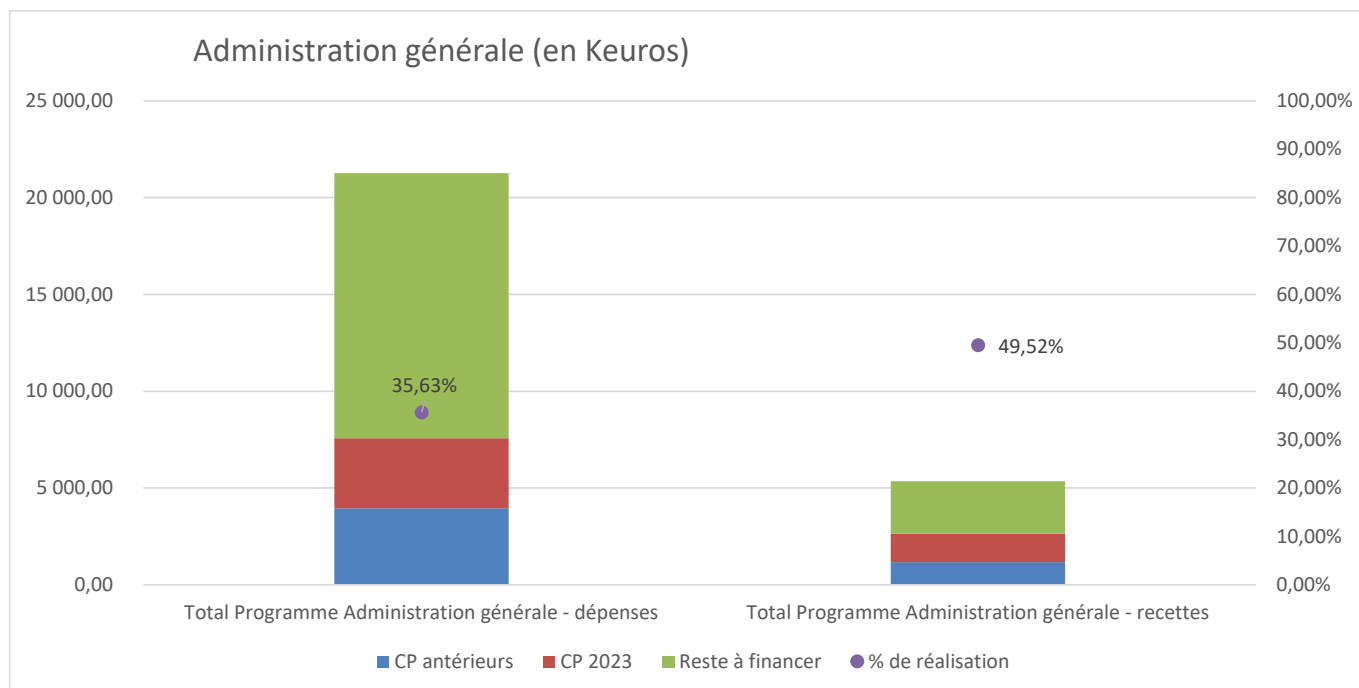
- Immobilisations incorporelles (20) : 494 091,24 €
- Subventions d'équipement versées (204) : 348 892,72 €
- Immobilisations corporelles (21) : 859 632,26 €
- Immobilisations en cours (23) : 14 238 373,74 €

Concernant les recettes d'investissement, 7 266 012,88 € ont été titrés au chapitre 13 pour des opérations sur AP contre 9 371 895,68 € en 2022

Le détail par opération par programme est présenté ci-après :

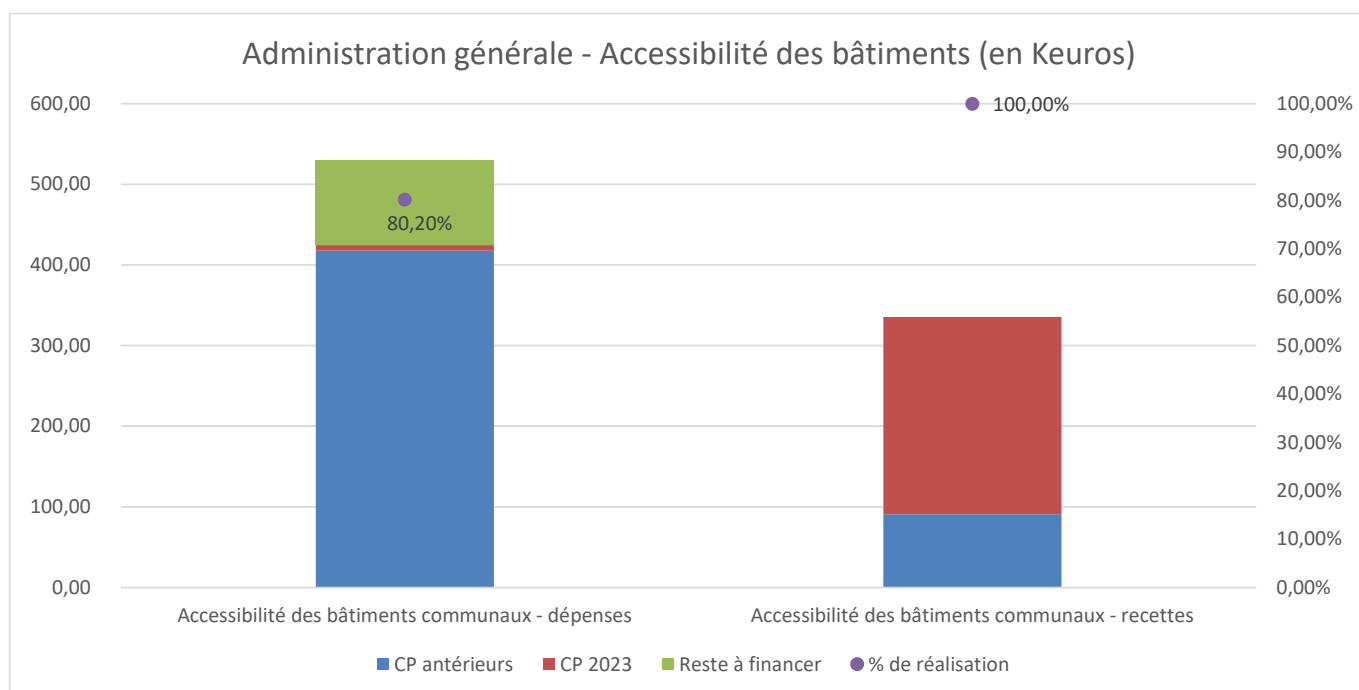
- Programme Administration générale

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer à
Total Programme Administration générale - dépenses	21 272 801,38 €	3 952 850,57 €	3 626 064,73 €	13 693 886,08 €
Total Programme Administration générale - recettes	5 340 809,60 €	1 166 271,62 €	1 478 366,38 €	2 696 171,60 €



Accessibilité des bâtiments communaux

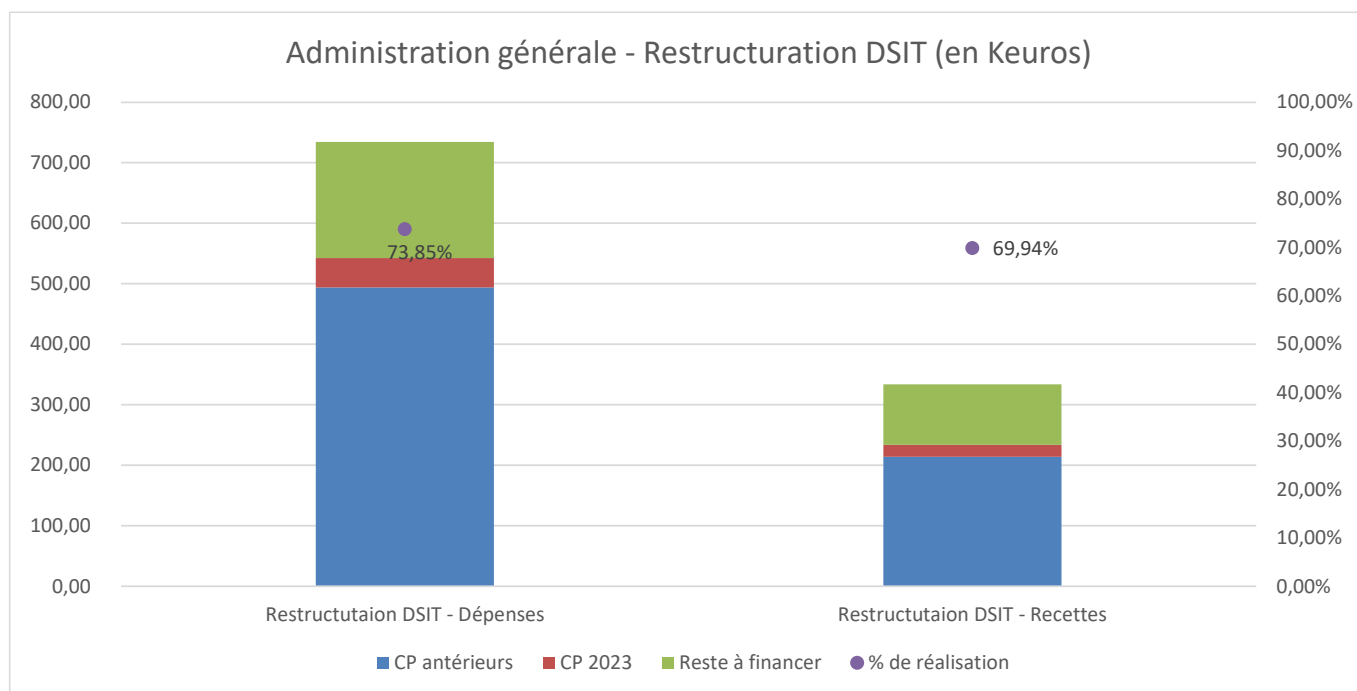
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Accessibilité des bâtiments communaux - dépenses	529 250,00 €	417 787,00 €	6 654,76 €	104 808,24 €
Accessibilité des bâtiments communaux - recettes	335 267,45 €	90 869,55 €	244 397,90 €	0,00 €



Ces travaux sont cofinancés par l'Etat dans le cadre de la Dotation budgétaire de Soutien à l'Investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, de métropoles et des Départements d'outre-mer (DSIL) à hauteur de 450 000 € sur une assiette de 1 117 500 €HT (arrêté Préfecture de Corse du Sud 2018/07/03/058 du 3 juillet 2018).

Restructuration du bâtiment de la Direction des systèmes d'information (DSI)

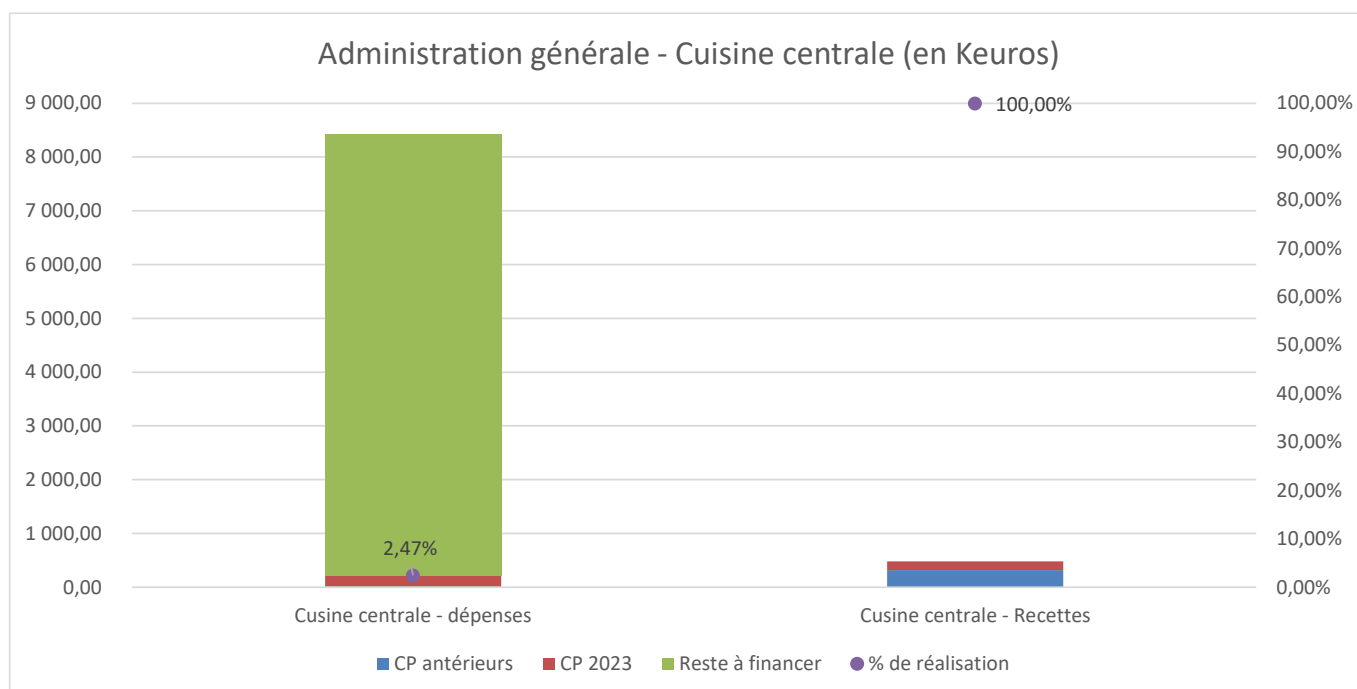
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Restructuration DSIT - Dépenses	734 340,49 €	493 784,38 €	48 502,34 €	192 053,77 €
Restructuration DSIT - Recettes	333 791,13 €	214 128,28 €	19 321,18 €	100 341,67 €



La Direction des systèmes d'information est une direction mutualisée avec la Capa. Les travaux du bâtiment sont donc subventionnés à hauteur de 50% du montant HT par la Capa (convention de mutualisation).

Cuisine centrale :

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Cuisine centrale - dépenses	8 425 020,00 €	17 850,00 €	189 936,45 €	8 217 233,55 €
Cuisine centrale - Recettes	794 160,00 €	0,00 €	238 248,00 €	555 912,00 €



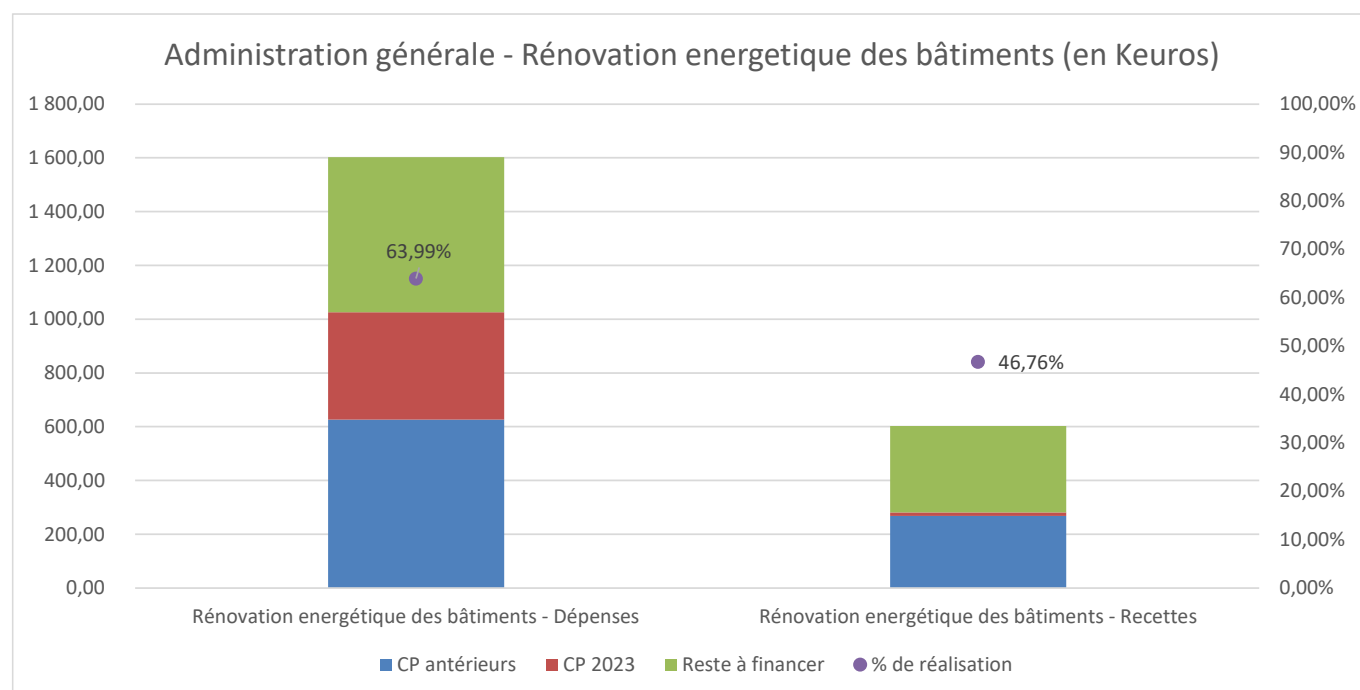
La phase « étude » est financée par l'Etat via le fonds FNADT à hauteur de 80% (crédits 2023 octroyés) sur la base d'un montant estimé de 992 702 € TTC soit 794 162 € de subvention. Arrêté SGACCIBFDE12023-172.

Concernant la phase travaux, qui débutera à compter de 2024, les services de l'Etat s'engagent à la financer à raison de 900 000€ par an sur 3 ans soit 2 700 000€ au total. Un premier dossier de demande de financement a été soumis aux services de l'Etat en janvier 2024.

Une aide au titre du Fonds « Charte Urbaine » géré par la Collectivité de Corse est également en attente d'instruction.

Rénovation énergétique des bâtiments

AP			AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Rénovation énergétique des bâtiments - Dépenses		des	1 603 085,00 €	626 270,70 €	399 466,52 €	577 347,78 €
Rénovation énergétique des bâtiments - Recettes		des	602 123,20 €	267 768,90 €	13 780,25 €	320 574,05 €

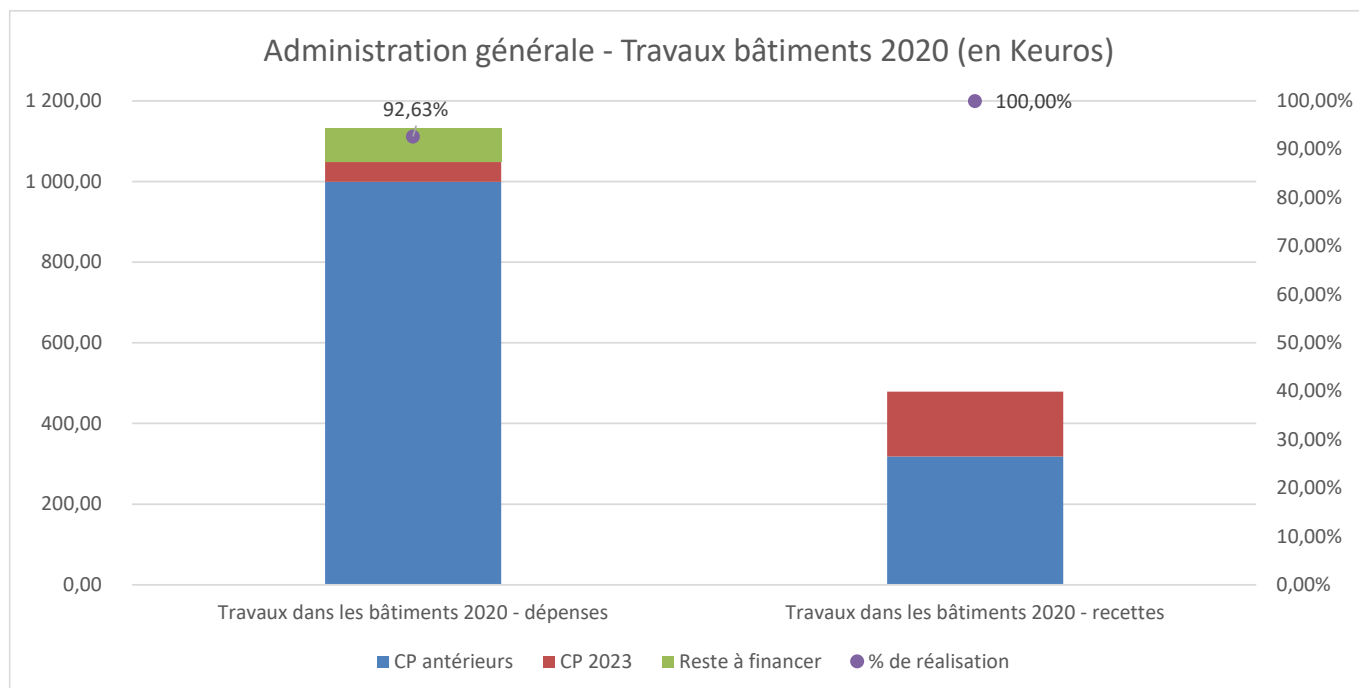


La phase 0 du projet est financée par la DSIL à 80% du montant HT. (Arrêté 2019-10-21-255 du 21 octobre 2019) pour 291 323 €.

La phase 1 du projet est financée également par la DSIL à 40% du montant HT (Arrêté 2021-04-19-025 du 19 avril 2021) ainsi que par la Dotation quinquennale « DQ » à hauteur de 40% du HT également (Arrêté N°2023-09-00263). Le montant total de ces deux financements cumulés est le suivant : 310 800€.

Bâtiments communaux 2020

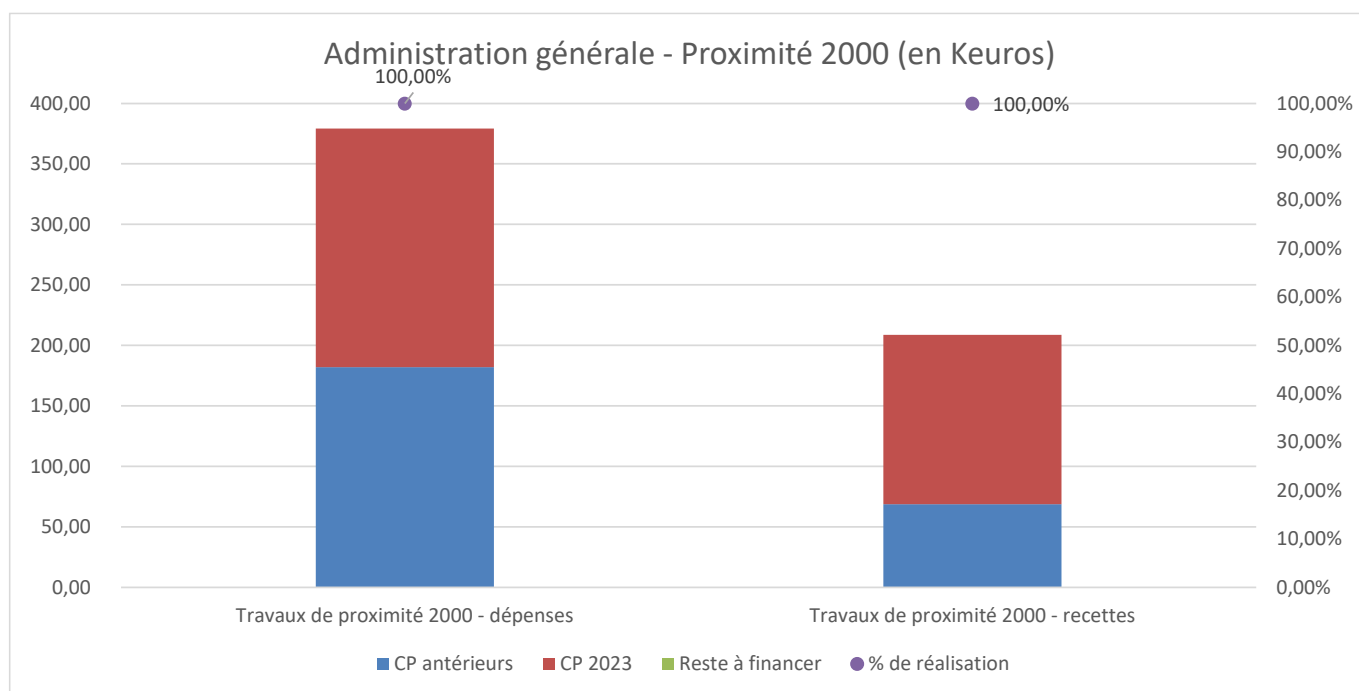
AP		AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Travaux dans les bâtiments 2020 - dépenses		1 131 305,00 €	999 297,74 €	48 588,86 €	83 418,40 €
Travaux dans les bâtiments 2020 - recettes		479 262,06 €	317 711,01 €	161 551,05 €	0,00 €



Le programme est financé à 40% par la dotation quinquennale de la CDC

Travaux de proximité 2020

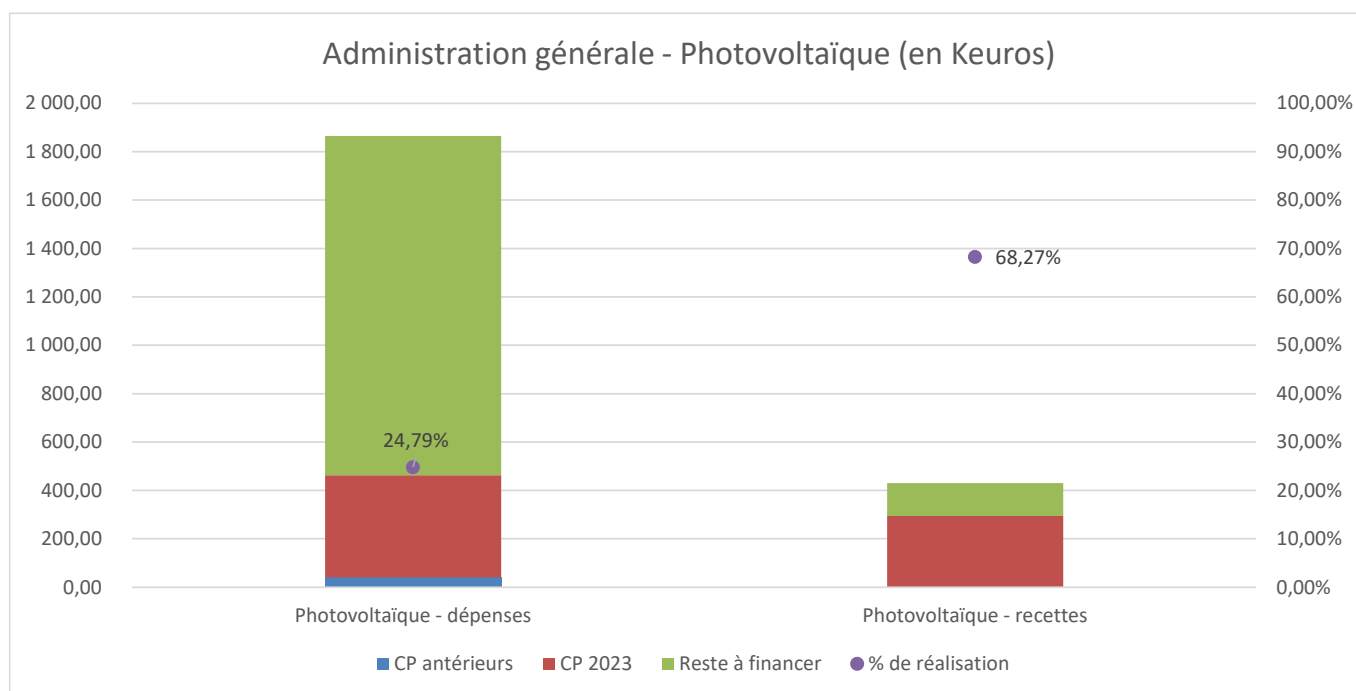
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Travaux de proximité 2000 - dépenses	379 140,75 €	181 911,99 €	197 228,76 €	0,00 €
Travaux de proximité 2000 - recettes	208 775,36 €	68 703,88 €	140 071,48 €	0,00 €



Ce programme est financé par la dotation quinquennale à hauteur de 40%

Photovoltaïque

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Photovoltaïque - dépenses	1 864 500,00 €	41 080,28 €	421 191,49 €	1 402 228,23 €
Photovoltaïque - recettes	430 500,40 €	0,00 €	293 918,42 €	136 581,98 €



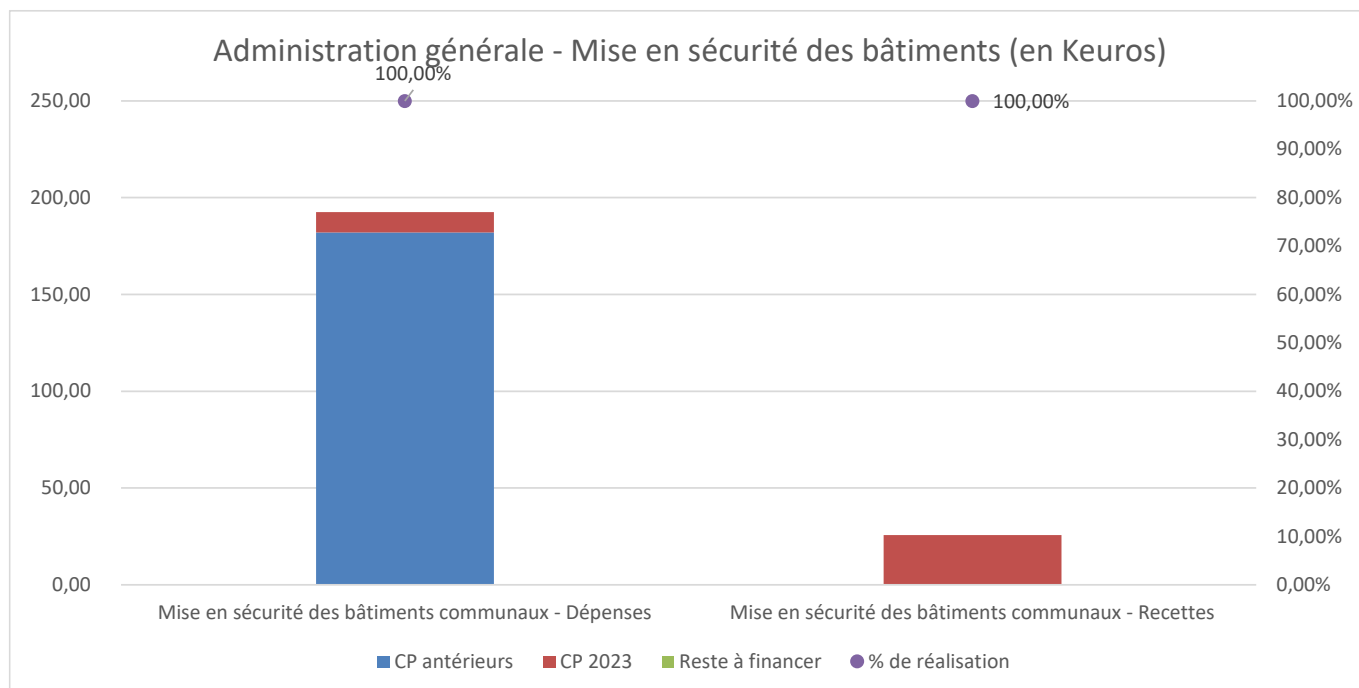
La Préfecture a retenu un financement DSIL à hauteur de 40 % pour ces travaux (photovoltaïque Cannes, Salines 6 & CTM) dont le coût total prévisionnel s'élève à 636 000 € HT. Arrêté 2021-04-19-026 du 19 avril 2021.

Ces travaux bénéficient également de financements complémentaires octroyés par la CDC (DQ) à hauteur de 40% :

- ✓ Photovoltaïques Groupes scolaires Cannes & Salines 6 : Arrêté 2023-09-02068.

Mise en sécurité des bâtiments communaux

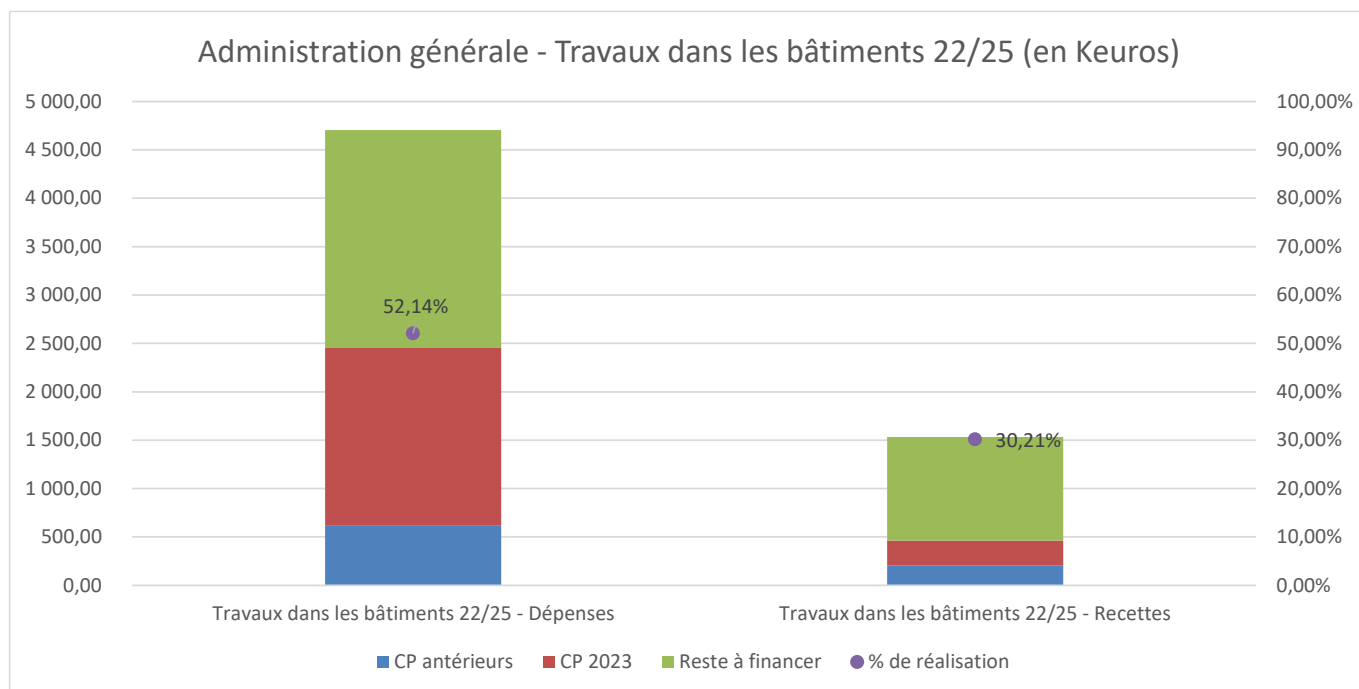
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer à
Mise en sécurité des bâtiments communaux - Dépenses	192 488,94 €	181 955,55 €	10 533,39 €	0,00 €
Mise en sécurité des bâtiments communaux - Recettes	25 600,00 €	0,00 €	25 600,00 €	0,00 €



Ce programme est financé pour partie par la dotation quinquennale à hauteur de 40%

Travaux dans les bâtiments 22/25

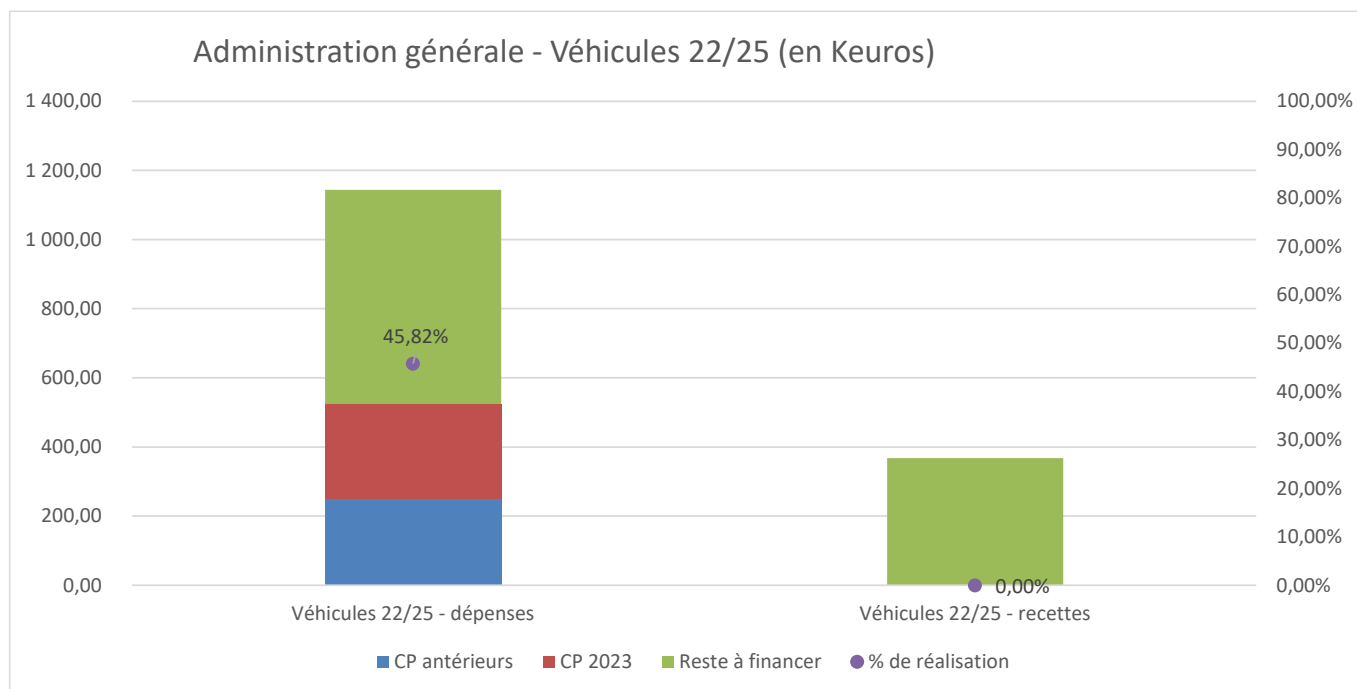
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Travaux dans les bâtiments 22/25 - Dépenses	4 702 890,00 €	622 120,35 €	1 830 059,83 €	2 250 709,82 €
Travaux dans les bâtiments 22/25 - Recettes	1 531 470,00 €	207 090,00 €	255 603,53 €	1 068 776,47 €



L'ensemble des travaux de cet AP sont financés ou finançables par la Collectivité de Corse au titre de la Dotation Quinquennale (40% du HT), du fonds « culture » de la CDC, ainsi que par la CAF en ce qui concerne les travaux dans les crèches et écoles.

Véhicules 22/25 (Nouvelle AP 2022)

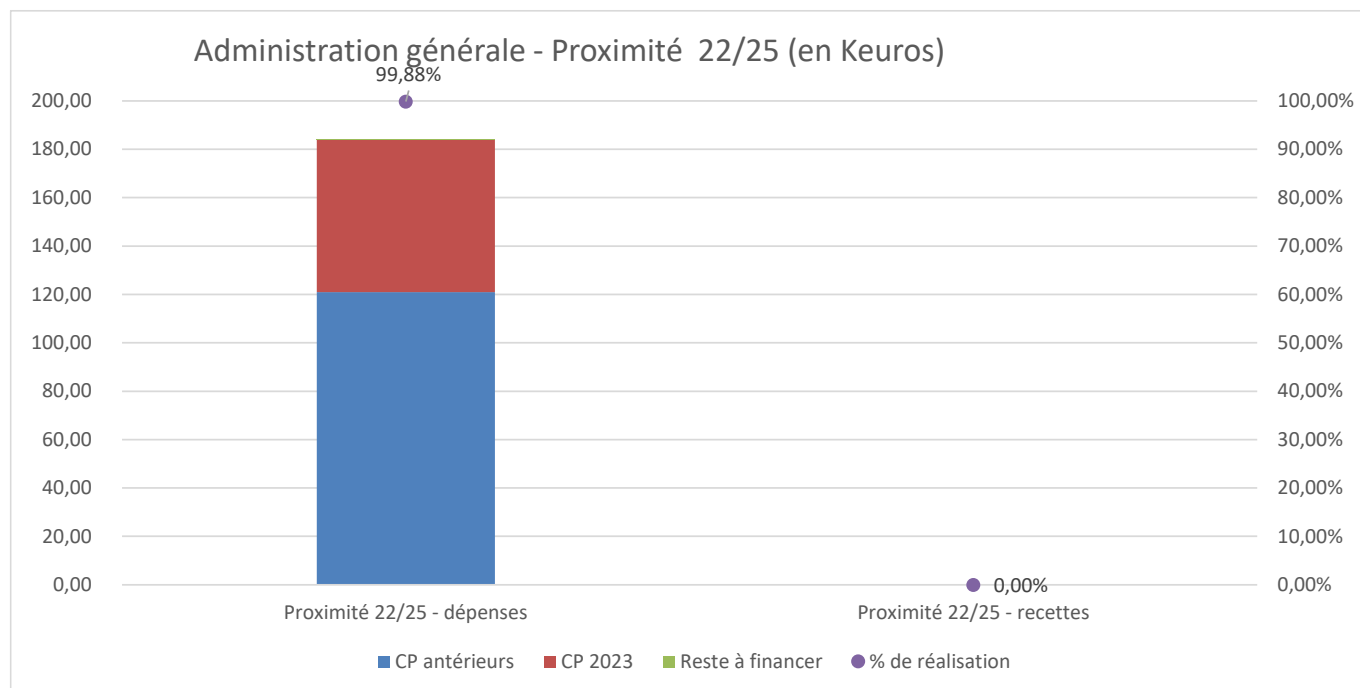
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Véhicules 22/25 - dépenses	1 143 581,20 €	249 840,00 €	274 152,91 €	619 588,29 €
Véhicules 22/25 - recettes	367 860,00 €	0,00 €	0,00 €	367 860,00 €



Ce programme est financé par la Dotation Quinquennale de la CDC (taux d'intervention : 40% du montant HT) dans le cadre de 2 arrêtés distincts : l'un concernant le programme d'acquisition 2022 (ARR 2022-09-00584), l'autre sur le programme d'acquisition 2023 (arrêté 2023-09-02058). Les demandes étant déposées annuellement.

Proximité 22/25 (Nouvelle AP 2022)

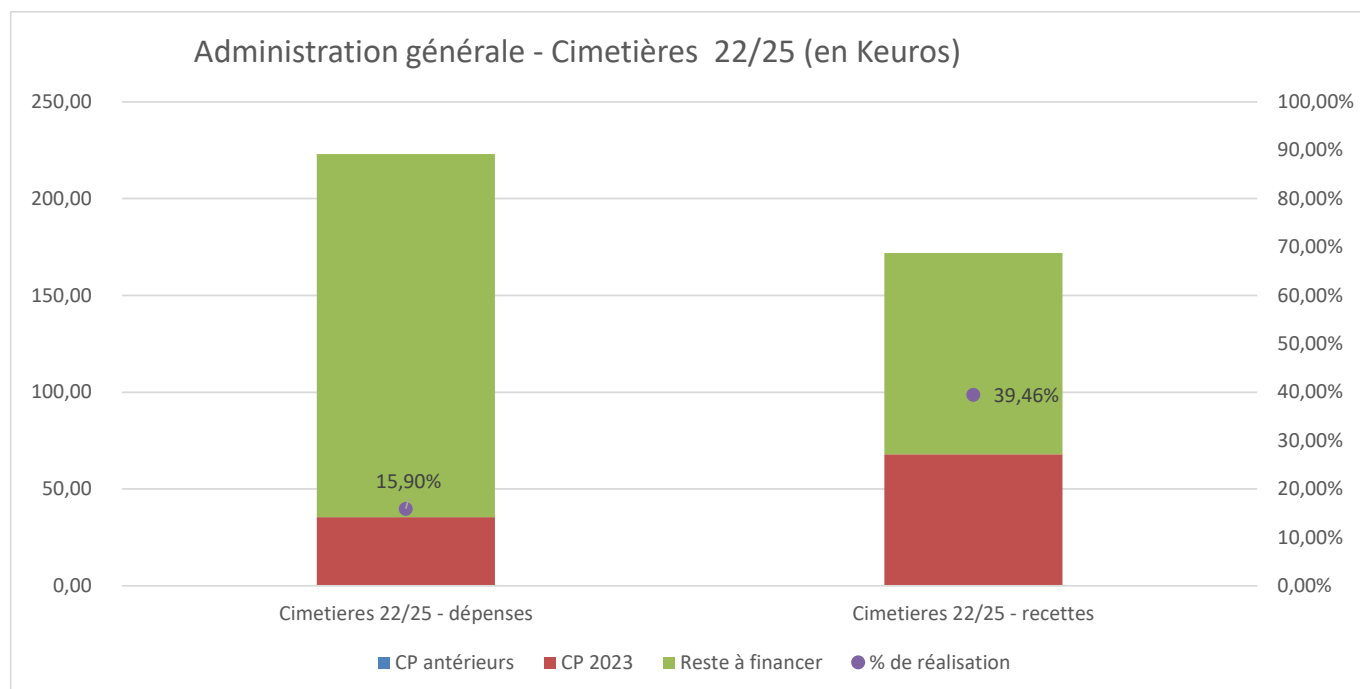
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Proximité 22/25 - dépenses	184 200,00 €	120 952,58 €	63 022,96 €	224,46 €
Proximité 22/25 - recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



Aucune recette n'est associée à cette AP – Elles ont été basculée sur le programme cimetières 22/25 (Dotation quinquennale)

Cimetières 22/25

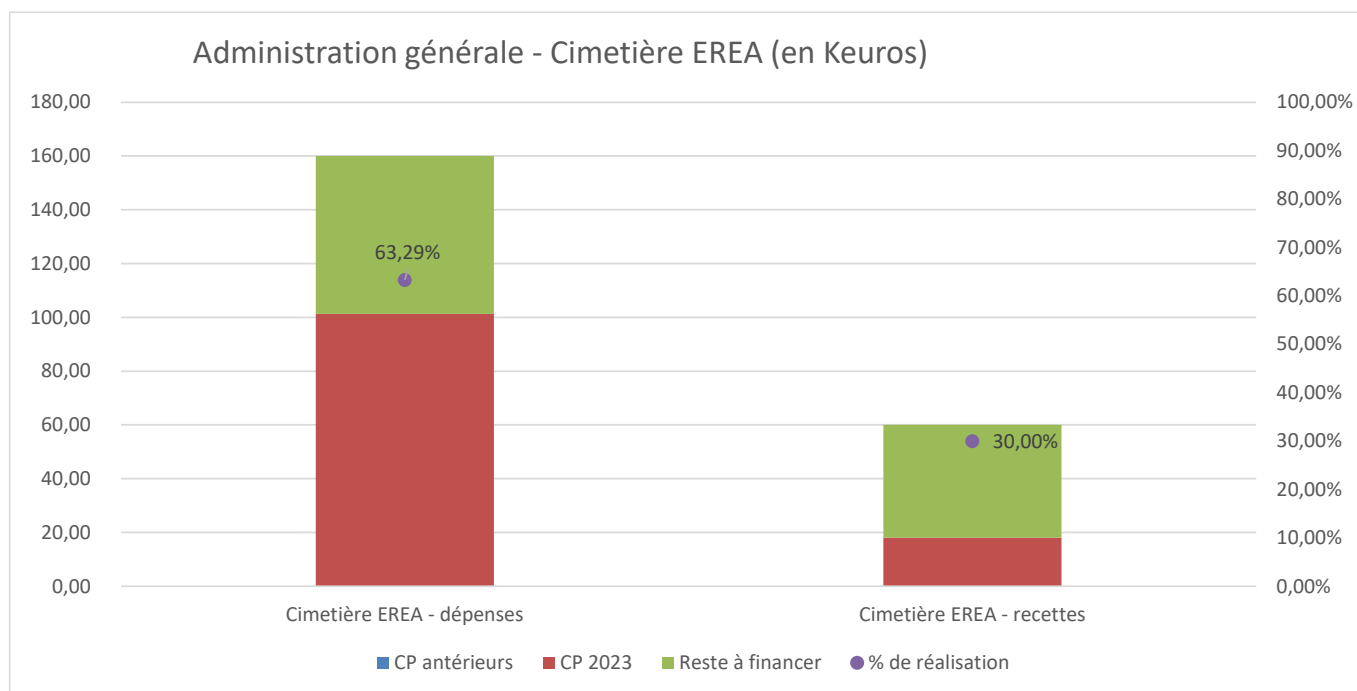
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Cimetières 22/25 - dépenses	223 000,00 €	0,00 €	35 459,29 €	187 540,71 €
Cimetières 22/25 - recettes	172 000,00 €	0,00 €	67 874,57 €	104 125,43 €



Tous les travaux sont financés ou finançables par la Collectivité de Corse, sur la Dotation quinquennale (40% du HT)
– Les recettes « proximité 22/25 » concernant les cimetières sont titrées sur cette AP

Cimetière EREA

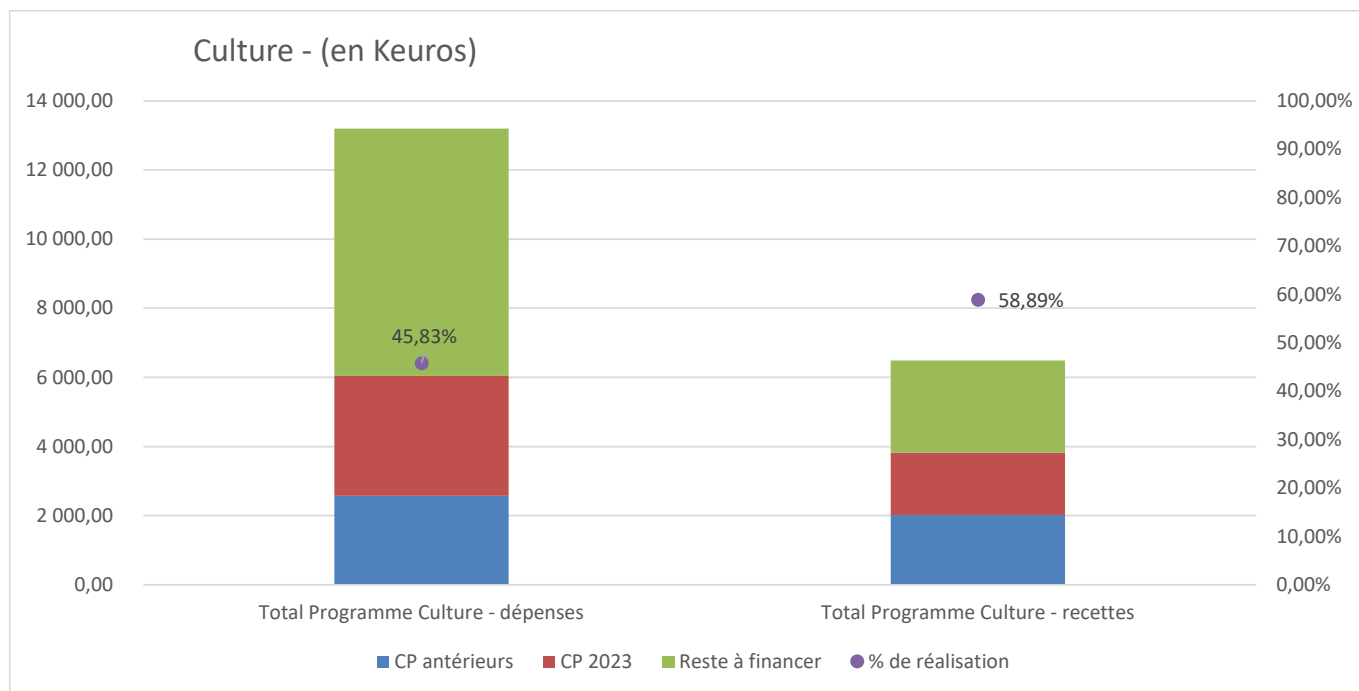
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Cimetière EREA - dépenses	160 000,00 €	0,00 €	101 267,17 €	58 732,83 €
Cimetière EREA - recettes	60 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	42 000,00 €



Par arrêté n°2023-09-0064 en date du 26/07/2023, la Collectivité de Corse a octroyé à la Ville d'Ajaccio un financement de 60 000€ pour la réalisation de travaux Cimetière EREA dont le montant total de dépense s'élève à 150 000€ HT (taux de financement : 40% du montant HT)

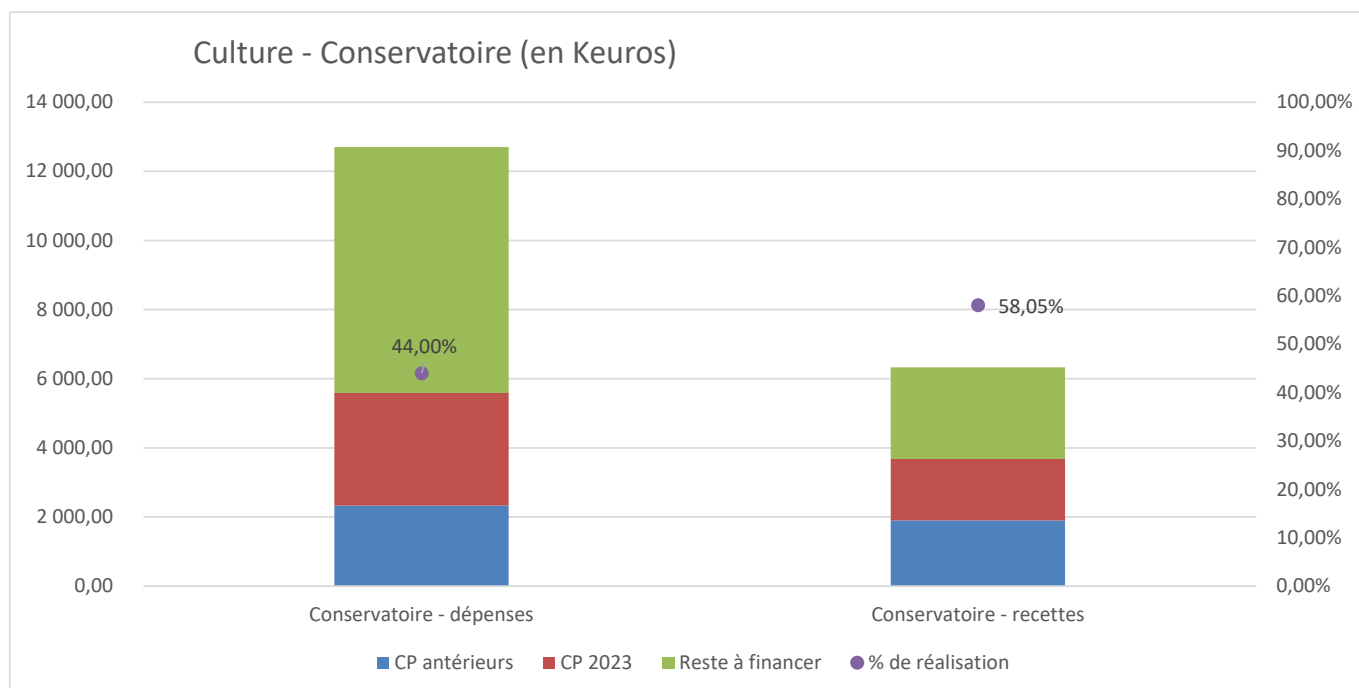
Programme Culture

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Total Programme Culture - dépenses	13 192 670,00 €	2 570 749,89 €	3 475 024,02 €	7 146 896,09 €
Total Programme Culture - recettes	6 490 643,00 €	2 017 192,76 €	1 805 278,26 €	2 668 171,98 €



Conservatoire de musique (Mandat SPL Ametarra)

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Conservatoire - dépenses	12 699 570,00 €	2 327 819,48 €	3 259 546,07 €	7 112 204,45 €
Conservatoire - recettes	6 330 643,00 €	1 899 192,76 €	1 776 053,59 €	2 655 396,65 €

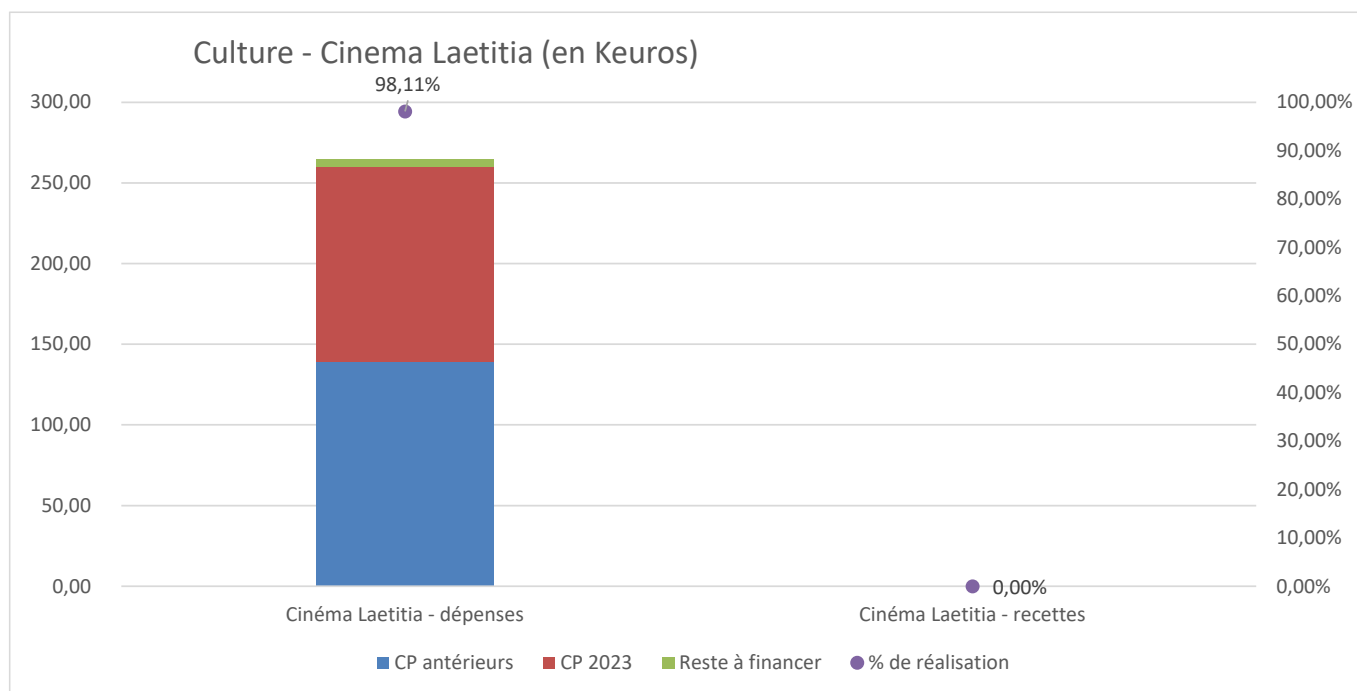


Les partenaires financiers sont les suivants :

- ✓ CDC PARTIE Conservatoire. Subvention d'un montant de 1 198 690,74 €. Arrêté 19 B11108 SASC de la CDC.
- ✓ CDC PARTIE CERMN. Subvention d'un montant de 689 745 €. Arrêté n° 2022-4 SASC
- ✓ Etat (Fonds PEI). Subvention d'un montant de 4 442 206,86 €. Arrêté n°2020-05-20-030 du 20 mai 2020 de la Préfecture.

Cinéma Laetitia

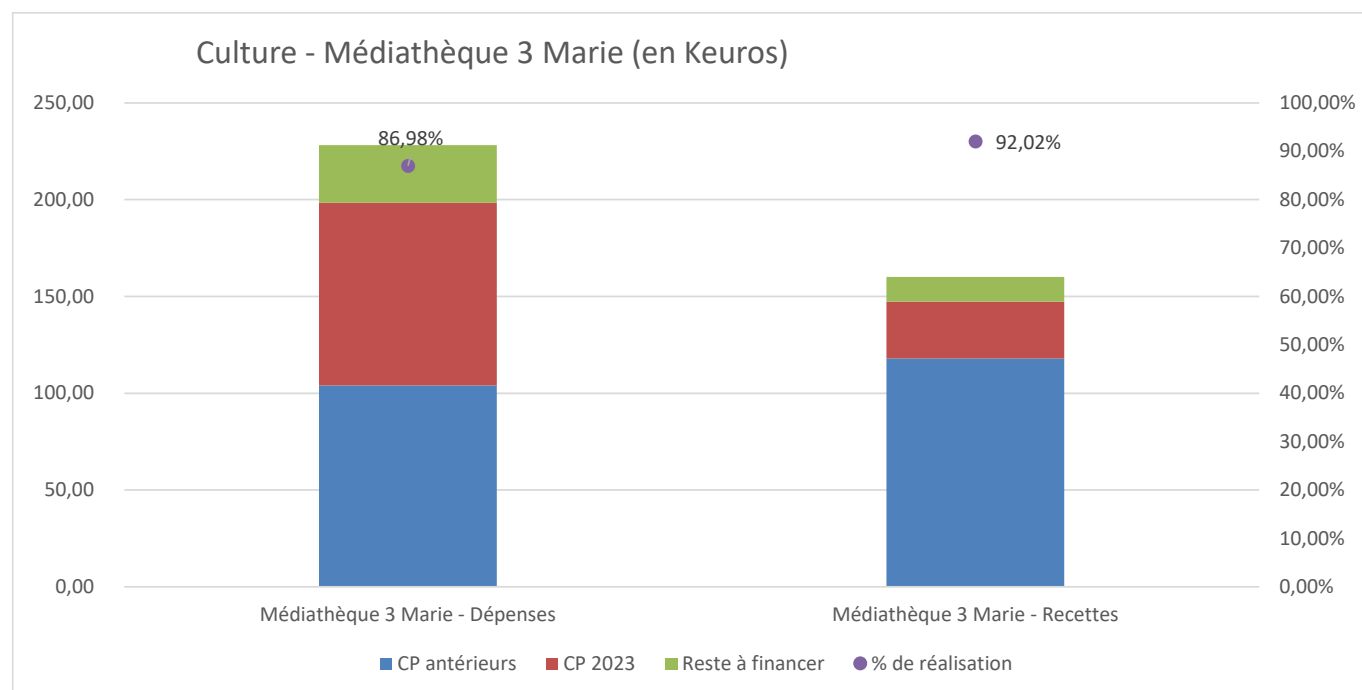
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Cinéma Laetitia - dépenses	265 000,00 €	138 878,71 €	121 121,29 €	5 000,00 €
Cinéma Laetitia - recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



Cette subvention, votée en 2019, a pour objet la rénovation du cinéma Laetitia, cours Napoléon. La crise sanitaire a décalé les travaux. Le solde de la subvention a été versé en 2023.

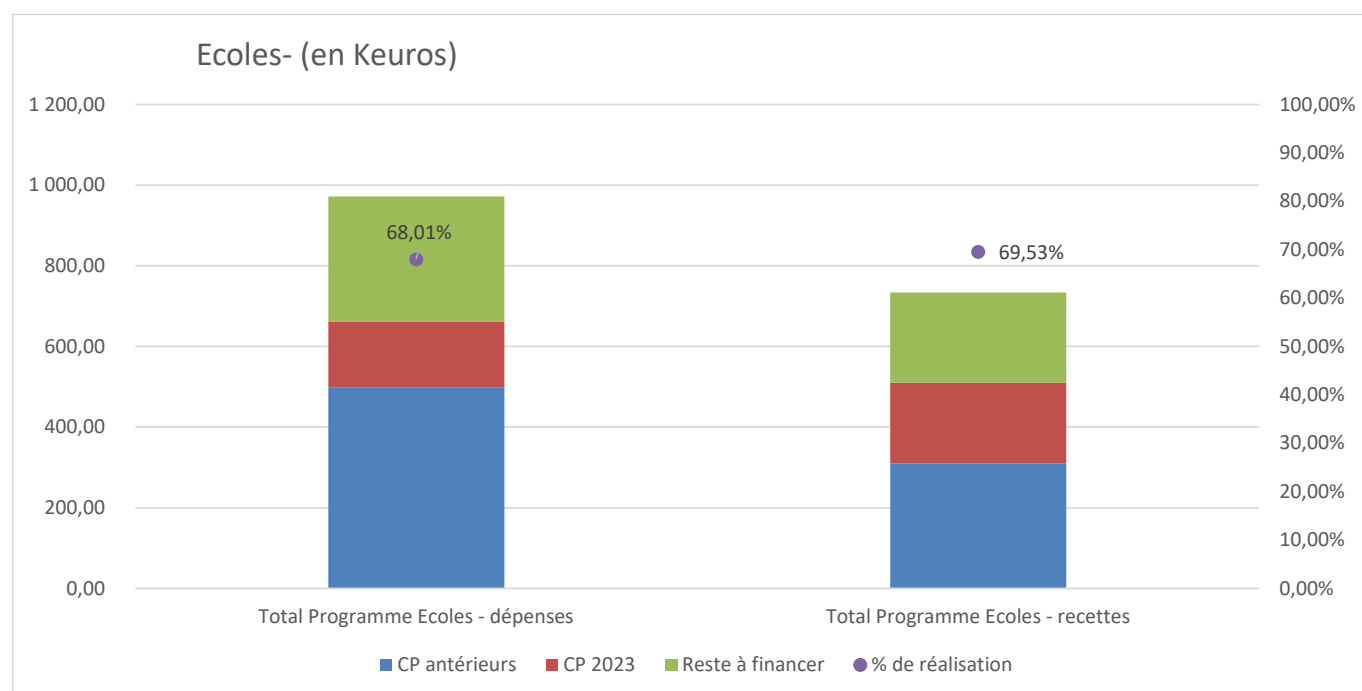
Médiathèque 3 Marie

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Médiathèque 3 Marie - Dépenses	228 100,00 €	104 051,70 €	94 356,66 €	29 691,64 €
Médiathèque 3 Marie - Recettes	160 000,00 €	118 000,00 €	29 224,67 €	12 775,33 €



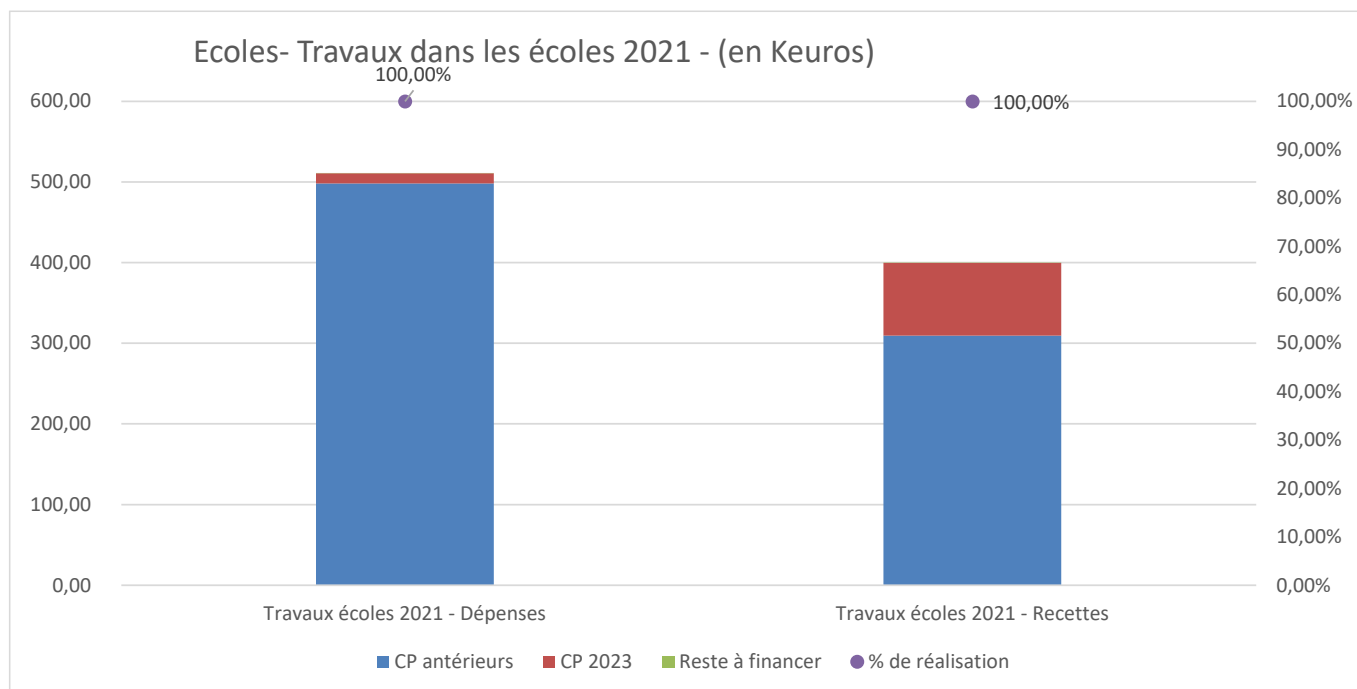
Programme Ecoles

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Total Programme Ecoles - dépenses	971 601,02 €	498 031,02 €	162 719,15 €	310 850,85 €
Total Programme Ecoles - recettes	733 750,30 €	309 436,30 €	200 719,78 €	223 594,22 €



Travaux dans les écoles 2021

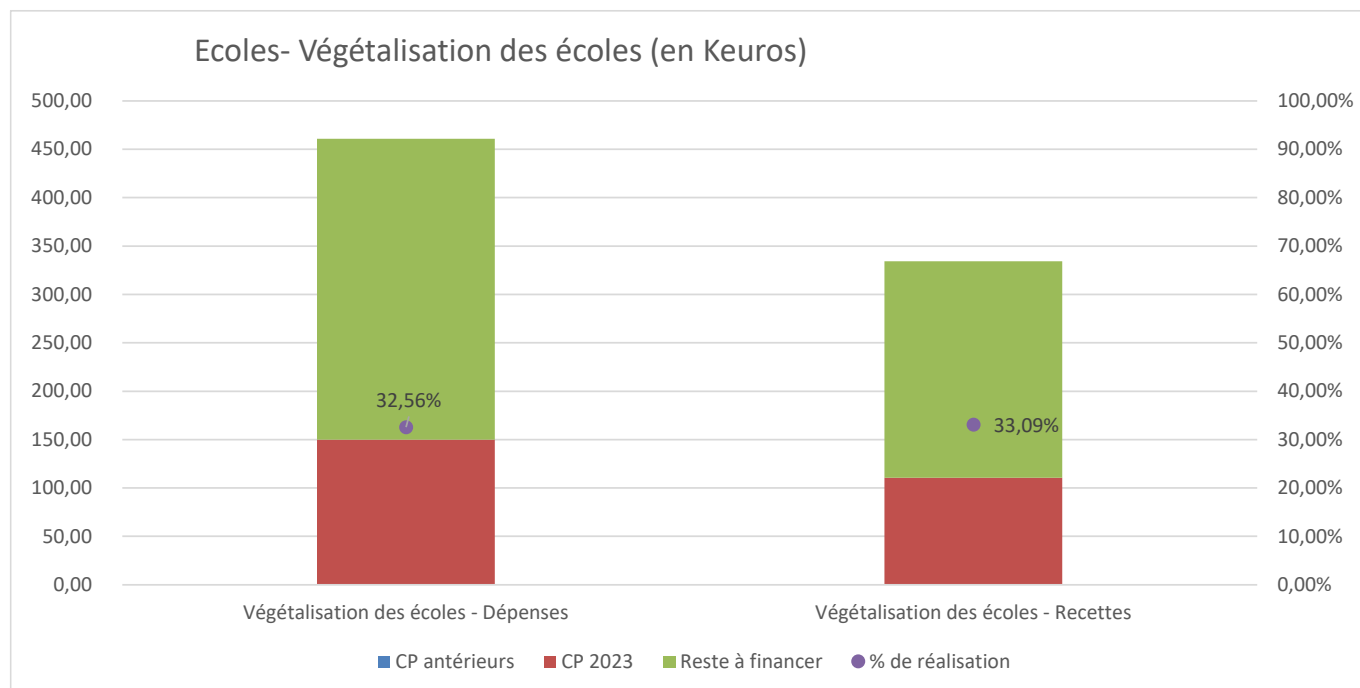
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Travaux écoles 2021 - Dépenses	510 701,02 €	498 031,02 €	12 660,28 €	9,72 €
Travaux écoles 2021 - Recettes	399 556,30 €	309 436,30 €	90 119,78 €	0,22 €



Ce programme est financé par le fonds « écoles » de la CDC (des dépenses hors AP ont également été prises en compte).

Végétalisation des écoles :

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Végétalisation des écoles - Dépenses	460 900,00 €	0,00 €	150 058,87 €	310 841,13 €
Végétalisation des écoles - Recettes	334 194,00 €	0,00 €	110 600,00 €	223 594,00 €

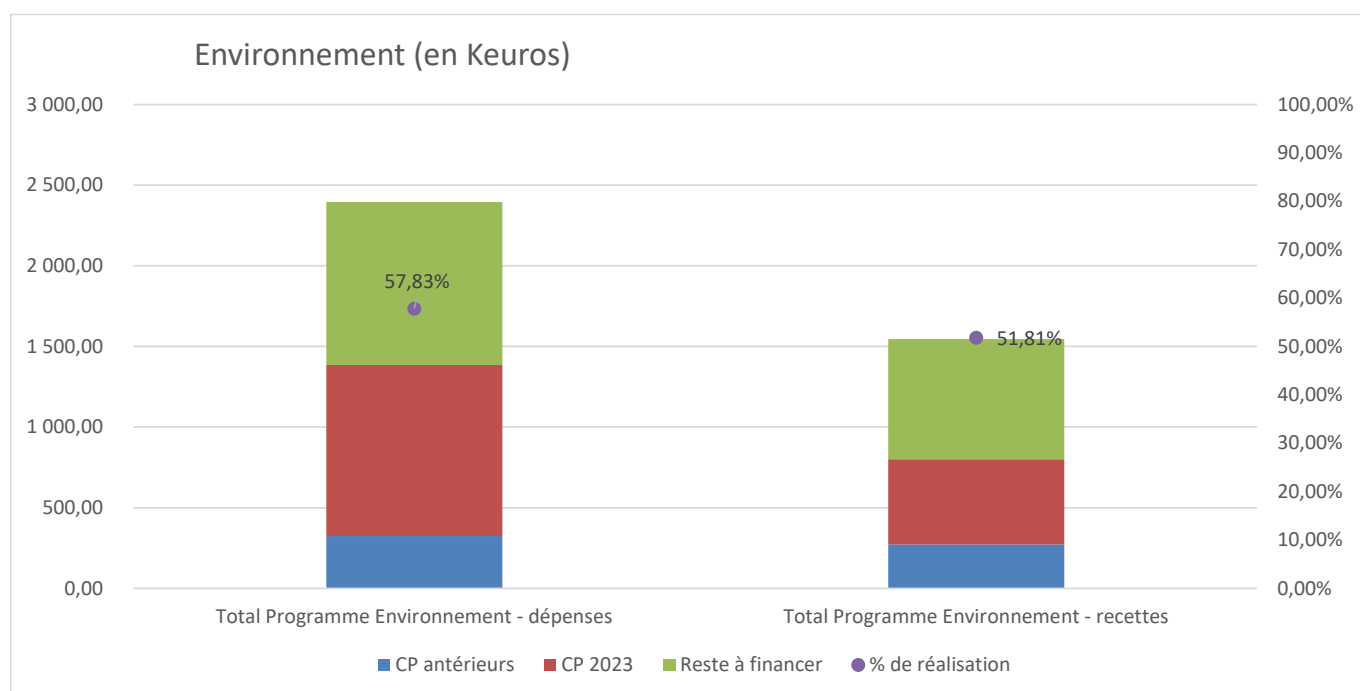


Cette opération est financée par les partenaires financiers à hauteur des montants suivants :

- Etat (Fonds Vert (70%))
- Collectivité de Corse DQ. (10%).

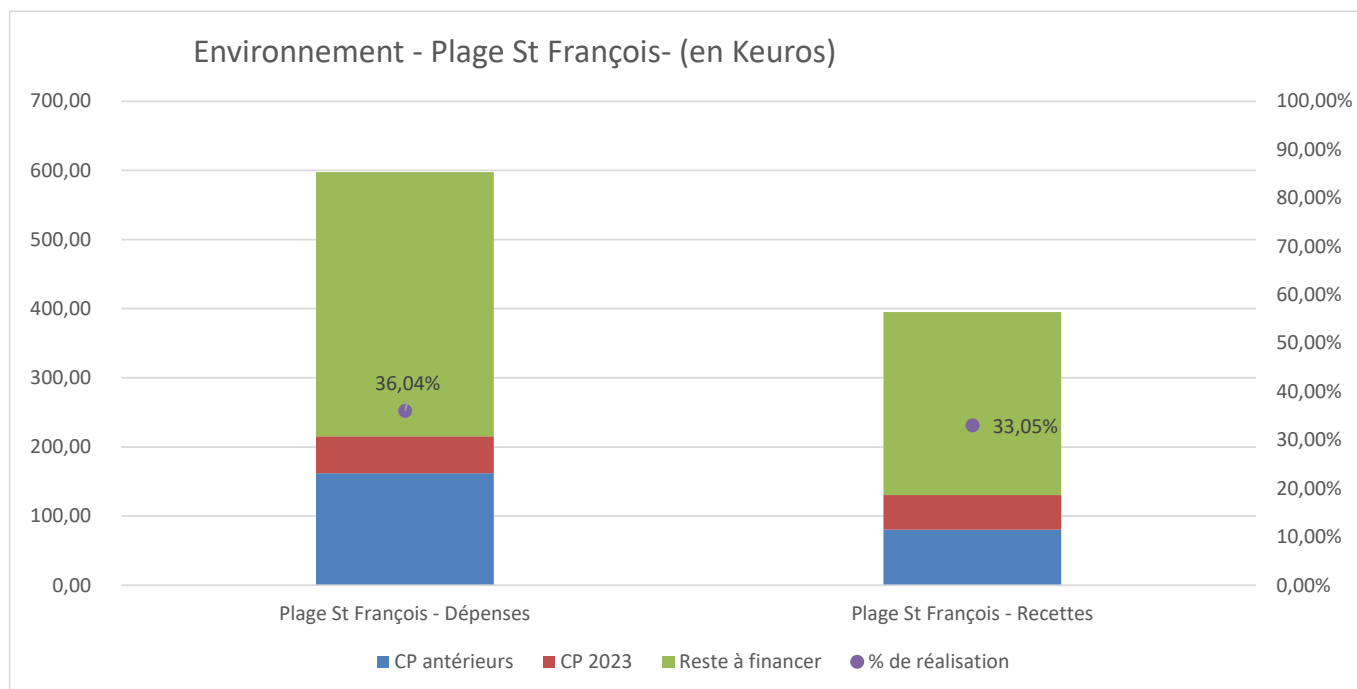
Programme Environnement

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Total Programme Environnement - dépenses	2 395 250,00 €	324 432,18 €	1 060 659,85 €	1 010 157,97 €
Total Programme Environnement - recettes	1 545 638,12 €	271 580,10 €	529 145,15 €	744 912,87 €



Ré-engraissage des plages

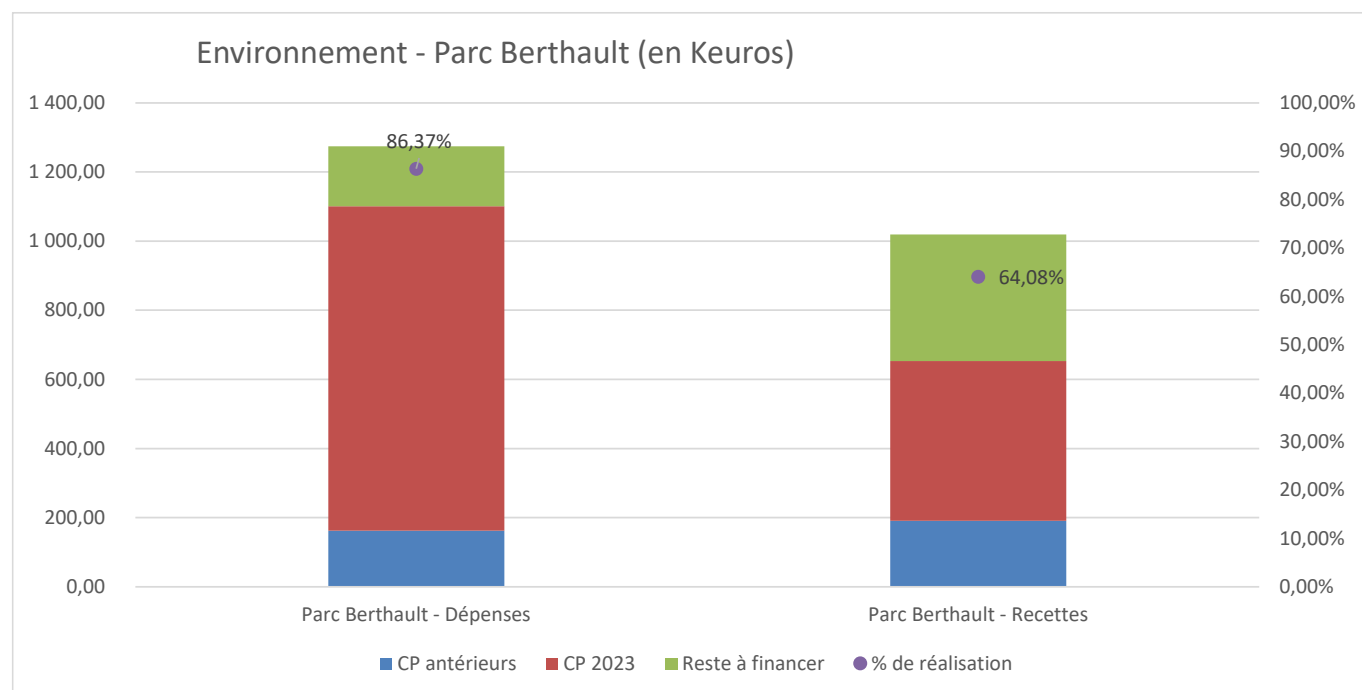
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Plage St François - Dépenses	597 700,00 €	162 013,94 €	53 393,06 €	382 293,00 €
Plage St François - Recettes	395 044,00 €	80 427,60 €	50 122,20 €	264 494,20 €



La partie relative aux « études/ MOE » est financée par le PTIC (fonds Etat) à hauteur de 80% sur la base d'un montant total prévisionnel initial estimé à 335 115€ soit 268 092€ de subvention. Convention 2021-10-04-199 du 4 octobre 2021.

Parc Berthault

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Parc Berthault - Dépenses	1 274 350,00 €	162 418,24 €	938 294,61 €	173 637,15 €
Parc Berthault - Recettes	1 019 480,00 €	191 152,50 €	462 147,37 €	366 180,13 €

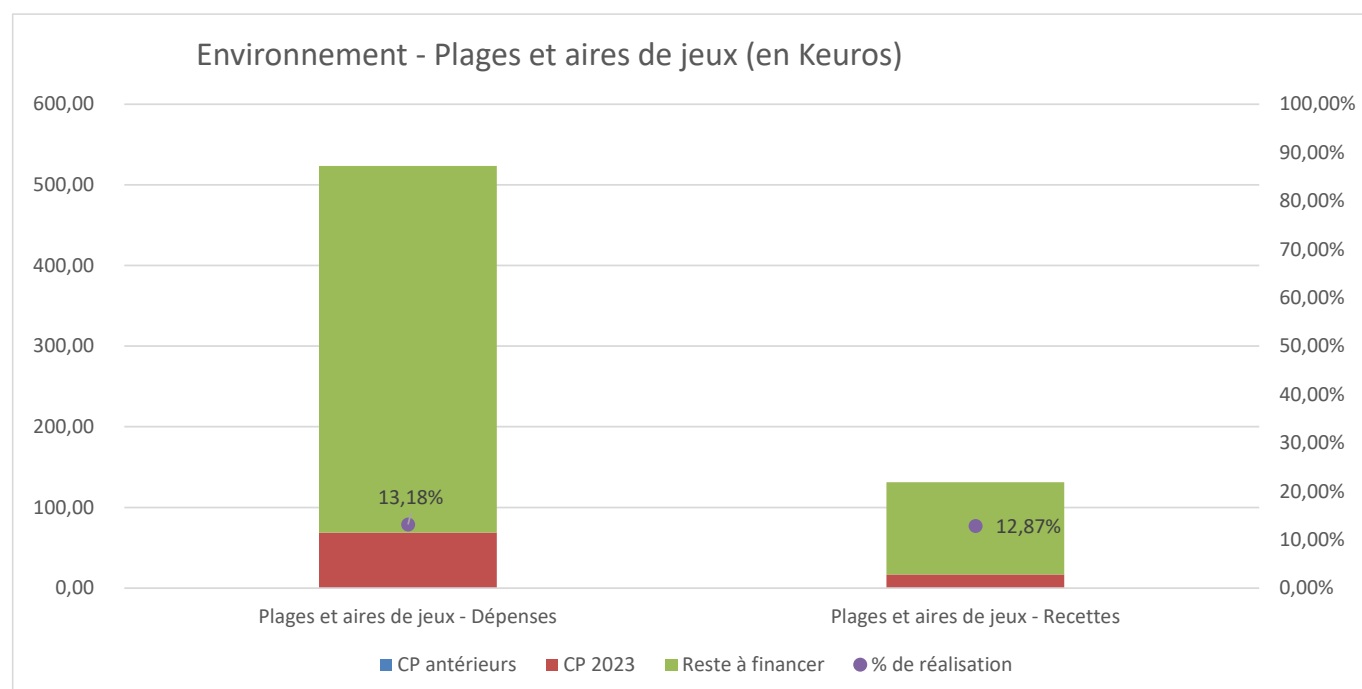


Le projet est cofinancé comme suit :

- Etat FNADT : 50% (SGAC/BFDE/2022-200)
- CDC DQ : 30% (2022-09-00582)

Plages et Aires de jeux

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Plages et aires de jeux - Dépenses	523 200,00 €	0,00 €	68 972,18 €	454 227,82 €
Plages et aires de jeux - Recettes	131 114,12 €	0,00 €	16 875,58 €	114 238,54 €



L'aire de jeu et aire de sport des salines est co-financée comme suit :

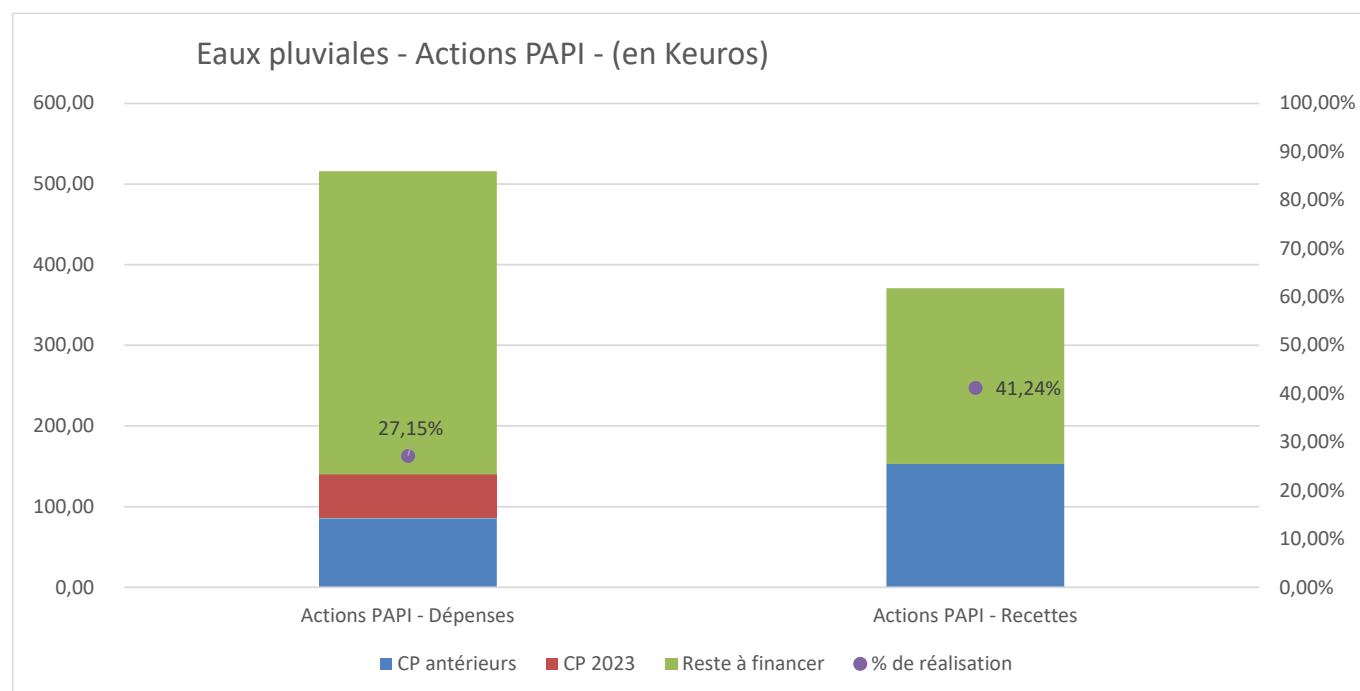
- ✓ Fonds ANS (Etat) : à hauteur de 50% sur la base d'un prévisionnel de 187 506€ HT soit 93 753 € de subvention. Arrêté ANS-ES-DOMCCR N°9444
- ✓ Dotation Sport (CDC) : à hauteur de 30% sur la base d'un prévisionnel de 187 506€ HT soit 56 252€ de subvention. Arrêté n°2022-09-00582.

Concernant la rénovation des postes de secours la Dotation Quinquennale (CDC) intervient à 40% sur la base d'un prévisionnel de 80 000€ HT soit 32 000€ de subvention. Arrêté n° 2023-09-02065.

Programme Eaux pluviales (1 AP en dépenses d'équipement)

Actions PAPI

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Actions PAPI - Dépenses	515 750,00 €	85 555,94 €	54 487,97 €	375 706,09 €
Actions PAPI - Recettes	370 909,89 €	152 951,50 €	0,00 €	217 958,39 €



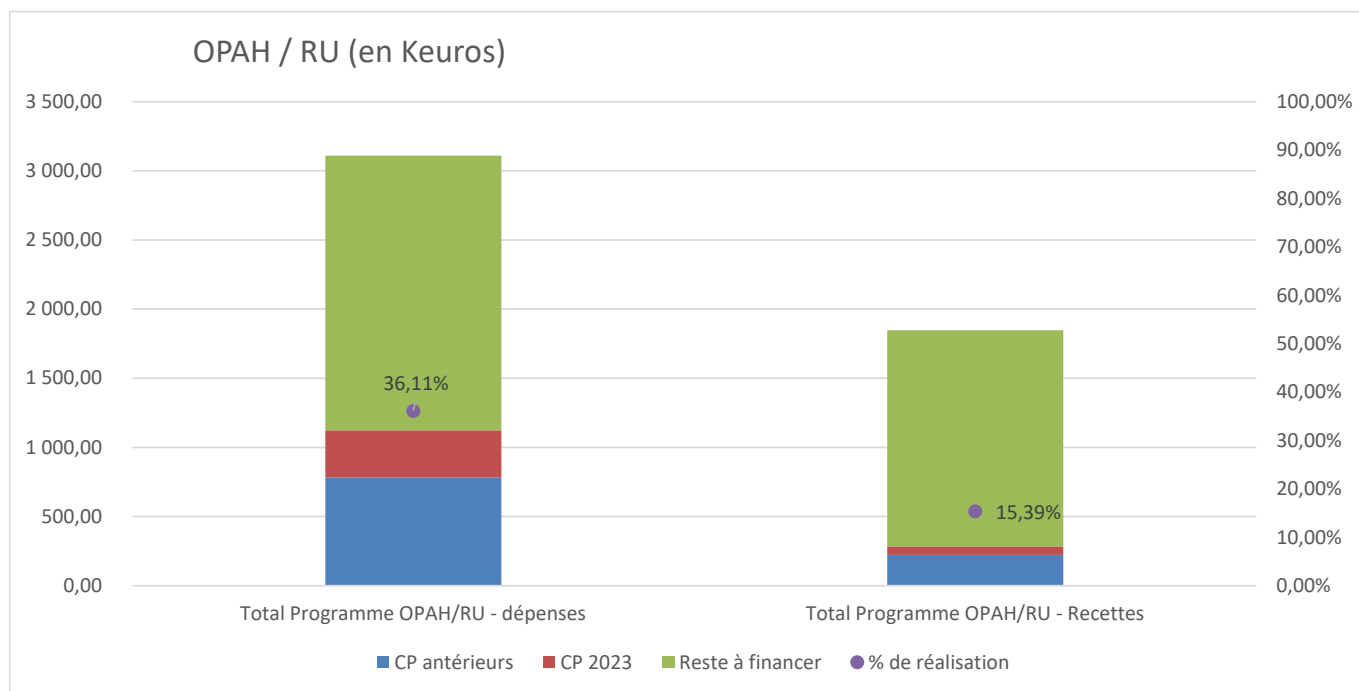
Ce programme est financé comme suit :

- Financement Etat : 50% du HT soit 15 000€ (Arr. 2019 05 02 007 du 02 mai 2019)
- Financement OEC : 30% du HT

Les avances ont été perçues en 2022

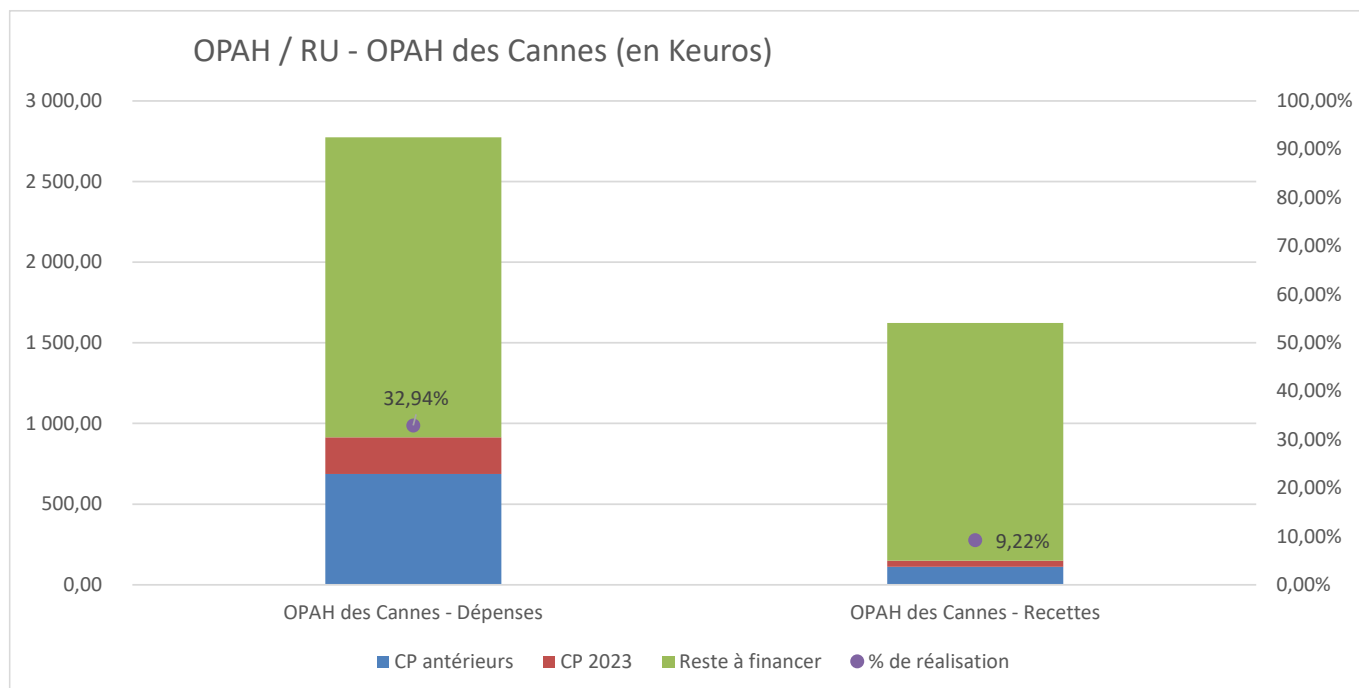
Programme OPAH / RU

AP			AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Total Programme OPAH/RU - dépenses	-		3 110 558,00 €	781 754,62 €	341 620,43 €	1 987 182,95 €
Total Programme OPAH/RU - Recettes	-		1 847 259,00 €	222 252,00 €	62 040,36 €	1 562 966,64 €



OPAH des Cannes

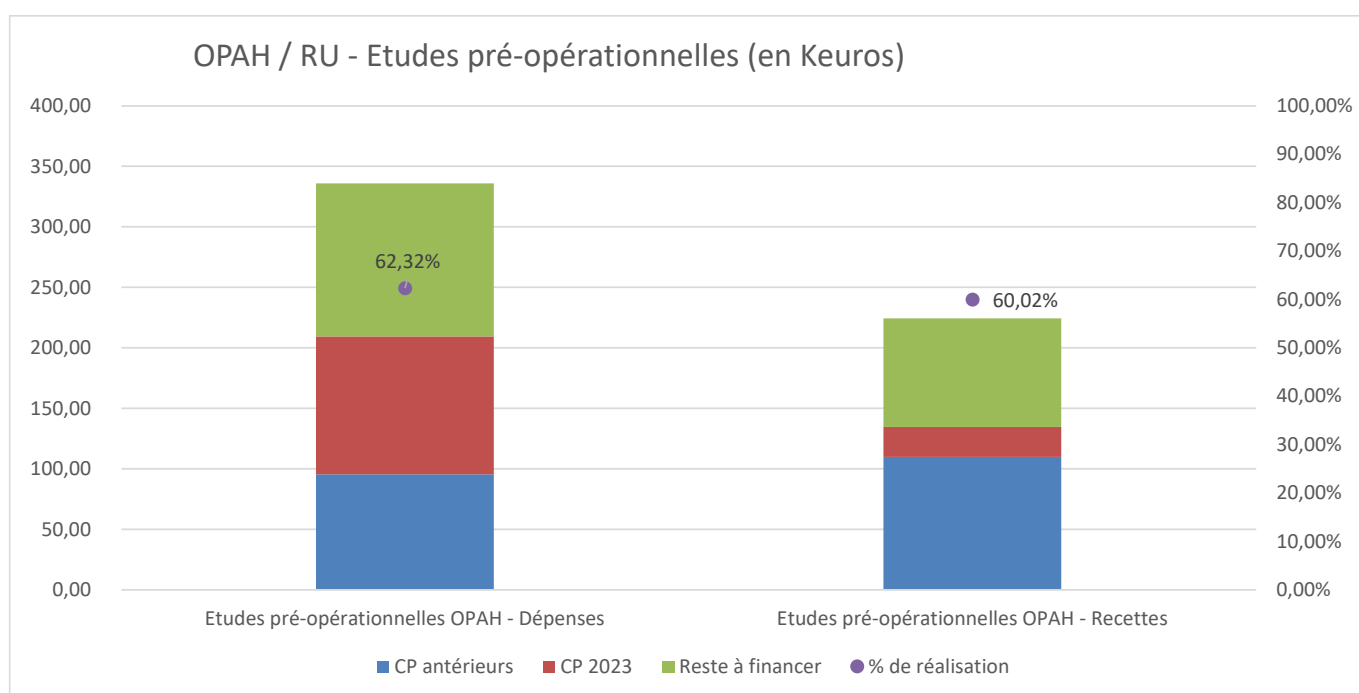
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
OPAH des Cannes - Dépenses	2 774 558,00 €	686 222,62 €	227 771,43 €	1 860 563,95 €
OPAH des Cannes - Recettes	1 623 009,00 €	112 371,00 €	37 331,36 €	1 473 306,64 €



L'OPAH des Cannes fait l'objet de plusieurs financements actés dans une convention datée du 28/12/2017. L'avenant « Binda » est également pris en compte.

Etudes pré-opérationnelles OPAH

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Etudes pré-opérationnelles OPAH - Dépenses	336 000,00 €	95 532,00 €	113 849,00 €	126 619,00 €
Etudes pré-opérationnelles OPAH - Recettes	224 250,00 €	109 881,00 €	24 709,00 €	89 660,00 €

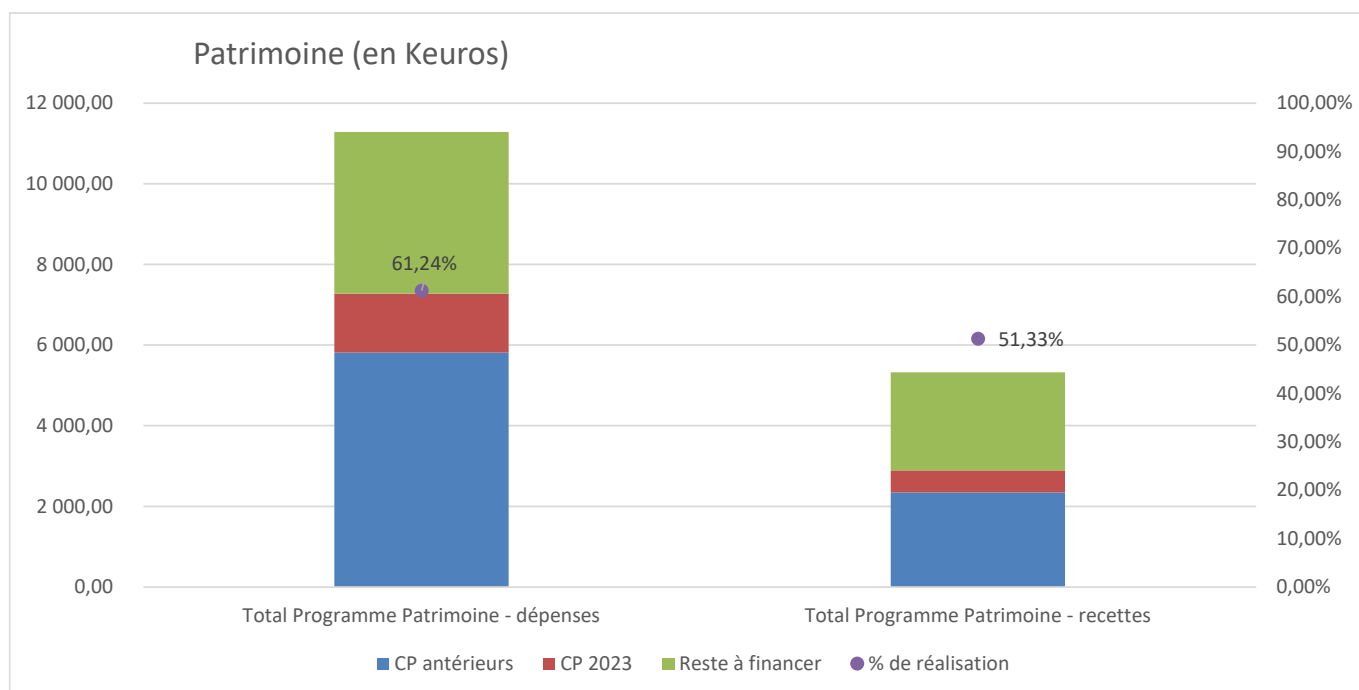


Ces actions sont financées comme suit :

- Etude pré-opérationnelle à une politique d'intervention sur l'habitat privé dans le cadre du programme Action Cœur de ville sur le territoire de la Ville d'Ajaccio : 50 % ANAH - 25% Banque des Territoires
- Mise en place d'un dispositif local de veille et d'observation des Copropriétés : 50 % ANAH - 25% Banque des Territoires
- Frais d'études Caneto : 80% DREAL.

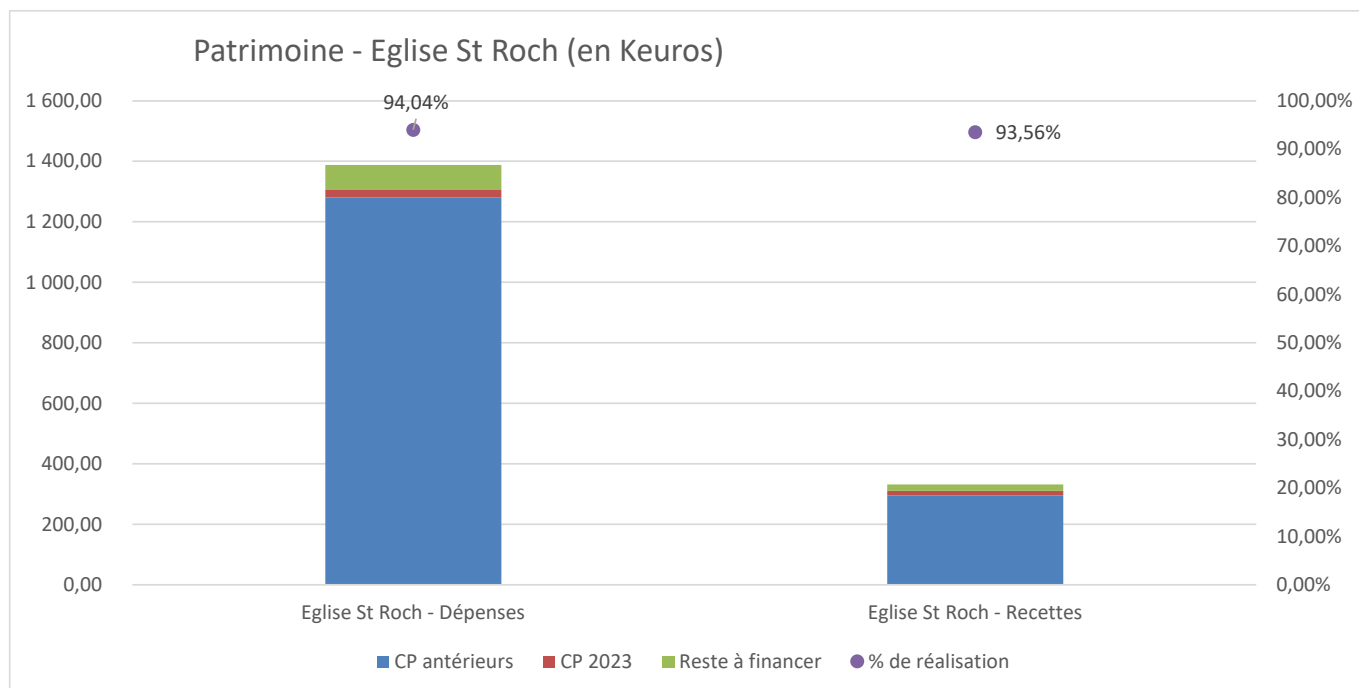
Programme Patrimoine

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Total Programme Patrimoine - dépenses	10 358 087,79 €	5 591 616,61 €	1 026 735,68 €	3 739 735,50 €
Total Programme Patrimoine - recettes	5 000 379,35 €	2 195 879,59 €	430 406,89 €	2 374 092,87 €



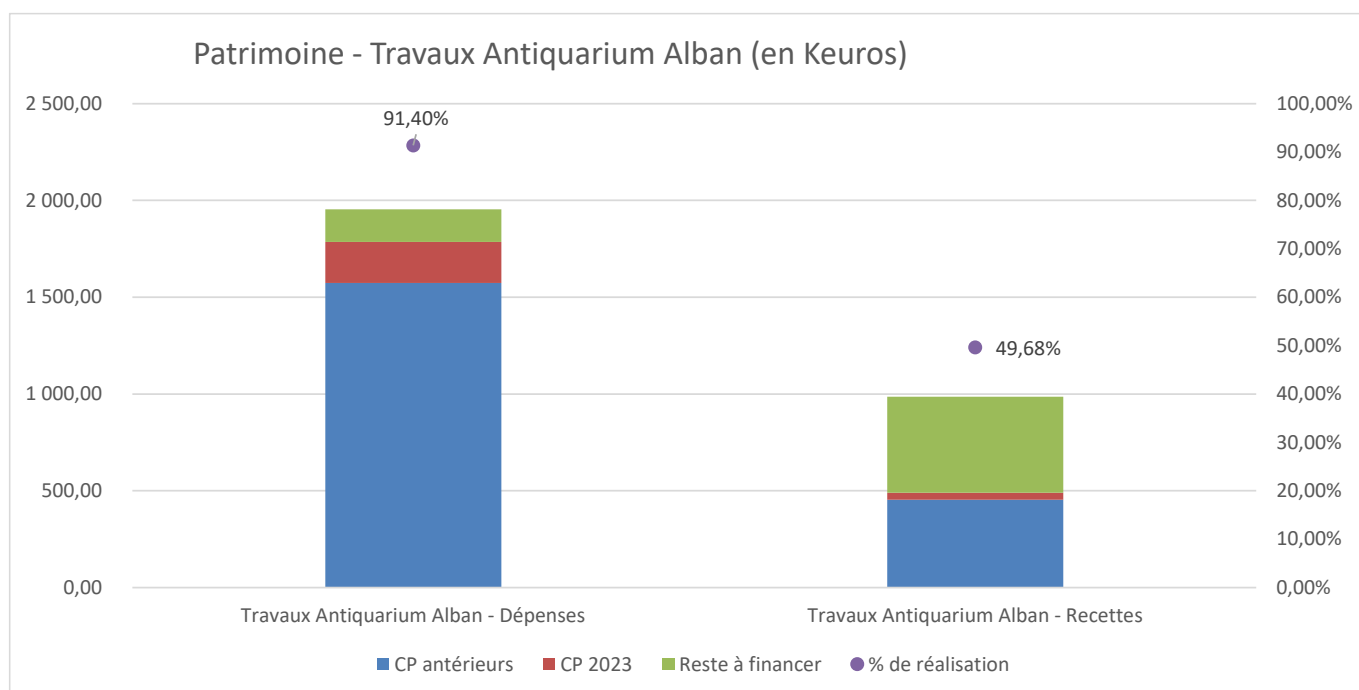
Eglise St Roch

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Eglise St Roch - Dépenses	1 387 668,30 €	1 280 668,30 €	24 267,40 €	82 732,60 €
Eglise St Roch - Recettes	331 954,97 €	295 609,97 €	14 967,76 €	21 377,24 €



Antiquarium

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Travaux Antiquarium Alban - Dépenses	1 953 943,78 €	1 573 583,78 €	212 328,90 €	168 031,10 €
Travaux Antiquarium Alban - Recettes	985 000,00 €	453 355,90 €	36 000,00 €	495 644,10 €

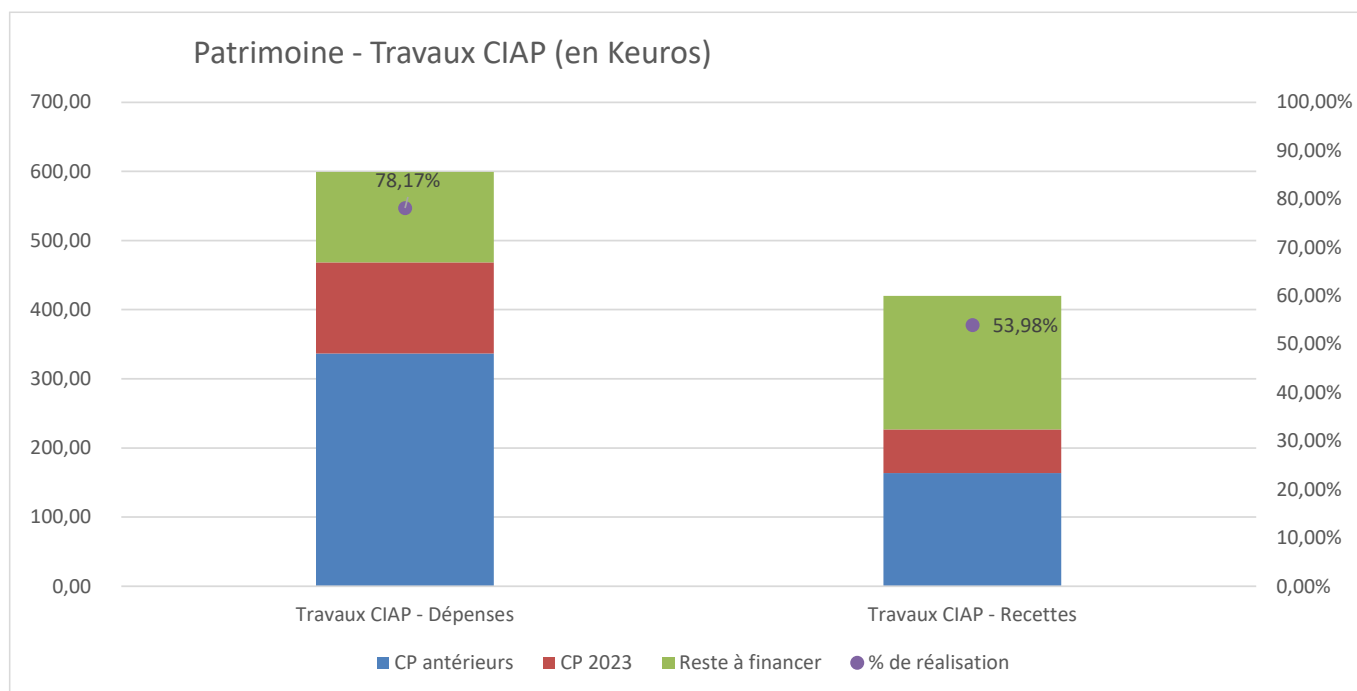


L'opération est financée par :

- l'ATC: 169 000 € sur une assiette de 1,3M€ HT,
- La DSIL (Etat) : 801 000 € sur une assiette de 1,3 M€ HT.

CIAP

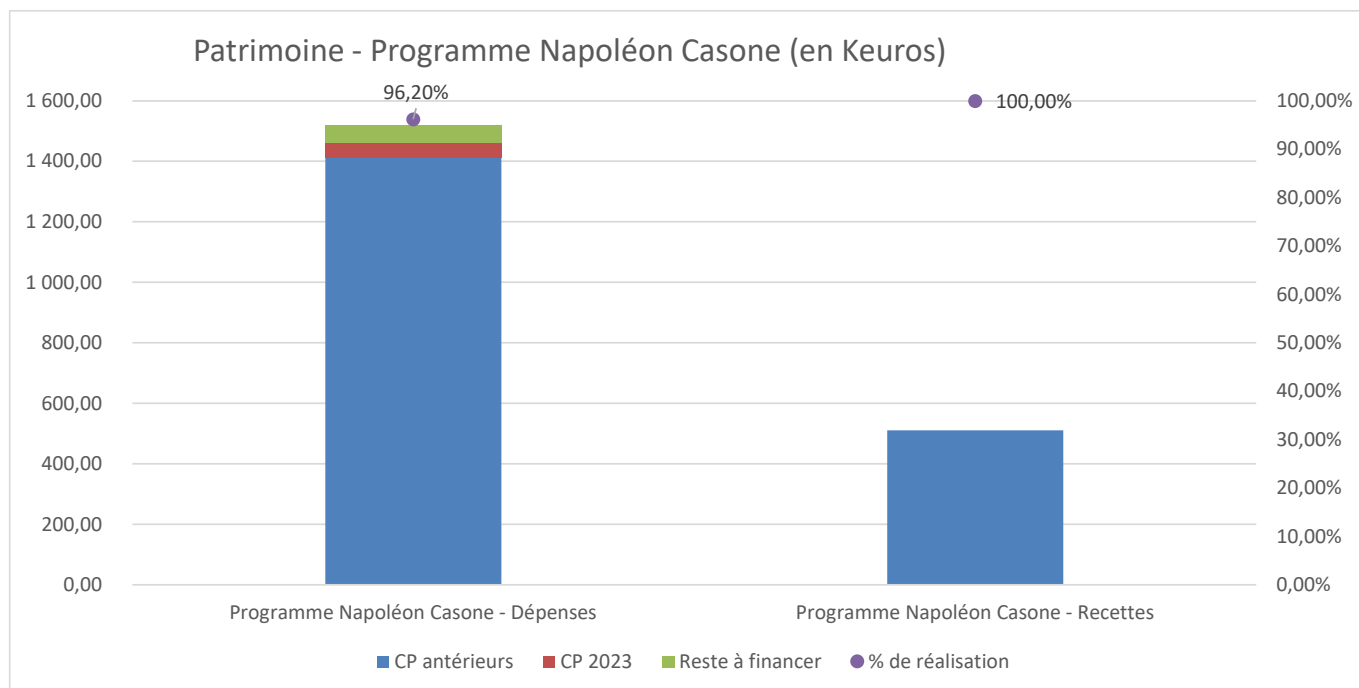
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Travaux CIAP - Dépenses	599 365,71 €	336 545,71 €	131 989,02 €	130 830,98 €
Travaux CIAP - Recettes	420 000,00 €	163 709,52 €	63 000,00 €	193 290,48 €



La ville a reçu l'arrêté concernant le financement du matériel du CIAP par l'Etat à hauteur de 90 000€ sur une assiette de 300 000€. Le CIAP est également financé par l'ATC pour 180 000€ sur une assiette de 600 000€HT et par la CDC à hauteur de 150 000 €.

Programmation Napoléon 2019 (Casone)

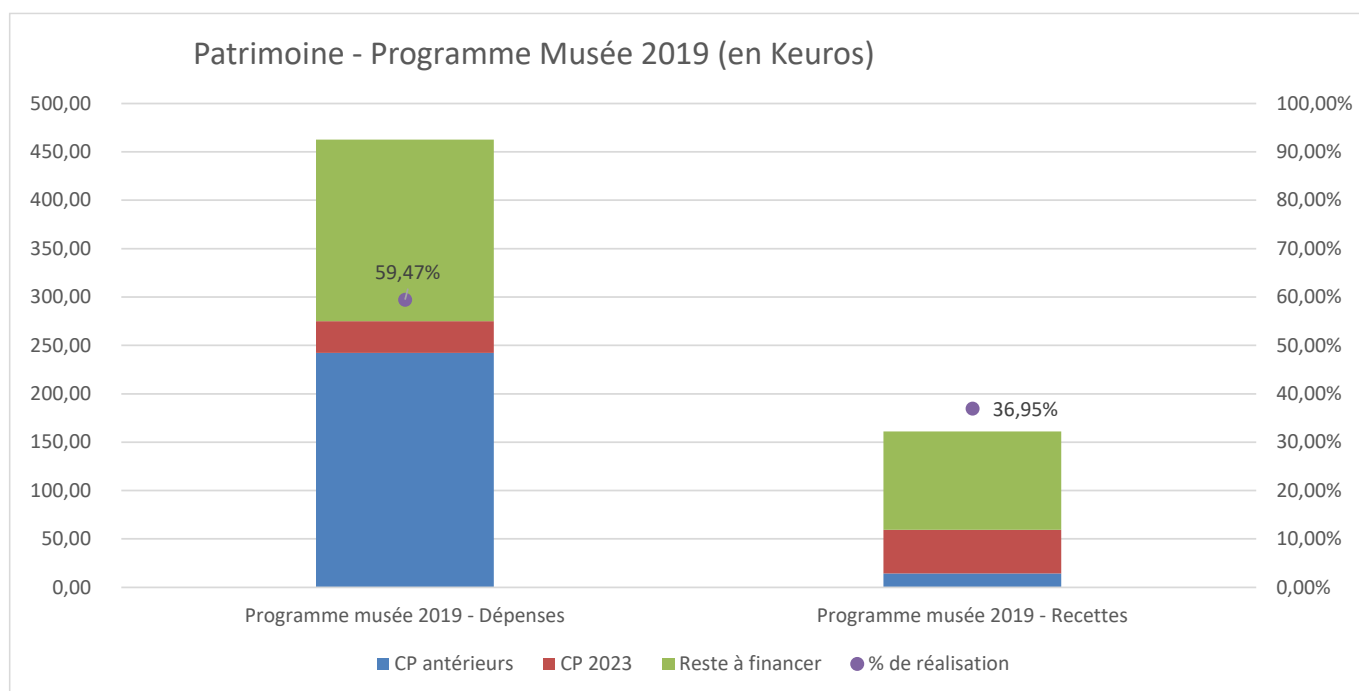
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Programme Napoléon Casone - Dépenses	1 519 160,00 €	1 412 240,61 €	49 257,86 €	57 661,53 €
Programme Napoléon Casone - Recettes	510 400,00 €	510 400,00 €	0,00 €	0,00 €



La ville a obtenu le financement de la seconde tranche des travaux du Casone auprès de la DSIL pour 510 400 €.

Programme musées 2019

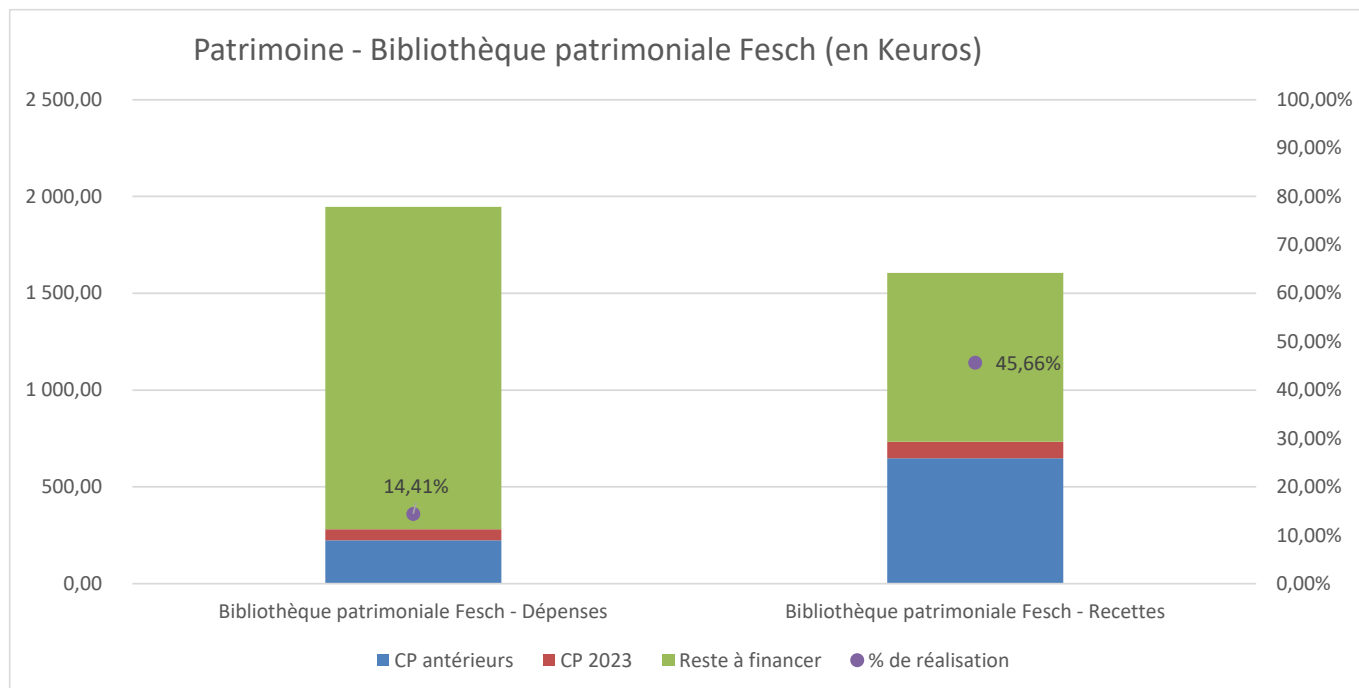
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Programme musée 2019 - Dépenses	462 540,00 €	242 180,86 €	32 876,88 €	187 482,26 €
Programme musée 2019 - Recettes	161 129,60 €	14 379,60 €	45 160,00 €	101 590,00 €



Ces projets sont financés par les fonds « Patrimoine » de la CDC. 7 500 € ont été perçus en 2022.

Bibliothèque patrimoniale Fesch

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Bibliothèque patrimoniale Fesch - Dépenses	1 946 410,00 €	223 852,91 €	56 635,30 €	1 665 921,79 €
Bibliothèque patrimoniale Fesch - Recettes	1 605 568,78 €	646 919,99 €	86 260,69 €	872 388,10 €

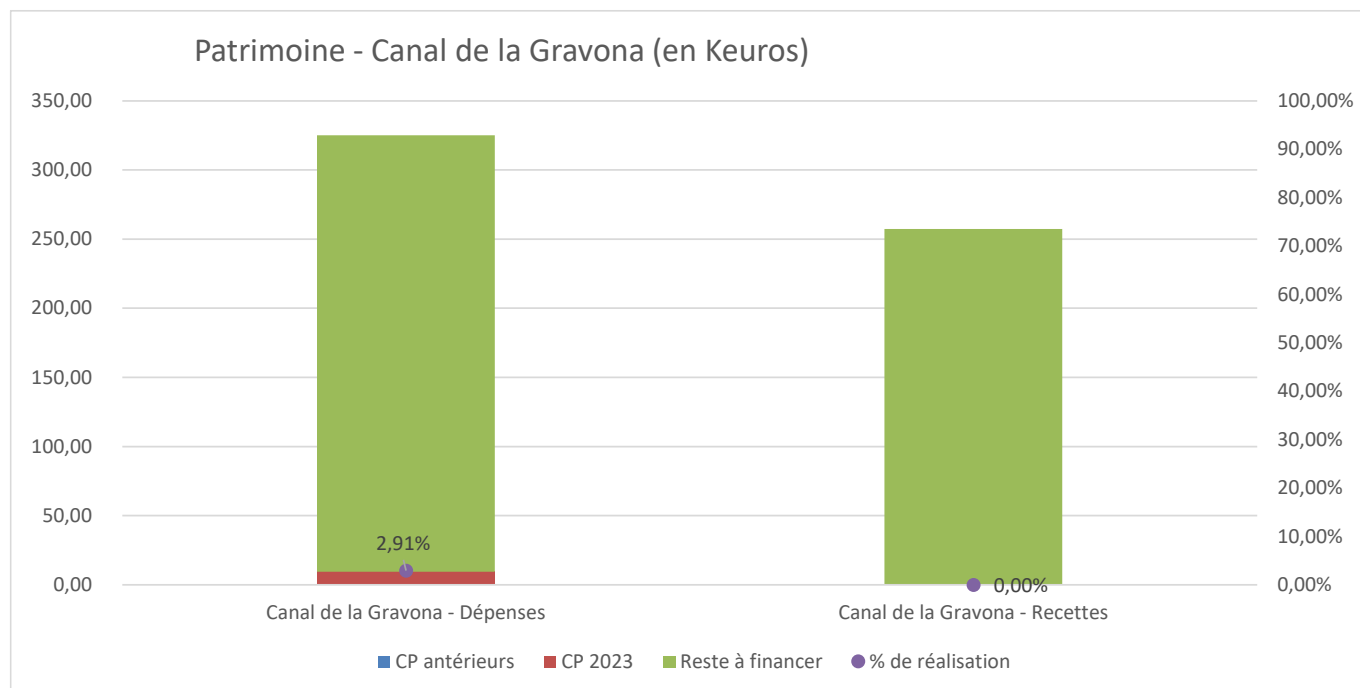


Les financements sont les suivants (attention base montant total de dépenses= 1 380 500 € HT) :

- Mécénat BERN fondation du Patrimoine : 500 000€,
- Subvention CDC Patrimoine : 425 000€. Arrêté n°2020-13109
- Subvention Etat / DRAC : 590 568,78€. Arrêté n°2021-12-03-288
- Dons via la Fondation du patrimoine : 15 000 €

Canal de la Gravona

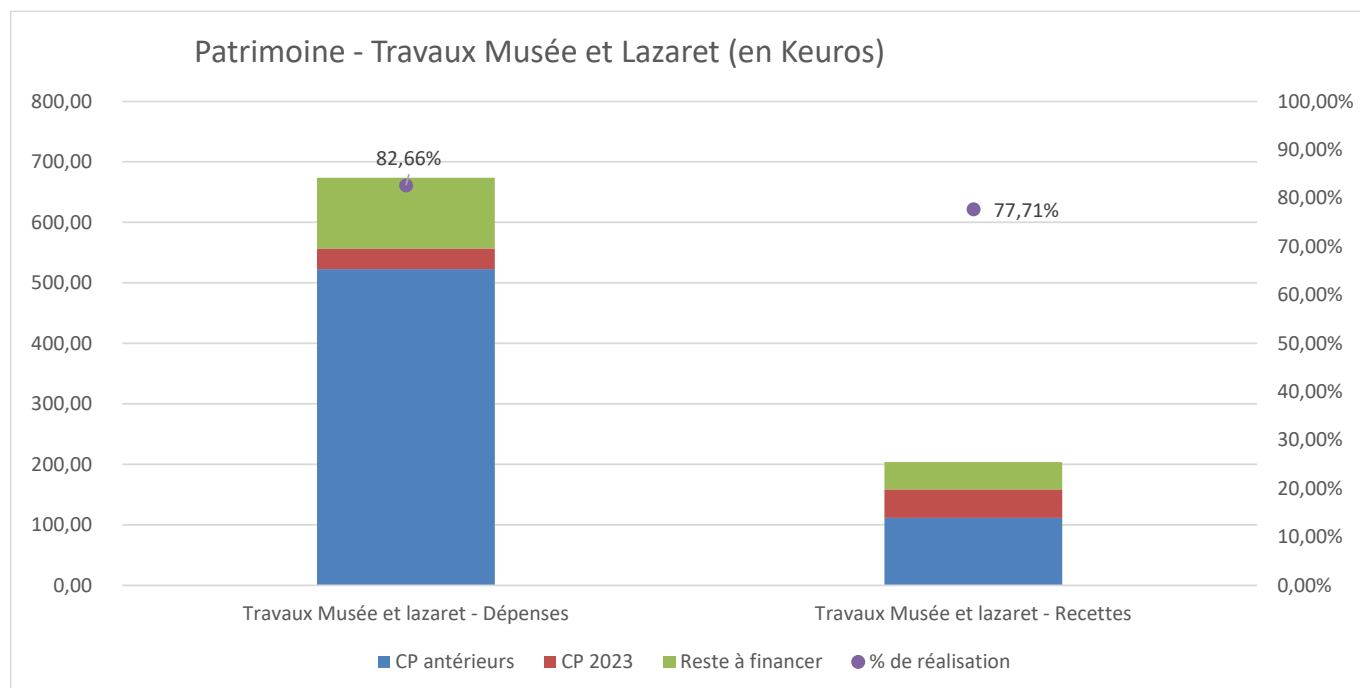
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Canal de la Gravona - Dépenses	325 000,00 €	0,00 €	9 459,62 €	315 540,38 €
Canal de la Gravona - Recettes	257 260,00 €	0,00 €	0,00 €	257 260,00 €



Le projet est financé par la mission Bern (Mécénat) à hauteur de 70% du montant HT soit 205 000€.

Travaux de mise en sécurité du musée et du lazaret

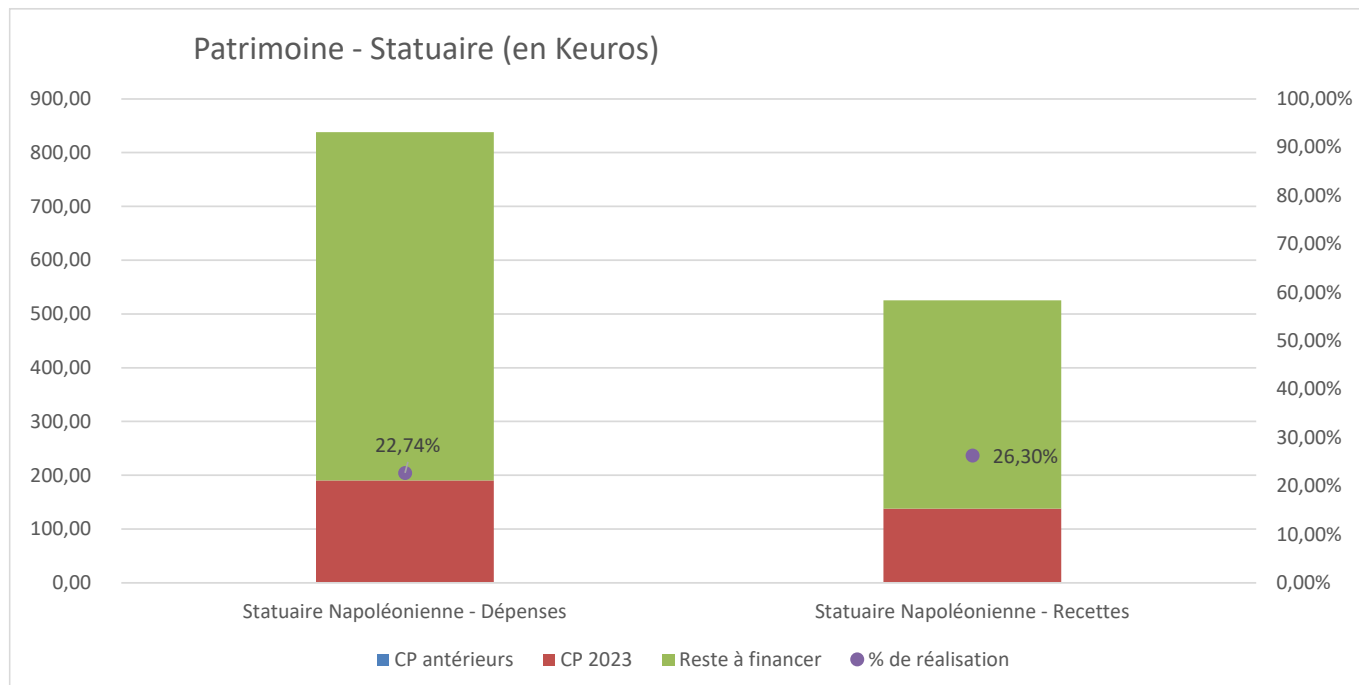
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Travaux Musée et lazaret - Dépenses	674 000,00 €	522 544,44 €	34 579,77 €	116 875,79 €
Travaux Musée et lazaret - Recettes	203 836,00 €	111 504,61 €	46 895,39 €	45 436,00 €



Ces projets sont financés par les fonds « Patrimoine » de la CDC et la DQ.

Statuaire Napoléonienne

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Statuaire Napoléonienne - Dépenses	838 000,00 €	0,00 €	190 520,93 €	647 479,07 €
Statuaire Napoléonienne - Recettes	525 230,00 €	0,00 €	138 123,05 €	387 106,95 €

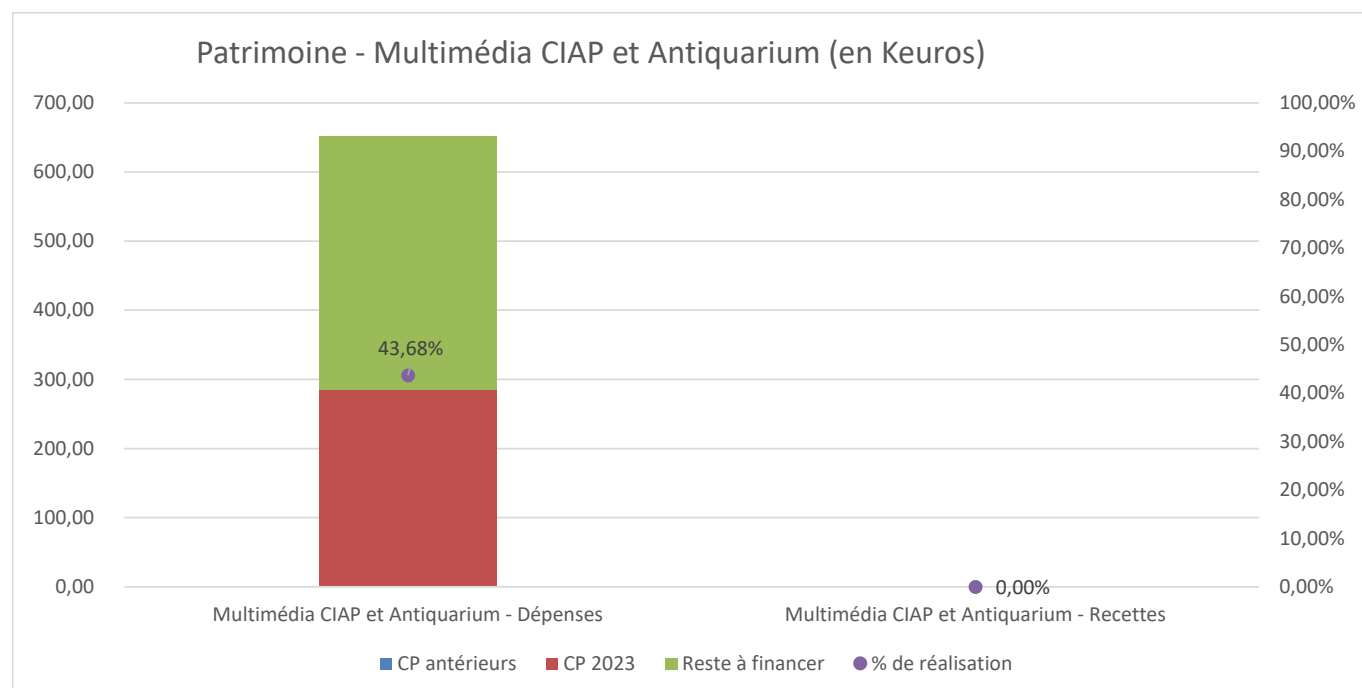


Sur l'ensemble des 3 sous opérations la CDC Patrimoine intervient indépendamment à hauteur de 30% de financement sur la base du montant prévisionnel total HT estimé de 557 214€, soit un montant de financement global s'élevant à 167 164€. Le montant de dépense éligible étant différent car la copie de la statue place Foch n'est pas éligible à ce financement CDC :

- ✓ Restauration de la Statue de Napoléon et fontaine au lion Place Foch. Arrêté 2022-22809
- ✓ Restauration statue Diamant Napoléon et Casone. Arrêté 2022-22814
- ✓ Etude préalable statuaire Abbatucci et Fesch. Arrêté n°2022-22813

Multimédia CIAP et Antiquarium

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Multimédia CIAP et Antiquarium - Dépenses	652 000,00 €	0,00 €	284 820,00 €	367 180,00 €
Multimédia CIAP et Antiquarium - Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

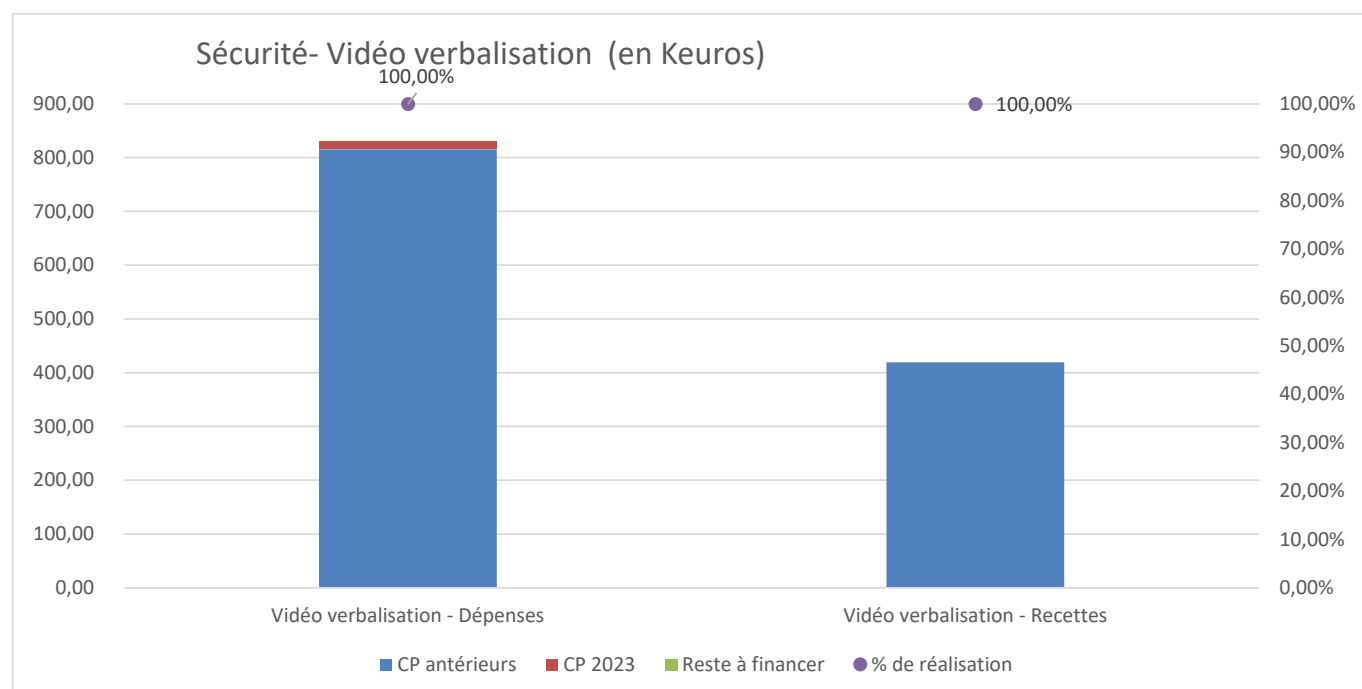


Les financements sont en cours d'instruction

Programme Sécurité (Une AP)

Vidéo-Verbalisation

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Vidéo verbalisation - Dépenses	829 778,89 €	815 549,19 €	14 229,70 €	0,00 €
Vidéo verbalisation - Recettes	419 269,14 €	419 269,14 €	0,00 €	0,00 €



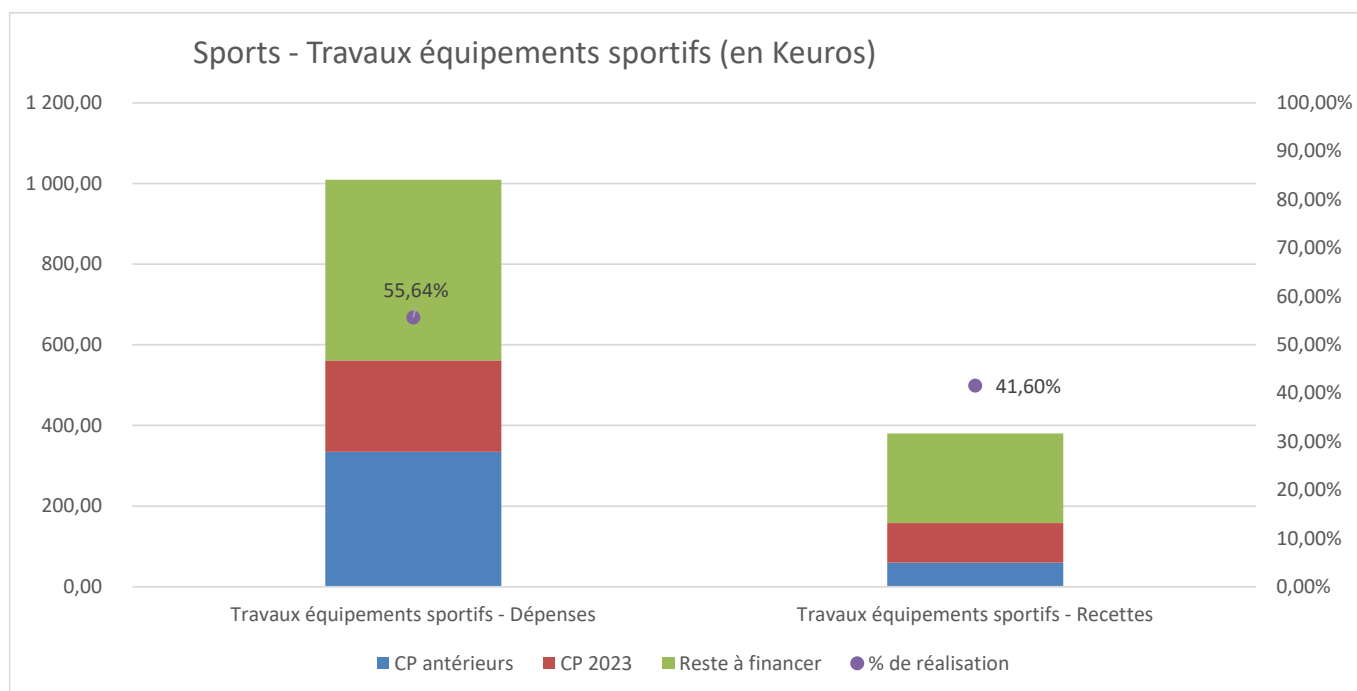
Cette opération est cofinancée :

- Par l'ex CD2A et donc aujourd'hui la CDC à hauteur de 210 000 € sur une assiette de 700 000 € HT,
- Par l'ex CTC et donc aujourd'hui la CDC à hauteur de 209 330 € sur une assiette de 697 766 € HT,

Programme Sport (Une AP)

Travaux sur le équipements sportifs 2021

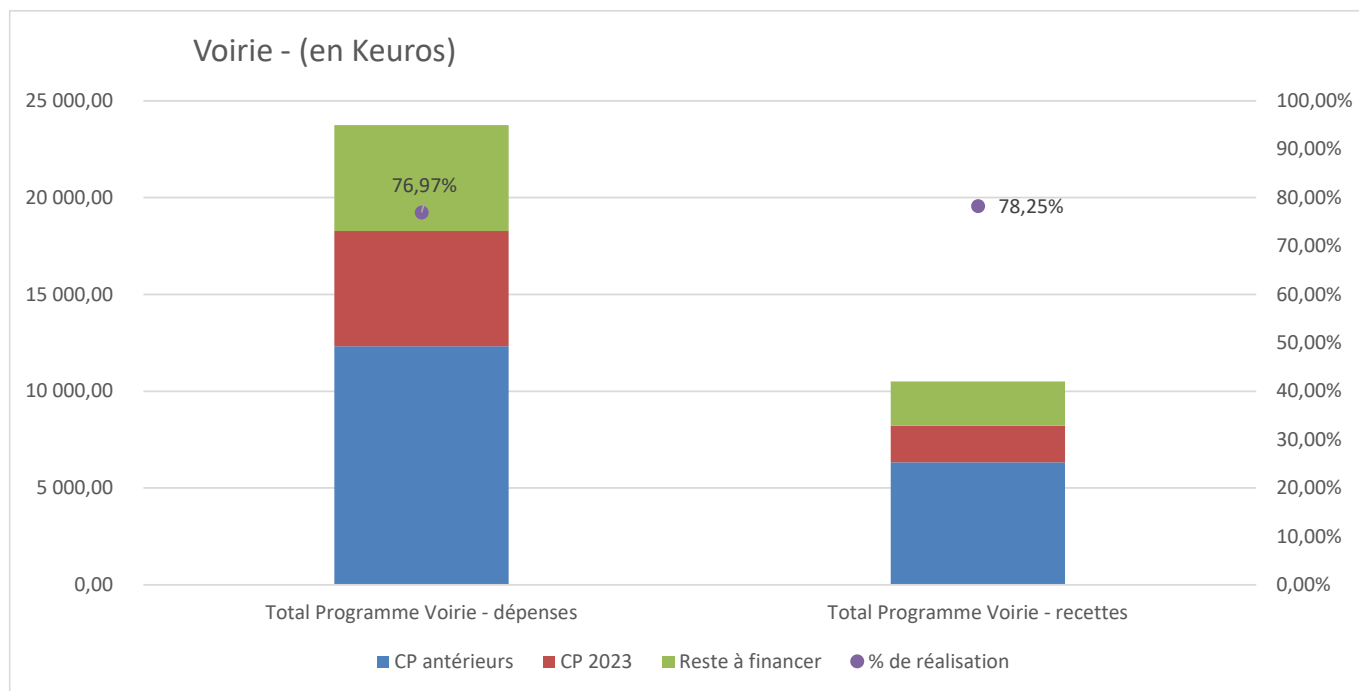
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Travaux équipements sportifs - Dépenses	1 009 000,00 €	334 916,61 €	226 528,95 €	447 554,44 €
Travaux équipements sportifs - Recettes	379 908,00 €	59 831,18 €	98 211,85 €	221 864,97 €



Ce projet est financé par la DQ de la CDC et par l'ANS (Etat).

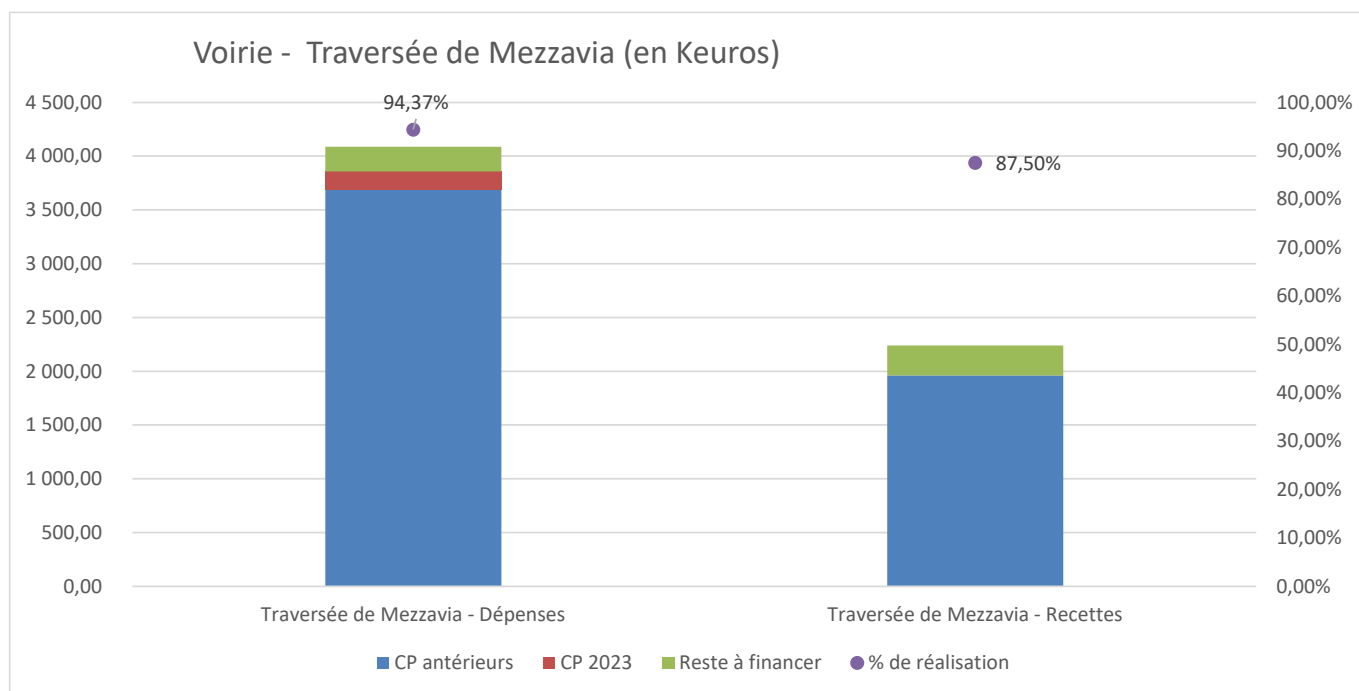
Programme Voirie

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Total Programme Voirie - dépenses	23 742 792,07 €	12 323 063,12 €	5 952 719,48 €	5 467 009,47 €
Total Programme Voirie - recettes	10 509 634,55 €	6 331 227,49 €	1 892 217,31 €	2 286 189,75 €



Traversée de Mezzavia

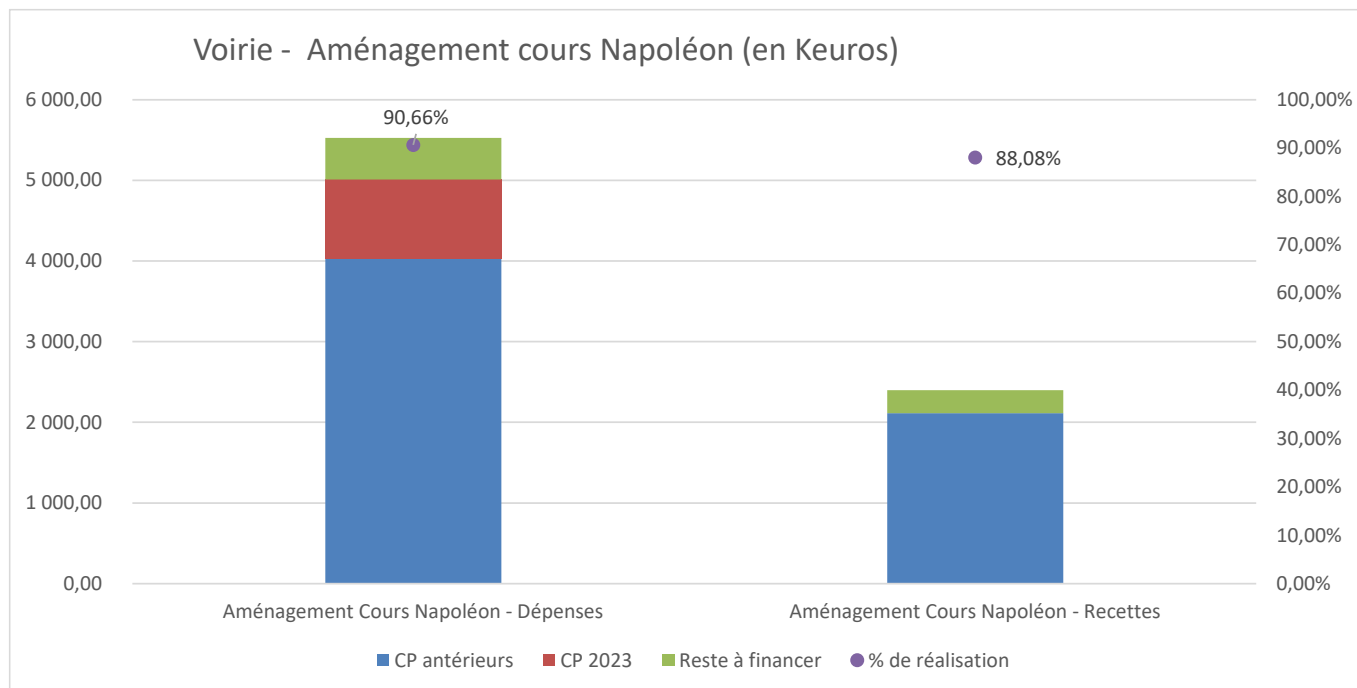
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Traversée de Mezzavia - Dépenses	4 088 853,55 €	3 688 853,55 €	169 758,05 €	230 241,95 €
Traversée de Mezzavia - Recettes	2 240 000,00 €	1 960 000,00 €	0,00 €	280 000,00 €



Cette AP recette reprend les nouvelles dispositions relatives à ce projet votées lors du Conseil Municipal de septembre 2020. Le projet est cofinancé par la CDC à hauteur de 80% du HT.

Cours Napoléon

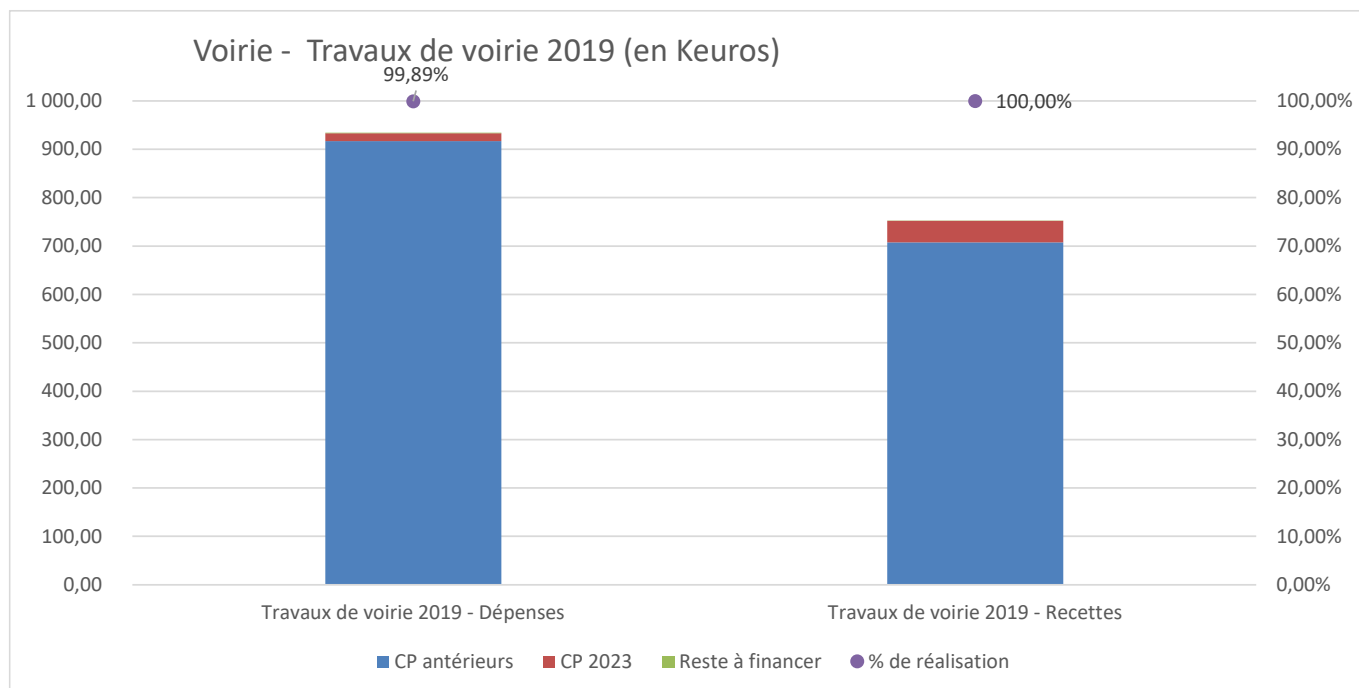
AP		AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Aménagement Napoléon - Dépenses	Cours	5 525 252,63 €	4 025 252,63 €	984 184,21 €	515 815,79 €
Aménagement Napoléon - Recettes	Cours	2 400 000,00 €	2 113 819,20 €	0,00 €	286 180,80 €



Ces travaux sont cofinancés par l'ex CD2A à hauteur de 80% du HT.

Programme voirie 2019

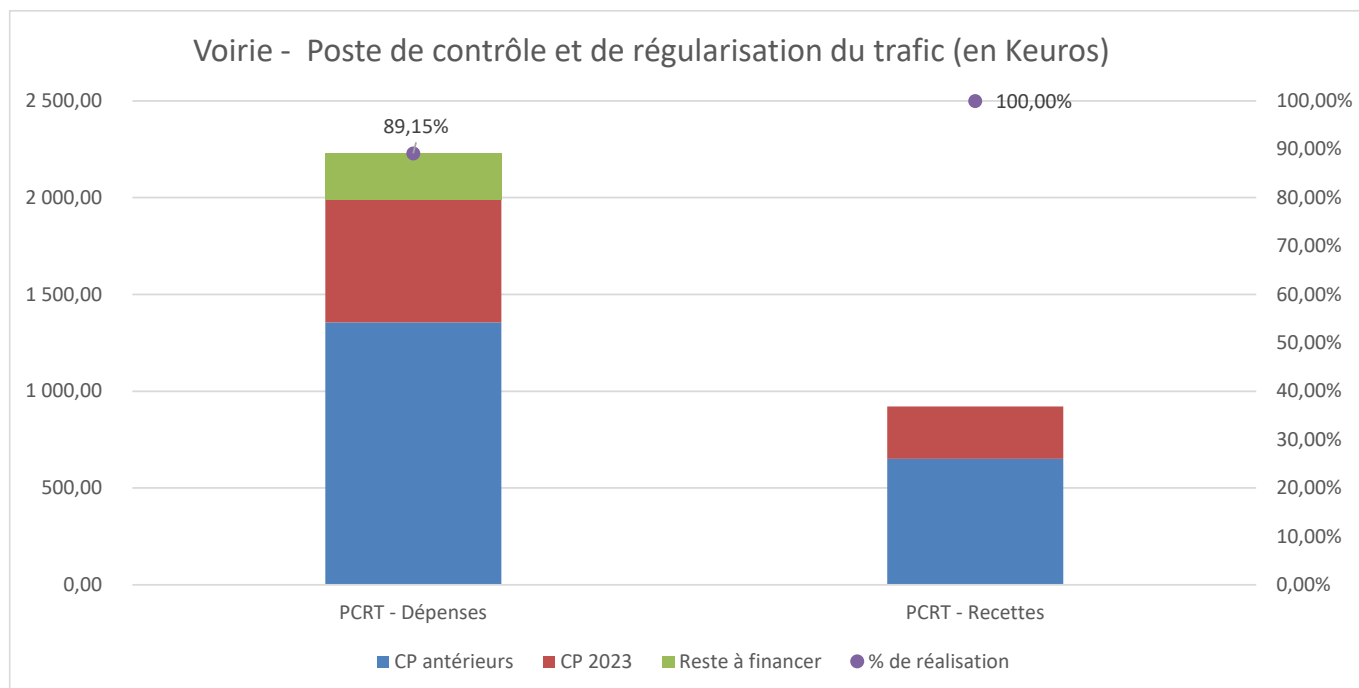
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Travaux de voirie 2019 - Dépenses	934 202,48 €	916 944,13 €	16 218,35 €	1 040,00 €
Travaux de voirie 2019 - Recettes	752 006,94 €	707 737,06 €	44 264,94 €	4,94 €



Le programme voirie 2019 est financé à 35% du HT dans le cadre de la dotation quinquennale. Un financement supplémentaire de 220 000 € « DSIL » est fléché sur le boulevard Charles Bonaparte.

Poste de contrôle et de régularisation du trafic (PCRT)

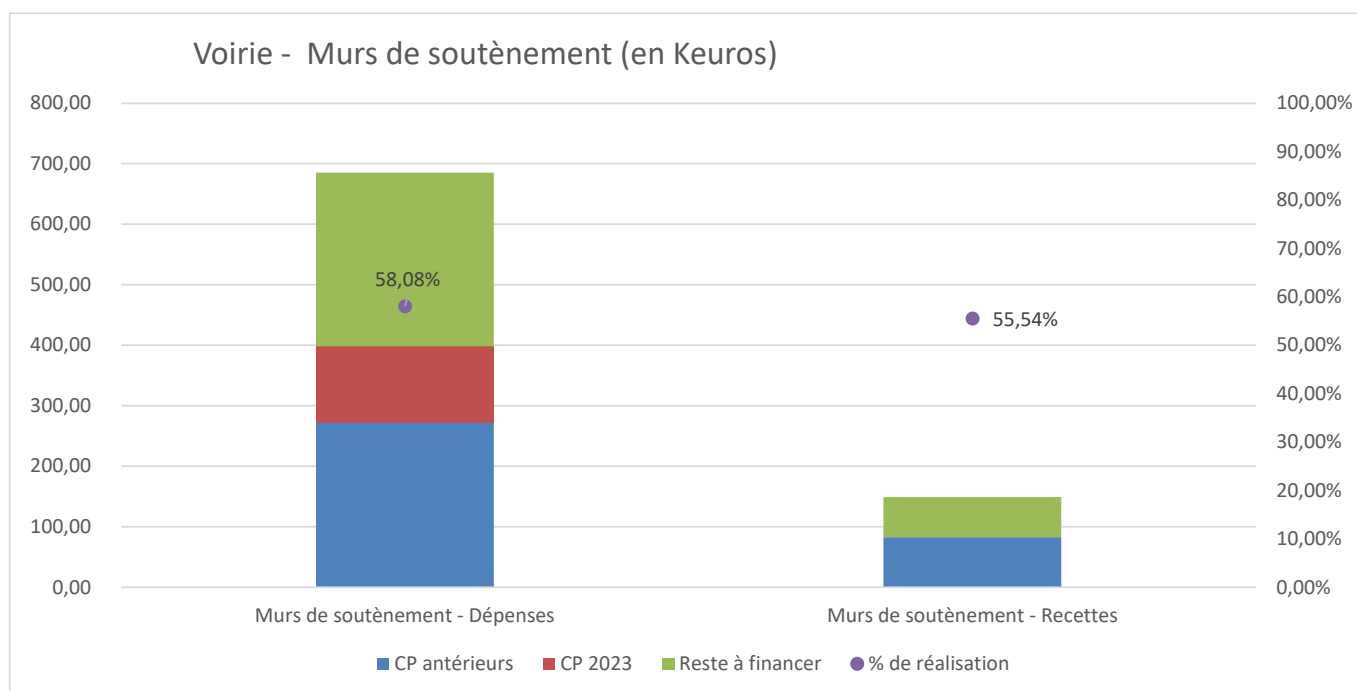
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
PCRT - Dépenses	2 229 842,00 €	1 354 781,95 €	633 115,04 €	241 945,01 €
PCRT - Recettes	920 687,97 €	650 277,17 €	270 410,80 €	0,00 €



L'opération est financée à hauteur de 42.33% du HT dans le cadre de la DSIL ainsi que 27,5% du HT par la CAPA.

Murs de soutènement

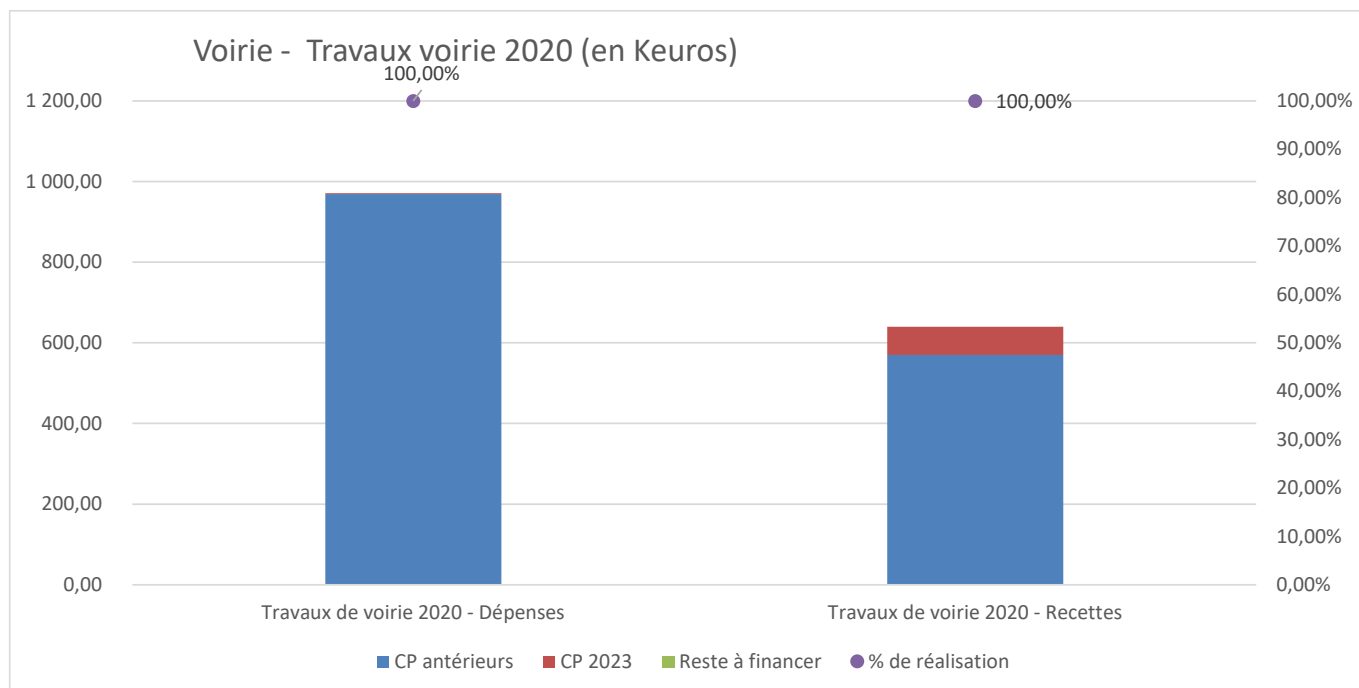
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Murs de soutènement - Dépenses	685 110,00 €	272 166,73 €	125 767,24 €	287 176,03 €
Murs de soutènement - Recettes	149 098,00 €	82 812,00 €	0,00 €	66 286,00 €



L'opération est financée ou finançable à hauteur de 40% du HT par la dotation quinquennale CDC.

Programme voirie 2020

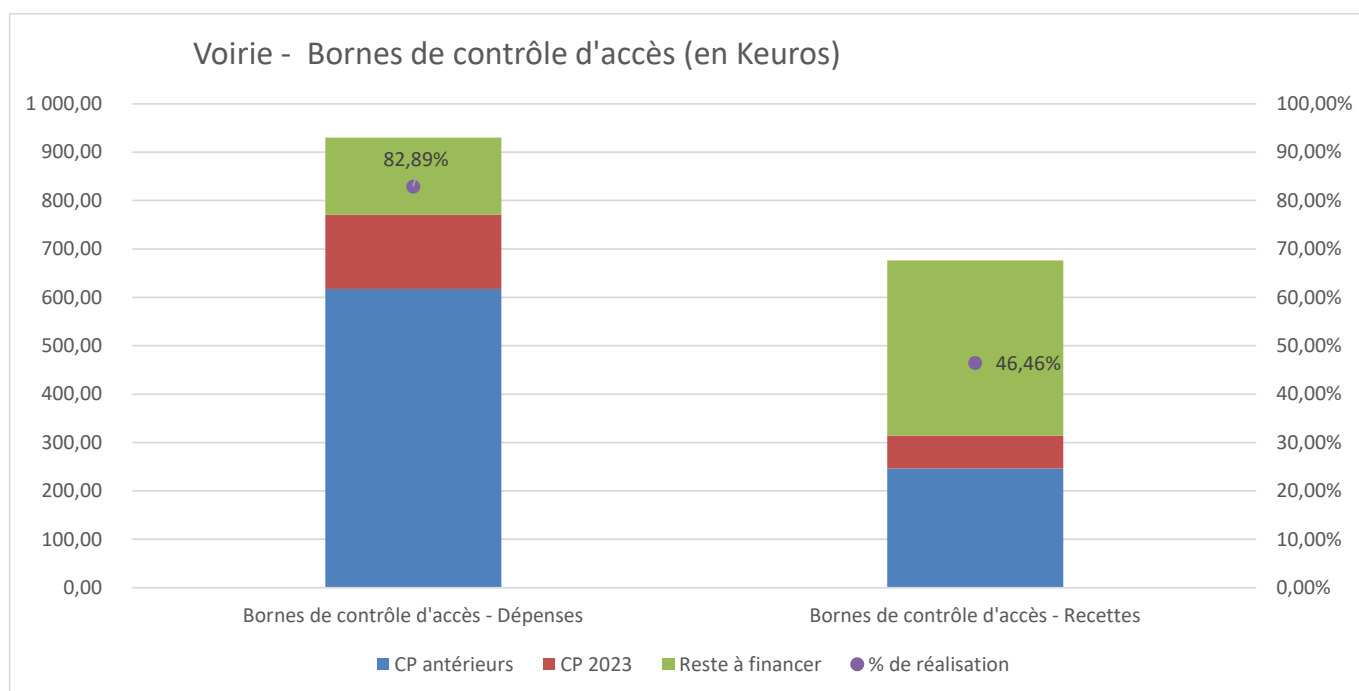
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Travaux de voirie 2020 - Dépenses	970 658,41 €	968 679,98 €	1 978,43 €	0,00 €
Travaux de voirie 2020 - Recettes	640 118,00 €	570 075,66 €	70 042,34 €	0,00 €



Le programme voirie 2019 est financé à 40% du HT dans le cadre de la dotation quinquennale. En 2022, 570 075,66 € ont été perçus, valorisant des dépenses également réalisées sur l'AP Voirie 2021

Bornes de contrôle d'accès

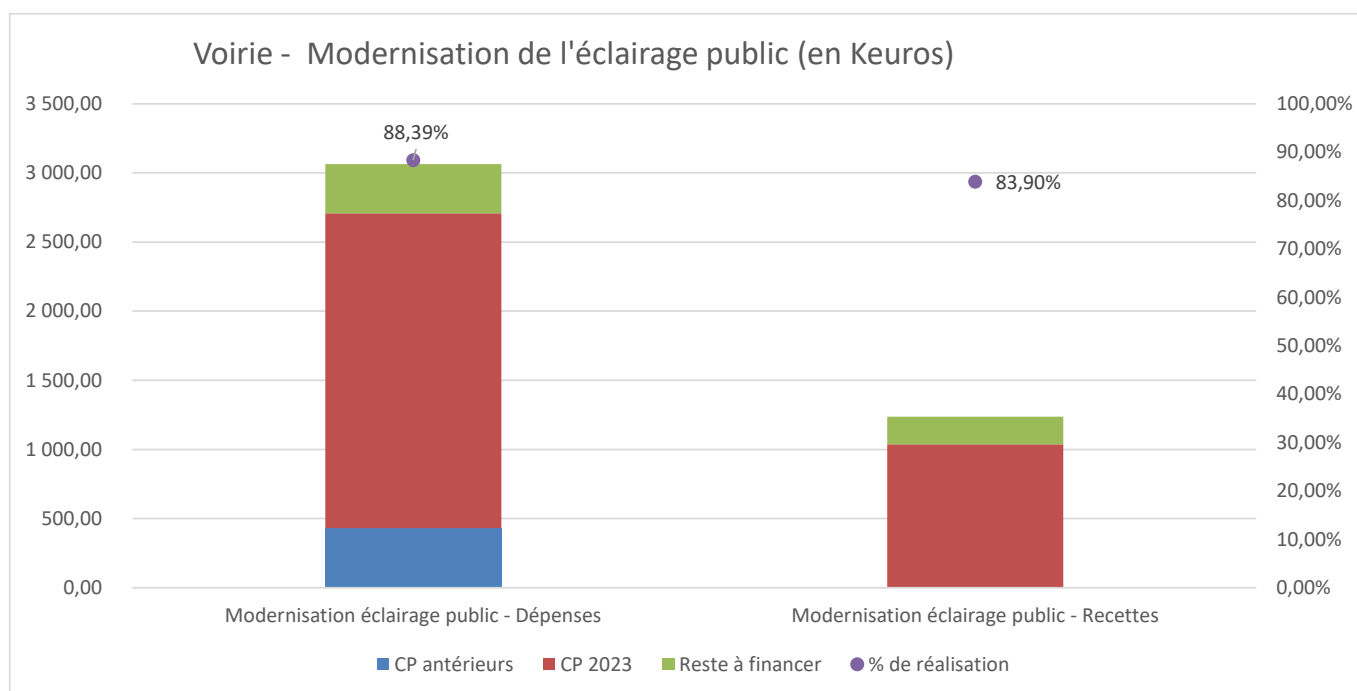
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Bornes de contrôle d'accès - Dépenses	930 000,00 €	617 104,00 €	153 785,90 €	159 110,10 €
Bornes de contrôle d'accès - Recettes	676 363,64 €	246 506,40 €	67 746,10 €	362 111,14 €



Ce programme est financé à 40% par la DSIL et à 40% par la DQ de la CDC.

Modernisation de l'éclairage public

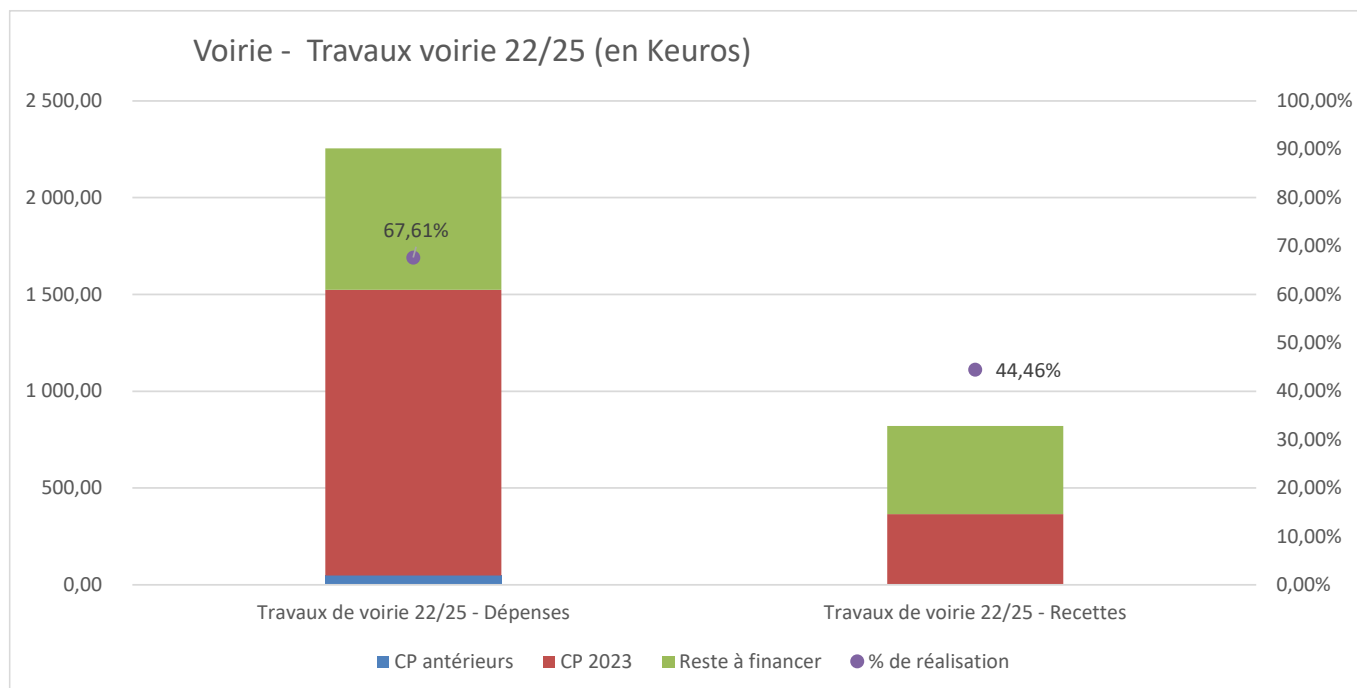
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Modernisation éclairage public - Dépenses	3 062 633,00 €	431 440,78 €	2 275 771,10 €	355 421,12 €
Modernisation éclairage public - Recettes	1 237 200,00 €	0,00 €	1 037 961,26 €	199 238,74 €



Le déploiement du schéma directeur a fait l'objet d'une candidature de la ville d'Ajaccio dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie, de l'ADEME et d'Edf

Voirie 22/25

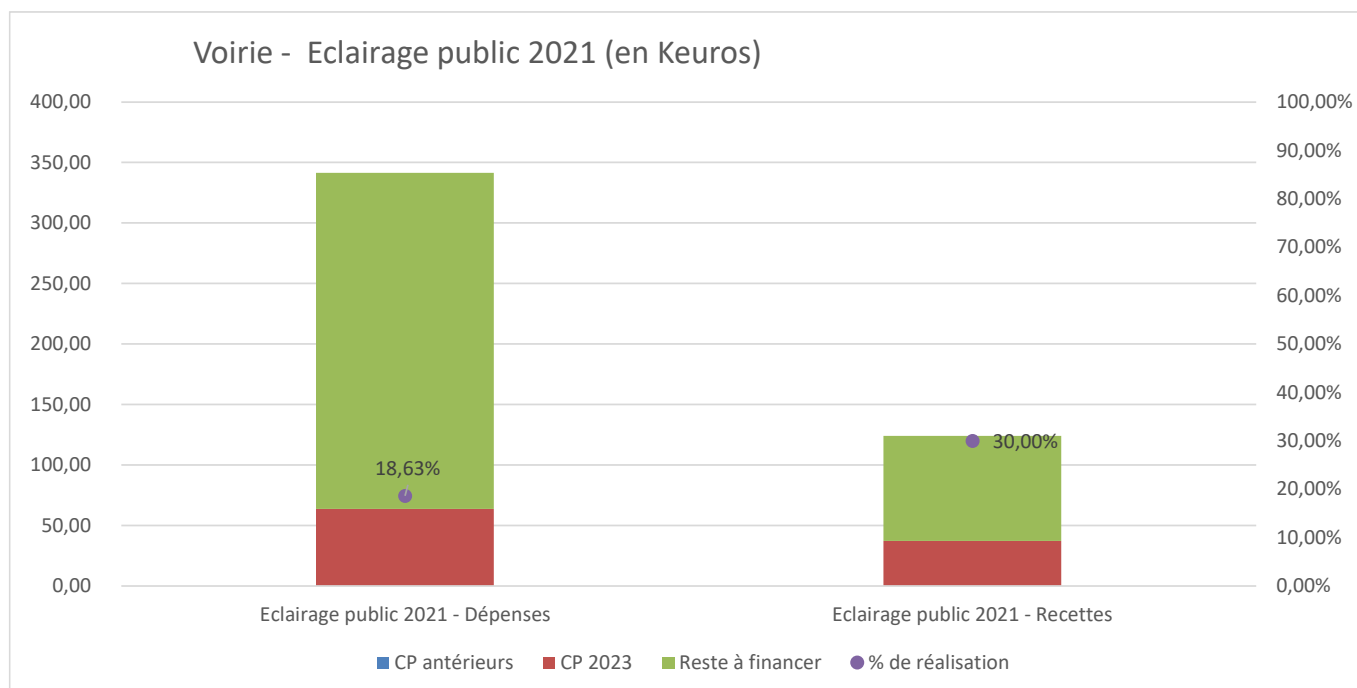
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Travaux de voirie 22/25 - Dépenses	2 255 000,00 €	47 839,37 €	1 476 679,10 €	730 481,53 €
Travaux de voirie 22/25 - Recettes	820 000,00 €	0,00 €	364 543,87 €	455 456,13 €



Les travaux de voirie sont financés par la dotation quinquennale de la CDC à hauteur de 40% du HT.

Eclairage public 2021 :

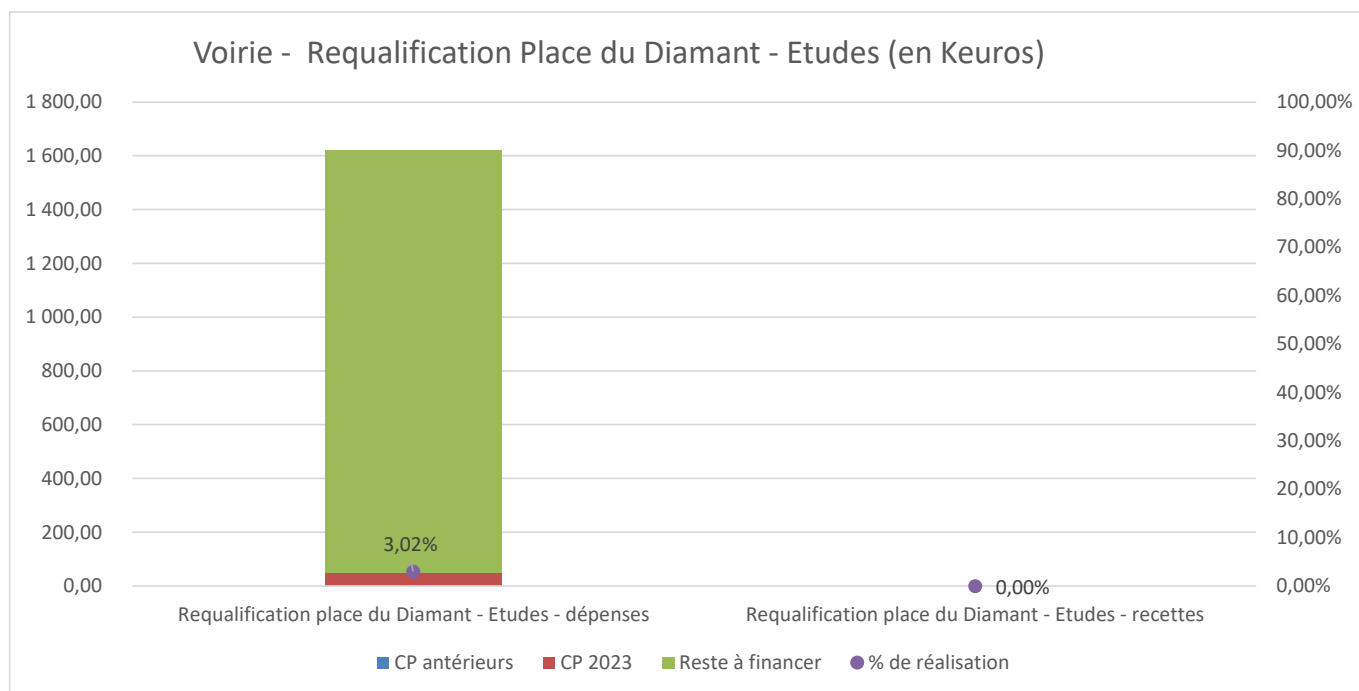
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Eclairage public 2021 - Dépenses	341 440,00 €	0,00 €	63 626,86 €	277 813,14 €
Eclairage public 2021 - Recettes	124 160,00 €	0,00 €	37 248,00 €	86 912,00 €



Ces travaux sont financés par la dotation quinquennale de la CDC à hauteur de 40% du HT prévisionnel. Arrêté n° 2022-09-00579.

Requalification place du Diamant – études

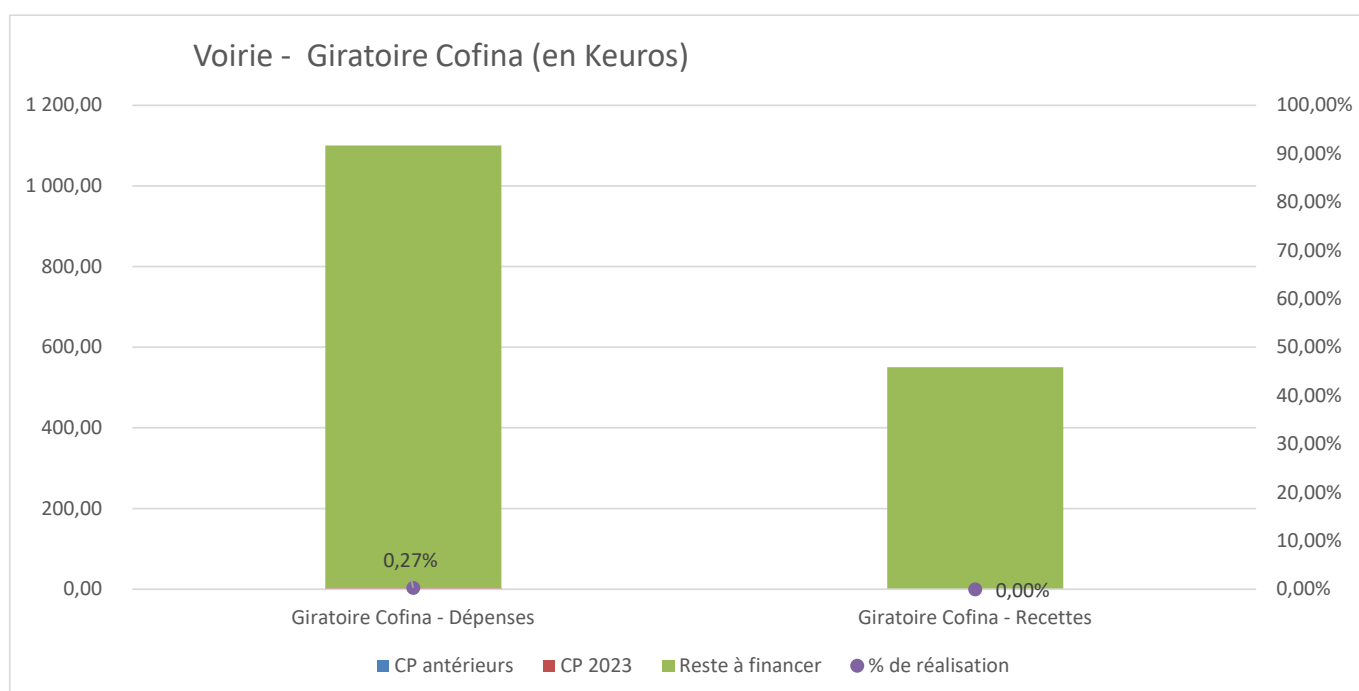
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Requalification place du Diamant - Etudes - dépenses	1 619 800,00 €	0,00 €	48 840,00 €	1 570 960,00 €
Requalification place du Diamant - Etudes - recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



Les financements étaient en cours d'instruction fin 2023

Giratoire Cofina

AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Giratoire Cofina - Dépenses	1 100 000,00 €	0,00 €	2 995,20 €	1 097 004,80 €
Giratoire Cofina - Recettes	550 000,00 €	0,00 €	0,00 €	550 000,00 €



Liste des nouvelles AP créées en 2023 :

Désignation	AP ouverte en dépenses	AP ouverte en recettes
Cimetières 23/25	223 000,00	172 000,00
Cimetière EREA	160 000,00	60 000,00
Rénovation énergétique des écoles	3 748 800,00	2 716 400,00
Végétalisation des cours d'écoles	460 900,00	368 600,00
Plages et aires de jeux	523 000,00	131 114,12
Etudes de programmation urbaines	120 000,00	36 490,00
Multimédia et aménagements du CIAP et de l'Antiquarium	652 000,00	0,00
Etudes de requalification de la place du Diamant	1 619 800,00	0,00
Giratoire Confina	1 100 000,00	550 000,00
Travaux places du Diamant	13 766 080,00	10 405 265,00

➤ Les dépenses hors autorisations de programme et crédits de paiement

Pour ce qui est des opérations d'équipement non votées en autorisations de programmes, le montant des réalisations en dépense s'établit à 5 856 125,25 €.

Chapitre	Intitulés	Mandats émis
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	396 516,58 €
Chap. 204	Subventions d'équipement	3 271 592,18 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	1 512 284,45 €
Chap. 23	Travaux en cours	675 759,04 €
Totaux		8 161 184,90 €

Le détail par chapitre et nature est détaillé dans les tableaux suivants :

➤ Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Il s'agit des frais d'études effectués en vue des réalisations d'investissements et les concessions et droits similaires (brevets, licences, droits). Le montant des dépenses réalisées s'élève à 396 516,58 euros contre 374 943,07 € en 2022. Le détail des dépenses figure au tableau ci-dessous :

CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2031 - FRAIS D'ETUDES	
Ligne de crédit	Mandaté
FRAIS D'ETUDES FOND DE BAIE	38 820,00
FRAIS D'ETUDES SUR BATIMENTS COMMUNAUX	31 050,66
FRAIS D'ETUDES SUBSTITUTION GAZ	42 960,00

FRAIS D'ETUDES VOIRIE / ECLAIRAGE	41 608,80
FRAIS D'ETUDES LEVEES TOPOGRAPHIQUES GEOTECHNIQUES	41 426,52
2051 - CONCESSIONS DROIT BREVETS LICENCES	
Ligne de crédit	Mandaté
ACHAT LOGICIELS INFORMATIQUES	200 650,60

➤ Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

Le chapitre 204 retrace les subventions d'équipements versées, le montant réalisé pour 2022 s'élève à 3 271 592,18 € et comprend la subvention en investissement 'ENGIE – Gaz » le détail des dépenses figure au tableau ci-dessous :

CHAPITRE 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
2042 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
Ligne de crédit	Mandaté
AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	39 859 703
REVERSEMENT QUALIPORTI AUX PARTENAIRES	416 782,55
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS	10 000,00
SUBVENTION OPH – LOI SRU	240 000 700
SUBVT ENGIE GAZ	2 564 950,60

➤ Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Le chapitre 21 retrace les dépenses en immobilisations corporelles, le montant réalisé de l'exercice 2023 s'élève à 1 512 284,45 euros contre 6 245 363,82 € en 2022 (qui avait vu l'achat de l'immeuble Diamant II comptabilisé à ce chapitre). L'ensemble des dépenses du chapitre sont décrites ci-après :

CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2116 – CIMETIERES	
Ligne de crédit	Mandaté
TRAVAUX DIVERS CIMETIERES	9 840,00
2121 – PLANTATIONS D'ARBRES	
Ligne de crédit	Mandaté
PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES	29 866 94
2128 – AUTRES AGENCEMENTS	
Ligne de crédit	Mandaté
DIVERS TRAVAUX ESPACES VERTS HORS AP	13 492,30
DIVERS TRAVAUX PLAGES HORS AP	6 750,55
21312 – BATIMENTS SCOLAIRES	
Ligne de crédit	Mandaté
MISE EN CONFORMITE DES ECOLES HORS AP	16 166 ,18
21313 BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	
Ligne de crédit	Mandaté
DIVERS TRAVAUX CRECHES HORS AP	8 489,69
21314 – BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	
Ligne de crédit	Mandaté
TRAVAUX DIVERS BIBLIOTHEQUES HORS AP	6 032,99
TRAVAUX DIVERS GYMNASES HORS AP	11 921,96
TRAVAUX MUSEE FESCH HORS AP	479,64

TRAVAUX DIVERS PISCINES HORS AP	20 035,56
TRAVAUX DIVERS STADES HORS AP	13 986,17
21318 – BATIMENTS PUBLICS	
Ligne de crédit	Mandaté
TRAVAUX DIVERS GYMNASES HORS AP	3 004,56
TRAVAUX BATIMENT CIAS	883,74
21351 – BATIMENTS PUBLICS	
Ligne de crédit	Mandaté
TRAVAUX DIVERS BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS HORS AP	85 696,51
2138 – IAUTRES CONSTRUCTIONS	
Ligne de crédit	Mandaté
RETRUCTURATION BATIMENT RUE MAJOR LAMBRUSCHINI	26 912,13
2152 – INSTALLATION DE VOIRIE	
Ligne de crédit	Mandaté
INSTALLATION DE VOIRIE HORS AP	55 287,78
21533 – RESEAUX CABLES	
Ligne de crédit	Mandaté
INSTALLATION FIBRE	19 337,35
21534 – RESEAUX D'ELECTRIFICATION	
Ligne de crédit	Mandaté
RACCORDEMENT SRU	5 611,87
21568 – AUTRES MATERIELS – OUTILLAGE INCENDIES	
Ligne de crédit	Mandaté
MATERIEL D'INCENDIE ET EXTINCTEURS	10 607,62
215738 - AUTRES MATERIELS	
Ligne de crédit	Mandaté
PANNEAUX SIGNALETIQUES DE VOIRIE	1 116,89
MOBILIER URBAIN ET DE VOIRIE	114 774,34
DIVERS MATERIELS	898,06
2158 - INSTALLATIONS, MAT & OUTIL TECHNIQUES ET AUTRES	
Ligne de crédit	Mandaté
MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES CTM ET GARAGE	140 253,32
MATERIEL POLE REGIE BATIMENTS	11 646,52
MATERIEL SERVICE MEDIATHEQUES	17 593,41
MATERIEL MNS ET SECURITE DES PLAGES	7 203,67
MATERIEL RESTAURANTS SCOLAIRES ET VIE SCOLAIRES	32 155,65
MATERIEL SERVICE CULTUREL	13 622,52
MATERIEL ET OUTILLAGE GYMNASES, STADES ET PISCINES	35 556,90
MATERIEL CRECHES, PETITE ENFANCE	33 212,95
MATERIEL ALSH	4 186,78
MATERIEL MUSEE FESCH	1 946,82
MATERIEL COMMERCE ET ATISANAT	2 567,27
MATERIEL HYGIENE	4 104,29
MATERIEL TECHNIQUE ESPACE VERT	42 250,68
MATERIEL TECHNIQUE VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC	38 843,82
MATERIEL FESTIVITES	83 261,94
MATERIEL ILLUMINATIONS ET MISES EN VALEUR	10 617,60
21611 – BIENS SOUS-JACENTS	
Ligne de crédit	Mandaté
ŒUVRES D'ART	57 500,00
21828 – AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	

Ligne de crédit	Mandaté
VELOS	2 427,18
21838 – AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	
Ligne de crédit	Mandaté
MATERIELS INFORMATIQUES	329 609,92
MATERIELS DIVERS	6 227,52
21841 - MOBILIER ET MATERIEL	
Ligne de crédit	Mandaté
MOBILIER SCOLAIRE ET CANTINES	35 579,59
21848 –AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET DIVERS	
Ligne de crédit	Mandaté
MATERIELS ET MOBILIERS DE BUREAU	39 588,54
MATERIEL CRECHES ET PETITE ENFANCE	18 575,78
MOBILIERS ADAPTES FIPHP	32 965,60
MATERIELS BIBLIOTHEQUES	247,24
MATERIELS FESTIVITES	5 268,00
MATERIELS HALLE GOURMANDE	6 648,88
2185 – MATERIELS DE TELEPHONIE	
Ligne de crédit	Mandaté
MATERIELS DE TELEPHONIE	25 988,77
2188 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Ligne de crédit	Mandaté
INSTRUMENTS DE MUSIQUE	6 293,74
MATERIELS POLICE MUNICIPALE	669,38
MATERIEL SERVICE COMMUNICATION	4 477,34

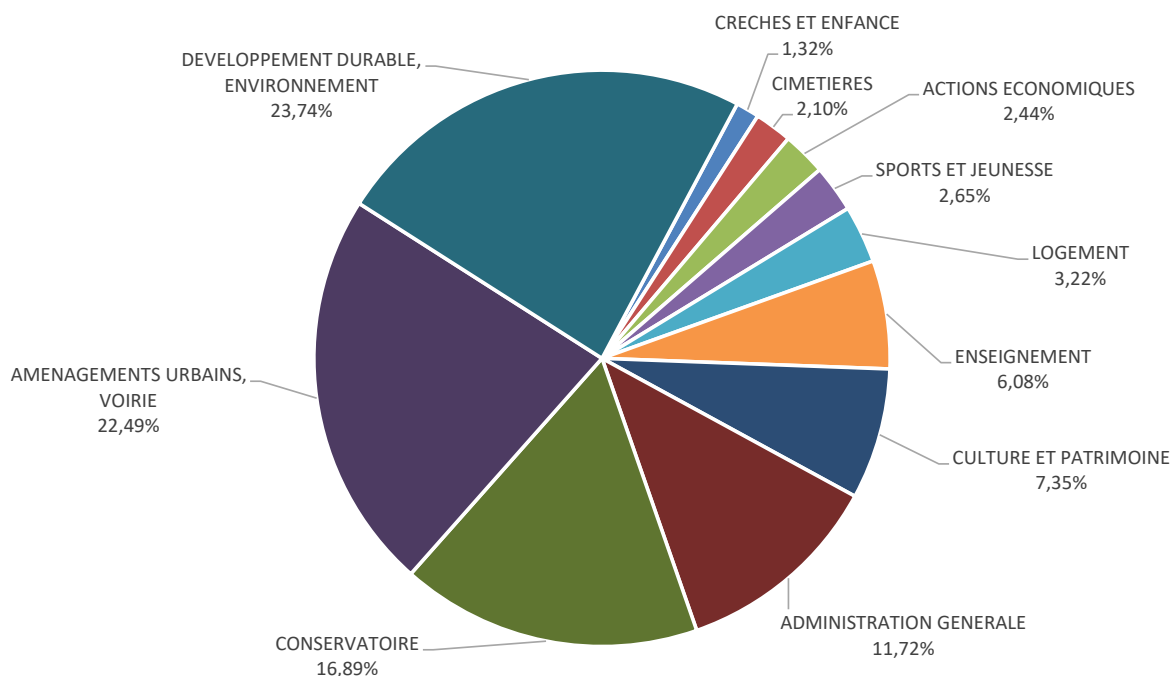
➤ Chapitre 23 : Travaux en cours

Le montant des travaux effectués au chapitre 23 s'élève hors autorisations de programmes à 675 759,04 euros contre 1 193 428,01 € en 2022. Les travaux relatifs à ce chapitre sont dans la mesure du possible transférés en gestion pluriannuelle ou au chapitre 21. Le détail des dépenses du chapitre 23 figurent au tableau ci-après :

CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	
2313 - IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	
Ligne de crédit	Mandaté
TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX NON PROGRAMMES	132 336,84
MISE AUX NORMES DES CLIMATISATIONS	9 197,55
TRAVAUX RESTAURANTS SCOLAIRES HORS AP	11 116,69
TRAVAUX CULTURE ET BIBLIOTHEQUES HORS AP	11 483,85
TRAVAUX CRECHES HORS AP	24 924,35
TRAVAUX PISCINES ET SERVICE DES SPORTS	16 994,80
2315 - IMMOBILISATIONS EN COURS INSTAL. MAT ET OUTILLAGE	
Ligne de crédit	Mandaté
INSTALLATION FIBRE OPTIQUE ET VIDEO SURVEILLANCE	163 100,40
INSTALLATIONS TECHNIQUES DIVERSES CHAUFFERIES	91 623,72
TRAVAUX MISE EN ACCESSIBILITE ASCENCEURS	6 564,65
TRAVAUX ALSH BALEONE	19 261,00
INSTALLATIONS TECHNIQUES EQUIPEMENTS SPORTIFS	13 286,07
TRAVAUX RACCORDEMENT EDF SRU	34 103,77

TRAVAUX RACCORDEMENT BORNES INCENDIE	7 608,05
TRAVAUX D'AMENAGEMENT VOIRIE DIVERS	43 876,31
AMENAGEMENT ET GESTION DES PLAGES	24 596,95
INSTALLATION CAPTEURS	49 733,20
TRAVAUX CREATION PEPINIERE MUNICIPALE	1 773,73
PROGRAMME PLANTATIONS ARBRES ET CREATION ESPACES VERTS	2 236,01
BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE	16 224,95
Ligne de crédit	Mandaté
2316 - IMMOBILISATIONS EN COURS INSTAL. MAT ET OUTILLAGE	
RESTAURATIONS CONSERVATION LIVRES ANCIENS	7 200,00
Ligne de crédit	Mandaté

Répartition fonctionnelle des dépenses d'équipement en 2023
hors subvention "gaz"



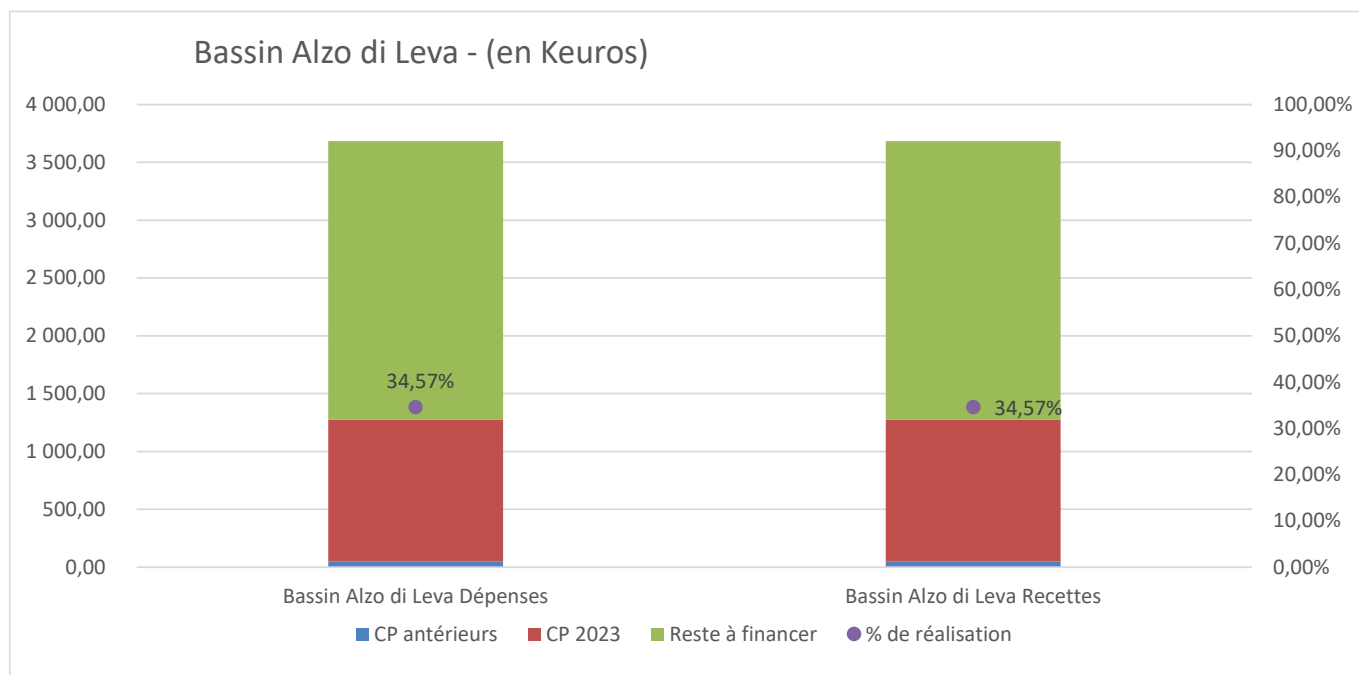
B-3. Chapitre 45: Travaux pour le compte de tiers et sous mandats

❖ Au compte 4541, les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défaillants. Les sommes ainsi avancées seront recouvrées par le biais du compte 4542 en recettes d'investissement.

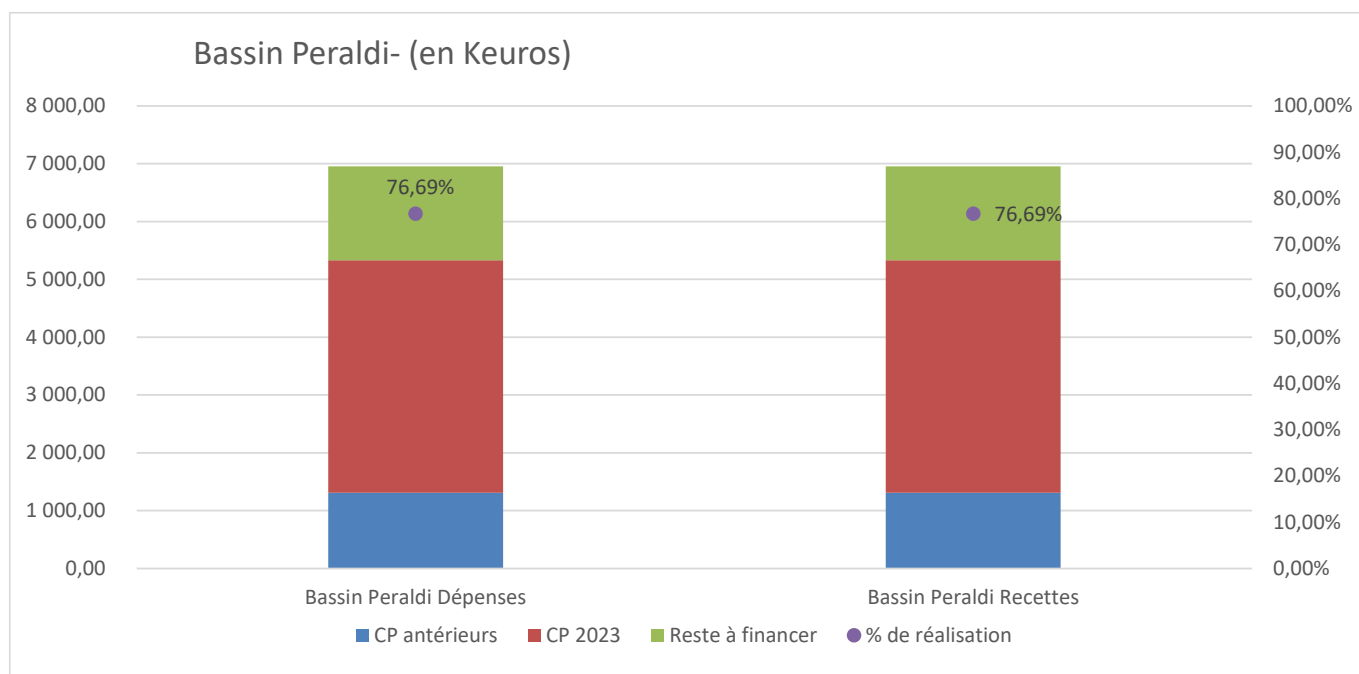
DEPENSES art 4541			RECETTES art 4542		
Crédits ouverts	Réalisations	Reports	Crédits ouverts	Réalisations	Reports
211 323,00	1 256,87	9 476,75	212 526,68	64 657,36	12 526,68

Ce chapitre comprend également les travaux réalisés pour le compte de la CAPA concernant les bassins de rétention. Ces projets sont gérés en AP :

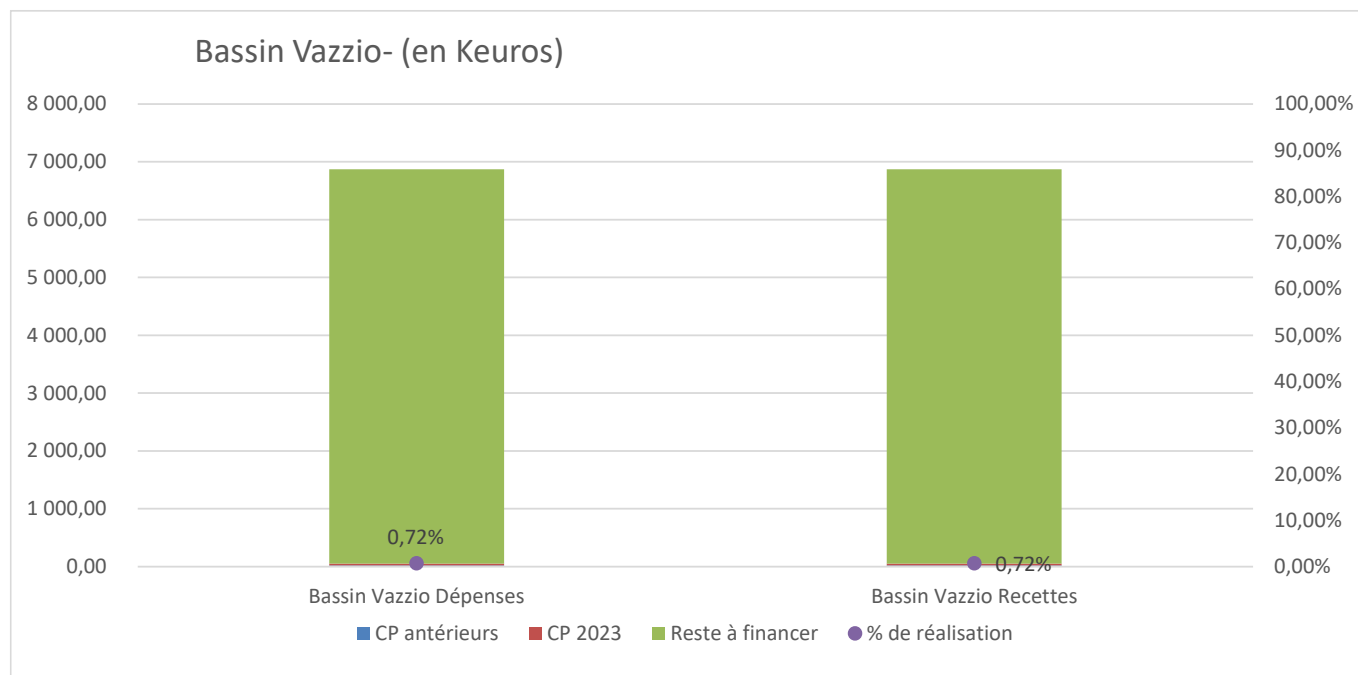
AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer	à
Bassin Alzo di Leva Dépenses	3 684,84	47,81	1 225,90	2 411,12	
Bassin Alzo di Leva Recettes	3 684,84	47,81	1 225,90	2 411,12	



AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Bassin Peraldi Dépenses	6 952,74	1 310,60	4 021,64	1 620,50
Bassin Peraldi Recettes	6 952,74	1 310,60	4 021,64	1 620,50



AP	AP ouverts au 31/12	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
Bassin Vazzio Dépenses	6 869,00	17,48	31,68	6 819,84
Bassin Vazzio Recettes	6 869,00	17,48	31,68	6 819,84



B-4. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement

Objet	Montant	Chapitre	AP ?
Crédit relais crédit agricole	1 000 000,00	16	Non
Refacturation DSIT Capa	217 300,00	27	Non
Bornes de recharge électrique	57 772,27	23	Non
Matériels et outillages magasin	49 075,38	21	Non
Logiciels informatiques	40 121,89	20	Non
P3 Chaufferies	35 162,32	23	Non
Matériels et outillages Voirie	29 313,18	21	Non
Conservation des livres anciens	28 600,00	23	Non
Travaux bâtiments communaux	26 577,32	21	Non
Travaux bornes d'accès	25 000,00	23	Non
Matériels Police municipale	24 266,00	21	Non
Mobiliers et matériels administration	21 826,96	21	Non
Matériels Cantines	19 473,60	21	Non
Diagnostic patrimoine	18 560,00	20	Non
Matériels informatiques	18 498,00	21	Non
Frais d'études bâtiments communaux	17 285,56	20	Non
Mobiliers Cantines	16 819,01	21	Non
Levés topographiques	14 742,96	20	Non
Mobiliers bibliothèques	13 682,77	21	Non
Raccordements SRU	13 085,52	21	Non
Raccordements SRU	12 618,75	23	Non
Travaux divers Noël	11 687,06	23	Non
Travaux divers Places	11 517,69	23	Non
Raccordements poteaux incendie	10 103,21	23	Non
Diagnostocs avant travaux dans les bâtiments	10 056,97	20	Non
Matériels festivités	9 793,90	21	Non
Matériels crèches	9 563,06	21	Non
Travaux Espace Diamant	9 115,24	23	Non
Matériels musée Fesch	9 066,66	21	Non

Mobiliers urbains de voirie	8 177,98	21	Non
Outillages bibliothèques	7 967,57	21	Non
Mobiliers scolaires	6 935,17	21	Non
Travaux gymnases	6 004,94	21	Non
Travaux crèches	6 002,78	21	Non
Matériels Espace Diamant	5 710,00	21	Non
Travaux stades	5 651,59	21	Non
Mobiliers crèches	5 546,79	21	Non
Instruments musique municipale	5 025,17	21	Non
Travaux musée Fesch	4 620,66	21	Non
Bornes de voirie	4 529,40	21	Non
Travaux espaces verts	4 217,56	23	Non
Matériels régie des bâtiments	4 158,13	21	Non
Matériels communication	3 800,02	21	Non
Travaux espaces verts	3 549,87	23	Non
Travaux bâtiments administration générale	3 532,69	23	Non
Matériels ALSH	3 392,92	21	Non
Matériels espaces verts	3 283,21	21	Non
Etudes de voirie	3 231,00	20	Non
Préfiguration Place Diamant	3 000,00	20	Non
Panneaux de voirie	2 564,02	21	Non
Mise aux normes des climatisations	2 300,07	23	Non
Aménagements crèches	2 200,48	23	Non
Mobiliers ALSH	2 071,40	21	Non
Mise aux normes des ascenseurs	1 969,45	23	Non
Travaux dans les cantines	1 922,80	21	Non
Mobilier adapté FIPHFP	1 580,40	21	Non
Etudes de voirie	1 500,00	20	Non
Travaux plages	1 337,05	21	Non
Outillage voirie	1 210,25	21	Non
Outillage gymnases	902,86	21	Non
Mise en conformité des écoles	876,15	21	Non
Travaux stades	567,60	23	Non
Travaux Hôtel de Ville	528,00	21	Non
Matériels plages	459,59	21	Non
Matériels incendies	424,80	21	Non
Matériels écoles	145,40	21	Non
Matériels de téléphonie	132,00	21	Non

6) LA GESTION DE LA DETTE ET DES GARANTIES D'EMPRUNT

A. La gestion de la dette

A.1 L'opération de réaménagement de la dette

L'exercice 2023 est marqué par une opération de réaménagement de dette.

Par décisions municipales 2023-85, 2023-87 et 2023-88 en date du 8 juin, le Maire a été autorisé à signer, le 23 juin 2023, un contrat de refinancement, à compter du 25 juin 2023, de 9 contrats de prêts détenus auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse pour un montant total de 14 230 375.53 euros dont 13 785 594.94 euros de capital restant dû et 444 780.59 euros d'indemnité refinancés. Parmi ces 9 contrats de prêts, 8 sont affectés au budget principal.

Les pénalités de réaménagement (intérêts de remboursement anticipés) sont capitalisées.

Les écritures comptables qui découlent de ce refinancement sont d'ordre budgétaire car il a été réalisé auprès du même établissement de crédit et les fonds sont réputés versés automatiquement, ce qui n'entraîne aucun flux de trésorerie.

En synthèse comme détaillé lors de la DM 3 du BP 2023, voici les écritures budgétaires induites :

Impacts budgétaires suite réaménagements emprunts CE		Impacts budgétaires suite réaménagements emprunts CE	
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre 66	354 461,02 €		
Chapitre 042	46 613,76 €	Chapitre 042	422 900,92 €
Total	401 074,78 €	Total	422 900,92 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre 16	-562 035,27 €	Chapitre 16	422 900,92 €
Chapitre 040	422 900,92 €	Chapitre 040	46 613,76 €
Total	-139 134,35 €	Total	469 514,68 €

A.2. La synthèse de la dette au 31.12.2023

Au 31 décembre 2023, l'encours des 42 emprunts de la ville est de 78 156 024 euros.

Ces emprunts peuvent être regroupés en deux catégories :

- 40 emprunts « classiques » parmi lesquels figure le prêt détenu auprès de la SPL Ametarra pour l'acquisition de la halle gourmande dont les caractéristiques sont :

Référence prêteurs	Année de réalisation	Durée	Notionnel initial	Taux	CBC
SPL AMETARRA	2020	7 ans	2 745 050 €	Taux fixe à 0.87 %	1A

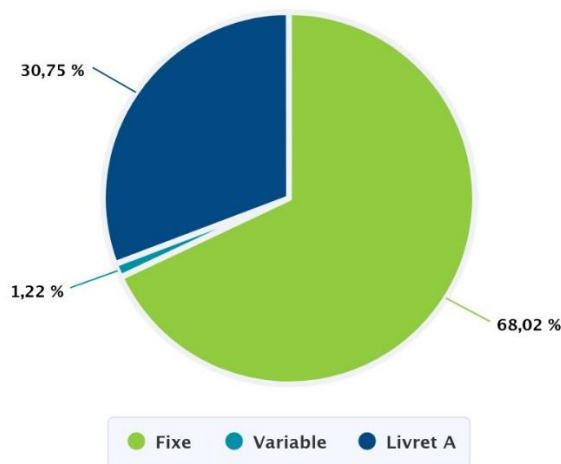
- 2 crédits relais détenus auprès du Crédit agricole dont les caractéristiques sont :

Référence	Année de réalisation	Durée	Notionnel initial	Taux	CBC
00306	2021	3 ans	1 000 000 €	Taux fixe à 0.95 %	1A
00307	2021	3 ans	450 000 €	Taux fixe à 0.85 %	1A

La répartition de la dette par prêteur au 31 décembre 2023 est :

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	34 851 287 €	44,6%
CREDIT AGRICOLE	20 012 887 €	25,6%
SFIL CAFFIL	14 099 660 €	18,0%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 085 400 €	7,8%
SPL AMETARRA	1 176 450,00 €	1,5%
BANQUE POSTALE	957 005,93 €	1,2%
DEXIA CL	800 000,00 €	1,0%
SOCIETE GENERALE	173 333,52 €	0,2%
Ensemble des prêteurs	78 156 024 €	100,0%

Ces prêts sont adossés à trois types de taux :



L'encours adossé à du taux fixe représente 53 162 381 euros pour un taux moyen de 2.59%.

Celui adossé au taux variable est de 957 006 euros pour un prêt souscrit lors de l'exercice 2023 auprès de la Banque Postale. Le taux est Euribor 3 mois + marge de 1.27%. A la date de signature du contrat soit le 17 juillet 2023, le taux de l'Euribor 3 mois était à 3.68% pour finir à 3.90% au 31 décembre 2023.

Enfin, l'encours adossé au livret A est de 24 036 637 euros dont le taux moyen pour le budget principal de la ville a bondi de 1.79% au 31.12.2022 pour atteindre 3.59% au 31.12.2023 sous l'effet de l'augmentation du taux du livret A qui est passé de 0.5% au 01.01.2022 à 3% au 31.12.2023.

Cette augmentation du taux du livret A se ressent dans l'évolution du taux moyen de la dette du budget principal pour l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022 combiné à l'augmentation générale des taux pour les emprunts souscrits en 2023 :

Taux moyen	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
Taux d'intérêt moyen de la dette pour la période	3.13 %	2.91 %	2.82 %	2,41%	2,52%	2.93%

Au final, la synthèse de la dette au 31 décembre 2023 est :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de prêts
78 156 024 €	2.93 %	12 ans et 10 mois	7 ans	42

Les ratios et indicateurs relevant de la structure et de la caractéristique de la dette du budget principal demeurent en progression positive.

En premier lieu, l'exercice 2023 est le premier où l'intégralité de la dette est classée 1A, soit la meilleure note, selon la charte de bonne conduite (le prêt à barrière simple noté 1B étant arrivé à échéance).

En second lieu, le ratio de niveau « encours de la dette par habitant » établit à 1040 euros par habitant s'améliore par rapport à l'exercice précédent et reste en-dessous de la moyenne nationale (1 344 euros) :

Encours dette/hab.	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
Ajaccio	993 €	993 €	1 031 €	1 035 €	1 080 €	1040 €
Moyenne de la strate	1 457 €	1 447 €	1 410 €	1 367 €	1 360 €	1344 €

Enfin, le ratio d'analyse financière de la capacité de désendettement de la Ville d'Ajaccio est de 11.33 ans en 2023 : il demeure en dessous du seuil d'alerte fixé à 15 ans et en recul par rapport l'exercice précédent (13.48 ans). Pour rappel, cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle mobilise l'intégralité de son épargne brute ?

B. Les garanties d'emprunt

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

Ces aides indirectes s'inscrivent dans la politique volontariste de la Ville dans le domaine de la réhabilitation de l'habitat social et l'aménagement de la cité. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités.

Au 31 décembre 2023, le détail des emprunts garantis par la ville est le suivant :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen Annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
55 938 203 €	3.56%	19 ans et 2 mois	12 ans	89

Notons que le taux moyen annuel augmente car il était de 1.38% fin 2021 et de 1,38% fin 2022 car des emprunts sont indexés sur l'inflation et le livret A.

L'analyse des taux des emprunts garantis pour l'exercice est détaillée dans le tableau suivant :

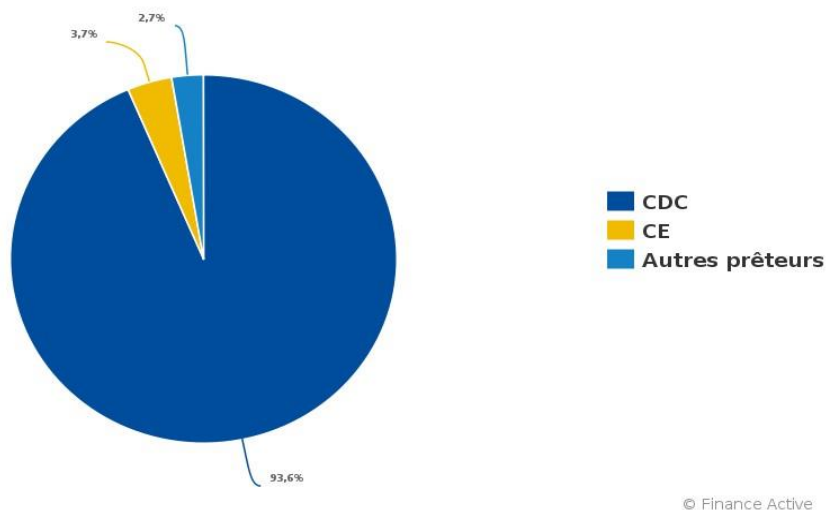
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen annuel
Fixe	5 311 285 €	9,49%	2,42%
Livret A	44 397 439 €	79,37%	3,39%
Inflation	6 229 479 €	11,14%	5,70%
Ensemble des risques	55 938 203 €	100,00%	3,56%

A la lecture de ce tableau, précisons que les emprunts garantis par la commune sont selon la charte de bonne conduite sans risque car tous les emprunts sont classifiés 1A.

Le détail par établissements bancaires pour l'exercice 2023 est :

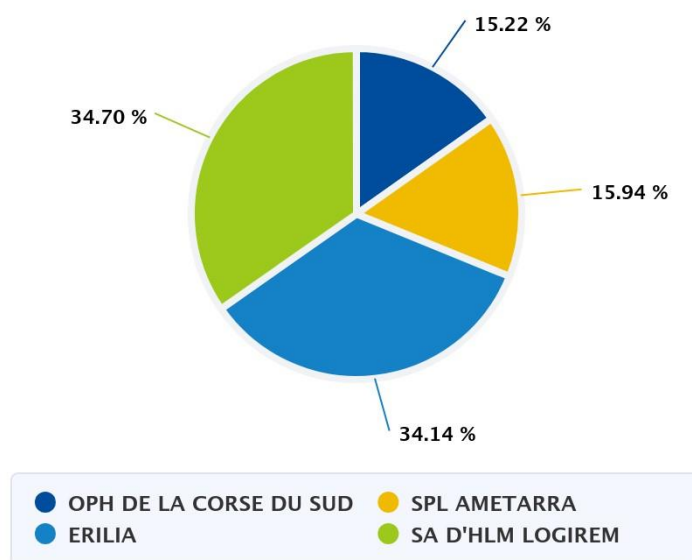
Prêteur	CRD	Annuité totale	En Intérêts	En Capital	Produits
Caisse d'Epargne	2 091 054,17	55 364,17	24 240,78	31 123,39	4
Caisse des Dépôts et des consignations	52 362 177,53	3 811 259,00	1 479 097,46	2 332 161,49	81
Crédit Agricole	1 484 971,55	288 417,65	24 766,49	263 651,16	4
Total	55 938 203,25	4 155 040,82	1 528 104,73	2 626 936,04	89

Répartition du CRD par banque en date de visualisation



Le détail par organismes bénéficiaires est le suivant :

Récapitulation par bénéficiaires	Dettes en capital	
	initial	au 31/12/2023
ERILIA (39 emprunts)	25 202 878,78	19 096 483.99
OPH DE LA CORSE DU SUD (32 emprunts)	10 192 487,87	8 516 141.39
SA D'HLM LOGIREM (7 emprunts)	22 307 883.41	19 411 640.11
SPL AMETARRA (11 emprunts)	15 127 736.00	8 913 937.88
Total	72 830 986.06	55 938 203.37



L'année 2023 est marquée par une augmentation des prêts garantis pour la SPL Ametarra dont le capital restant dû a évolué de 3 947 652.44 euros au 31.12.2022 à 8 913 937.88 euros au 31.12.2023.

Pour mémoire, au cours de l'année 2023, le conseil municipal a accordé 6 garanties d'emprunts à la SPL Ametarra dont vous retrouverez le détail des caractéristiques financières au sein de l'annexe B7.1 de la maquette financière du compte financier unique.

Enfin, l'annexe B7.2 détaille le calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt qui est de 12.9%. Ce ratio pour les garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice est donc inférieur à la moitié des recettes réelles de fonctionnement.

7) LES OPERATIONS D'ORDRE

Les tableaux suivants retracent les différentes écritures d'ordre entre les sections du compte financier unique 2023.

➤ Les opérations comptables concernant les dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et les recettes d'investissement (chapitre 040) pour un montant parfaitement équilibré retracent les valeurs comptables des immobilisations cédées, les dotations aux amortissements et les charges à étaler de l'exercice :

Dépenses de fonctionnement				Compte financier unique	Recettes d'investissement	
Chap	Article	Intitulés	Montant	Chap	Article	Intitulés
042	675	Immobilisations cédées	12 000.00	040	2138	Immobilisations cédées
	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	3 584 248.03		28...	Amortissements des immobilisations
	68128	Dotations de charges à étaler dépenses Covid	309 800.04		48154 818	Charges à étaler covid
	6862	Dotations aux amortissements des charges financières	1 072 236.76		4817	Amortissements des charges financières
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			4 978 284.83	Total des recettes d'ordre d'investissement		

➤ Les opérations comptables concernant les dépenses d'investissement (chapitre 040) et les recettes de fonctionnement (chapitre 042) pour un montant parfaitement équilibré retracent l'amortissement des subventions et les étalements de charges financières découlant des pénalités de renégociation de la dette :

Dépenses d'investissement				Compte financier unique	Recettes de fonctionnement	
Chap.	Art	Intitulés	Montants	Chap.	Art	Intitulés
040	13912	Subventions transférables	139 348.69	042	777	Subventions transférables
	4817	Indemnités de renégociation de dette	422 900.92		796	Transfert de charges financières

Total des dépenses d'ordre d'investissement	562 249.61	Total des recettes d'ordre de fonctionnement
Total des dépenses d'ordre au CFU 2023	5 540 534.44	Total des recettes d'ordre au CFU 2023

8) LES RATIOS OBLIGATOIRES

Dans un objectif de mieux situer les enjeux financiers, le compte financier unique présente de nouveaux ratios de niveau, de structure et d'analyse financière par rapport au compte administratif. La maquette du compte financier unique ne permettant pas d'intégrer les ratios moyens nationaux, vous les trouverez ci-dessous afin de comparer avec la moyenne nationale des communes de la strate à laquelle appartient la ville d'Ajaccio.

Les 5 ratios de structure s'appuient sur la population estimée par l'INSEE et notifiée dans la fiche DGF soit 73 483 habitants.

	Ratios de niveau (par rapport à la population / en euro par habitant)				
	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5
	DRF	RRF	Dépenses d'équipement brut	Encours de la dette	DGF
Moyenne nationale 2022*	1399	1 623	372	1344	213
Ajaccio CFU 2023	1 402	1 494	319	1 040	197

Ratios de structure et d'analyse financière		Moyenne nationale 2022*	Ajaccio CFU 2023
Ratio 6	Dépenses de personnel / DRF	61.20 %	68.74 %
Ratio 7	DRF + remboursement annuel de la dette en capital / RRF	94.60 %	104.50 %
Ratio 8	Taux épargne brute		6.14 %
Ratio 9	Taux épargne nette		- 4.50 %
Ratio 10	Ratio d'endettement (encours de la dette / RRF)	82.80 %	69.58 %
Ratio 11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)		11.33 %

*Les ratios sont extraits de « Les collectivités locales en chiffres 2023 », Les ratios financiers obligatoires du secteur communal, 4-7a, page 53, publié par la Direction générale des collectivités locales.